

LE COMMERCE

ET

LA NAVIGATION DE L'ALGÉRIE

AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE

PAR

M. F. ÉLIE DE LA PRIMAUDAIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'ALGÉRIE
ET DES COLONIES



PARIS

B-11075

IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C^{ie}

RUES DE FLEURUS, 9, ET DE L'OUËST, 21

1861

Bibliothèque Maison de l'Orient



148413

PRÉFACE.

On s'est beaucoup occupé du commerce de l'Algérie depuis 1830 : chaque année le Gouvernement publie un tableau de sa situation ; mais on ignore assez généralement ce que ce même commerce a été autrefois. Frappé de cet oubli de nos historiens, j'ai essayé de combler cette lacune de l'histoire de la civilisation de notre belle colonie africaine, lacune féconde en précieux enseignements.

C'est au retour d'un long voyage en Italie et sur le littoral algérien que ce livre a été écrit. Examiné par la Commission des travaux historiques, il a été l'objet d'un rapport très-favorable, et Son Excellence M. le ministre de l'Algérie et des Colonies a bien voulu qu'il

fût publié sous les auspices de son département. C'est beaucoup plus que je n'avais osé espérer.

M. Léon Renier, le savant explorateur de l'Algérie, chargé par le Comité d'histoire de rendre compte de l'ouvrage, s'est montré très-bienveillant dans ses appréciations. Je saisis avec empressement cette occasion qui m'est offerte d'exprimer à l'illustre académicien toute ma gratitude. Quelques observations fort justes, qui accompagnaient le compte rendu, m'ont permis de rectifier certains détails, en même temps qu'elles me fournissaient d'heureuses indications.

Vannes, le 29 avril 1860.

F. ÉLIE DE LA PRIMAUDAIE.

LE COMMERCE
ET
LA NAVIGATION DE L'ALGÉRIE

AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE.

Encore un mot sur cette époque intéressante du moyen âge, où la France trouva pour l'œuvre de civilisation qu'elle accomplit en Algérie de si précieux encouragements.

CARETTE.

AVERTISSEMENT.

Les anciens portulans dont je me suis servi pour composer cette description de l'Algérie au moyen âge sont au nombre de dix :

1° Le recueil de Visconti, dont l'original existe à la Bibliothèque impériale de Vienne. Ce portulan, le plus ancien du moyen âge, est aussi l'un des plus exacts. Il contient plusieurs cartes marines très-étendues et porte l'inscription suivante : *Petrus Visconte de Januâ fecit istas tabulas anno Domini MCCCXVIII.*

2° L'atlas catalan de l'an 1375, dessiné par Jacques Ferrer, navigateur de Majorque, qui fait partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale¹. Il a été publié dans le tome XIV, II^e partie, des *Notices et Extraits* des Mss., avec un mémoire de

1. Fonds ancien, n° 6816, in-folio maximo.

MM. Buchon et Tastu. On le trouve aussi dans le recueil du vicomte de Santarem¹. Le savant Walckenaer avait signalé en 1819 l'existence de ce précieux document.

3° Le portulan de la bibliothèque Pinelli, qui porte la date de 1384 et a été publié par le vicomte de Santarem.

4° Une carte pisane du quatorzième siècle, provenant d'une ancienne famille de Pise et publiée par M. Jomard².

5° L'atlas composé par Francesco et Domenico Pizzigani et dessiné par un certain Marc, Vénitien, avec cette inscription : *Ex apographo tabulæ fratrum Pizziganorum, anno Domini MCCCLXVII*³.

6° Celui d'Andrea Bianco, de Venise, de 1436, dont quelques cartes ont été publiées par Formaleoni.

7° Une mappemonde catalane, achetée à Florence par le cardinal Despuig, et conservée à Palma, dans la bibliothèque du comte de Montenegro, portant cette épigraphe : *Gabriel de Vallsequa la feta en Malorcha l'any 1438*⁴.

8° Un manuscrit contenant huit cartes marines dessinées vers 1472 par Grazioso Benincasa, d'Ancône, et par son fils.

9° Le portulan de Fréduce, autre navigateur ancônitain, qui porte la date de 1497.

10° Celui de Battista Agnesi, navigateur génois, de l'an 1524.

Une carte du Dépôt de la marine, de 1737, m'a fourni aussi quelques renseignements utiles.

1. *Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale de l'Afrique, au delà du cap Bojador*, avec atlas. Paris, 1841.

2. *Les Monuments de la géographie, ou Choix de mappemondes, planisphères, atlas et cartes du moyen âge, européennes et orientales*.

3. Cette date n'est pas certaine. « Le soin qu'on a mis à dessiner ces cartes, dit Bossi, les roses des vents qui les accompagnent, et surtout le nom de Pizzigani, qui paraît se rattacher à une époque postérieure, puisqu'on trouve des savants de ce nom qui enseignaient la géographie vers le milieu du quinzième siècle, tout engage à donner à cet atlas, très-intéressant d'ailleurs, une origine plus récente. »

4. On trouve ces mots écrits au verso de la carte : *Questa ampia .pessa di geografia fù pagata da Americo Vespucci CXXX ducati d'oro di marco*.

CHAPITRE I.

TABARKA ET LA CALLE.

L'île et le port de Tabarka. — Établissement des Génois. — Mers-el-Kharez. — La pêche du corail. — Fondation du Bastion de France. — Thomas Linchès et Carlin Didier. — Traité de 1604. — Sanson Napolon. — Traité de 1628 et rétablissement du Bastion de France. — État des dépenses de l'établissement.

I

L'île et le port de Tabarka. — Établissement des Génois.

Tous les anciens portulans mentionnent l'île de Tabarka et lui assignent la même position à l'entrée d'une baie ouverte, formée par l'embouchure d'une rivière. Comme établissement commercial, cette île avait au moyen âge une grande importance. Elle était à cette époque séparée du rivage par un bras de mer; une digue, construite en 1741 par le bey de Tunis, la réunit aujourd'hui à la terre ferme.

Au neuvième siècle, l'île de Tabarka était renommée par le grand nombre de navires qui s'y rendaient de l'Espagne arabe; mais en 960, s'il faut en croire Ebn-Haukâl, son port n'était plus visité par les marchands, et la ville qui lui faisait face sur le rivage n'existait même plus. Vers le milieu du douzième siècle les négociants chrétiens commencèrent à se montrer sur cette côte. Les Pisans, qui avaient obtenu des souverains de Tunis le privilège de la pêche du corail, depuis le *râs-el-Menchâr* (cap Serrat) jusqu'au golfe de Bone, y parurent les premiers¹; ils furent bientôt suivis par les Catalans et les Génois, et, à dater de ce moment, l'île de Tabarka

1. Fanucci, *Storia de' tre celebri popoli dell' Italia*, t. II, p. 49.

redevint ce qu'elle avait été dans les premiers siècles de la domination musulmane, une station de commerce très-importante et très-fréquentée.

Pendant la belle saison, un marché permanent se tenait sur les bords de l'*oued Zân* (la rivière des Chènes), et le trafic qui s'y faisait était considérable. Le corail et les peaux, sur lesquels il y avait un grand profit, figuraient en première ligne dans le commerce d'exportation, puis venaient les laines, les céréales, la cire et le miel. Les marchands chrétiens achetaient aussi des chevaux, qui étaient presque tous transportés en Italie et qui s'y vendaient très-avantageusement. On connaît l'antique renommée des chevaux numides, dont *rien n'égalait la rapidité*, dit le poète Némésien, *et qui semblaient, à mesure que la course échauffait leur sang, acquérir de nouvelles forces et une plus grande vitesse*. Au moyen âge, les chevaux moresques, faciles à manier et durs à la fatigue, étaient toujours recherchés pour leur douceur et pour la sûreté de leur pied. El-Bekri vante la légèreté et la vigueur de ceux que l'on élevait de son temps dans le Djebel Aourès¹.

L'île de Tabarka, où se retiraient les marchands avec leurs navires, n'a guère qu'un mille de circonférence; c'est un rocher stérile, presque inaccessible du côté de la mer, et descendant en pente douce vers le midi, où il se termine en pointe et forme avec la côte deux bons mouillages. La baie occidentale est la plus sûre : une ligne de rochers qui se prolonge à l'ouest la met à l'abri de tous les temps; mais elle est seulement praticable pour les grandes barques et les *sandals* du pays. Il arrive aussi quelquefois que la mer, soulevée par les vents du nord, passe par-dessus les rochers et cause un ressac très-violent; ce danger est surtout à craindre en hiver. Le port de l'est, accessible à toute espèce de navires, ne présente pas la même sûreté pendant la mauvaise saison, mais en été on peut y mouiller sans aucune crainte. Presque partout on trouve une profondeur convenable et un bon fond de sable. Des restes de constructions semblent attester l'existence d'un ancien môle; ils ont été en grande partie dispersés par la mer; mais quelques débris apparaissent encore à fleur d'eau. Les navires qui allaient autrefois

1. La province de Constantine fournit encore aujourd'hui les meilleurs chevaux de l'Algérie.

charger du blé à Tabarka mouillaient ordinairement dans le port de l'est, derrière cet ancien abri.

En 1543 ce point important du littoral africain devint la propriété exclusive d'une famille génoise. Le fameux corsaire *T'orr'oud* (Dragut), le fidèle lieutenant de Khair-ed-Din, avait été fait prisonnier sur les côtes de la Corse pendant qu'il s'amusa à départir entre lui et ses compagnons le butin fait sur les pauvres âmes chrétiennes. La république de Gènes, à laquelle il s'était rendu redoutable, refusa longtemps toute rançon pour sa délivrance ; elle consentit enfin à lui rendre sa liberté par l'entremise d'un marchand noble, du nom de Lomellini, qui, pour prix de son intervention, obtint de Khair-ed-Din la petite île de Tabarka en toute propriété.

Une colonie génoise vint s'y établir et prospéra rapidement. D'Avity parle de cet établissement dans sa *Description de l'Afrique* : « Les Génois, dit-il, ont à Tabarque une bonne forteresse munie d'artillerie, avec une garnison de deux cents soldats. Pour entretenir la liberté du commerce, ils paient six mille écus aux pachas de Tunis et d'Alger, qui, outre cela, tirent encore trente mille doubles de la pêche du corail autour de l'île ; mais les Génois sont obligés de souffrir vis-à-vis d'eux, en terre ferme, une garde de janissaires pour éclairer leurs mouvements. » Cette garde était soudoyée aux dépens des Génois¹. En 1724 l'île de Tabarka, qui renfermait quinze cents habitants et une garnison de quatre-vingts soldats, appartenait encore à la même famille. La redevance annuelle pour le droit de pêche sur la côte et le trafic des marchandises du pays était alors fixée à quarante mille livres, dont vingt-cinq mille pour le dey d'Alger et quinze mille pour le bey de Tunis. Quarante barques, dites *frégates corallines*, montées par deux cent soixante-douze matelots, y pêchaient le corail jusqu'au cap Nègre. Les Génois tiraient de cette pêche un produit si considérable, que, tous frais de garnison, d'entretien des navires, des fortifications et des magasins prélevés, ils pouvaient, sans nuire à la

(1. D'Avity, *le Monde*, t. VI, Paris, 1643.)—*Lettre au roi de Blaise Mérygon, de Marseille* (1674), Ms. fonds Saint-Germain, n° 778. — Ch. de Rotalier (*Histoire d'Alger*, t. II) et Marcus (*Additions à Mannert*) citent cette lettre ; mais ils donnent à son auteur le nom de *Raymond de Mérygn*. C'est une erreur.

prospérité de l'établissement, payer l'imposition exorbitante qu'on exigeait d'eux.

Le village de Tabarka, que l'on remarque sur la côte, a succédé à l'ancienne *Thabraca*; la forme de l'appellation antique s'est conservée dans celle de la bourgade arabe. Quelques débris de la ville romaine se montrent encore sur la rive gauche de l'oued Zân. Cette petite rivière, que Léon l'Africain appelle *Oued-el-Berber*, est le *flumen Tusca* de la géographie ancienne. Elle est célèbre dans l'histoire des démarcations territoriales du pays; au temps des Romains elle séparait la Numidie de la province proconsulaire d'Afrique. Elle forme encore aujourd'hui la limite des territoires d'Alger et de Tunis, limite sinon reconnue politiquement, du moins acceptée par tous les géographes. Pline nous apprend que *Thabraca*, dont le nom, d'origine phénicienne, signifie *la ville touffue, la ville ombragée*¹, fut repeuplée par des citoyens romains; et Ptolémée, au deuxième siècle, la qualifie de *colonie*. Les anciens auteurs racontent que de vastes forêts, habitées par des troupes nombreuses de singes, couvraient toutes les montagnes voisines. Dans la notice de l'Église d'Afrique, *Thabraca* figure au nombre des villes épiscopales de la province de Numidie.

II

Mers-el-Kharez. — La pêche du corail.

Les terres qui avoisinent la mer, de Tabarka jusqu'au delà de la Calle, généralement peu élevées, ne se distinguent par aucun accident pittoresque. Presque partout elles sont recouvertes de broussailles et d'arbustes, ce qui leur donne un aspect sombre et uniforme. La première saillie que l'on rencontre, en suivant la côte, est le cap Roux (*Kêf-Rous*). Il se compose de rochers d'une couleur roussâtre, escarpés de tous les côtés. On distingue dans la masse du promontoire une large entaille, partant du sommet et descendant jusqu'à la mer; autrefois les navires venaient mouiller auprès du cap, et, par cette tranchée, l'ancienne Compagnie d'Afrique

1. *Thabraca, quasi frondosam dixeris propter ambientes sylvas*. Bochart, *Chanaan, seu De coloniis Phœnicum*, lib. I, cap. xxiv.



y faisait descendre directement les blés achetés aux Arabes. Sur un rocher abrupt qui, vu de la mer, apparaît inaccessible, on aperçoit encore les restes du magasin que la Compagnie y avait fait construire. Après avoir dépassé les falaises du cap Roux, on trouve le Monte-Rotondo, le *Kéf-Mestâb* des Arabes, montagne conique, que son isolement rend très-remarquable. Une petite rivière, qui sort de l'étang de Tonègue, appelé par les indigènes *Guilt-el-Hout* (le lac des Poissons), coule au pied de la montagne et vient déboucher à la mer dans une crique où les barques des corailleurs peuvent trouver un abri. On compte quatre milles du Monte-Rotondo à la Calle.

Cet ancien établissement était connu au neuvième siècle sous le nom de *Mers-el-Kharez*, le port des verroteries ou des grains à collier¹. « C'était, à cette époque, dit El-Bekri, un arsenal maritime où les khalifes de Kaïrouan faisaient construire les navires destinés à ravager les côtes de l'empire byzantin. » Edrissi mentionne cette localité, mais il l'appelle indifféremment *Mers-el-Kharez* ou *Mers-el-Djoun*. Ce dernier nom, qui signifie le port de la baie, lui venait sans aucun doute de sa situation au fond du petit golfe d'*Azkkâk*. Suivant Mannert, la disposition des lieux et les distances s'accordent avec l'emplacement de la station *Tunilia*² de la Table de Peutinger. Cette synonymie présente une grande vraisemblance.

Ebn-Khaldoun raconte qu'en l'an 686 de l'hégire (1287), les Siciliens Aragonais prirent d'assaut la forteresse de *Mers-el-Kharez*, y mirent le feu après l'avoir pillée et emmenèrent en captivité tous les habitants. C'est le seul fait relatif à *Mers-el-Kharez* que l'on trouve mentionné dans les auteurs arabes.

Le territoire de la Calle est encore recouvert de magnifiques forêts, riches en arbres d'essences diverses et propres aux constructions navales. Les chênes zéens (*mirbek*), les chênes-lièges, les ormes, les frênes, les cèdres blancs, les thuyas y abondent; on y trouve surtout beaucoup de bois courbes pour membrures de navires. « Les palmiers, les caroubiers, les agaves, les cactus, qui dominent dans la campagne d'Alger et lui donnent une physionomie tout africaine, ne se rencontrent pas ici; avec quelques maisons éparses dans le paysage, on se croirait dans les forêts

1. *Marsacaris*, dans les portulans du moyen âge.

2. *Toun-ilæ*, les habitations élevées.

de la Bourgogne¹. » Celles du district de la Calle s'étendent, en laissant entre elles quelques vallons cultivés, à l'ouest jusqu'au *râs Bouf'hâl* (cap Rose), et à l'est jusqu'aux frontières de l'ancienne Régence. On peut, sans crainte de se tromper, en évaluer la superficie à plus de trente mille hectares. Un document moderne de l'Administration des eaux et forêts de l'Algérie assure que les environs de la Calle pourraient fournir assez de liège pour la consommation de toute l'Europe. Le nombre des écorces exploitables est certainement immense. Pendant longtemps on n'en a tiré aucun parti; elles tombaient de vétusté ou étaient noircies par le feu que les Arabes mettent périodiquement aux broussailles.

Dans ces dernières années, les forêts de la Calle et du cap Rose ont été explorées au point de vue des ressources qu'elles peuvent offrir aux constructions navales, et il a été constaté qu'elles contenaient de grandes richesses, capables de suppléer au déficit qui commence à se manifester en France pour les arbres propres à la marine. Une partie de ces forêts est aujourd'hui livrée à l'exploitation.

La petite ville de la Calle, construite sur un rocher isolé qui s'avance dans la baie, de l'est à l'ouest, est entourée de tous côtés par la mer, à l'exception d'un passage très-étroit; dans les mauvais temps, ce passage est lui-même inondé par les eaux, et la Calle devient alors une île. Le port est petit et d'une entrée difficile. On y éprouve une houle très-forte par les vents du nord-ouest, qui sont les plus fréquents sur cette côte, et les bateaux de pêche des corailleurs, que l'on tire à terre au besoin, peuvent seuls y trouver un abri. Partout le fond est pierreux et d'une très-mauvaise tenue; cependant, à cause de sa position au milieu d'une côte hérissée de rochers, qui présente l'aspect le plus lugubre, cette petite rade est d'une certaine importance pour la navigation.

Au-dessus de la porte de terre on lit la date de 1677, qui a été placée là par une main française. Cette date est historique: elle rappelle que les marchands du *Bastion*, obligés d'abandonner ce dernier poste à cause de son insalubrité, transportèrent cette même année à la Calle le siège de leur établissement. Du côté du sud on découvre, sur un mamelon d'une hauteur moyenne, un moulin qui commande le port.

¹ Baude, *l'Algérie*, t. I, chap. v.

Lorsque les Français occupaient ce point de la côte, ils avaient construit un fortin sur cette colline, qui garantissait l'établissement contre les attaques des Arabes et servait de reconnaissance pour l'atterrage. Quoique projeté sur des terres plus hautes, on distingue de très-loin, en mer, le *poste du Moulin*, comme on l'appelait autrefois. Sur la plage du fond on trouve un puits et une source de bonne eau; on y remarque aussi une mosquée tenue par les Maures pour une des plus anciennes de toute la Barbarie¹, où les Arabes du voisinage se réunissent avec les pêcheurs de corail. C'était autour de cette même mosquée que les indigènes tenaient, au siècle dernier, leur marché du dimanche.

Mers-el-Kharez, avant d'être visité par les marchands européens, était déjà un lieu de rendez-vous très-fréquenté par les navigateurs arabes, et le point central des nombreuses pêcheries de corail que l'on trouvait sur toute la longue côte qui s'étend de Benzert à Kollo. On lit dans Ebn-Haukâl que Mers-el-Kharez était habité en 960 par des marchands très-riches et des courtiers pour la vente du corail; un commissaire-inspecteur, établi par le khalife El-Mansour, y présidait à la prière, recevait les impôts et examinait les produits de la pêche.

Au moyen âge le corail était encore très-recherché: on l'employait comme parure, et il se débitait très-avantageusement. Celui qu'on pêchait dans le golfe d'*Azkâk* était le plus estimé; au rapport des géographes arabes, il était supérieur en qualité à tous les coraux connus, notamment à ceux de Sicile et de *Sebtah* (Ceuta). On en vendait pour des sommes d'argent considérables, et, quoique explorés tous les ans par les marchands étrangers, les bancs de rochers de Mers-el-Kharez donnaient toujours du corail en grande abondance.

Quelques mots sur cette production marine, qui formait au moyen âge une des branches les plus importantes du commerce africain, ne seront pas de trop ici.

Le corail a été connu dès la plus haute antiquité. Ezéchiël en parle dans sa description du commerce de Tyr. Les Grecs et les Romains le regardaient comme une pierre précieuse; mais, outre le prix que dans les temps anciens et au moyen

1. P. Dan, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, liv. I, p. 58. — « On y portait quelquefois enterrer des musulmans de plus de quarante lieues. »

âge on attachait au corail comme objet de parure, le préjugé et l'ignorance lui en donnaient un autre, à cause des vertus merveilleuses qu'on lui attribuait. A Rome on en faisait des colliers que l'on portait comme ornement agréable aux dieux et comme amulette, afin de se préserver des maladies contagieuses. On croyait aussi qu'il pouvait résister à la foudre.

Pline considérait le corail comme un arbrisseau ayant une racine et des branches, mais dépourvu de feuilles. Au moyen âge, on n'était pas plus instruit. « Le corail, dit Edrissi, qui ne fait que répéter ce qu'avait dit avant lui Ebn-Haukâl, est une plante qui végète comme les arbres et qui se pétrifie ensuite au fond de la mer, entre deux montagnes très-hautes. »

Tout le monde sait aujourd'hui que le corail est la tige pierreuse d'un petit animal rayonné. Cette tige, qui s'attache aux rochers sous-marins, a, en effet, l'aspect d'un arbrisseau sans feuilles, croissant indistinctement dans tous les sens; elle est enveloppée d'une écorce molle et gélatineuse dans laquelle vivent des milliers de polypes qui se meuvent autour de cet axe solide. Peyssonnel est le premier qui, dans la tige pierreuse du corail, ait su reconnaître, en 1727, un véritable animal; mais ce fait parut alors si étrange, que Réaumur, chargé de l'annoncer à l'Académie des sciences, n'osa pas nommer l'auteur de cette découverte. Le corail se multiplie par des bourgeons qui se détachent eux-mêmes de la tige et grandissent partout où ils trouvent un appui. Son accroissement est très-rapide, et quelquefois il atteint à une hauteur de seize à dix-huit pouces. On trouve ce produit remarquable de la mer depuis quinze pieds de profondeur jusqu'à trois cents; mais à cette dernière distance il est très-petit et de peu de valeur. Les pêcheurs ont aussi remarqué que le corail se développait plus lentement lorsqu'il était situé à une grande profondeur. Aussitôt qu'il est retiré de la mer, on le dépouille de son enveloppe, et il se vend d'autant plus cher que sa couleur rouge est plus vive.

Dans presque toute la Méditerranée on rencontre le corail; mais le plus abondant et le plus beau est celui que l'on pêche sur la côte d'Afrique. En Europe, les parures de corail, qui avaient autrefois une si grande valeur, sont peu estimées aujourd'hui. « Dès les premières années de son règne, dit le baron Baude, François I^{er}, qui, toute frivolité à part, aimait à favoriser un commerce qui rattachait à sa politique des intérêts africains, recommandait le corail à sa

cour. Le cardinal de Richelieu, par les mêmes considérations, chercha à le mettre à la mode. Il y fut sous le règne de Napoléon I^{er}. Depuis 1836 il a reparu timidement dans quelques salons; mais on lui reproche de n'être pas assez cher. » En Orient, il est toujours fort prisé. Les coraux les plus précieux sont envoyés en Égypte, et ils servent à faire des chapelets pour les pèlerins de la Mekke et à décorer les armes des guerriers¹.

La pêche du corail se faisait, aux onzième et douzième siècles, avec des *balancelles*, espèce de bateaux pontés du port de vingt à vingt-cinq tonneaux, ayant de douze à vingt hommes d'équipage. Le procédé pour extraire cette matière du fond de la mer était fort simple. On prenait une croix de bois de la longueur d'environ une coudée, au centre de laquelle on attachait une pierre très-pesante, capable de la faire descendre et de la maintenir au fond de l'eau; on garnissait ensuite de petites bourses, faites d'un chanvre très-fort, chaque extrémité de la croix, qu'on tenait horizontalement au moyen d'une corde, et qu'on laissait tomber dans la mer. Lorsque les pêcheurs sentaient que la croix avait touché le fond, ils liaient la corde aux bateaux, puis ils ramenaient à droite, à gauche, et circulairement sur les couches de corail. La pierre détachait des rochers cette substance précieuse, qui tombait dans les filets ou demeurait pendante aux bras de la croix.

Ces détails, qui nous sont donnés par les géographes arabes du moyen âge, sont intéressants. C'est de la même manière que la pêche du corail se fait encore aujourd'hui.

III

Fondation du Bastion de France. — Thomas Linchès et Carlin Didier.
Traité de 1604.

La Calle est célèbre dans l'histoire du commerce français. Pendant deux siècles et demi ce coin de terre fut l'objet de

1. La Russie et la Pologne achètent aussi de grandes quantités de corail. Les marchands juifs de Livourne, qui pratiquent cette industrie avec un grand succès, en expédient jusqu'en Chine. Marseille était autrefois le centre de la fabrication du corail; mais, depuis les guerres de la République et de l'Empire, ses manufactures sont tombées presque entièrement.

la politique constante de la France et le siège d'un grand mouvement commercial.

Quelques auteurs font remonter l'origine du comptoir de la Calle à la grande expédition provoquée par les Génois, que Louis de Clermont, duc de Bourbon, dirigea en 1390 contre les Maures d'Afrique; mais cette assertion, hasardée trop légèrement, n'est appuyée d'aucune preuve. L'établissement des marchands français sur cette côte n'est même pas contemporain, comme on l'a prétendu, de celui des Turcs. S'il est vrai qu'en 1520, pendant que Khair-ed-Din s'empara de Bone et de Constantine, des négociants provençaux traitèrent avec les tribus de la Mazoule et obtinrent d'elles, moyennant certaines redevances, la libre pêche du corail depuis Tabarka jusqu'à Bone, et le droit de commercer avec les Arabes, on sait qu'ils ne s'établirent pas dans le pays d'une manière permanente. Le privilège, concédé au commerce de Marseille, ne donna lieu qu'à quelques tentatives individuelles, assez mal vues d'ailleurs par les marchands génois, qui tenaient à ferme du gouvernement turc la pêche du corail.

L'installation des Français en Afrique ne date que de 1561. Cette même année, deux négociants de Marseille, Thomas Linchès et Carlin Didier, s'associèrent pour trafiquer régulièrement avec les tribus du littoral. Ayant obtenu l'autorisation du Grand Seigneur et le consentement des Arabes des environs, ils fondèrent, dans une anse du rivage, à douze lieues à l'est de Bone, un comptoir de commerce et une station pour la pêche du corail, sous le nom de *Bastion de France*. Le petit port de la Calle ou, pour mieux dire, de Mers-el-Kharez, car on ne le connaissait encore que sous ce dernier nom¹, fut également occupé par eux, afin que les navires pussent au besoin y trouver un abri.

Il paraît que le nouvel établissement eut à lutter, dans les premiers temps, contre de grandes difficultés. Linchès et Didier n'y firent pas de très-bonnes affaires et furent obligés de le céder à un sieur de Moissac. Celui-ci réussit mieux, quoique son administration, au dire de Savary de Brèves, ne fût rien moins qu'habile; et le comptoir du Bastion de

1. La Calle, autrement dit *Mascarez*, qui est le port du Bastion où se mettent les barques et les grands vaisseaux qui viennent pour charger. (P. Dan, *Histoire de la Barbarie*, liv. I, p. 57.)

France commençait à prospérer, lorsque les Turcs de Bone, au mois de juin 1604, vinrent l'attaquer et le détruisirent.

On dit qu'ils furent poussés à cette violence par une famine qui avait éclaté dans le pays, et que les Arabes attribuaient aux exportations de grains que faisaient les Français¹; mais l'agression des Turcs avait une autre cause; cette famine avait seulement servi de prétexte pour envahir l'établissement.

Depuis quelque temps, les Algériens élevaient contre la France de très-vives récriminations, parce que, disaient-ils, le roi, en accordant à certains navires le privilège de faire le commerce sous son pavillon, les frustrait de leur droit de course et les *privait de leur bien*. Le gouvernement français ayant refusé d'écouter cette singulière réclamation, le divan irrité donna l'ordre aux *reis* ou capitaines de navires d'attaquer les bâtiments français, comme ceux des autres nations. La milice de Bone reçut aussi l'injonction de détruire le Bastion de France qui, à cette époque, n'était pas une forteresse, comme son nom semblerait l'indiquer, mais seulement une *maison plate* ne présentant aucune défense.

Le roi de France qui régnait alors était Henri IV. Sans se laisser intimider par les démonstrations hostiles du divan, ce prince ordonna à ses galères d'user de représailles contre la marine algérienne; en même temps il écrivit à Savary de Brèves, son ambassadeur à Constantinople, pour lui apprendre ce qui venait d'arriver, *lui commandant d'instruire le Grand Seigneur des mauvais déportements de son vice-roi d'Alger, et de le prévenir que cette insulte faite à la France ne pouvait rester impunie*². Savary avait ordre de demander le prompt redressement du Bastion et une indemnité convenable pour les dégâts qui avaient été commis et pour tous les objets qui avaient été volés.

Henri IV obtint une éclatante satisfaction. La Porte Ottomane fit rendre les navires capturés, et six mille sequins furent en outre comptés aux négociants marseillais qui avaient éprouvé des pertes. « C'est le premier exemple, dit Hammer, d'une réparation donnée par la Porte à une puissance étran-

1. Ce Bastion fut démoli par la milice d'Alger, à l'occasion d'une famine survenue à ce royaume, dont elle rejetait la cause sur les traites de blé qui se faisaient en ce lieu. (D'Avity, *le Monde*, t. VI.)

2. *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 688.

gère. » Le pacha d'Alger, ayant voulu continuer ses courses malgré la défense du Grand Seigneur, fut étranglé, et celui de Tunis, destitué pour avoir toléré la piraterie contre une nation alliée. Savary de Brèves renouvela, au nom de la France, les anciennes capitulations, et réussit à faire insérer dans le traité quelques clauses qui assureraient pour l'avenir la tranquillité du commerce maritime.

Le traité de 1604, quoique le divan d'Alger se refusât plus tard à l'exécuter, est resté célèbre dans l'histoire de la diplomatie. Aux termes de cette convention remarquable, les gouverneurs des régences barbaresques étaient rendus responsables dans leurs personnes et dans leurs biens des dépredations que les gens de leur pays viendraient à commettre contre les marchands français ; ils ne pouvaient être admis à contester la vérité des faits, tenus pour constants sur la simple déclaration des parties plaignantes¹. La France se réservait d'ailleurs le droit de se faire justice elle-même, en cas de nouvelles contraventions de la part des corsaires d'Alger, sans que la forme dont elle croirait devoir faire usage en pareilles circonstances pût être une cause de rupture avec la Porte Ottomane. Les consuls de la nation française ne pouvaient jamais être constitués prisonniers pour quelque cause que ce fût. Le traité reconnaissait encore que le pavillon du roi couvrait la marchandise, et que les personnes et les biens des Français étaient insaisissables sous tout pavillon. Enfin le droit de pêcher le corail sur la côte de Barbarie était confirmé et garanti à la France, et ses établissements lui étaient rendus.

Malheureusement, comme nous l'avons dit, cette négociation si habilement conduite et terminée à Constantinople, n'eut pas le même succès à Alger. Le Grand Seigneur, sur la demande de Savary de Brèves, avait fait partir pour l'Afrique un de ses *chaouch*, chargé de signifier sa volonté aux Algériens. Ceux-ci accueillirent avec de grands honneurs l'envoyé du sultan ; mais ils refusèrent « de se conformer à ses

1. « Nous commandons, par cette capitulation impériale, que les Français pris contre la foi publique soient remis en liberté. Nous déclarons qu'au cas que lesdits corsaires continuent leurs brigandages, à la première plainte qui nous en sera faite par l'Empereur de France, les vice-rois et gouverneurs des pays desquels seront les corsaires, seront taxés des dommages et pertes qu'auront faits les Français. »

commandements, qu'ils prétendaient extorqués par les intrigues des chrétiens. »

Au mois de janvier 1607 Savary de Brèves, accompagné d'un officier turc, que le Grand Seigneur lui avait donné pour sûreté de sa personne¹, se rendit lui-même à Alger. Sa mission ne réussit pas mieux que celle du chaouch. L'ambassadeur français s'était fait de nombreux ennemis en Afrique. Pendant qu'il se trouvait à Constantinople, il avait fait condamner aux galères le cadî d'Alger, qui avait insulté un consul français. A cette occasion, les janissaires turcs lui avaient voué une grande haine, et la population presque tout entière partageait les mauvaises dispositions de la milice.

Le divan ne voulut à aucune condition entendre parler de la restitution des prises faites sur le commerce français, ni permettre aux marchands de reconstruire le Bastion. Il promit seulement de remettre en liberté les équipages des navires capturés aussitôt qu'on aurait renvoyé quelques Turcs captifs à Marseille. De Brèves, voyant bien qu'il ne pourrait rien obtenir, et appréhendant que les Barbares ne lui jouassent quelque tour, comme ils l'en menaçaient sourdement, donna l'ordre de retourner en France.

IV

Sanson Napolon. — Traité de 1628 et rétablissement du Bastion de France.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1626. Cette même année, soit lassitude de la guerre, soit tout autre motif, il y eut un rapprochement entre les deux pays.

Le capitaine corse Sanson Napolon, gentilhomme de la chambre du roi, fut chargé par le cardinal de Richelieu de négocier la paix et la liberté du commerce entre les sujets de France et ceux d'Alger. Il se transporta d'abord à Constantinople, où il fut bien accueilli. Le Grand Seigneur lui fit remettre des ordres qui enjoignaient à la milice turque d'exécuter de point en point le traité de 1604.

1. Cet officier turc se nommait Moustafa-Agha. Il suivit le sieur de Brèves en France, où une somme de mille écus lui fut comptée par ordre du roi. On trouve dans le tome VII du *Recueil des Lettres missives de Henri IV* une série de documents relatifs à cet envoyé.

De Constantinople, Sanson Napolon se rendit à Alger. A peine débarqué, il vit s'élever autour de lui un violent orage, ses jours même se trouvèrent un moment en danger. La *compagnie* des capitaines de navires, qui voulait continuer la guerre, s'opposait à tout accommodement. Les plus furieux opinèrent pour qu'on brûlât vif cet insolent envoyé. Les autres, gardant encore quelque respect pour les commandements du Grand Seigneur, accusaient le capitaine Sanson d'avoir remis au pacha des lettres fausses.

Le divan, se laissant persuader un peu trop facilement, décida que vingt membres de la milice se rendraient à Constantinople, afin de s'assurer de l'authenticité des pièces. La réponse du sultan fut favorable, comme cela devait être; mais de nouvelles difficultés s'élevèrent. On chicanait à propos de tout; le moindre détail était l'objet de négociations interminables. Le capitaine Sanson comprit qu'il ne réussirait pas à lever ces nouveaux obstacles sans un peu d'argent. « Les affaires qui se font en Turquie veulent qu'on dispose les gens du divan par présent et donatif, pour les résoudre à conclure favorablement les affaires, et le sieur Napolon fut obligé d'en passer par là. » Mais il n'avait pas d'argent, et il s'embarqua pour Marseille, dans l'espoir d'en obtenir des négociants de cette ville.

Pendant que le capitaine Sanson réunissait à grande peine l'argent qui lui était nécessaire, le gouvernement français essaya de trancher la difficulté. D'Argencourt, gouverneur de Narbonne et surintendant des fortifications de France, reçut l'ordre de partir pour le Bastion et de relever cet établissement.

La mesure était bonne : on pouvait espérer que le divan se montrerait de meilleure composition en voyant les Français résolus à se passer de son bon plaisir pour se remettre en possession de leur ancien comptoir; mais il fallait s'y prendre autrement qu'on ne le fit. Les troupes que d'Argencourt emmenait avec lui, bien loin d'être assez nombreuses pour conduire à bonne fin une entreprise aussi hasardeuse, étaient à peine suffisantes pour garder le Bastion, alors même qu'il eût été rétabli. Les travaux étaient commencés depuis quelques jours seulement, lorsque la milice de Bone, suivie

1. *Teneur du contrat passé avec le divan du conseil d'Alger*, ap. Collection manuscrite de Brienne, vol. LXXVIII.

des contingents arabes, se présenta inopinément dans la plaine. D'Argencourt voulut parlementer, mais on ne l'écouta pas. Il fut contraint de se rembarquer, après avoir vainement tenté de repousser les Turcs.

La force n'avait pas réussi, et les négociations furent reprises. Le capitaine Sanson, muni d'une lettre d'amitié de la part de l'empereur de France et de quelque argent qu'il avait obtenu du commerce de Marseille, repartit pour l'Afrique avec trois navires. Le gouvernement français avait consenti à lui remettre deux canons de bronze pris aux corsaires d'Alger, et que ceux-ci redemandaient depuis longtemps. Le capitaine ramenait aussi avec lui plus de deux cents bons esclaves musulmans rachetés par ses soins; mais cependant il fallut encore payer. Les présents que Sanson fut obligé de faire au pacha, à son lieutenant, au premier secrétaire et surintendant des finances, celui qui était chargé de solder la milice, à l'agha des janissaires et à plusieurs autres chefs des parties du conseil, montaient à la somme de quarante-cinq mille trois cent soixante livres. « La puissante et invincible milice d'Alger ne se refusa plus enfin à changer l'ancienne inimitié en une amitié bonne et durable. »

Le 19 septembre 1628, malgré les intrigues des Génois établis à Tabarka, qui faisaient de grandes offres pour empêcher le redressement des places françaises, le capitaine Napolon fut admis en présence du grand conseil, présidé par le pacha Hussein.

On donna d'abord publiquement lecture de la lettre de commandement du très-haut empereur des musulmans, contenant ces paroles : « Vous, ô mes esclaves de la milice d'Alger, avez autrefois vécu comme frères avec les Français, et, toutefois, il vous est advenu depuis de les traiter comme ennemis, ce que je sais être arrivé par les pratiques de quelques méchants qui ont commis des actes d'hostilité contre le devoir et la justice : c'est pourquoi je veux maintenant que tout le passé soit aboli et que, sans vous souvenir des injures reçues, vous teniez à l'avenir lesdits Français pour frères et amis. » Le pacha et tous les membres du conseil, grands et petits, firent la réponse suivante : « Nous désirons que cela soit et voulons tous obéir aux commandements de notre empereur, duquel nous sommes esclaves. » Puis on lut pareillement la lettre d'amitié de l'empereur de France, ainsi conçue : « Comme par la lettre que j'ai reçue de mon très-

cher et parfait ami l'empereur des musulmans, les jours duquel soient heureux, il me témoigne son intention que nos sujets, de part et d'autre, vivent désormais en amitié et bonne intelligence, je la désire aussi de même, et cette paix me sera fort agréable. » Ensuite de quoi, tous ceux du divan, pour ne point déroger à la paix convenue entre les deux empereurs, promirent solennellement et jurèrent de la conserver inviolable¹.

Le même jour, le capitaine Sanson Napolon conclut avec le pacha et la milice d'Alger un traité de paix qui remettait les choses dans l'état où elles se trouvaient vingt-quatre ans auparavant. Un acte séparé fut passé pour le Bastion.

La nouvelle convention contenait les stipulations suivantes :

1° La place du Bastion (*el Bestioun*) et ses dépendances, qui ont été démolies, ainsi que les autres lieux et stations de commerce que les Français tenaient autrefois, seront redressés et fabriqués comme ils étaient anciennement, afin de pouvoir se défendre contre les Maures et contre les vaisseaux de Majorque et de Minorque. Les marchands du Bastion jouiront aussi des magasins de cuir, dont ils avaient coutume de se servir dans l'*échelle*² de Bone.

2° Les navires du sieur Sanson pourront aller et venir aux-dits lieux pour y vendre, négocier et acheter, enlever cuirs, cires et laines, et toutes autres choses, sans qu'aucun autre vaisseau de qui que ce soit y puisse aborder ou trafiquer, à moins d'un ordre écrit du capitaine.

3° Il sera permis aux mêmes navires de partir de France pour aller, venir ou retourner aux différentes échelles en droiture, sans autre licence; ainsi que de relâcher en tous lieux de la côte, sans aucune crainte ni appréhension, en allant ou en revenant.

4° Lorsque les corsaires d'Alger rencontreront les navires du sieur Sanson, ils devront les traiter comme de vrais et bons amis, et ils ne pourront pas aller dans les barques françaises pour y prendre aucune chose que ce soit, ni changer voiles vieilles pour neuves, câbles, canons, ni aucune munition de guerre.

1. P. Dan, *Histoire de la Barbarie*, liv. II, p. 117, 118.

2. On sait que le mot *échelle*, dans l'acception qui lui est donnée ici, nous vient des Turcs. On appelle *iskeleh*, dans les ports du Levant, une espèce de jetée sur pilotis qui s'avance dans la mer pour l'abord des navires.

5° Si les bateaux de la pêche au corail viennent à être poussés par les vents contraires dans divers ports de la côte, comme Djidjel, Kollo ou Bone, il ne leur sera fait aucun déplaisir ni reproche; les équipages seront respectés et ne pourront pas être vendus comme esclaves.

6° Tous les navires, galères et frégates qui passeront par la côte du Bastion, soit en négociation ou autrement, et se rendant au royaume de Tunis ou en revenant, ne pourront nuire en aucune manière aux mêmes bateaux de pêche qu'ils rencontreront¹.

V

État des dépenses de l'établissement.

Un état de ce qui était nécessaire pour l'entretien du Bastion de France, de la Calle, de la maison de Bone, de celle d'Alger et d'un petit poste au cap Rose, qui formaient alors ce qu'on appelait les *Concessions d'Afrique*, était annexé au traité. Les dispositions contenues dans cet état sont curieuses, parce qu'elles donnent une idée de l'importance de l'établissement français à cette époque.

La forteresse du cap Rose, la plus forte place de Bone, était défendue par un caporal et huit soldats. Le premier avait trente livres par mois et les autres neuf livres. Un truchement ou interprète y était établi à demeure. Ladite place pouvait être, au besoin, renforcée de soldats.

La maison de Bone, achetée des deniers du Bastion, était très-grande et logeable, et son personnel se composait de cinq agents pour faire le négoce, qui devaient toujours y résider. La dépense annuelle pour l'entretien de la maison et des cinq employés qui l'habitaient était évaluée à cinq mille livres. De plus, une somme de huit cents livres était comptée tous les ans aux chefs et officiers principaux de la garnison turque, afin de les conserver pour amis dans les affaires du Bastion; et lorsque des navires de guerre abordaient au port de Bone, l'agence française était tenue d'offrir des rafraîchissements et quelque chose de présent aux capitaines jusqu'à concurrence de cinq cents livres. Il fallait, en outre, payer à la ville de Bone, pour ses droits et prétentions et pour les taxes

1. Correspondance de Sourdis, t. II, p. 384. — P. Dan, *loc. cit.*

d'entrée et de sortie des marchandises, la somme de sept mille livres, moyennant laquelle celui qui tenait la ferme de Bone était obligé de fournir annuellement aux marchands du Bastion deux mille cuirs des plus grands à vingt-cinq sols la pièce.

La maison d'Alger, spacieuse et belle, était louée cinq cents livres; mais tous les meubles et ustensiles appartenaient au Bastion. Le salaire du commis et l'entretien de la maison revenaient à huit cents livres par an.

Au lieu dit la Calle, il y avait une forteresse et deux grands magasins. La garnison était, dans les temps ordinaires, de quatorze soldats commandés par un capitaine; selon l'occasion, cette garnison pouvait être augmentée. Un commis, qui faisait le commerce avec les tribus voisines et qui s'occupait surtout d'acheter des blés, résidait à la Calle, avec six hommes sous ses ordres, pour faire les chargements. Les appointements de ce commis étaient de six cents livres par an.

Le document qui nous fournit les curieux détails que nous donnons ici ajoute que la Calle était le port où les navires qui allaient au Bastion pouvaient séjourner en tout temps, assurés et sans aucun danger; mais ceci n'est pas exact. Le port de la Calle, ainsi que nous l'avons dit, ne présente qu'une sûreté relative. On savait, du reste, à quoi s'en tenir, aux deux derniers siècles, sur la bonté de ce mouillage. « Le commerce de grains, écrivait le chevalier d'Arvieux en 1674, se fait toujours, à la Calle, de la même manière. L'intendant du négoce achète à prix réglé tous les blés que les Arabes lui apportent. Ils sont déposés dans un magasin, et lorsque les vaisseaux arrivent, on leur livre tout de suite la quantité de blé qu'ils demandent. De cette façon, en moins de quatre jours, les chargements sont terminés et les navires peuvent remettre à la voile, ce qui se pratique pour obvier au peu de sûreté que présente le port. »

Le Bastion de France, qui était le lieu le plus fort et le principal dépôt pour les marchandises et les munitions de guerre, avait un capitaine, deux lieutenants, deux caporaux, vingt-huit soldats et un tambour. Le commandant y demeurerait ordinairement avec les gens pour le servir et sa suite, composée de quinze personnes, dont la mission était de l'accompagner lorsqu'il allait en campagne et en toutes autres occasions d'importance qui se présentaient. L'intendant du négoce, qui avait l'administration de tout le commerce, et

l'écrivain chargé de tenir compte de toutes les affaires et de prendre les écritures nécessaires pour les hommes des Concessions, résidaient aussi habituellement dans la forteresse avec le commandant.

Le Bastion avait, en outre, trois truchemens *pour interpréter les langues turquesque et moresque*; un médecin aux appointements de quatre cent cinquante livres par an, un chirurgien, un apothicaire, deux barbiers, un capitaine de frégate, qui demeurait dans une maison à part avec quarante matelots, *pour servir aux frégates et caïques et aller aux autres lieux et places lorsque besoin était*; deux charpentiers, deux calfats, deux menuisiers, un maréchal ferrant, un serrurier, un cordonnier, un tailleur d'habits, cinq boulangers *pour faire le pain nécessaire pour le Bastion et les autres places*; deux meuniers pour le moulin à vent, avec deux aides et quatre valets d'étable; deux charretiers, deux hommes pour cribler le blé, deux maîtres maçons, avec douze hommes pour les servir; un boucher, deux jardiniers, deux hospitaliers, trois hommes pour le service des magasins, deux autres pour garder le bétail, un valet pour les chiens, un porteur d'eau, vingt paysans pour travailler la terre, et, dans l'église de Sainte-Catherine, deux religieux franciscains pour la desservir et administrer les saints sacrements, *auxquels religieux, en récompense de leurs travaux, on donnait l'habillement et la nourriture, et, suivant la volonté du commandant, quelques charges de blé, tous les ans, au couvent de Marseille.*

Vingt et un bateaux, montés chacun de sept hommes sous le commandement d'un capitaine, étaient employés à la pêche du corail. Ces hommes avaient pour salaire vingt sols de la livre de corail qu'ils pêchaient; mais on leur fournissait le bateau tout équipé et la nourriture de bouche, qui était réglée comme suit : à chacun desdits bateaux, par semaine, trois cents pains, une millerole de vin, vingt-cinq livres de chair, une bouteille d'huile, une autre de vinaigre, une livre de suif, dix livres de sel, vingt livres de légumes, et, de plus, tous les mois, trente livres de fromage et un baril de sardines.

Les dépenses pour l'entretien de la maison de Bone, de celle d'Alger, du cap Rose, de la Calle et du Bastion de France s'élevaient, chaque année, à cent dix-neuf mille six cent quatre-vingts francs, en y comprenant cinq mille livres de pension aux principaux Maures de la province, *au moyen*

de quoi les chemins n'étaient pas violés et la paix assurée avec les hommes des tribus; mais dans ce chiffre n'étaient pas comptés les redevances pour le gouvernement algérien et les cadeaux d'usage aux chefs de la milice.

Cette rente et ces présents ou *donatifs* montaient à seize mille livres, dont la distribution était faite de la manière suivante : cinq mille au trésor commun et huit mille à la bourse des finances pour payer les gages des janissaires qui, en récompense de ce tribut, promettaient de porter respect aux choses de l'établissement, et trois mille livres à Messieurs d'Alger, c'est-à-dire au pacha et autres principaux officiers.

Moyennant cette redevance annuelle, payable en six fois, de deux mois en deux mois, le Bastion et ses dépendances étaient déclarés places libres et franches; aucun Turc n'y pouvait prétendre, ni voir aucune chose, ni lever aucun droit sur les marchandises qui entraient ou qui sortaient, ni faire dans lesdites places aucune résidence ou garde¹.

CHAPITRE II.

LES CONCESSIONS D'AFRIQUE.

(1628-1694.)

Lepage, premier héraut d'armes de France. — Description du Bastion. — Les rois de la mer. — Seconde destruction du Bastion de France. — Nouveau traité conclu par le sieur du Coquel. — Picquet et Jacques Arnaud, gouverneurs du Bastion. — Mauvaise administration du sieur Lafont. — La Calle, siège de l'établissement.

I

Lepage, premier héraut d'armes de France. — Description du Bastion.

Le traité de 1628 stipulait que Sanson Napolon, qui avait conduit toute cette négociation avec une grande adresse, au-

1. *État de ce qui est nécessaire pour l'entretienement du Bastion de France, la Calle, cap de Rose, la maison de Bone et celle d'Alger.* ap. Collection de Brienne.

rait le gouvernement inamovible des Concessions, et qu'après sa mort seulement, l'empereur de France pourrait y mettre tel autre qui lui paraîtrait bon ; mais Sanson Napolon ne jouit pas longtemps de la position qu'il s'était faite par son habileté.

Au mois d'avril 1632, M. de L'Isle-Antry, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et commissaire de Sa Majesté pour les affaires de Barbarie, se rendit en Afrique afin de s'y enquérir de tout ce qui pouvait regarder le service du roi. « Après avoir pris connaissance bien particulière de l'état des choses et du négoce, vu et visité tous les ports, forteresses et habitations, il déclara au capitaine Sanson que Sa Majesté entendait qu'il tint lesdites places immédiatement d'elle, et qu'elle voulait qu'il prit la charge de la pêche du corail et du commerce de Barbarie ; puis, ayant reçu son serment de fidélité, il le fit solennellement reconnaître gouverneur du Bastion et des forteresses du cap Rose et de la Calle. »

L'année suivante, le capitaine Napolon, qui gardait rancune aux Génois de leurs mauvais procédés au sujet du redressement du Bastion, et qui d'ailleurs voulait se débarrasser de la concurrence que ces derniers lui faisaient à Tabarka, résolut de s'emparer de cet établissement. Il avait noué une intrigue avec un Génois, boulanger du fort, qui avait promis de l'y introduire avec ses gens. Vainement François d'Arvieux, son lieutenant au gouvernement du Bastion, essaya de le détourner de cette entreprise, *aussi hasardeuse qu'elle était injuste* ; le capitaine ne voulut rien écouter.

« Une nuit, ayant fait armer les barques avec autant d'hommes qu'il put prendre, il partit du port de la Calle ; mais, comme l'avait prévu le lieutenant d'Arvieux, il trouva sous les armes toute la garnison de Tabarka, qui fit feu sur lui et sur ses gens si vigoureusement, qu'il y resta avec bonne partie des Français. Les autres eurent bien de la peine à regagner leurs barques et à revenir au Bastion¹. »

Un sieur Sanson Lepage, premier héraut d'armes de France, du titre de Bourgogne, fut nommé pour remplacer le capitaine Napolon. Au mois de septembre 1634, le nouveau gou-

1. P. Dan, *Histoire de la Barbarie*, liv. I, p. 41. — *Déclaration de M. de L'Isle-Antry*, ap. Collection de Brienne. — *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. V, p. 60.

verneur partit pour se rendre à son poste ; mais le roi l'ayant chargé de négocier quelques affaires avec le divan d'Alger, il se transporta d'abord dans cette ville.

Il s'agissait de réclamer plusieurs navires français que les corsaires algériens retenaient injustement, et dont les équipages, en violation du dernier traité, avaient été faits esclaves. « Le sieur Lepage fut bien accueilli de ceux d'Alger, dit Pierre Dan qui accompagnait dans ce voyage le commandant du Bastion ; toutefois lorsqu'il se présenta au port, il fut proposé en plein divan de faire ôter la bannière de France de dessus le vaisseau, au plus haut duquel elle avait été arborée. Les Turcs alléguaient pour raison que cette bannière ainsi déployée dans leur havre était une marque de souveraineté ; mais toutes leurs raisons ne furent pas assez fortes pour celles du sieur Lepage, qui les sut si bien persuader que, durant tout le temps que nous fûmes à Alger, la bannière y demeura. Il est vrai qu'il nous fallut ôter du navire le gouvernail et les voiles, et les mettre à terre, au magasin de celui qui gardait le port. »

Quant à l'objet de sa mission, le sieur Lepage fut moins heureux. Il demanda d'abord que tous les Français qui avaient été faits esclaves, contre les articles de la dernière paix, lui fussent restitués : on refusa d'y consentir. Il proposa de rendre soixante-huit Turcs qui étaient détenus à Marseille, en échange des Français prisonniers ; il offrit même de racheter une partie de ces derniers. Mais on rejeta toutes ses propositions.

« C'était trop demander à ces corsaires sans foi ni âme qui, ne vivant que de proie comme les vautours, étaient accoutumés à prendre partout et à ne rendre jamais rien. » Lepage, malgré ses nombreux présents au pacha, *qui n'étaient pas en pain et en viande comme ceux qui lui avaient été faits, mais en plusieurs riches cadeaux de montres d'or et d'argent, quantité d'étoffes de soie et fins draps d'écarlate*, fut obligé de partir pour son gouvernement sans avoir rien obtenu.

L'auteur de l'*Histoire de la Barbarie* suivit le commandant au Bastion de France et assista à son installation. La description qu'il nous a laissée de cet établissement mérite d'être transcrite.

« Le Bastion est situé au bord de la mer Méditerranée et regarde directement le nord, du côté duquel il y a une petite plage où abordent d'ordinaire les barques de ceux qui

vont pêcher le corail. Il y a deux grandes cours en ce Bastion, la première desquelles est vers le nord, où sont les magasins à mettre les blés et les autres marchandises, avec plusieurs chambres basses où logent quelques officiers; cette cour est assez grande. L'autre, qui est beaucoup plus spacieuse, se joint à la plage dont nous avons parlé, où l'on retire les bateaux et les frégates. Au bout de celle-ci, se voit une belle et grande chapelle toute voûtée que l'on nomme Sainte-Catherine, au-dessus de laquelle il y a plusieurs chambres où logent le chapelain et les prêtres du Bastion; le cimetière est au-devant, et un peu à côté, entre la chapelle et le jardin, se remarque l'hôpital où l'on traite les soldats, les officiers et les autres personnes malades. Entre ces deux cours, du côté du midi, il y a un grand bâtiment tout de pierre et de figure carrée : c'est la forteresse qui est couverte en plate-forme, munie de deux pierriers et de trois moyennes pièces de canon de fonte. Là même est le corps de garde et le logement des soldats de la garnison, divisé en plusieurs chambres. Vingt familles arabes campent autour de la forteresse, à dix pas hors de la porte qui regarde la terre ferme; elles se tiennent en ce lieu pour le service des habitants du Bastion.

« Ceux qui font leur demeure dans cet établissement sont tous Français et forment un total de quatre cents individus, tant soldats et officiers que gens de travail. Il sont d'ordinaire tous entretenus aux dépens du Bastion, hormis les corailleurs auxquels la compagnie paye le corail par livre, à raison du prix convenu, à condition toutefois que ceux qui font la pêche n'en oseraient vendre ni donner tant soit peu, sous peine de perdre leurs gages. Il y a quelques années, du temps que le sieur Sanson Napolon était gouverneur du Bastion de France, on y comptait jusqu'à sept ou huit cents personnes.

« On fait en ce lieu un trafic avantageux et riche, qui est de quantité de corail, de blé, de cires, de cuirs, de laines et de chevaux barbes, que les Maures et les Arabes voisins y viennent vendre à très-bon prix, et que l'on transporte par après en Provence. »

Les tribus de la province qui fréquentaient les marchés du Bastion se montraient très-accommodantes, et d'Avity assure qu'on pouvait s'y procurer à bien meilleur marché qu'à Tabarka les grains et les autres productions du pays, *car il n'y*

avait pas là de Turcs pour empêcher le commerce. Les chevaux que l'on menait aux Français revenaient seulement à dix écus la pièce, et les plus beaux barbes à trente et quelque chose de plus; il fallait, en outre, payer vingt écus pour le profit du cheikh ou gouverneur maure et pour le passage à Marseille. Les cuirs, les laines et les cires se donnaient presque pour rien, et la traite du blé était si considérable que ceux qui avaient assez de fonds pour fournir aux achats étaient assurés d'en retirer un très-gros profit. Quant au corail, dont il s'en trouvait comme de deux doigts de diamètre, la seule pêche de cette substance précieuse pouvait suffire à toutes les dépenses de l'établissement.

II

Les rois de la mer. — Seconde destruction du Bastion de France.

Le pacha d'Alger, en signant le traité de 1628, avait déclaré qu'il ferait punir de mort tout *reïs* qui commettrait la moindre avanie contre les bâtiments français; mais il n'était pas assez fort pour mettre ses menaces à exécution, et nous avons vu que les déprédations avaient recommencé.

La marine algérienne était alors à son plus haut point de puissance, et l'insolence des *rois de la mer*, comme s'intitulaient fièrement les corsaires barbaresques, avait grandi avec leurs moyens de dévastation. Ces pillards effrénés se montraient partout intraitables; les engagements les plus solennels ne pouvaient arrêter leurs pirateries audacieuses.

Pierre Dan, qui n'oublie pas, comme l'observe le baron Baude, de consigner dans son intéressante relation tous les faits instructifs, nous donne de curieux détails sur la marine algérienne à cette époque. Elle se composait de quatre-vingt-trois navires, tant galères et brigantins que polacres, grandes barques, tartanes et autres vaisseaux appelés *ronds*, dont les uns portaient vingt-cinq pièces de canon, et les autres trente-cinq et quarante. Le même auteur raconte que le 7 août 1634, se trouvant à Alger, il vit sortir du port une flotte de vingt-huit navires, *les plus beaux et les mieux armés qu'il fût possible de voir*. Ils se dirigèrent vers le Ponant pour aller attendre au passage les vaisseaux bretons, normands et anglais qui, vers ce même temps, se rendaient en Espagne pour y charger des vins, des huiles et des épiceries. Huit jours après,

une autre escadre de cinq navires mit également à la voile et prit la route du Levant. Tous les autres bâtiments étaient en course¹.

Les côtes de la Provence et du Languedoc étaient surtout en butte aux déprédations des corsaires. Les malheureux habitants du littoral avaient été obligés de convertir leurs maisons en places fortes ou en *logettes*, « dans lesquelles on entretenait des hommes experts en la navigation, lesquels s'y tenaient nuit et jour pour prendre garde aux galères et navires ennemis ; » des signaux de feu avaient été établis le long

1. P. Dan, *Histoire de la Barbarie*, liv. III, p. 307-315. La marine algérienne, ainsi que nous l'avons dit, était alors à son apogée, et elle se maintint sur ce pied menaçant jusque vers la fin du dix-septième siècle. Une lettre de l'amiral Ruyter aux Provinces-Unies de la Hollande, citée par Dapper, nous apprend qu'en 1662, on comptait à Alger dix-huit grandes frégates, dont quinze tout équipées, indépendamment de quatre autres, qui se trouvaient sur le chantier, et d'un certain nombre de tartanes, felouques et autres barques de course. Mais bientôt les progrès de la marine et de l'artillerie européennes et l'obligation imposée aux corsaires de respecter les pavillons des grandes puissances, apportèrent une notable réduction dans les forces algériennes. Les armements devinrent de moins en moins considérables, et les ressources maritimes de la Régence, n'étant plus alimentées par la piraterie, commencèrent à s'épuiser. On sait que les bâtiments qui servaient pour la course étaient, presque tous, des vaisseaux marchands pris aux chrétiens, que les Algériens transformaient en navires de guerre. « Ils n'étaient point accoutumés à en faire de neufs, comme le dit Pierre Dan; ils rompaient et reconstruisaient ceux qu'ils avaient capturés, lorsqu'ils n'étaient pas bons voiliers. » Les reïs ou capitaines de navires étaient découragés par leurs croisières infructueuses; ils se plaignaient aussi d'être trop souvent gênés dans l'exercice de ce qu'ils appelaient *leur droit*, par le despotisme ombrageux des deys et de la milice turque, et leur nombre diminuait tous les jours. Cependant les déprédations ne cessèrent jamais; mais le temps n'était plus où, dans le court espace de six ans, lorsque la paix venait d'être signée (1628-1634), les Algériens enlevaient au commerce français quatre-vingts navires d'une valeur totale de quatre millions sept cent cinquante-deux mille six cents livres. En 1825, la dernière année où la marine algérienne conserva sa liberté d'action, elle n'était plus forte que de quatorze navires de diverses grandeurs, portant de trois cent vingt à trois cent trente-six canons. Shaler nous a laissé un état nominal des bâtiments qui composaient cette flotte. En 1830, les Français ne trouvèrent plus dans le port d'Alger que onze de ces navires : une frégate de quarante-quatre canons, deux corvettes de vingt-quatre et vingt, et six bricks ou goëlettes de dix-huit et seize. Les Algériens possédaient en outre une vingtaine de chebeks armés chacun d'un canon de fer. Ces bâtiments, qui ne sortaient pas depuis quatre ans, par suite d'un blocus rigoureux, étaient pour la plupart en très-mauvais état. On fut même obligé de démolir la frégate et une des corvettes, qui servirent de combustible aux soldats.

de la côte pour annoncer l'approche des Algériens ; mais malgré toutes ces précautions, ils ne pouvaient pas toujours se garantir des attaques des corsaires, qui pénétraient jusque dans les ports pour enlever les navires français¹.

Le parlement d'Aix se plaignit au roi, « à qui il appartenait de relever l'honneur de toutes les nations chrétiennes, réduites à composer pour la sûreté de leur fortune avec un ramas d'écumeurs de mer ; » il ajoutait « qu'à cette grande gloire était joint un devoir de conscience qui l'obligeait à garantir ses sujets de l'oppression et à tenir ses mers en assurance aussi bien que ses terres. » Le cardinal de Richelieu, ému enfin par ces vives remontrances, ordonna à Mgr de Sourdis, commandant de la flotte de la Méditerranée, d'envoyer une escadre sur les côtes de Barbarie. Il n'avait pas été, d'ailleurs, très-satisfait du traité de Sanson Napolon, qualifié par lui d'*indigne du roi de France*², et il désirait saisir cette occasion pour obtenir du divan d'Alger des modifications à cet acte diplomatique.

Sourdis fit partir pour Alger le chevalier de Mantin, un de ses lieutenants, avec deux navires de guerre ; le sieur Lepage, gouverneur du Bastion, qui avait connaissance de la langue turquesque et des manières d'agir de ceux d'Alger, reçut l'ordre de l'accompagner, afin de diriger les négociations. On voulait procéder pacifiquement, mais on s'y prit assez mal. Le cardinal de Sourdis avait ordonné à son lieutenant d'arrêter tous les navires qu'il rencontrerait, de les faire mouiller auprès de lui, et de bien veiller à ce qu'aucun d'eux ne s'échappât pour aller donner avis de lui au dehors. « Il avait aussi enjoint au chevalier, lorsque le temps fixé pour les négociations serait fini, si ledit sieur Lepage n'apportait pas la satisfaction que le roi désirait, d'emmener tous les vaisseaux en France, et de mettre à la chaîne tous les Turcs. » Le chevalier de Mantin, exécutant à la lettre les ordres qu'il avait reçus, captura tous les navires qu'il rencontra, en pénétrant dans le port d'Alger sous pavillon parlementaire.

1. *Voyage et inspection du président de Séguiran*, ap. Correspondance de Sourdis, t. III.

2. Une clause de ce traité, qui reconnaissait implicitement aux corsaires d'Alger le droit de visiter les navires français sous prétexte de s'assurer qu'ils ne portaient point de marchandises des ennemis du Grand Seigneur, avait surtout excité son mécontentement.

Comme on devait s'y attendre, le négociateur Lepage fut très-mal accueilli par le divan, qui *trouvait que c'était méchamment faire, après avoir pris leurs barques, d'arborer en leur rade une bannière blanche, sous feintise de traiter de la paix.* Il fut renvoyé sans réponse. Après avoir attendu jusqu'au lendemain, le chevalier de Mantin, voyant bien qu'on ne pourrait rien obtenir, ordonna de lever l'ancre, et de déployer à l'arrière du navire un étendard rouge, comme signal de guerre; « il avait bonne volonté de faire lâcher contre la ville tous les canons de son vaisseau, où il y en avait plus de soixante; mais il s'abstint, de peur que l'on en fit porter la peine aux esclaves français. »

Dès lors il n'y avait plus moyen de s'entendre. Le divan fit arrêter le sieur Pion, vice-consul de France, et un nommé Mussey, dit Saut, qui faisait à Alger les affaires de la Compagnie française¹. Ils demeurèrent deux jours en prison, et il n'était question de rien moins que de les brûler vifs, lorsque fort heureusement pour eux la milice turque s'avisa de *passer sa colère sur le Bastion.*

Le renégat Ali Pichini y fut envoyé avec cinq galères. Il avait l'ordre de saisir les marchandises, de raser la forteresse et d'amener à Alger toutes les personnes qu'il y trouverait, ainsi qu'à la Calle et au cap Rose. Le divan arrêta en outre que *jamais ledit Bastion ne se redresserait, ni par prière du roi de France, ni par commandement du Grand Seigneur, et que le premier qui en parlerait perdrait la tête.* En vertu de cet ordre, le Bastion fut ruiné une seconde fois, et tous les Français qui l'habitaient, au nombre de trois cent dix-sept, furent emmenés à Alger, *desquels les uns furent vendus sans aucune considération, et les autres répartis aux galères*². Le gouverneur Sanson Lepage parvint à se sauver à Tabarka.

Cette nouvelle destruction du Bastion de France arriva au mois de novembre 1637.

1. Ce Mussey, qui portait l'habit de chrétien, mais dont l'âme était tout à fait turque, est accusé par le consul français d'avoir soutenu, en cette circonstance, le parti des Turcs, dans un intérêt particulier; mais, après l'incartade du chevalier de Mantin, il n'était pas besoin que l'agent du Bastion se mêlât de cette affaire pour exaspérer la milice. Les Turcs, d'ailleurs, ne le traitèrent pas mieux que le consul.

2. Le consul ajoute que *tous les jours il s'en reniait*, et il sollicite la charité de ses compatriotes de leur venir en aide.

III

Nouveau traité conclu par le sieur du Coquiel.

Trois ans après, un traité de paix et de commerce mit fin aux hostilités, et restitua à la France ses établissements d'Afrique. Une guerre malheureuse, que le gouvernement d'Alger soutenait à cette époque contre les Arabes de la province de Constantine, aida puissamment au succès de cette négociation. Battus dans une première rencontre par les indigènes qui refusaient de payer la lisme (*lezma*), les Turcs voulurent, en 1639, prendre une revanche éclatante; un *camp plus fort que d'ordinaire* de la milice algérienne fut envoyé contre les révoltés; mais les Arabes, *au lieu de déposer les armes, faisant courage du désespoir*, se portèrent vaillamment au-devant des janissaires. Par une manœuvre habile, ils parvinrent à les investir de toutes parts et à les affamer.

Les Turcs étaient perdus, *car leurs ennemis étaient en bonne résolution de les laisser mourir de faim*, lorsqu'un marabout, en grande estime de sainteté dans le pays, intercèda pour eux, et réussit à faire accepter sa médiation; mais, dans la capitulation qui s'ensuivit, les indigènes imposèrent aux Algériens l'obligation de rebâtir le Bastion de France et les autres échelles et lieux qui en dépendaient, « attendu que, pour leur plus grande commodité, c'était là qu'ils allaient vendre et débiter leurs marchandises, et que ce trafic leur fournissait les ressources au moyen desquelles ils pouvaient acquitter le tribut¹. »

Le nouveau traité, conclu, le 7 juillet 1640, par le sieur du Coquiel, renfermait vingt-trois articles, dont voici les principaux :

Les navires, barques et polacres de la Compagnie pourront aller et venir sans aucun empêchement, dans les échelles

1. Le saint marabout qui avait sauvé l'armée turque fut mal récompensé de son dévouement. Ayant eu l'imprudence de se rendre à Alger, à la suite de l'armée vaincue, les janissaires, dont l'orgueil ne pouvait supporter l'idée de leur défaite, en rejetèrent sur lui la honte, et la milice demanda sa mort à grands cris. Il périt dans les supplices. (Ch. de Rotalier, *Histoire d'Alger*, t. II.)

françaises, et défense sera faite aux négociants étrangers d'y trafiquer en aucune façon ; lorsque les vaisseaux et barques du Bastion iront à Alger, ils ne seront pas forcés de prendre des cuirs et des cires dans le magasin du kaïd des cuirs.

Toutes personnes de nation génoise, corse ou flamande, qui seront au service des marchands français ou sur les navires de la Compagnie, seront privilégiées comme les Français eux-mêmes, et, si elles viennent à être prises, elles ne pourront pas être faites esclaves, *parce que l'on ne peut pas se passer au Bastion du service desdites personnes, tant pour la pêche du corail que pour les autres commerces.*

Les agents de la Compagnie qui résideront à Alger seront protégés par le divan, et personne ne pourra leur *donner aucun trouble ni mauvais traitement.*

Les marchands français ne seront pas obligés de payer un droit du corail et de l'argent qu'ils enverront au pacha pour acquitter la lisme. Ils auront la faculté de bâtir à l'entrée des ports du Bastion et de la Calle, et d'y tenir des sentinelles pour se défendre des galères d'Espagne, et pour protéger au besoin contre les mêmes ennemis et contre les Maures rebelles les navires algériens, que le mauvais temps ou la peur des Espagnols forcerait de se réfugier dans lesdites places.

Les pêcheurs de corail obtiendront aide et sûreté, et les ports de la Régence seront ouverts à leurs barques, s'il arrive qu'elles soient portées par la tempête *en aucunes des échelles de la côte.* Les navires de la Compagnie pourront toujours trafiquer *aux lieux* de Bone et de Kollo, et les marchands auront la permission d'y bâtir ou louer maison, magasin, four et moulin pour loger leurs gens, négocier et pêcher le corail ; libre retraite dans ces places sera toujours accordée aux vaisseaux et barques du Bastion et de la Calle.

Pour remédier aux nombreux abus auxquels donne lieu le commerce des cires, il sera défendu de les augmenter au moyen d'huile, de graisse et d'autres ingrédients ; celles qui seront altérées ainsi seront brûlées, et les Arabes et les Maures entre les mains desquels on saisira de semblables cires seront amendés et châtiés pour l'exemple.

Comme dans la ruine du Bastion les marchands français ont perdu tous leurs livres, comptes et quittances, et que, par conséquent, ils ne peuvent justifier des paiements effectués par eux, ils seront déchargés d'acquitter toutes sommes

ou promesses qui pourraient avoir été faites par eux ou leurs gens en faveur des habitants de Bone et de Kollo.

Il sera fait défense très-expresses à toute sorte de personnes desdits ports et places de vendre des cuirs, des laines ou des cires aux patrons des navires de Tunis, de Djerba et autres lieux qui, sous prétexte de les acheter pour eux, s'émancipent à les porter à Tabarka ou à les vendre aux négociants livournais; les navires dans lesquels on trouvera de semblables marchandises seront confisqués et les équipages punis.

Les nouvelles coutumes introduites à Bone et à Kollo depuis le temps du sieur Sanson Napolon seront abolies et les kaïds ne pourront pas exiger d'autres droits que ceux qui étaient payés anciennement.

Les navires de la Calle et du Bastion ne seront point obligés de laisser leurs voiles dans les ports de Bone et de Kollo, attendu que les Français ont des gens à Alger qui répondent de cela¹; il leur sera permis aussi de s'approvisionner dans les mêmes ports d'olives, de beurre, d'huile, de fromage et autres vivres: personne ne pourra refuser de vendre ces denrées aux Français lorsque ceux-ci offriront de les payer.

En échange de ces avantages et de ces immunités, les marchands promettaient de compter au pacha et à la bourse commune du Trésor la somme de 34 000 doubles chaque année (17 000 livres à peu près), tant pour la ferme des terres qui leur étaient concédées que pour lesdits négoes de Bone et de Kollo².

Cette convention, plus détaillée que celle de Sanson Napolon, indiquait aussi un peu moins d'arrogance de la part des rudes corsaires d'Alger; il s'y trouvait certaines stipulations que la situation des affaires des Turcs, dans la province de Constantine, avait pu seule leur arracher. Cependant le cardinal de Richelieu eut un moment la pensée de la désavouer. Il ne croyait pas que le roi pût avec sûreté ni honneur rati-

1. L'enlèvement des voiles était une des nombreuses mesures vexatoires auxquelles on soumettait les marchands chrétiens dans les ports de la Barbarie. Dès qu'il arrivait un bâtiment étranger, les douaniers maures enlevaient, *selon la bonne coutume*, les agrès, la voilure et le gouvernail, pour être sûrs que le navire ne s'en irait pas sans la permission du souverain.

2. *Traité pour le rétablissement du Bastion de France, fait par J. B. du Coquiel*, ap. Correspondance de Sourdis, p. 420 et suiv.

fier un pareil traité, contraire aux capitulations de la France avec la Porte Ottomane, et qui surtout mettait les sujets de Sa Majesté en état d'être pris et toujours pillés, sous prétexte de porter des marchandises appartenant aux nations hostiles de la Régence. Les Turcs s'étaient obstinément refusés à insérer dans le traité aucune clause restrictive concernant le droit qu'ils s'étaient arrogé de visiter tous les navires français, pour s'assurer qu'ils n'étaient pas chargés de marchandises ennemies; mais comme le sieur du Coquiél s'était empressé de relever le Bastion et d'y reconduire tous les Français qu'il avait pu délivrer, le cardinal, dans la crainte de les compromettre de nouveau, ne voulut pas pousser les choses à cette extrémité.

« Ces petites avances et concessions, requises par la pitié, laissaient d'ailleurs l'espoir de négocier un peu plus tard un traité général plus conforme à la dignité du roi de France ¹. » Mais ce grand traité ne se fit jamais, et les choses restèrent dans l'état où elles se trouvaient.

IV

Picquet et Jacques Arnaud, gouverneurs du Bastion de France.

L'établissement commercial du Bastion, qui venait d'être rendu à la France, ne se soutint pas longtemps. Un nommé Picquet, de Lyon, avait été chargé de l'administrer; mais cet homme n'avait aucune des qualités nécessaires pour diriger une semblable exploitation. Au bout de quelques années, les affaires de l'établissement se trouvaient dans le plus déplorable état. Après avoir dilapidé les fonds de la compagnie dont il était le représentant, Picquet s'était adressé à des négociants d'Alger, qui lui avaient prêté des sommes considérables à change lunaire de deux à trois pour cent par mois. Sachant bien qu'il ne pourrait jamais les payer, il s'embarqua frauduleusement avec la garnison et tous les effets de la compagnie; mais, non content de faire banqueroute à ses créanciers, ce misérable, qui déshonorait le nom de la France, enleva de la Calle une quantité de gens du pays et alla les vendre à Livourne, aux galères de Toscane ².

1. Avis touchant le traité fait par le sieur du Coquiél.

2. Picquet, de retour en France, n'eut pas honte d'ajouter à son nom celui de *La Calle*. Il revenait riche, et on le laissa faire.

Le gouvernement français s'empessa de le désavouer, dès qu'il eut connaissance de cet acte odieux, et les Arabes que Picquet avait vendus en Italie, rachetés par le consul de Livourne, furent même renvoyés dans leur pays. Mais le divan d'Alger, que l'indigne conduite du gouverneur du Bastion avait exaspéré contre les Français, ne voulut pas pendant longtemps entendre parler de leur réinstallation en Afrique. Les hostilités, d'ailleurs, avaient recommencé entre les deux pays.

En 1670, il se fit une tentative de raccommodement. Un sieur Jacques Arnaud, de Gap, qui se trouvait en ce moment à Alger, s'employa avec un grand zèle à la conclusion de cette affaire. « Il fit plusieurs voyages en France pour ajuster les différends réciproques des deux nations, et cela lui acquit l'estime de M. de Colbert, qui lui trouvait beaucoup d'esprit, de pénétration et de droiture. » Arnaud négocia si heureusement, que la paix, sur laquelle on ne pouvait pas s'accorder, fut enfin conclue à l'avantage de la navigation et du commerce.

Le dey d'Alger, voulant récompenser l'habile marchand de la bonne volonté qu'il avait montrée en cette occasion, lui permit de relever, en son nom, le Bastion de France, que les Arabes avaient détruit après le départ du sieur Picquet. Malheureusement Arnaud n'avait pas de fonds; il fut obligé de s'adresser à une compagnie, qui lui en fournit. Un acte de société fut passé à Marseille : « les appointements du nouveau gouverneur furent fixés, les sommes réglées de part et d'autre et tous les arrangements pris à l'amiable. »

Cela n'empêcha pas la mésintelligence de se mettre bientôt entre les associés. Arnaud avait emmené avec lui le sieur de Saint-Jacques, son gendre, et l'avait fait capitaine de la Calle. Ce dernier étant mort, il voulut donner cet emploi au fils aîné du défunt; mais un des directeurs de la compagnie, nommé Lafont, qui avait été chargé d'administrer les affaires à Marseille, avait déjà promis la place à une de ses créatures. Il en résulta un premier conflit de pouvoir, bientôt suivi d'une querelle qui alla toujours s'envenimant.

Averti que le directeur de Marseille, qui avait une grande envie d'être nommé gouverneur du Bastion, sollicitait sa destitution des autres associés, Arnaud songea à se maintenir à son poste malgré la compagnie. Il savait que le dey et la milice d'Alger avaient pour lui beaucoup de considération, et de ce côté-là il était rassuré parfaitement. Lorsque l'ordre qui le

dépossédait arriva, il répondit qu'il ne quitterait pas le Bastion, et « fit un mémoire où étaient relatées toutes les raisons qu'il avait d'en agir ainsi. » Elles parurent justes aux personnes désintéressées, mais la compagnie n'en jugea pas aussi favorablement.

Le directeur Lafont, qui conduisait toute cette intrigue, s'adressa au gouvernement, et, sur l'exposé qu'il lui fit de la conduite d'Arnaud et de *prétendus abus de pouvoir et malversations*, il obtint contre lui une lettre de cachet. Le difficile, toutefois, était de la mettre à exécution. Arnaud refusa formellement d'obéir. Il prétendait que le roi avait été trompé, que sa présence dans l'établissement était absolument nécessaire, et que, dans l'intérêt même de la paix, il devait rester en Afrique.

Cependant le commerce avait été interrompu, *parce que le sieur Lafont, espérant réduire par la nécessité l'obstiné gouverneur, avait fait défendre aux navires français d'aller au Bastion.* Arnaud, sans se laisser émouvoir par cette espèce d'interdit qu'il avait prévu, ouvrit les ports du Bastion de France et de la Calle aux négociants de Gènes et de Livourne et se maintint avec leur aide. La compagnie le fit condamner comme rebelle aux ordres du roi; elle offrit même de l'argent au dey pour obtenir sa destitution ou son éloignement, mais ce dernier s'y refusa d'une manière positive, « disant que le sieur Arnaud était un honnête homme, que c'était à lui seul qu'il avait donné l'établissement du Bastion et qu'il ne connaissait pas le prétendu directeur de Marseille. »

Ne sachant plus que faire pour contraindre Arnaud à se retirer, les associés s'avisèrent d'un étrange moyen. Ils demandèrent et obtinrent des ordres du roi pour se saisir de sa famille. Sa femme et sa fille furent arrêtées et enfermées dans la citadelle de Marseille.

Ce singulier abus de pouvoir n'eut pas le succès qu'on en attendait. Arnaud ne céda pas. Toute sa fortune était engagée dans cette malheureuse spéculation, et il savait bien d'ailleurs qu'on ne pouvait pas, sans la plus révoltante injustice, rendre sa famille responsable de son obstination. Au bout de quelques mois, en effet, sa femme et sa fille furent remises en liberté.

Cependant le gouvernement français, qui voulait terminer cette ridicule affaire, fit partir pour Alger, en 1674, le chevalier d'Arvieux. Cet envoyé adressa au divan de vives ré-

clamations; mais avant qu'on lui eût répondu, la nouvelle de la mort d'Arnaud parvint à Alger : une fièvre venait d'emporter l'opiniâtre Marseillais¹.

V

Mauvaise administration du sieur Lafont. — La Calle siège de l'établissement.

Tout faisait croire que la querelle était finie, mais on se trompait. Lorsque le sieur Lafont fit demander au divan, par le consul français, la restitution du Bastion et de ses dépendances, on repoussa ses prétentions sans même vouloir les discuter. Le dey avait résolu de donner cet établissement au fils aîné d'Arnaud; il ne voulait à aucun prix entendre parler du sieur Lafont, contre lequel il nourrissait un profond ressentiment : il l'accusait de s'être allié avec ses ennemis et d'avoir complété sa mort dans un récent voyage à Alger.

Les Génois de Tabarka, instruits de ce qui se passait, s'étaient aussi empressés de faire des propositions au divan; ils offraient de payer toutes les sommes dues par les Français et de se soumettre au même tribut, si on voulait leur céder le Bastion; mais le divan, sachant qu'ils étaient menacés par le roi de France, et craignant qu'ils ne fussent pas en état par cela même d'exécuter les conditions du marché, refusa de traiter avec eux².

Enfin, après bien des pourparlers inutiles et des négociations entamées et rompues presque aussitôt, l'affaire s'arrangea, grâce aux bons offices du chevalier d'Arvieux (février 1675). Le dey consentit à oublier le passé et ne s'opposa plus à la nomination du sieur Lafont comme capitaine du Bastion; mais il exigea de ce dernier la promesse « d'employer honorablement les deux fils d'Arnaud, de les protéger et de leur payer douze mille piastres dues à leur père pour l'accord fait en France. »

Lafont, qui voulait en finir et qui d'ailleurs avait son pro-

1. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. V.

2. Les mêmes Génois avaient offert au sieur Arnaud, quelques années auparavant, de leur livrer l'établissement français, *en échange d'un dédommagement très-raisonnable*; mais celui-ci n'avait pas voulu les écouter.

jet, promit tout ce que le dey voulut; mais, dès qu'il se vit établi au Bastion, il songea à en chasser les deux fils d'Arnaud et un sieur Villecroze, qui avait été chargé par le dey d'administrer l'établissement après la mort du dernier gouverneur. Pour cet effet, il ménagea quelques commis et soldats de la garnison, et accusa les trois personnes susdites d'avoir voulu le faire empoisonner.

L'accusation était grave; mais il en était l'auteur, et il s'en fit lui-même le juge. Il ordonna leur arrestation, et, sans garder aucune des formes ordinaires de la justice, ayant fait dresser de longs procès-verbaux, et supposant qu'il n'était pas en sûreté dans la forteresse, il les fit embarquer à bord d'une tartane, bien enchaînés, pour être conduits à Marseille, y être jetés en prison et leur procès leur être fait sur les pièces fabriquées par ses ordres¹.

C'était débiter d'une manière assez maladroit, et, pour satisfaire une vengeance personnelle, compromettre l'avenir de l'établissement. Le dey, en apprenant l'arrestation des fils d'Arnaud, se plaignit au gouvernement français et demanda la destitution de Lafont. On n'y consentit pas; mais, en présence de l'hostilité des Turcs, il n'était pas possible que les affaires de l'établissement pussent prospérer. Les Arabes s'éloignaient peu à peu des marchés du Bastion et de la Calle; « ils ne voulaient plus faire de négoce avec un homme qui n'avait pas de parole. » Au lieu d'essayer de les rappeler à lui par de bons procédés, Lafont, dont la présomption était extrême, acheva de tout perdre par une fierté déplacée.

En 1679, la compagnie se vit obligée de céder son privilège à un sieur Denis Dusault, qui venait de constituer une nouvelle société². Ce dernier ayant obtenu l'autorisation du divan d'Alger et conclu avec lui un nouveau traité de commerce, vint s'installer à la Calle, où le gouverneur Lafont s'était vu forcé de transporter le siège de l'établissement, à cause de l'insalubrité du Bastion de France. La mortalité avait été si grande pendant un seul été, que *de plus de quatre cents hommes il n'en était resté que six.*

1. La tartane, rencontrée par un corsaire majorquin, fut emmenée en Sicile, où les trois prisonniers furent mis en liberté; mais le chevalier d'Arvieux ne nous dit pas comment se termina cette affaire.

2. *Recueil de Moëtjens*, t. IV.

La position de la Calle n'était pas beaucoup plus salubre ; la fièvre y enlevait les hommes en moins de quatre jours. Dans les dernières années de son existence, la Compagnie d'Afrique ne trouvait plus à enrôler pour la pêche du corail et pour les autres négoce que des hommes sans asile, sans établissement, sans ressources, des aventuriers, des malfaiteurs fuyant la vengeance de la justice. Si elle n'avait voulu que des honnêtes gens, l'établissement de la Calle serait resté désert et l'aurait été pour longtemps ¹.

La paix entre les puissances chrétiennes et les régences barbaresques n'était jamais de longue durée : il fallait la guerre à ces corsaires insatiables. En 1681, le gouvernement algérien se brouilla de nouveau avec la France ; mais cette fois il n'en résulta rien de fâcheux pour le comptoir de la Calle, considéré par les deux nations comme une espèce de terrain neutre. Le divan d'Alger, autrefois si prompt à s'en prendre aux marchands du Bastion, ne chercha pas à se venger sur l'établissement français de la guerre terrible que Duquesne lui faisait en ce moment.

On aurait tort, toutefois, de penser que cette modération inaccoutumée avait pour motif la crainte de la France ou le désir de ne pas compromettre les avantages d'un commerce favorable. Les causes qui avaient aidé si puissamment au rétablissement des échelles françaises, en 1640, continuaient à protéger les marchands des Concessions. Les Turcs, en les épargnant, ne faisaient que respecter la volonté des Arabes qu'ils se sentaient forcés de ménager.

Lorsque Duquesne se présenta de nouveau devant Alger, en 1683, et lui fit subir un second bombardement, l'agent de la Compagnie résidait dans cette ville, et personne ne songeait à le maltraiter. Cependant l'amiral français, redoutant la vengeance des Turcs, car la guerre avait pris un caractère d'acharnement qu'elle n'avait pas encore eu, crut qu'il était prudent de ne pas laisser les marchands de la Calle exposés sans défense à toute la colère d'une population exaspérée ; en conséquence, il donna l'ordre à quatre galères d'aller recueillir la petite colonie et de la transporter à Tabarka, où elle pourrait attendre en sûreté le résultat de la lutte.

1. Poiret, *Lettres écrites de Numidie*, t. I, p. 11.

Quatre cent vingt-six personnes, tant soldats que marchands, *frégataires*¹ et pêcheurs de corail s'embarquèrent sur les galères françaises.

L'année suivante, la paix s'étant faite, Dusault essaya de former une autre compagnie, et conclut à cet effet une nouvelle convention avec le divan ; mais les Anglais venaient de s'établir à la Calle, et le comptoir du Bastion, où la société française devait s'installer, n'inspirait plus aucune confiance au commerce : Dusault ne put réussir à l'organiser.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1694. Cette même année le bail des Anglais expirait, et le divan ayant refusé de le renouveler, plusieurs négociants de Marseille, qui attendaient ce moment, s'empressèrent de traiter avec le gouvernement algérien pour l'exploitation des Concessions africaines.

CHAPITRE III.

LES CONCESSIONS D'AFRIQUE.

(1695-1827.)

Pierre Hély, directeur de la Calle. — Le comptoir du cap Nègre. — Historique des Concessions françaises pendant le dix-huitième siècle. — Suppression de la Compagnie d'Afrique. — Hostilités et négociations. — Traité du 7 mars 1817. — Importance des Concessions.

I

Pierre Hély, directeur de la Calle. — Le comptoir du cap Nègre.

Pendant le siècle qui venait de s'écouler, le Bastion de France avait joué un certain rôle politique ; on s'était habitué à considérer ses gouverneurs comme des agents du roi de France : le dernier d'entre eux, Denis Dusault, était un diplomate très-habile, qui fut chargé par le gouvernement français de

1. On donnait ce nom aux hommes qui chargeaient les blés et les autres marchandises à bord des navires ou *frégates*.

plusieurs négociations importantes à Alger, à Tunis, à Tripoli; mais, à dater de cette époque, les nouveaux directeurs de la Calle ne furent plus que des marchands, étrangers à la politique et occupés seulement de leur commerce. Si cette seconde phase de l'existence des Concessions ne fut pas la plus brillante, elle fut du moins la plus heureuse.

La nouvelle compagnie qui venait de s'installer à la Calle, habilement dirigée par Pierre Hély, homme honnête et capable, débuta avec succès. Moyennant une redevance annuelle au trésor d'Alger, une autre à la milice de Bone et quelques présents aux cheiks arabes, conformément aux règlements consentis par Sanson Napolon en 1628, le sieur Hély et sa compagnie, nommée et avouée par l'empereur de France pour la pêche du corail et autres négoce, furent déclarés propriétaires incommutables des places dites le Bastion de France, la Calle, Bone et autres dépendances.

Il fut défendu à tous les habitants de cette côte de vendre à d'autres qu'audit Hély et à sa compagnie les laines, cuirs, cires et autres marchandises. Il fut aussi convenu, qu'en cas de guerre, ladite compagnie ne pourrait jamais être inquiétée; mais qu'elle serait maintenue, au contraire, dans la paisible possession des places désignées, dans lesquelles il était interdit à tout commerçant étranger d'aller et de trafiquer sans le consentement dudit Hély. La seule restriction apportée au commerce français fut que, pendant quelques années, l'achat des grains serait réduit à deux navires par an¹, et la redevance que le sieur Hély, au nom de la compagnie qu'il administrait, s'engagea à payer annuellement au divan d'Alger, fut portée à trente-quatre mille roupies d'or².

En 1707, l'établissement du cap Nègre, exploité par une société particulière, demanda à se réunir à la compagnie Hély. Le gouvernement ayant donné son approbation à ce projet, les deux sociétés se fondirent en une seule. Ce fut un heureux événement qui augmenta considérablement les ressources du comptoir de la Calle.

Nous croyons utile de faire connaître ce que le cap Nègre avait été jusqu'alors. Son nom se rencontre souvent dans les bulletins et tarifs commerciaux de l'époque.

En 1543, les Génois occupèrent le cap Nègre, lorsqu'ils

1. Le pays venait sans doute de subir une disette.

2. Cent cinq mille francs.

s'établirent à Tabarka, et ce poste fut regardé pendant longtemps comme une dépendance de la colonie génoise. On ne sait à quel propos les corsaires de Tripoli chassèrent de ce lieu les marchands de Tabarka, qui firent de vaines tentatives pour l'obtenir plus tard du bey de Tunis. Il paraît que les Arabes se plaignaient de ce que les Génois *les renvoyaient souvent sans acheter leurs marchandises, sous prétexte qu'ils n'en avaient pas besoin*, et le bey ne voulut pas traiter avec eux parce qu'ils se refusaient à établir un commerce régulier avec les indigènes.

Lorsque Sanson Napolon releva le Bastion de France, il sollicita du divan de Tunis la faveur de faire le négoce au cap Nègre. Il y eut, à ce qu'il semble, un arrangement à ce sujet, car ce point du littoral est nommé parmi les *lieux et places* que le sieur Lepage visita en 1634, lorsqu'il vint prendre possession de son nouveau gouvernement. Mais, quelques années après, les marchands du Bastion n'occupaient plus le cap Nègre, soit qu'ils l'eussent abandonné volontairement, ou, ce qui est plus probable, soit qu'ils en eussent été déposés par les Tunisiens.

En 1641, le gouvernement français essaya de recouvrer ce poste important. Le sieur de Montmeillan, envoyé à Tunis pour traiter de la paix, demanda que le cap Nègre « fût remis entre les mains du roi, comme il avait été autrefois, afin d'avoir avec les Arabes le commerce libre de blé, cire, cuirs, chevaux, ainsi que la pêche du corail, en échange desquelles marchandises ceux du pays pourraient acheter draps, toiles, étoffes et tous autres objets, à la réserve, de part et d'autre, des armes et munitions de guerre et de navigation. »

Les instructions de l'ambassadeur français portaient que, si le divan consentait à la restitution du cap Nègre, il faudrait faire insérer dans le traité que *l'habitation serait fermée par de bonnes murailles et de bons fossés, afin que les Maures ne pussent causer aucun trouble aux marchands*. Le bey parut y consentir d'abord, puis l'affaire traîna en longueur; au bout de quelques mois, le sieur de Montmeillan fut obligé de remettre à la voile sans avoir rien conclu.

Le divan de Tunis, qui avait refusé de traiter avec le gouvernement français, céda le cap Nègre à une société particulière. Un sieur Rinier y était établi en 1665, et le trafic qu'il faisait sur cette côte était si avantageux, qu'il excita la jalousie d'un *grand nombre* de marchands.

« Ceux-ci, souhaitant ardemment d'avoir part dans les profits de l'adroit négociant, surent si bien représenter leurs raisons au ministre, qu'on résolut de faire une nouvelle tentative auprès du bey de Tunis pour obtenir le privilège du négoce au cap Nègre. » Le chevalier d'Arvieux fut chargé de cette négociation, et sut la conduire avec tant d'habileté, que le divan consentit à conclure un traité de commerce avec une compagnie française qui s'était constituée sous le patronage du gouvernement (février 1666).

Les stipulations de ce traité sont curieuses. Il portait que la compagnie, admise à trafiquer au cap Nègre, y serait sous la protection du divan, et qu'elle commercerait avec les Arabes privativement à tous autres marchands francs sans distinction.

Tout le négoce qui se faisait auparavant avec les Génois devait être transporté dans le nouvel établissement, et le divan promettait d'enjoindre *aux principaux des Arabes* de vendre à la compagnie des Français, au prix courant et sans qu'ils pussent rien exiger au delà, le blé, l'orge, les pois chiches, les fèves et les autres légumes qu'ils avaient portés jusqu'alors à Tabarka.

La compagnie avait également la permission d'entretenir pour la pêche du corail autant de bateaux et de *corallines* qu'elle le jugerait convenable.

Il était stipulé, en outre, que les marchands pourraient rétablir le lieu destiné pour la chapelle, comme il était auparavant, et y pratiquer leur religion; le divan consentait aussi à ce que les maisons, les magasins, les moulins à vent et les deux fours *pour cuire le pain et le biscuit*, que l'ancienne compagnie avait possédés, fussent reconstruits et entourés d'une muraille de huit pieds arabes de hauteur et de trois palmes d'épaisseur, avec défense toutefois « de faire dans ladite muraille aucuns créneaux ni embrasures, mais seulement quatre guérites aux quatre angles pouvant contenir chacune deux hommes, pour y faire la garde et défendre l'établissement contre les voleurs. » Lesdits magasins, chapelle, maisons et autres bâtiments pouvaient être blanchis et réparés tous les ans, et, à cet effet, la compagnie avait la faculté d'établir autant de fours à chaux qu'il serait nécessaire.

Pour la sûreté du commerce et la garantie du bey de Tunis, il était convenu que la tour, située sur la hauteur du cap, où une petite garnison de soldats tures se tenait d'habitude,

serait réparée aux frais des marchands, et que ceux-ci pourraient, au besoin, s'y réfugier avec leurs effets; le bey promettait d'ordonner très-expressément aux janissaires de défendre, dès qu'ils en seraient requis, les personnes des Français et leurs marchandises.

Il était aussi permis à tous les habitants du cap Nègre d'aller à la campagne pour chasser ou faire du bois, sans que personne pût s'y opposer; ils pouvaient même prendre avec eux, s'ils le voulaient, deux ou trois soldats pour les accompagner et empêcher qu'ils ne fussent insultés.

Enfin, une dernière clause stipulait que, si des navires français, venant de France ou ailleurs, faisaient naufrage sur la côte, les hommes et les effets seraient rendus à la compagnie, sans que le divan ou tous autres y pussent rien prétendre pour quelque raison que ce fût. La redevance que les marchands devaient payer annuellement au bey de Tunis était fixée à trente-cinq mille piastres¹.

Les Français ne gardèrent pas longtemps le cap Nègre. La guerre ayant éclaté entre la France et la régence de Tunis, ils furent obligés de l'abandonner. Une compagnie anglaise l'exploita à son tour; mais, en 1685, la paix s'étant faite, le bey retira aux Anglais le privilège qu'il leur avait concédé, et permit à un sieur Gauthier, de Marseille, de relever le comptoir français. Le gouvernement du roi donna pour cet objet deux cent cinquante mille francs. Enfin, en 1707, comme nous l'avons dit, la société fondée par le sieur Gauthier se réunit à la compagnie des marchands de la Calle.

L'établissement du cap Nègre était un des comptoirs de la côte d'Afrique où le commerce se faisait le plus avantageusement. Les marchandises et les denrées du pays s'y vendaient à un prix moindre que dans les autres échelles françaises²; et les Arabes qui habitaient ce littoral, moins riches que ceux des environs de la Calle et du Bastion de France, accueillaient toujours les marchands avec la même faveur.

Une bonne partie du commerce se faisait aussi par échange. Le chevalier d'Arvieux assure qu'en 1665, lorsque le sieur

1. *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 439. *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. III, p. 551.

2. La charge de blé pesant 320 livres, poids de Marseille, ne coûtait, dans le pays, que quatre livres tournois.

Rinier exploitait le cap Nègre, on en tirait annuellement vingt mille muids de blé et quarante mille charges de légumes. Le même comptoir fournissait également au commerce du corail, des cuirs crus, des laines et quelques cires ; mais la navigation, aux approches du cap, présentait de grands dangers. L'anse étroite qui lui sert de port n'offre aucun abri aux navires ; les barques mêmes des corailleurs ne peuvent y mouiller en sûreté. Lorsque les vaisseaux de la compagnie d'Afrique visitaient le cap Nègre, il leur était défendu de s'y arrêter plus de trois jours pour faire leurs chargements ; malgré cette précaution, les naufrages étaient fréquents sur cette côte.

Le cap Nègre est mentionné par les cartographes du moyen âge, qui l'appellent *Tonacran* ou *Tamecrati*. Ce dernier nom (*Tamekart*) est celui du village qui a été construit sur le sommet du promontoire ¹.

II

Historique des Concessions pendant le dix-huitième siècle.

En 1713, la compagnie Hély fut dissoute et remplacée par une autre, qui prit le nom de *Compagnie d'Afrique*. L'année suivante, un nouveau traité de commerce fut conclu entre le directeur Demarle et Hassan, bey de Constantine, au nom du divan d'Alger.

Cette convention reproduisait les dispositions principales du traité de 1694 ; mais un article particulier stipulait « qu'aucun bâtiment étranger, de quelque nation qu'il fût, même musulman, ne pourrait venir charger du blé, de l'orge et des fèves à Bone, à *Tarcul* (Tekouch) et dans les autres lieux de la côte, sous quelque prétexte que ce fût. » Cet article très-curieux prouve la grande faveur dont jouissaient alors les marchands de la Calle.

Par arrêt du conseil d'État, les possessions d'Afrique passèrent, en 1719, entre les mains de la compagnie des Indes.

1. Hebenstreit prétend que le cap Nègre doit son nom à la couleur sombre des rochers dont il est formé ; mais il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour retrouver dans le mot *Tonacran* la dénomination moderne du promontoire.

Le privilège du commerce de la côte de Barbarie lui fut accordé pour vingt-quatre ans. En 1725, cette concession fut déclarée perpétuelle; mais il paraît que la compagnie des Indes ne sut pas mieux conduire ses affaires en Afrique qu'en Asie; car, cinq ans après, elle fut obligée de supplier le roi d'accepter *la rétrocession, délaissement et transport* du commerce de Barbarie. A dater du mois de novembre 1730, ce privilège fut concédé pour dix ans à un sieur Jacques Auriol. Administré avec habileté, le comptoir de la Calle redevint important.

Enfin, en 1741, les Concessions furent placées sous la direction d'une *Compagnie royale d'Afrique*, qui se constitua à Marseille avec un capital de douze cent mille francs, divisé en douze cents actions. Le quart de cette somme fut fourni par la chambre de commerce de cette ville qui garantissait, en outre, aux actionnaires l'intérêt de leurs fonds. Une subvention annuelle de quarante mille francs lui fut aussi assurée par le gouvernement pendant cinq ans.

Cette même année, Giacomo Lomellini, qui cherchait à se défaire de l'île de Tabarka, offrit à la compagnie d'Afrique de la lui vendre. Un sieur Fougasse, de Marseille, fut chargé d'entrer en négociation avec lui; mais cette affaire, qui demandait une grande discrétion, ayant été malheureusement ébruitée, le bey de Tunis ne laissa pas le temps à la compagnie de faire cette acquisition importante.

La France venait de se brouiller avec lui à la suite d'une maladresse de son consul, et le premier effet de cette rupture avait été l'expulsion des Français du cap Nègre. Voulant à tout prix empêcher les marchands de la Calle de s'établir à Tabarka, il ne trouva pas de meilleur expédient que de s'en emparer lui-même. Un corps de troupes se présenta tout à coup devant la place génoise, et en prit possession presque sans résistance. Tous les chrétiens qui l'habitaient furent transportés à Tunis, où leurs descendants sont encore établis.

L'année suivante, un officier de marine, envoyé avec deux bricks à la Calle pour protéger le commerce, essaya de se rendre maître de Tabarka par surprise; mais l'attaque, mal dirigée, échoua complètement. Quelques mois après, un traité de paix intervint entre les deux pays et mit un terme aux hostilités. La France renonça à toute prétention sur l'île de Tabarka, et le bey consentit à lui rendre le cap Nègre.

La destruction de l'établissement génois ayant écarté la seule concurrence que la Compagnie royale d'Afrique eût à redouter pour la pêche du corail, celle-ci s'occupa de donner à cette industrie une organisation régulière et permanente.

« La pêche du corail se faisait depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juillet. Quand la saison était proche, les corailleurs venaient à la Calle faire leur marché, recevoir les avances qu'on avait coutume de leur faire, et prendre possession du *salleau* ou barque que la Compagnie leur fournissait avec tous ses appareils, dont néanmoins ils devaient rendre compte quand la pêche était finie. Les avances que l'on faisait aux corailleurs étaient d'environ deux cents piastres, à condition que ni les maîtres de barque ni leurs compagnons ou matelots ne pourraient vendre le corail de leur pêche qu'au commis du magasin, à peine de punition corporelle, et seulement au prix fixé par la Compagnie, qui était de cinquante-huit sols la livre. On employait ordinairement vingt-cinq bateaux, montés chacun de sept hommes, et chaque bateau ne pêchait guère moins de vingt à vingt-cinq quintaux. Le corail se mettait en caisses du poids de cent trente livres, et se vendait à Marseille à raison de trois cents piastres la caisse, s'il était beau, et au-dessous, s'il était moindre. Les patrons des bateaux et leurs gens payaient tout ce qu'ils prenaient au magasin sur le pied convenu avec eux, qui était d'une piastre pour le cent de pain, deux piastres pour la millerolle de vin, et un aspre de la livre de viande. Ils achetaient eux-mêmes le fil propre à faire leurs engins à pêcher sur le pied de vingt-cinq livres le quintal. » Tous les matelots étaient Provençaux et devaient s'engager pour trois ans; ils ne pouvaient devenir patrons qu'après un long exercice et un rigoureux examen.

La pêche, pour chaque saison, était évaluée à vingt-cinq mille kilogrammes, au prix moyen de cinq francs quatre-vingts centimes. Un peu plus du tiers du produit total (cent quarante-cinq mille francs) était absorbé par les frais de toute espèce; le reste appartenait aux matelots. Mais le corail que la Compagnie recevait au prix moyen de cinq francs quatre-vingts centimes était vendu aux fabriques de Marseille vingt à vingt-cinq francs, ce qui lui donnait annuellement un bénéfice net de plus de quatre cent mille francs. Cette sage organisation de la pêche du corail subsista jusqu'en 1794.

On possède le relevé des inventaires de fin d'année de la Compagnie jusqu'à sa dissolution, et l'on trouve qu'en 1756 elle possédait quinze cent cinquante mille francs. Le succès n'était pas aussi grand qu'on l'avait espéré; mais l'intérêt à six pour cent avait toujours été payé régulièrement aux actionnaires. Dix ans plus tard, la mauvaise administration du directeur principal, Armény de Bénézet, avait réduit le fonds social à moins de cinq cent mille francs. Bénézet fut révoqué et remplacé par un sieur Martin, dont l'habileté sauva la Compagnie d'une ruine imminente.

« Jamais, disent les Mémoires du temps, les affaires ne furent dans une situation plus florissante, et cet état prospère était dû aux soins que prenait le sieur Martin de conduire les opérations de la Compagnie sur les principes d'une société marchande, de rendre son administration économe, exacte et fidèle, et de n'employer en Barbarie que des sujets probes, sages et conciliants avec les Maures. » Chaque année les actionnaires recevaient un assez fort dividende, et la moyenne annuelle des exportations de blé qui, dans la période précédente était tombée à vingt mille charges, était en 1773 de quatre-vingt-cinq mille. Dans ce chiffre n'étaient pas comprises les exportations du cap Nègre, de Bone et de Kollo.

Trois ans après, lorsque Martin mourut, le fonds social était de quatre millions cinq cent mille francs, indépendamment des créances douteuses, de la valeur des édifices de la Compagnie, et de quelques marchandises qui restaient invendues dans les magasins. Cent à cent vingt navires, dont le fret coûtait annuellement trois cent mille livres, étaient employés au transport des marchandises et denrées achetées par la Compagnie.

Rien n'était négligé par les marchands pour se faire bien venir des indigènes. De Tabarka jusqu'à Bone il n'y avait qu'une mosquée, et c'était celle qui avait été construite autrefois sur la plage de la Calle. Désireuse d'effacer la différence de croyance et d'origine qui existait entre les deux nations, la Compagnie avait ordonné qu'elle fût réparée avec soin.

Elle avait aussi consenti à payer une lisme en instruments d'agriculture aux Arabes *Mâdis*, « pillards et voleurs comme le sont tous ceux des frontières. » Elle aimait mieux acheter leur tranquillité que d'essayer de les réduire par la force des

armes, ce qui pouvait amener pour elle des complications fâcheuses. De leur côté, les *Mâdis* s'étaient soumis à payer au bey de Tunis une légère contribution, à condition qu'il les laisserait commercer librement avec les Français.

Les relations d'amitié que les marchands, dès la première année de leur installation, avaient eu soin d'établir avec le cheik des *seize tribus* de la Mazoule étaient maintenues avec une grande attention. La bienveillance de ce chef puissant était en quelque sorte, pour le comptoir de la Calle, une question de vie ou de mort. Il n'eût tenu qu'à lui d'anéantir entièrement le commerce de grains que faisait la Compagnie, si cette dernière eût été assez imprudente pour l'indisposer contre elle. Les marchands, afin de s'assurer son bon vouloir d'une manière définitive, lui avaient permis de percevoir à son profit une taxe assez forte sur tout le blé qui était embarqué, ainsi qu'un droit de sortie de dix piastres sur tous les chevaux que l'on transportait à Marseille.

C'était, chaque année, soixante à soixante-dix mille francs qui étaient versés au trésor du cheik; mais, comme il était intéressé lui-même à ce que les achats de grains se fissent en grand nombre, les marchands avaient la liberté d'en exporter autant qu'ils voulaient.

Préoccupée des seuls intérêts de son commerce, la Compagnie avait même stipulé avec les Arabes que, si l'un d'eux tuait un chrétien, hors du cas de guerre ou de légitime défense, il ne payerait que cinq cents piastres, tandis que le chrétien qui aurait tué un Arabe serait taxé à huit cents. C'était pousser un peu loin le mépris de sa dignité; mais, en flattant ainsi les préjugés des Arabes, les marchands espéraient qu'ils se montreraient plus accommodants dans les transactions commerciales.

Enfin, en 1750, la Compagnie, voulant augmenter encore la sûreté de ces relations, demanda au divan d'Alger de lui accorder une certaine part dans la nomination du cheik du pays. Le divan ayant accueilli favorablement cette requête des marchands, il fut décidé que le cheik de la Mazoule, nommé par le bey de Constantine, ne pourrait entrer en fonctions qu'après avoir été agréé par le directeur français, chargé de lui remettre le bernous d'investiture.

Toutes ces mesures, aussi habiles que sages, assuraient la

libre possession de la Calle bien mieux que n'aurait pu le faire un corps de troupes entretenu à grands frais¹.

III

Suppression de la Compagnie d'Afrique. — Hostilités et négociations.

La révolution de 1789, ayant aboli tous les privilèges, ne pouvait laisser subsister ceux des compagnies commerciales. De très-vives réclamations arrivaient de toutes parts au gouvernement, et parmi les compagnies privilégiées dont on demandait la dissolution, celle d'Afrique « était attaquée avec d'autant plus de vivacité que, seule entre ses pareilles, elle faisait bien ses affaires. » Les comités de l'Assemblée constituante examinèrent le principe général des privilèges mercantiles. Bertrand, directeur de la Calle, vint exposer devant eux les conditions spéciales de l'existence de cet établissement. Le résultat de la discussion fut la dissolution de toutes les compagnies, hormis celle d'Afrique.

Mais le principe était condamné, la confiance ébranlée, et il arriva ce que tout le monde prévoyait : un arrêté du 21 juillet 1791 prononça en faveur de tous les Français la liberté du commerce dans les échelles du Levant et de la Barbarie. La Compagnie d'Afrique se soutint cependant jusqu'en 1794, époque où elle fut supprimée par un arrêté du Comité de salut public (19 pluviôse an II) et remplacée par une agence au compte de l'État. Les deux millions quarante-huit mille deux cent quarante-huit livres provenant de la liquidation du fonds social furent versées au trésor. « Ce fut, dit le baron Baude, une déplorable erreur et une brutale injustice. »

1. L'établissement de la Calle n'était pas une colonie. Un règlement de la chambre de commerce de Marseille s'opposait à ce que les femmes y fussent admises. Cette défense étonnait fort les Arabes, qui n'ont jamais compris le célibat volontaire. On raconte à ce sujet l'anecdote suivante : un riche marchand de Tunis, que ses affaires avaient conduit à la Calle, ayant visité tout l'établissement sans y avoir aperçu une seule femme, s'imagina qu'on les avait fait cacher pour les soustraire à sa vue. Le directeur l'ayant assuré que bien réellement aucune femme n'était admise dans le fort : « Il faut, répondit le Tunisien, que vous et vos employés soyez coupables de bien grands crimes, pour qu'on vous ait refusé d'emmener des femmes avec vous. »

Pendant toute la longue période d'un siècle qui s'était écoulée depuis le traité conclu par Pierre Hély avec le gouvernement algérien, la paix n'avait pas été troublée. Quelques contestations s'étaient élevées en 1731 et en 1764; mais la présence d'une escadre dans la baie d'Alger avait suffi pour tout apaiser : le divan, dont l'arrogance avait décliné en même temps que la puissance, s'était empressé de faire toutes les réparations demandées.

En 1799, la république française ayant envahi l'Égypte, le gouvernement turc lui déclara la guerre. Il prévint en même temps les régences barbaresques du danger qui menaçait l'islamisme, et leur enjoignit de commencer les hostilités. Après avoir hésité quelque temps, le dey d'Alger se conforma enfin aux ordres du Grand Seigneur.

Le bey de Constantine, chargé de s'emparer de la Calle, se présenta devant l'établissement français. Il n'était accompagné que de sa suite ordinaire; mais un corps de janissaires, caché dans les environs, se tenait prêt à agir au premier signal. Le bey envoya un de ses officiers prévenir de son arrivée le directeur Peyron et le prier de venir conférer avec lui sur quelques affaires de commerce.

On ne savait rien à la Calle de la déclaration de guerre du divan, et le directeur français ne vit aucun inconvénient à se rendre à cette invitation. Accueilli comme un ami, Peyron fut conduit avec de grandes démonstrations de respect dans la tente du bey; mais celui-ci, après quelques paroles courtes, lui annonça brusquement qu'il était son prisonnier. Dans le même temps, les Turcs envahissaient la forteresse; les Français surpris ne purent opposer aucune résistance. Tout fut livré au pillage et à la destruction.

Le bey emmena à Constantine tous les habitants, au nombre de cinq à six cents, qui de là furent transférés plus tard à Alger. La régence de Tunis déclarait la guerre, à la même époque, à la république française. Les propriétés et les marchandises de l'agence d'Afrique, à Bone, à Kollo, à Tabarka¹, au cap Nègre, furent saisies, et le commerce des Concessions se trouva entièrement ruiné.

Le dey d'Alger n'avait rompu qu'à contre-cœur avec la

1. En 1779, le bey de Tunis avait concédé à la Compagnie d'Afrique la pêche de Tabarka, moyennant une redevance annuelle de deux cent mille francs.

république, et, dès l'année suivante, un traité de paix, renouvelé et confirmé avec plus d'extension en 1801, rendit à la France ses établissements de commerce.

Le traité contenait les clauses suivantes :

« La régence d'Alger restituée à la république française les Concessions d'Afrique aux mêmes conditions et de la même manière que la France en jouissait avant la rupture.

« L'argent, les effets et les marchandises dont les agents de la Régence se sont emparés dans les comptoirs devront être restitués, déduction faite des sommes qui auront servi à payer les redevances dues à l'époque de la déclaration de guerre. Il sera, en conséquence, dressé de part et d'autre des comptes qui devront être mutuellement consentis.

« Les lismes ne seront exigibles que du jour où les Français seront rétablis dans leurs comptoirs. A partir de cette époque, le dey, pour indemniser la Compagnie d'Afrique des pertes qu'elle a éprouvées, lui accorde une exemption générale des lismes d'une année. »

Le nouveau tarif fixait à cinq cent mille francs la redevance annuelle pour les Concessions.

Quelques mois après, un arrêté des consuls décida que l'ancienne Compagnie d'Afrique serait réorganisée. Cet arrêté était ainsi conçu :

« La Compagnie d'Afrique, supprimée en 1794, est rétablie, et l'agence installée à Marseille cessera ses fonctions.

« La Compagnie rentre dans la jouissance de ses établissements en Barbarie, de ses comptoirs et dépendances dans l'état où ils se trouvent.

« Toutes les concessions commerciales accordées par la régence d'Alger, d'après le traité de 1694, lui sont rendues.

« Pour la mettre en état de rétablir l'activité de ses opérations, il lui sera compté dès à présent une somme de trois cent mille francs.

« Les lismes dues à la Régence seront payées annuellement par le gouvernement, qui s'en indemniserait au moyen d'une rétribution à prélever ultérieurement. »

Mais le même arrêté, qui rendait à l'ancienne Compagnie d'Afrique l'exploitation des Concessions, lui enlevait la pêche du corail. Le gouvernement voulait qu'elle fût faite par une société particulière, dont le siège était fixé à Ajaccio. La Compagnie d'Afrique réclama ; mais, n'ayant pu obtenir que la pêche du corail lui fût rendue, elle refusa de reprendre

son existence. La loi du 17 floréal an X prononça sa dissolution définitive et ordonna la formation d'une nouvelle société.

Celle-ci ne s'organisa jamais. « Comme on voulait toujours, dit Pellissier, que la pêche du corail demeurât libre, elle ne put réussir à se constituer. On établit cependant un agent provisoire pour le service des Concessions, mais les affaires furent à peu près nulles. »

En 1806, le bey de Constantine, à l'instigation de l'Angleterre, devenue la maîtresse de la Méditerranée après le désastre de Trafalgar, admit la concurrence des Maltais et des Espagnols dans les ports où les Français avaient seuls le droit de pêcher le corail. Cette flagrante infraction aux traités fut bientôt suivie de leur entière abolition, et le privilège de la pêche, ainsi que le trafic des anciennes Concessions, fut donné pour dix ans aux Anglais, moyennant une redevance annuelle de onze mille livres sterling (deux cent soixante-quinze mille francs). Ceux-ci ne l'exploitèrent pas eux-mêmes, et abandonnèrent cette navigation aux marines sicilienne, sarde et espagnole. Les droits qu'ils prélevaient sur les négociants et les corailleurs de ces diverses nations couvraient à peu près le tribut exigé par le dey.

Il paraît que le principal objet de l'Angleterre, en demandant au gouvernement algérien de lui céder le comptoir de la Calle, avait été d'y établir un poste militaire qui assurât sa domination maritime de Malte et de Gibraltar; mais le divan n'y ayant pas consenti, elle ne jugea pas utile de conserver cette position, dont elle ne pouvait retirer aucun profit, et négligea en 1816 de renouveler son traité avec Alger¹.

IV

Traité du 7 mars 1817. — Importance des Concessions.

L'année suivante, les marchands français reparurent à la Calle, qui leur fut restituée avec ses dépendances (7 mars 1817); mais le dey ne voulut pas leur rendre tous les privilèges réservés dans les anciens traités. La redevance fut portée à soixante mille francs, et, entre autres conditions

1) Blaquièrre, *Letters from the Mediterranean*, t. I, p. 139.

humiliantes, les marchands durent promettre de ne construire, dans les limites des Concessions, aucun fort ni enceinte pourvus d'artillerie.

Le consul français, qui aurait dû s'opposer à cette dernière condition avec une énergie inébranlable, ne fit à ce sujet aucune observation sérieuse. Plus tard, ayant acheté le silence des ministres algériens, il fit relever les fortifications de la Calle. Le dey n'eut connaissance de ces nouvelles constructions qu'après qu'elles étaient entièrement achevées. Comme la promesse n'avait été faite que verbalement, et que l'existence de ces ouvrages était autorisée dans les anciens traités, il n'exigea pas leur destruction immédiate; mais il ne pardonna jamais au consul d'avoir abusé de sa bonne foi.

Les occasions ne lui manquèrent pas pour nous prouver son mauvais vouloir. En 1818, les habitants de Bone ayant pillé un brick français, le dey Hussein se refusa à toute réparation. Le comptoir de la Calle fut menacé en 1820, et la même année le dey, sans motif apparent, exigea que la redevance annuelle pour la pêche du corail fût élevée à deux cent mille francs. Afin de ne pas priver ses sujets d'un commerce avantageux, le gouvernement français consentit à payer; mais, comme toujours, cet acte de faiblesse fit naître de nouvelles exigences. En 1823, sous prétexte de la contrebande, le domicile de l'agent consulaire à Bone fût violé. Le résultat de la visite prouva la fausseté de l'accusation, et cependant le dey ne voulut se soumettre à aucune satisfaction. Quelques années plus tard, il fit même publier un manifeste qui permettait à toutes les nations la pêche du corail sur les côtes de sa domination.

On sait qu'en 1827 l'établissement de la Calle fut livré aux flammes, lorsque la France déclara la guerre au dey d'Alger. Il ne fut réoccupé qu'au mois de juillet 1836.

« Le détachement envoyé pour reprendre possession de cet ancien poste ne rencontra aucune résistance : un groupe d'Arabes, sans armes, assis paisiblement sur les ruines de cette ville française, attendait l'arrivée de ses anciens maîtres, dont ils reconnaissaient les droits. La petite garnison trouva la Calle dans l'état où l'incendie de 1827 l'avait laissée. Les poutres carbonisées, les murs debout, mais calcinés, les rues, couvertes d'herbes, prouvaient que les indigènes, après y avoir mis le feu, ne s'en étaient plus inquiétés : ils

avaient abandonné aux bêtes fauves les restes de ces demeures de pierre qu'ils dédaignaient pour eux-mêmes. »

Dans ces derniers temps on a prétendu que l'importance des Concessions avait été exagérée. La chose est peut-être vraie ; mais nous croyons que les auteurs qui nient cette importance, n'ont pas voulu se souvenir de ce qu'étaient alors nos relations mercantiles. Le commerce de la Turquie et des îles de la Méditerranée, aux deux derniers siècles, était presque tout entier entre les mains des Génois et des Vénitiens. La mer Noire était fermée à nos navires, et les blés, les laines, les cuirs de la Russie méridionale n'arrivaient que difficilement dans nos ports.

Il est certain que les négociants de Marseille, qui devaient savoir à quoi s'en tenir au sujet du trafic de Barbarie, le considéraient comme très-avantageux. Toutes ces compagnies qui s'organisaient avec une si grande facilité, le Bastion de France et les autres comptoirs tant de fois ruinés et sans cesse rétablis, les dépenses considérables faites à l'occasion de ces établissements, les redevances annuelles augmentées à chaque nouvelle capitulation et cependant toujours acceptées, prouvent que le commerce des Concessions avait une importance réelle, et qu'il était aussi plus actif qu'on ne veut bien le croire aujourd'hui.

Si le gouvernement français n'avait pas été persuadé de cette vérité, il n'aurait pas insisté avec tant de force, dans ses nombreux traités avec la régence d'Alger, sur la réinstallation immédiate des marchands dans les anciennes échelles françaises.

« Les Marseillais, écrivait Blaise Mérigon en 1674, font en Afrique un négoce très-important, qui rapporte grande commodité en France, en sorte que c'est comme un pays comparé aux Indes¹. » Le commerce de la Barbarie, au siècle dernier, était pour le midi de la France une ressource précieuse. Il assurait la subsistance des provinces voisines de la Méditerranée, et, tout en alimentant de grains le Languedoc et la Provence, il permettait aux blés des bords du Rhône, de la Saône et du Doubs, de refluer vers les pays vignobles qui ne pouvaient pas se suffire².

1. Lettre au roi de Blaise Mérigon, de Marseille, Ms. fonds Saint-Germain, n° 778.

2. Rapport de Regnaud de Saint-Jean-d'Angély.

La Compagnie d'Afrique faisait de nombreuses affaires avec le cap Nègre, Bone, Stora, Kollo; mais, indépendamment des marchandises que lui fournissaient ces différents comptoirs, elle exportait annuellement de la Calle une centaine de quintaux de cire, dix mille peaux de bœufs, quatre-vingt-dix à cent mille hectolitres de froment et vingt à vingt-cinq mille kilogrammes de corail. Pour ne pas épuiser les bancs et assurer indéfiniment la pêche, l'ancienne compagnie ne permettait pas d'en extraire une plus grande quantité, dans l'espace compris entre le cap Roux et le cap de Fer.

Dans les dernières années de son existence, les charges courantes de la Compagnie, y compris les droits et présents aux autorités barbaresques, s'élevaient à quatre cent seize mille livres. Elles n'étaient que de cent trente-cinq mille, lorsque le capitaine Sanson Napolon dirigeait l'établissement du Bastion de France; mais en 1794, de même qu'en 1630, la seule pêche du corail suffisait pour couvrir toutes les dépenses.

Les exportations d'orge, de maïs, de millet, de fèves et de poix chiches (*hoummous*) étaient aussi très-considérables. De 1701 à 1709, les Concessions expédièrent en France jusqu'à deux cent mille hectolitres de blé par an¹.

1. *Archives de la marine*, citées par le baron Baude.

CHAPITRE IV.

LE GOLFE DE BONE.

Le cap Rose. — Bone au moyen âge. — Établissements des marchands chrétiens. — La cité royale. — Commerce ancien. — Les trois mouillages de Bone. — Le port romain. — Le cap Rouge. — Les marbres de la Numidie.

I

Le cap Rose. — Bone au moyen âge.

A quelques lieues, à l'ouest de la Calle, on découvre les ruines d'une tour. Elle s'élève sur un escarpement rougeâtre, au-dessus d'une petite anse bordée de sable blanc, aujourd'hui déserte, mais, il y a moins de deux siècles, pleine d'animation et de bruit. Cette tour est tout ce qui reste de l'ancien Bastion de France, *el Bestioun*, comme les Arabes l'appellent encore. Le pays environnant, dont la prodigieuse végétation excitait autrefois l'admiration de Pierre Dan, a conservé le même aspect : une riche verdure couvre les vallées, et les montagnes sont toujours revêtues *d'épais taillis avec quantité de bois de haute futaie*.

La côte descend ensuite vers le sud-ouest, en présentant alternativement des falaises taillées à pic et de petites plages. A un peu moins de deux milles du Bastion, elle semble se creuser brusquement. On y remarque une déchirure profonde, semblable à l'embouchure d'une rivière, mais il n'y a là qu'un chenal, long de sept à huit cents mètres, par lequel la mer communique avec un lac connu des marchands français aux deux derniers siècles sous le nom *d'étang du Bastion*.

C'est le *Guitta el Mâlah* des indigènes. L'étendue de ce lac, qui s'avance à plus de deux lieues dans les terres, est d'environ deux mille cinq cents hectares. Autrefois les corailleurs y pénétraient souvent, et, pendant l'hiver, il servait même de port à leurs barques.

Au delà de l'étang du Bastion, la côte se prolonge avec la même alternative monotone de falaises abruptes et de plages

étroites ; puis on rencontre le cap Rose, le *Râs Boufhal* des Arabes, terre peu élevée et couverte seulement de broussailles, sans la moindre culture. La géographie d'Édrissi mentionne ce promontoire sous le nom d'*El Tarf*. Il est aussi représenté sur toutes les anciennes cartes nautiques. L'atlas catalan de Ferrer lui donne le nom de *cap de la Rosa*, et le portulan de Visconti, celui de *cavo di Rosso*.

Au moyen âge, le cap Rose était souvent visité par les marchands européens. C'était une des meilleures stations pour la pêche du corail. Aujourd'hui encore, pendant la belle saison, c'est-à-dire depuis le commencement d'avril jusqu'à la fin de juillet, les parages du cap Rose sont très-fréquentés. Les pêcheurs assurent que ses bancs de rochers donnent toujours le corail le plus beau et le plus riche de la côte d'Afrique, et qu'on n'est pas obligé d'aller le chercher à une trop grande distance ; on le trouve à une profondeur de quarante à cinquante brasses.

On a vu que les Français avaient formé en ce lieu un établissement, « où demeurait un caporal avec huit soldats et un interprète pour le négoce ; » mais ce que le cap Rose donnait au commerce était peu considérable : on n'en tirait guère annuellement que trois ou quatre mille mesures de blé et mille à douze cents cuirs. Ce poste, considéré comme peu utile et d'un entretien trop coûteux, fut abandonné en 1677, la même année que le Bastion de France.

La forteresse du cap Rose était bâtie sur un rocher escarpé, au sud d'une petite anse connue sous la dénomination de *cale du Prisonnier*. Cette crique, située à l'ouest du cap, était un lieu de rendez-vous pour les pêcheurs de corail. Le pays qui l'avoisine, entièrement inculte et inhabité, leur donnait la facilité de faire de l'eau et du bois, sans crainte d'être surpris par les Arabes.

La partie opposée du promontoire présente une autre baie, que les cartes du siècle dernier désignent sous le nom de *port Canier*, et qui était appelé *Porto delle cannelle* par les corailleurs italiens. Les bâtiments de la Calle et du Bastion, chassés par les vents d'ouest, y trouvaient un refuge momentané. Le cheik de la Mazoule était tenu de veiller à leur sûreté, pendant qu'ils séjournaient dans cette baie. Un ruisseau, remarquable par les roseaux (*cannelle*) qui croissent sur ses rives, coule au fond du havre et forme sur le bord de la mer une aiguade d'un abordage aisé.

Entre *Thabraka* et *Hippo-Regius*, Ptolémée n'indique aucun lieu ; mais l'itinéraire d'Antonin signale deux stations *Nal-potes* et *ad Dianam*. Ce dernier point est le cap Rose. Un temple de Diane, dont quelques débris subsistent encore, s'élevait autrefois sur le sommet du promontoire.

Le cap Rose ouvre à l'est le golfe de Bone, dont la limite à l'ouest est le cap de Garde. Lorsqu'on pénètre dans ce vaste bassin, il paraît beaucoup plus profond qu'il ne l'est réellement. A l'ouest, les hautes terres du Djebel-Edough, qui vont en grandissant à mesure qu'elles s'éloignent vers l'intérieur, apparaissent comme une masse isolée. Au fond du golfe, quelques sommets de montagnes se montrent au-dessus des eaux ; mais on distingue à peine les plaines et les plages noyées à l'horizon. On croit tout d'abord que la mer baigne le pied de ces montagnes lointaines, et cette illusion prête au golfe une profondeur démesurée ; mais, en approchant, l'horizon se découvre, les blancs contours du rivage se dessinent plus nettement et le golfe, qui semble se rétrécir à mesure que l'on avance, laisse enfin deviner sa véritable étendue.

A l'ouest du cap Rose se dresse un sombre rideau de dunes sablonneuses ; mais bientôt la côte s'abaisse peu à peu, et les falaises disparaissent pour faire place à une longue suite de plages.

On découvre d'abord l'embouchure de l'Oued-Mafrag, l'*Armoniacum* de la Table de Peutinger et l'*Armaa* de Pline. Les hauteurs qui bordent à droite et à gauche l'embouchure de cette rivière, bien connue des corailleurs du golfe de Bone, sont couronnées de beaux arbres : le chêne-liège, l'olivier, le caroubier, le figuier, reliés entre eux par les nœuds de la vigne sauvage, semblent s'y disputer l'espace. Ces massifs de verdure reposent agréablement le regard fatigué de l'aridité et de la monotonie des sites.

La vaste plaine de Bone, dont la fertilité naturelle est proverbiale en Afrique, commence à l'Oued-Mafrag. Dans quelques parties basses, il y a des marécages ; mais la terre est généralement forte et bonne. Le baron Baude assure que, dans aucun département de la France, on ne pourrait trouver une pareille étendue d'aussi excellent terrain. Le sol est un limon d'alluvion, très-facilement cultivable et arrosable, grâce aux rivières, aux ruisseaux et aux couches d'eau qui règnent à peu de profondeur sous sa surface.

Cette plaine renferme de magnifiques prairies, où le sain-

foin, la luzerne et les autres plantes fourragères viennent sans culture et se développent avec une vigueur admirable et une abondance qui tient du prodige; ces pâturages fournissaient autrefois au bey Ahmed de quoi payer son tribut annuel au dey d'Alger, et il lui restait encore cent mille francs de bénéfice. Dans une circonstance urgente, où il lui fallait trouver sur-le-champ une somme de cinq cent mille francs, la seule plaine de Bone les lui donna en quelques jours¹.

On distingue bientôt la colline couverte d'une luxuriante verdure, au pied de laquelle était groupée l'ancienne Hippône; puis, un peu plus loin, la Kasba et les édifices blancs de la ville arabe; mais ce qui attire surtout l'attention du voyageur c'est la Pointe-du-Lion, qui abrite au nord le mouillage des Cassarins, assez improprement décoré du nom de port par les habitants de Bone. Ce rocher, d'un seul bloc et haut de quinze à vingt mètres, est remarquable par sa forme extraordinaire. Vu à une certaine distance, il figure exactement un lion assis, *la tête haute et tournée vers l'entrée du golfe dont il semble être le gardien*. Enfin, après avoir dépassé l'embouchure de l'Oued-Seibouse, l'ancien port romain, on vient mouiller dans la rade de Bone.

Les Arabes donnent à cette cité célèbre le nom de *Beled-el-Anâb*, ou simplement *Annâba*, la ville aux jujubes. On commençait déjà du temps de Léon l'Africain à l'appeler ainsi, et cette dénomination lui venait de la grande abondance des jujubiers qui couvraient les campagnes autour de la ville. Au moyen âge, cette appellation était inconnue; tous les géographes arabes ne la désignent que sous le nom de *Bouna*, qui était certainement une corruption du mot Hippône.

Dans l'histoire des premiers siècles de la domination musulmane, il est rarement parlé de cette ville, mais lorsque les auteurs du temps la citent par hasard, ils font toujours suivre son nom d'une épithète glorieuse. Il ne faut pas croire pour cela que Bone fût devenue la cité opulente de l'époque romaine. Cela veut dire simplement, que les historiens se souvenaient de l'antique splendeur d'Hippône: le grand nom de la ville romaine faisait alors toute l'illustration de la ville arabe.

Ebn-Haukâl s'exprime ainsi sur Bone, où l'avaient conduit ses entreprises mercantiles vers l'an 360 de l'hégire (970).

1. Berbrugger, *l'Algérie historique et monumentale*.

« La ville de Bone s'élève sur le bord de la mer et renferme de nombreux bazars. Parmi les objets de son commerce, on compte la laine, la cire, le miel et beaucoup d'autres marchandises qui sont très-recherchées, parce que les habitants se bornent généralement à un léger profit. La plus grande abondance règne dans cette ville ; les jardins du voisinage produisent une grande quantité de fruits, et, dans toutes les saisons, l'orge et le blé y sont, pour ainsi dire, sans valeur. Bone possède aussi de riches mines de fer. Le gouverneur de la ville, qui est indépendant, entretient un corps nombreux de Berbers, dévoués à sa personne et toujours prêts à agir, comme le sont les troupes établies dans les *ribât*¹. »

Edrissi nous apprend que les Normands de Sicile, en 1153, s'emparèrent de Bone. Au rapport de ce géographe, c'était alors une ville déchue, pauvre et médiocrement peuplée ; mais le savant auteur des *Récréations géographiques*² vante les mines de fer que l'on continuait d'exploiter sur le mont *Idour* (Djebel-Edough), dans le voisinage de la ville. Il ajoute qu'on trouvait dans le pays beaucoup de bois d'excellente qualité, et que les tribus de la plaine cultivaient le lin et recueillaient du miel.

Dans l'espace d'un siècle et demi, les choses avaient changé de nouveau ; Bone avait retrouvé son ancienne importance commerciale. Abou'l-Feda l'appelle une ville grande et riche, populeuse, fertile en grains et réunissant tout ce qui peut faire la vie heureuse. On y exploitait toujours des mines de fer, on y récoltait beaucoup de lin, et dans le golfe on pêchait le corail.

1. Les *ribât* étaient, dans l'origine, des postes fortifiés que l'on construisait sur les frontières. Les gens pieux y accouraient en foule pour combattre les infidèles et mériter le plus vite possible la couronne du martyr. On désignait ces soldats d'élite, espèce de moines guerriers, sous le nom de *M'rabît* (attachés), dont nous avons fait le mot *marabout*.

2. On sait qu'Edrissi composa son grand traité de géographie, le plus beau monument scientifique du douzième siècle, pour l'amusement du roi de Sicile, Roger II. Ce prince avait fait faire un globe terrestre en argent, qui pesait huit cents marcs, et avait chargé le docte Chérif d'en donner l'explication.

II

Etablissements des marchands chrétiens.

Toutes les nations qui habitaient de l'autre côté de la *mer des Romains*¹ entretenaient à cette époque avec Bone des rapports réguliers et suivis. Les principaux objets, exposés sur les marchés de la ville et recherchés surtout par les négociants chrétiens, consistaient en laines, cuirs non préparés, lin, cire, miel et céréales de toute espèce. Les marchands étrangers trouvaient encore à s'y approvisionner d'olives, de jujubes, de fruits secs et d'écorces taniques.

L'industrie manufacturière fournissait aussi quelques produits au commerce extérieur. Bone était alors habitée par un grand nombre de marchands et d'artisans habiles. On y fabriquait des étoffes de laine, des tapis renommés, des articles d'équipement pour les chevaux, des selles brodées en or sur maroquin, des *chabir* ou éperons incrustés de corail, des *djebira*² ornées de peau de panthère.

Ces différents objets, achetés par les commerçants européens qui les payaient, soit en argent, soit avec des marchandises italiennes ou françaises, étaient transportés à Tunis et à Tripoli, où ils se débitaient très-avantageusement.

Sur la côte, depuis le cap Rose jusqu'au cap de Garde, la pêche du corail se faisait avec succès. Au seizième siècle, cette pêche qui donnait de grands profits était affermée aux Génois. En 1551, leurs barques corallines sillonnaient encore le golfe de Bone, et lorsque le mauvais temps les obligeait de chercher un abri, elles se réfugiaient à deux lieues au nord de la ville, dans une anse du rivage, sous la protection du fort qui porte encore aujourd'hui leur nom. Le fameux amiral André Doria ne dédaignait point d'être alors le fermier de la pêche, et des bancs de corail qui sont maintenant épuisés s'exploitaient en face même de la Kasba³.

Les habitants de Bone se distinguaient entre les musulmans

1. *Bahr-el-Roum*. C'est le nom que les Arabes donnent à la Méditerranée.

2. Espèce de sabretache. *Djebira* vient de *Djebbar*, qui signifie trouver. C'est là, en effet, que les Arabes et les Kabyles trouvent tout ce dont ils ont besoin.

3. Nicolai, *Pérégrinations orientales*, ap. Baude, t. I, chap. vi.

par leur probité et leur fidélité dans les affaires. Les négociants étrangers étaient accueillis avec faveur et traités avec bienveillance. Desfontaines assure que les chrétiens établis à Bone y vivaient dans une entière sécurité ; le peuple, *fort plaisant, honnête et paisible*, se laissait rarement emporter aux excès de fanatisme et d'insolence que les historiens du temps reprochent trop souvent aux habitants de Tunis, de Tripoli et des villes du Maroc.

S'il en était ainsi au siècle dernier, lorsque les Turcs, gens assez peu sociables, étaient les maîtres de Bone, on peut en conclure que des relations amicales existaient, avant la fondation de l'Odjack algérien, entre le peuple de cette ville et les marchands européens de la Méditerranée.

Les Pisans avaient à Bone un établissement très-important. Ils y jouissaient des mêmes privilèges qui leur étaient concédés à Tunis et à Bougie.

Les traités portaient qu'ils pourraient introduire dans le pays et en exporter toute sorte de marchandises, en payant les taxes usitées. Il leur était permis de vendre à qui ils voulaient et de la manière qui leur semblait la plus avantageuse, même aux enchères publiques. Ils pouvaient aussi trafiquer de toute espèce de denrées avec les tribus du littoral qui, en cas de naufrage, devaient leur donner aide et protection pour le recouvrement des personnes et des effets, sans aucune charge, sauf les frais de transport.

Dans l'enceinte de la ville, les hommes de la commune de Pise possédaient une fonde ou loge avec une église, un four et un bain pour leur usage particulier, *suivant l'ancienne coutume*, c'est-à-dire un jour par semaine¹.

Aucun marchand, chrétien ou musulman, ne pouvait entrer dans la fonde destinée à la demeure des Pisans si ce n'était avec leur permission, et les officiers de la douane n'étaient admis à y exercer leurs fonctions qu'en présence du consul, qui avait le droit de nommer des préposés pour veiller à la sûreté de l'établissement².

Les Florentins, devenus, au quinzième siècle, les maîtres de Pise, remplacèrent les marchands de cette nation dans les

1. « Un bagno lo quale uno die in ciascheduna settimana avere dobbiamo, Tronci, *Annali di Pisa*, p. 217.

2. Traités de 1265 et de 1354, ap. Brunetti, *Codice diplomatico toscano*, tome I.

ports de l'Afrique septentrionale ; mais leur commerce maritime ne prit jamais une grande extension. Tous les ans, la flotte marchande, qui faisait le trafic sur la côte des États barbaresques, visitait Bone où elle s'arrêtait trois jours. Les Florentins y portaient leurs draps fameux et les autres tissus de leurs fabriques, qu'ils échangeaient contre des chevaux et des laines¹.

Les Génois, ainsi que les Pisans, entretenaient avec les princes mahométans de l'Afrique des relations très-actives. Ils avaient des factoreries dans toutes les villes maritimes, et des traités très-favorables leur assuraient la liberté de la navigation et du commerce le long de la côte.

A Bone, où ils pouvaient vendre et acheter toute espèce de marchandises, un terrain avec des maisons leur avait été concédé. Léon l'Africain nous apprend que les négociants génois faisaient au quinzième siècle les principales affaires dans la ville de Bone. Ils en exportaient des grains, des laines, de la cire, du beurre et quelques autres denrées qu'ils payaient avec des ouvrages en fer et en cuivre, de l'acier, des épiceries, des fourrures et des toiles de coton.

Les Catalans fréquentaient aussi les marchés de Bone. Une étroite alliance existait entre les rois d'Aragon et les souverains de Tunis et de Bougie. Les marchands de Barcelone expédiaient à Bone des draps du Languedoc de couleurs vives et tranchantes², des pelleteries, des armes et du safran qu'ils vendaient pour des peaux, des laines, de la cire, et surtout des céréales.

Quand le blé manquait en Europe, on allait en acheter dans la Barbarie au taux stipulé par les traités : « précaution sage, dit Depping, qui, dans ces temps peu favorables à l'agriculture, prévenait les famines et qu'on n'aurait jamais dû abandonner en Europe. » On trouve dans Capmany qu'en 1446 un négociant de Barcelone avait obtenu du roi de Tunis la ferme de la pêche du corail, dont l'importance commerciale était alors si grande³.

Comme les autres puissances maritimes du Midi de l'Eu-

1. Pardessus, *Lois maritimes du moyen âge*, t. IV, p. 594.

2. Ces draps, fins et légers, étaient recherchés par les Arabes. Il y en avait d'incarnats, de bleus, d'azurés, de roses. Uzzano, *Prattica della mercatura*, c. 63.

3. Capmany, *Comercio de Barcelona*, t. II, p. 269.

rope, les Vénitiens avaient avec les États barbaresques des traités très-détaillés qui stipulaient la liberté et la sûreté du commerce dans toutes les terres de la domination musulmane, et le droit d'y avoir des fonderies régies par des consuls nationaux; mais les riches marchands de l'Adriatique se montraient peu à Mers-el-Kharez, à Bone et dans les autres villes du littoral entre Tunis et Bougie.

Les deux républiques rivales de Gènes et de Venise semblaient s'être partagé d'un commun accord les contrées de l'ancienne régence. Les villes, situées à l'ouest d'Alger, étaient surtout visitées par les navires vénitiens qui approvisionnaient presque exclusivement des marchandises italiennes les tribus de l'intérieur. Les habitants de Tenès, d'Arzeu, d'Oran, de Hénneft étaient habitués à voir flotter dans leurs rades la bannière de Saint-Marc. Les Génois, au contraire, fréquentaient plus particulièrement les ports de la côte orientale; ils étaient établis à Bone, à Stôra, à Kollo, à Djidjel, à Bougie, à Tedlès, et y faisaient un grand trafic.

Les Marseillais avaient également des relations de commerce avec la ville de Bone, où ils se livraient à des échanges très-lucratifs qui fournissaient en grande partie de cuirs et de laines les fabriques de la Provence.

Il existe un traité du roi René d'Anjou, de l'an 1470, avec les habitants de Bone. On conserve également une lettre très-intéressante de Louis XI, adressée au roi de Tunis. Cette lettre demande qu'il soit permis aux négociants provençaux de commercer librement en Afrique, comme par le passé, et d'y acheter ou vendre toute espèce de marchandises. Louis XI se plaint aussi de ce que le *roi de Bone*, fils du roi de Tunis, retient injustement ce que l'on avait pu sauver d'un navire naufragé, dont le propriétaire se nommait Jean de Vaulx et le patron Claude Martinet¹.

Mais déjà, en 1220, comme nous le verrons en parlant de Bougie, les Marseillais étaient admis à trafiquer sur cette côte. Ils y possédaient des comptoirs et jouissaient des mêmes immunités mercantiles qui avaient été concédées aux marchands des autres nations. La France fut plus tard redevable de ses établissements en Afrique à ces mêmes relations que les négociants de Marseille avaient conservées avec les États barbaresques.

1. *Papiers de Godefroy*, ap. Biblioth. de l'Institut.

La ville de Bone, dans les premières années du seizième siècle, était toujours sous la domination des rois de Tunis; mais cette domination n'était guère que nominale. Les habitants de Bone se révoltaient souvent. « Ces gens, dit Léon l'Africain, sont tant outrecuidés, qu'outre qu'ils massacrent leurs gouverneurs, ils prennent encore la présomption d'user de menace envers le roi de Tunis, de rendre la cité ès-mains des chrétiens, s'il ne donne ordre qu'ils soient pourvus de bons et suffisants gouverneurs. »

Vers le même temps, Khaïr-ed-Dîn, le nouveau pacha d'Alger, s'empara de Bone et mit garnison dans la Kasba. En 1535, après la conquête de Tunis, l'empereur Charles-Quint ordonna à l'armée navale, qui s'en retournait en Espagne, de jeter quelques troupes dans Bone que les Turcs venaient de quitter. Don Alvar Zagal y fut laissé avec mille fantassins génois et vingt-cinq chevaux.

Cette petite garnison, abandonnée à elle-même au milieu de populations hostiles, se comporta vaillamment. Elle déjoua toutes les embûches des Arabes et repoussa les attaques des Turcs de Constantine. Non content d'avoir assuré sa position, le commandant espagnol, un de ces hommes qui grandissent dans les situations difficiles, alla chercher l'ennemi sur son propre territoire, le battit partout où il le rencontra, parcourut plusieurs fois victorieusement la vaste plaine de Bone et poursuivit les Arabes jusque dans les montagnes où ils se croyaient en sûreté. Au bout de quelques mois, tout le pays, jusqu'au delà de Medjez-Ahmar, se trouvait pacifié; mais, sur ces entrefaites, don Alvar Zagal étant venu à mourir, et l'empereur n'ayant pas jugé à propos de le remplacer, la petite garnison se rembarqua après avoir détruit toutes les fortifications.

Les Tunisiens reprirent possession de Bone; mais ils ne surent pas la conserver, et les Turcs d'Alger s'en emparèrent quelques années après.

En 1561, Thomas Linchès et Carlin Didier fondèrent le Bastion de France; l'établissement de la *Maison* de Bone date sans doute de la même époque. Les habitants de cette ville consentirent d'autant plus volontiers à traiter avec les deux Marseillais, qu'ils n'avaient eu qu'à se louer d'avoir accueilli autrefois les marchands de cette nation.

Nous avons dit ce qu'était la Maison de Bone, lorsque Sanson Napolon, en 1628, conclut un traité de paix et de com-

merce avec le divan d'Alger. Elle payait alors annuellement à la douane, *pour droits de marchandises d'entrée et de sortie*, quatorze mille doubles ou sept mille livres, monnaie française. De 1741 à 1794, la Compagnie royale d'Afrique achetait, aux tribus de la plaine vingt-cinq à trente mille mesures de blé, orge, maïs, fèves et autres légumes, environ vingt mille peaux de toute grandeur, trois à quatre cents quintaux de cire, et une grande quantité de laines surges, dites *constantines*, « dont le quintal de cent trente livres revenait depuis quatre jusqu'à seize piastres. »

Les marchands français et les Arabes vivaient en très-bonne intelligence. Il existait même entre eux des associations fondées sur le principe du bail à cheptel. L'Européen fournissait tout ou partie du troupeau; l'Arabe donnait le pâturage et les soins; la laine et le croît se partageaient dans des proportions déterminées d'avance¹. Un grand nombre de champs des environs de Bone conservent encore les noms qui leur furent donnés par les marchands français du temps des anciennes Concessions.

III

La cité royale. — Commerce ancien.

La moderne Bone n'occupe pas l'emplacement de la ville antique. Le docteur Shaw assure qu'elle recouvre les débris de la bourgade d'*Aphrodisium*, représentée sur les tables de Ptolémée et située à une petite distance au nord d'Hippône. Le géographe d'Alexandrie donne à cette station inconnue le titre de colonie, tandis qu'il mentionne la ville romaine sans aucune qualification; mais ce titre de colonie, placé après *Aphrodisium* dans les éditions de Ptolémée, est la suite d'une erreur de copiste et doit être rapporté à Hippône.

Mannert n'adopte pas la détermination présentée par l'auteur anglais, que les autres géographes de l'ancienne Afrique considèrent comme certaine: d'après lui, *Aphrodisium* est aujourd'hui le fort Génois.

Au S. E. de Bone, s'étend une plaine marécageuse qui paraît avoir été abandonnée par la mer. Le fleuve Boudjima,

1. Baude, *l'Algérie*, t. II, ch. xiv.

que l'on passe sur un petit pont romain, coule le long de ce marais. Un peu plus loin, on trouve l'Oued-Seibouse, l'*Ubus* de la table de Peutinger, que Ptolémée appelle *Rubricatus*¹.

Entre ces deux courants, et tout près de l'embouchure du dernier fleuve, sur un monticule isolé, remarquable par une végétation vigoureuse et variée, s'élevait autrefois la royale Hippône, l'ancienne *Ubbo*, colonie des marchands de Carthage. Ce nom d'Hippône ne vient pas, comme on pourrait le croire, du mot grec qui veut dire *cheval*; il est d'origine phénicienne et signifie *golfe* ou *baie*². La position basse de la plaine et les inondations auxquelles elle est souvent exposée justifient complètement cette étymologie. Le nom d'*Ubus* se rapporte à la même origine.

A l'époque de la première guerre punique, H'ala, chef des Massyliens³, conquit sur les Carthaginois une vaste étendue de terrain dans le voisinage d'*Ubbo*. Lorsque, plus tard, l'armée romaine débarqua sur cette côte, les tribus massyliennes campaient toujours avec leur *roi* autour de la colonie, et cette circonstance lui valut le nom d'*Hippo-Regius*, que les Romains lui donnèrent pour la distinguer d'*Hippo-Zarytus*. Les successeurs de H'ala, attirés comme lui par la beauté et la fertilité des environs de Bone, s'accoutumèrent à y passer une grande partie de l'année. Silius Italicus nous apprend que c'était leur résidence favorite.

Il était en effet impossible de mieux choisir. La campagne d'Hippône, vue de la colline où s'élevait le palais des rois numides, présentait le plus magnifique spectacle. « De quel côté qu'on se tournât, on voyait descendre en espaliers et s'allonger dans la plaine les terrasses d'une ville riche et

1. Suivant Pellissier, qui rejette le *Rubricatus* de Ptolémée à l'autre extrémité de la plaine de Bone et en fait l'Oued-Mafrag de la géographie moderne, l'*Ubus* est la Boudjima, et l'*Armua* de Pline, mentionnée dans la table peutingérienne sous le nom d'*Armoniacum*, s'identifie avec la rivière Seibouse. Nous préférons la synonymie présentée par Mannert, dont l'opinion a été adoptée par d'Avezac et Dureau de la Malle. Au rapport du même géographe, l'*Armua* ou l'*Armoniacum* est l'Oued-Mafrag.

2. « Hippo a Phœnicibus *Ubbo* dici potuit, quia in sinu latet, et arabice *Ubbon* tam stagnum quam sinum vocat. Bochart, *Chanaan*, lib. I, cap. xxiv.

3. *Mas-Soul*. Le dernier mot (*Wolla, Seli*), mérite de fixer l'attention d'une manière toute particulière; il rappelle celui de *Ch'la* que les Arabes donnent aux Kabyles de l'Algérie et des régences de Tripoli et de Tunis. *Mas* veut dire *homme* dans l'ancien idiome chaldaïque.

animée. Au pied du coteau, l'*Ubus* déployait son cours. On le suivait du regard, montant du nord au midi, puis se repliant vers le couchant, puis disparaissant comme un filet noir au milieu de la nappe d'or qui couvrait la plaine. Au delà s'étendait le golfe, vaste croissant dont l'œil dominait toute l'étendue. Entre le nord et le couchant, l'horizon était borné par la haute chaîne du *Pappoua* (Jebel-Edough). Des bois séculaires, quelques champs cultivés, des prairies, des rochers arides nuançaient ce vaste rideau et dentelaient la crête de la montagne. Le pied du *Pappoua* et la partie haute de la plaine étaient semés de mamelons où, parmi les oliviers, les jujubiers et les myrtes apparaissaient de populeuses bourgades et de blanches villas, signes de bien-être et de prospérité. »

Sous le gouvernement paisible du roi Ioub, le protégé des Romains, Hippône déjà célèbre vit son importance s'accroître. Elle fut la capitale de ce prince, jusqu'au moment où l'empereur Auguste, trouvant la Numidie convenablement façonnée aux mœurs romaines, lui reprit cette province pour la réunir définitivement à l'empire. Hippône fut alors élevée au rang de colonie et appelée à jouir de tous les droits de la cité.

L'enceinte de la ville antique embrassait à peu près soixante hectares. On remarque, sur un espace de plus d'une demi-lieue, de nombreux vestiges d'antiquités, des pans de murailles rougeâtres, d'énormes fragments d'une maçonnerie épaisse et solide; mais le monument le plus remarquable, et en même temps le mieux conservé, est l'établissement hydraulique.

Il se composait de plusieurs grands réservoirs, dont l'ensemble formait un édifice considérable, et d'un aqueduc qui, prenant naissance dans les pentes du mont Edough et traversant deux vallées profondes, conduisait dans la cité royale les eaux de la montagne. La distance entre les deux extrémités est de deux mille six cents mètres. Les cinq arcades les plus rapprochées de l'Edough subsistent encore; les soubassements sont en maçonnerie réticulaire et les arcs en briques. A l'entrée de la ville, l'aqueduc, dont on peut encore compter toutes les piles, s'élevait à une hauteur de plus de vingt mètres.

On trouve aussi, entre la ville arabe et les ruines d'Hippône, des vestiges de la grande voie romaine, pavée de larges

dalles, qui de Carthage à *Julia Cæsarea* suivait les contours de la côte.

Une autre voie centrale, que nous fait connaître l'itinéraire d'Antonin, conduisait d'Hippône à Carthage en passant par *Bulla Regia* ou *Bullaria*, ville très-importante, mentionnée dans les anciens auteurs au nombre des cités libres de la province proconsulaire; une troisième se dirigeait sur *Tipasa* (Tifèch), en remontant le cours de l'*Ubus*; une autre unissait Hippône à *Kirtha*, capitale de la Numidie; enfin deux voies plus occidentales menaient à *Rusicade*, l'une par l'intérieur: on la trouve indiquée dans la table de Peutinger; l'autre par le littoral, mais beaucoup plus longue à cause de la forte courbure que présente la côte; cette dernière n'était d'ailleurs que la continuation de la grande voie maritime de Carthage à Césarée. D'autres routes secondaires et de nombreux embranchements reliaient entre elles ces artères principales.

Aux troisième et quatrième siècles, les deux plus opulents marchés de l'Afrique romaine étaient Carthage et Hippône. Cette dernière ville était alors habitée par un grand nombre de Juifs qui se livraient au commerce.

On sait qu'à Rome les mœurs et la législation favorisaient peu cette profession utile, qui était abandonnée aux Juifs, aux affranchis et aux esclaves. Les commerçants étaient assimilés aux cabaretiers, aux histrions, à ceux qui tenaient des lieux de prostitution ou qui avaient été condamnés à combattre dans l'arène, *tous gens considérés comme d'une condition vile*.

Les marchands juifs d'Hippône parcouraient continuellement les provinces de Numidie et de Mauritanie. Le trafic des esclaves était la branche de commerce qu'ils exploitaient de préférence; mais ils achetaient aussi aux peuplades berbères de l'ivoire, des bois parfumés et surtout du bois de citre, des plantes médicinales, du musc, des plumes d'autruche. Ils obtenaient ces différents objets en échange de marchandises d'une valeur assez minime, telles que colliers et bracelets de cuivre, fers de lance, ouvrages en bois, et les revendaient en Italie au poids de l'or.

L'ivoire et le bois de citre, *plus estimé que l'ébène*, étaient surtout recherchés par les Romains. Les hommes avaient pour les meubles que l'on faisait avec ce bois la même fureur que les femmes pour les perles. Pline raconte que le

sage Cicéron donna jusqu'à un million de sesterces pour une table de bois de citre¹. On croit que le thuya, le plus beau de tous les bois luxueux du monde, est le *citrus* des Romains.

L'ivoire était employé, sous diverses formes, pour l'ornement des palais des citoyens opulents : tantôt il décorait les portes et les lambris des habitations patriciennes; tantôt, façonné en léopard, il soutenait les pieds d'un lit ou l'orbe d'une table. On s'en servait aussi pour représenter l'image de la divinité dans les temples, *comme pour laisser croire que les dieux autorisaient le luxe*. La consommation de l'ivoire avait été si grande que, moins d'un siècle et demi après l'empereur Auguste, on n'en trouvait plus qu'une petite quantité, et que, pour satisfaire aux exigences du luxe, on était obligé de travailler les os d'éléphant.

Les Romains recherchaient également avec une grande avidité les drogues médicinales. Superstitieux et crédules, ils accordaient les plus merveilleuses vertus aux plantes étrangères, que les marchands leur vendaient sous les noms les plus bizarres.

Cette époque de la décadence romaine est celle de la plus grande gloire d'Hippône. C'est alors que les habitants, enrichis par le commerce, élevèrent ces magnifiques monuments de l'art antique et exécutèrent cet aqueduc gigantesque, ces réservoirs immenses, ces grandes voies de communication qui étonnent la civilisation moderne. C'est alors aussi qu'elle avait saint Augustin pour évêque. Hippône eut le bonheur de le posséder pendant trente-cinq ans (395-430), et ce furent pour elle trente-cinq années de la gloire la plus belle : Carthage n'était plus que la seconde ville d'Afrique.

« Les cités tombent et disparaissent, dit un auteur moderne; mais leur mémoire ne s'efface pas, quand elle est recommandée à la postérité par celle des grands hommes qui les ont habitées, ou des grandes actions dont elles ont été le théâtre. » Les Arabes, qui ignorent aujourd'hui l'existence des Ioub, des Iougourth, des Annibal, des Scipion, savent tous que saint Augustin fut un ami de l'humanité et de Dieu. De tous les hommes qui ont laissé un nom dans l'his-

1. 205 000 francs. Le sesterce représente vingt centimes cinq dixièmes de notre monnaie.

toire de l'Afrique ancienne, il est le seul dont le peuple ait gardé le souvenir ¹.

L'année qui suivit sa mort, Hippône fut prise par les Vandales (août 431). Les habitants se défendirent avec un grand courage pendant quatorze mois; mais l'empire romain croulait de toutes parts, et cette longue résistance qui, dans des circonstances meilleures, aurait pu sauver l'Afrique, ne servit qu'à exaspérer les vainqueurs. Maîtres d'Hippône, les Vandales la réduisirent en cendres. La cathédrale de saint Augustin fut seule respectée et, par une providence particulière, la bibliothèque et les manuscrits du pieux évêque qu'il avait légués en mourant à son église, échappèrent aux flammes.

Reprise en 534 par Bélisaire, Hippône tomba en 697 au pouvoir des Arabes, qui achevèrent l'œuvre de destruction commencée par les Vandales. La *ville royale*, qui depuis longtemps ne méritait plus ce nom, fut alors abandonnée, et son histoire finit avec celle de Carthage, son ancienne métropole.

IV

Les trois mouillages de Bone.

La région maritime de l'Algérie présente un singulier aspect. Elle est composée d'étroites vallées perpendiculaires à la mer et qui, rangées côte à côte, ressemblent aux crèches d'une étable; chacune a son fleuve, ou plutôt son torrent qui prend sa source au fond et court en droite ligne au rivage. Il résulte de cet encaissement des vallées et de la roideur d'inclinaison des rivières trop faibles pour s'ouvrir de larges embouchures, que les petites baies sont nombreuses, mais que les ports manquent sur toute la longue côte qui s'étend du cap Nègre à l'Oued Moulouïa ². Sous ce dernier rapport, Bone n'a pas été mieux favorisée que les autres villes. Elle possède trois mouillages; mais on peut dire qu'elle n'a pas de port.

1. El-Bekri, dans son *Histoire des temps, des routes et des empires*, fait mention d'Hippône. On l'appelait de son temps, la vieille ville ou la ville de *Rdoui*, le célèbre docteur. La mémoire de saint Augustin vivait encore au milieu des ruines.

2. Th. Jouffroy, ap. *Revue des Deux Mondes*, 1838.

L'espace de mer compris entre la pointe de la Cigogne au sud, et au nord, le rocher du Lion et le *Râs el Hamâm* ou cap des Pigeons sauvages, l'ancien promontoire *Stoborron* de Ptolémée, forme ce que l'on appelle la rade de Bone, connue des navigateurs sous le nom de *mouillage des Cassarins*.

Cette rade, faiblement protégée contre les vents du large, n'est qu'un bas-fond d'une très-mauvaise tenue. L'eau n'a qu'une profondeur de cinq à six brasses, et l'ancrage ne consiste qu'en une couche de sable étendue sur les rochers. On conçoit que, dans les gros temps, la mer atteinte et agitée dans toute sa profondeur acquiert une puissance qui augmente à mesure qu'elle rencontre le fond; alors elle bouleverse la couche de sable et découvre les ancres; le bâtiment ne peut plus résister à la lame, les câbles se rompent, et la mer finit par tout entraîner¹.

Les coups de vent du nord-est sont terribles sur la côte de Bone: il est rare que l'année se passe sans qu'on ait à déplorer quelque nouveau désastre. Les habitants se souviennent encore de la nuit du 24 au 25 janvier 1835. Quatorze bâtiments, dont un brick de guerre, se perdirent dans la rade de Bone; quelques jours après, six autres navires éprouvèrent le même sort.

A l'ouest du fort Cigogne, on trouve une petite anse bordée de rochers, sur laquelle on a établi une jetée en pierres sèches pour servir de débarcadère. L'accès de cette baie est facile, et si elle était plus profonde, elle pourrait former une excellente défense contre les vents du nord; mais elle n'est praticable que pour les petits bateaux.

Les deux autres mouillages, les Caroubiers et le fort Génois, sont situés au nord de Bone, le premier à trois et l'autre à quatre milles de la ville. Pendant la belle saison, les navires peuvent stationner sans aucune crainte dans la baie des Caroubiers. Elle a sur celle du fort Génois l'avantage d'être plus rapprochée de Bone; mais, en hiver, elle n'offre pas la même sûreté. En 1798, dans un seul jour, la compagnie d'Afrique, qui voulait faire de la rade des Caroubiers un port d'hivernage, y perdit onze de ses navires.

Au nord du cap des Pigeons, on remarque une petite plage circulaire, avec une source abondante, très-fréquentée

1. Bérard, *Description nautique des côtes de l'Algérie*, p. 136.

par les bâtiments étrangers. Le puits où l'on conserve les eaux de cette source a été construit autrefois par les marchands des Concessions, et les Arabes ne le connaissent que sous le nom d'*Aiguade française*.

Le mouillage du fort Génois, le *Mers el Berber* des Arabes et peut-être le port *Siour* de Ptolémée¹, est le seul qui présente un abri assuré pendant la mauvaise saison, à cause de la bonne tenue du fond et de la profondeur de l'eau. Au siècle dernier, lorsque les parages de Bone étaient beaucoup plus fréquentés qu'ils ne le sont aujourd'hui, les compagnies d'assurances maritimes ne reconnaissaient que deux mouillages : les Caroubiers pour l'été, c'est-à-dire du 15 mai au 15 septembre, et le fort Génois pendant les huit autres mois de l'année. En cas de sinistre, il était convenu qu'elles n'en seraient responsables que s'il avait lieu dans l'une ou l'autre des deux stations.

La sûreté de la rade du fort Génois a été constatée depuis la conquête française. Au fond de la baie, il y a une plage commode et un petit vallon où l'on voit quelques champs cultivés ; on y trouve aussi une aiguade.

L'origine du nom qu'on donne encore aujourd'hui à cette baie d'une importance si grande sur cette côte sans abri remonte au quinzième siècle. Nous avons vu qu'à cette époque les Génois faisaient un grand commerce avec Bone et qu'ils avaient obtenu du roi de Tunis la ferme de la pêche du corail, depuis le cap Rose jusqu'au cap de Garde. Ils s'y livraient avec succès ; mais de nombreux corsaires parcouraient alors le golfe de Bone, et les pêcheurs, gênés dans l'exercice de leur industrie, demandèrent la permission de construire un château sur un rocher de la baie où leurs barques se retiraient habituellement. Le roi de Tunis accéda à leur demande ; mais les habitants de Bone, qu'elle intéressait plus particulièrement, ne voulurent pas y consentir. Ils prétendaient qu'autrefois, *sous telles ruses et palliations*, les chrétiens s'étaient emparés de leur ville. Les Génois furent obligés d'ajourner leurs projets.

Quelques années plus tard, ils sollicitèrent de nouveau et obtinrent l'agrément du roi. Cette fois ils avaient mieux pris

1. Sur les Tables de ce géographe, le port *Siour* est placé à l'ouest du promontoire *Hippus* ; mais il n'est pas impossible qu'il y ait eu transposition par la faute de quelque copiste.

leurs mesures. Leur réclamation, accueillie favorablement à Tunis, n'éprouva aucune opposition à Bone. On ne sait pas quel moyen les pêcheurs employèrent pour parvenir à leurs fins; mais il est probable que l'argent joua le principal rôle dans cette négociation, comme dans toutes les affaires difficiles que les marchands européens avaient alors à traiter avec les peuples musulmans. Quoi qu'il en soit, le château fut construit, et le *Mers el Berber* fut dès lors connu des navigateurs étrangers sous le nom de rade du fort Génois.

V

Le port romain. — Le cap Rouge. — Les marbres de la Numidie.

Hippône, plus avantageusement dotée par la nature que la ville arabe, possédait une excellente station maritime. Il existe encore, en face de la colline où s'élevait la cité royale, sur le bord de la Seibouse et à près de mille mètres de l'embouchure actuelle de la rivière, de nombreux fragments de maçonnerie, des éperons déchaussés, restes d'un ancien quai de débarquement.

Ces débris indiquent l'emplacement de l'ancien port où, l'an de Rome 707, la flotte que commandait Publius Sittius, lieutenant de César, détruisit celle de Métellus Scipion, un des chefs du parti de Pompée. Scipion fuyait vers l'Espagne avec quelques navires, après la défaite de Thapsus; mais obligé par le mauvais temps de chercher un refuge dans le port d'Hippône, où se trouvait alors mouillée la flotte de César, il y fut enveloppé par des forces supérieures et périt dans le combat avec tous ceux qui l'accompagnaient.

La région du littoral algérien, ainsi que nous l'avons observé, n'est généralement qu'un versant rapide plus ou moins élevé et n'offrant que des vallées étroites ou plutôt des ravins aux flancs escarpés, et que des torrents pour cours d'eau. L'Oued-Seibouse, rivière large et profonde même en été, est une des rares exceptions en ce genre que présente la côte de l'ancienne régence. Lorsqu'elle servait autrefois de havre aux Romains, elle conservait pendant toute l'année un niveau uniforme par suite du mélange de ses eaux avec celles de la rade. L'entrée de la rivière, abritée contre le vent du nord-ouest, était d'un abord facile, et les galères romaines

pouvaient s'avancer jusqu'à plusieurs lieues dans l'intérieur.

Aujourd'hui encore les eaux tranquilles et profondes de la Seibouse pourraient porter des navires de deux et trois cents tonneaux. La rivière, jusqu'à une assez grande distance de son embouchure, a la même largeur que la Seine à Paris; mais depuis longtemps les alluvions ont gagné sur la mer. Pendant l'hiver, la Seibouse charrie des troncs d'arbres, d'énormes racines, des débris de toute espèce, et peu à peu une barre alternativement ouverte ou fermée, suivant la prédominance du courant fluvial ou des vents du large, s'est formée à l'entrée du fleuve.

Il est impossible de franchir la barre pendant huit mois de l'année, et, dans la belle saison, alors même que l'accès de la rivière est permis, on ne peut arriver du large à son embouchure que par un chenal étroit et tortueux, long de neuf cents mètres et ouvert au milieu de rochers et de bancs de sable, où les navires sont exposés à sombrer dès que les vents viennent à fraîchir. Les marins ont toujours évité avec soin l'approche de pareils lieux, et la Seibouse n'est jamais choisie pour refuge par les navires qui fréquentent cette côte¹.

Cependant, il n'y a pas encore un siècle, les bâtiments des anciennes Concessions pénétraient souvent dans la rivière et allaient chercher des chargements de grains, jusqu'à l'entrée des vallées de l'Atlas. A deux kilomètres environ au delà de la barre le lit de la Seibouse est très-praticable; le courant est à peine sensible, et les alternatives régulières des vents de terre et de mer partagent chaque année en deux moitiés, l'une favorable à la descente, l'autre à la remonte de la rivière.

En 1854, à la suite de pluies considérables, la Seibouse a refoulé, par la seule force de ses eaux, la barre de sable qui obstruait son embouchure, et la passe, dans laquelle les plus petits bateaux ne pouvaient pénétrer sans courir le risque de s'échouer sur un bas-fond remontant presque à fleur d'eau, peut recevoir maintenant des barques d'un tonnage assez élevé; elles y entrent à pleines voiles.

Le projet, déjà mis en avant en 1840, d'utiliser l'ancien port romain placé dans des conditions si favorables, a été

1. Baude, *l'Algérie*, t. I, chap. VII.

discuté de nouveau. On a pensé que la force naturelle des eaux de la rivière renouvelant plus ou moins vigoureusement son action chaque année, dans la saison des pluies, il serait possible au moyen de la construction d'une digue ou d'un môle, d'arrêter l'ensablement de la passe. Si ce résultat pouvait être obtenu, Bone aurait enfin l'avantage de posséder un port sûr et commode.

La masse isolée du Djebel-Edough, qui s'élève comme un rempart, sépare le golfe de Bone de celui de Stôra. Limitée de trois côtés par la mer, elle forme une longue presqu'île dont la superficie est de près de cent mille hectares. Le point culminant de la montagne, qui se dresse à une hauteur de neuf cent soixante-douze mètres, a reçu des Arabes le nom de *Sebbâ*; la tradition raconte que sept marabouts y sont enterrés. « Le mont Édough, dit Berbrugger, est le baromètre infailible des habitants de Bone. Lorsque, pendant l'hiver, on voit les nuages arriver sur ses flancs grisâtres et les envelopper d'une ceinture nébuleuse, on peut être assuré que la pluie ne tardera pas à tomber avec cette abondance qui caractérise les averses d'Afrique. »

Le prolongement de la montagne forme le cap de Garde ou *Râs el Hamra* (cap Rouge), massif de rochers d'une aridité extrême, qui termine à l'ouest le golfe de Bone. Les plus anciens portulans, ceux de Visconti et de Ferrer, ne mentionnent pas cette saillie remarquable de la côte; elle ne figure que sur les cartes plus récentes de Benincasa, de Freduce et d'Agnesi, qui lui donnent le nom de *Mabra*¹. C'est le promontoire *Hippus*, ou mieux *Ubbo Hâgra* (la hauteur fortifiée du golfe) de l'ancienne géographie, et le cap *Mavera* des navigateurs anglais².

L'aspect du littoral de l'ancienne Numidie, de Tabarka jusqu'au près de Kollo, est effrayant par les rochers affreux qui se précipitent à pic dans la mer; mais c'est surtout autour du Râs el Hamra que la côte, hérissée d'énormes masses d'un grès noirâtre et poreux, se présente sous l'aspect le plus sinistre; tout y annonce la ruine et la désolation. Ces rochers forment des milliers de cavités et de grottes profondes dans lesquelles les flots de la mer s'engouffrent avec un bruit épouvantable, et leur surface crénelée et déchirée n'offre aux

1. *Cavo de Bona*, dans la carte pisane de M. Jomard.

2. W. Smith, *Chart of the western division of the Mediterranean sea.*

vagues qui les battent éternellement que des arêtes et des pointes aiguës et tranchantes.

Le Ràs el Hamra, qui porte la même désignation dans la *Géographie* d'Édrissi, doit cette appellation à la couche rougeâtre que présente en certains endroits la roche dont il est formé.

À l'est du cap, on trouve une petite crique où les navires de commerce peuvent chercher un abri momentané. Cette baie était souvent fréquentée autrefois par les balancelles et autres barques employées à la pêche du corail. La côte est très-abrupte, mais il y a une plage où l'on peut aborder facilement. Une vallée étroite y aboutit, et, en la suivant jusqu'à une petite distance du rivage, on rencontre une source de très-bonne eau.

Les roches primitives autour de Bone contiennent plusieurs couches de marbre blanc ou tacheté de diverses couleurs, qui ont été longtemps exploitées. On sait que les Romains avaient découvert en Afrique des mines de toute espèce. Les marbres de la Numidie, consacrés particulièrement au soutien et à la décoration des portiques, étaient surtout renommés.

Le cap de Garde se termine à la mer par une véritable montagne de marbre blanc veiné de bleu, presque aussi beau que celui de Carrare. Les Romains avaient ouvert dans ses flancs deux carrières qui sont encore intactes ; on a trouvé des colonnes à peine ébauchées, et même des blocs dans lesquels les coins étaient encore enfoncés pour les détacher de la masse. Ce marbre, qui a servi à tous les monuments et aux constructions d'Hippône, n'a que le défaut d'avoir le grain un peu gros, ce qui hâte sa destruction à l'air.

« Avec les débris de pierres accumulées en ce lieu par les travaux de l'antiquité, dit Carette, les Arabes ont construit un petit marabout. Entre cet édifice, de forme basse et de couleur terne, et la haute et large muraille taillée dans le roc vif, il y a toute la distance des deux civilisations que ces monuments représentent ; on dirait une petite touffe de mousse venue sur un vieux chêne mort¹. »

On remarque aussi, incrustés dans les roches schisteuses

1. On sait que le piédestal de la statue du duc d'Orléans a été fait avec du marbre extrait d'une ancienne carrière romaine, située auprès du fort Génois.

du cap de Garde, un grand nombre de grenats, dont quelques-uns ont une grosseur assez considérable. Les anciens donnaient à ces pierres le nom de *karkhedoniæ*, « ainsi appelées, dit Pline, parce qu'on les trouvait dans le voisinage de la superbe Carthage ¹. »

CHAPITRE V.

TÔRA ET CONSTANTINE.

Tekouch. — Le cap de Fer. — Le golfe de Numidie. — La rade de Stôra. — L'ancienne Kirtha. — La ville aérienne. — Commerce de Constantine. — Les Daratites et les Pharusiens. — Les marchands italiens et catalans. — Biskra, Tougourt, Ouâregla.

I

Tekouch. — Le cap de Fer.

Du cap de Garde jusqu'au près de Tekouch, la côte, très-escarpée, se dresse comme une muraille. Elle est semée de précipices et de rochers énormes, dont les formes bizarres rappellent le *Lion* du golfe de Bone. Un de ces rochers, situé à l'extrémité d'une pointe qui s'avance à une assez grande distance dans la mer, apparaît de loin aux navires qui viennent de Bone, lorsque le soleil éclaire sa partie occidentale, comme une immense voile latine. Ce rocher est connu des Arabes sous le nom de *Voile noire*.

Sur la côte, on remarque quelques plages et une petite baie

1. *Καρχηδών*, *Carthago*. — Le grenat, qui tire son nom de sa ressemblance de couleur avec les pépins de la grenade, n'est pas compté au nombre des pierres précieuses par les naturalistes. Ce n'est réellement qu'une pierre vitreuse mêlée de fer. Le *karkhedonius* ou *carbunculus* des Romains est le véritable grenat des modernes. Exposée aux rayons du soleil, cette pierre brille d'un feu très-vif.

où vient aboutir un ravin profond ; mais les falaises dominent, et la crique ne peut abriter que les bateaux du pays. C'est là qu'il faut placer la station *Sulluco* ou *Sublucu* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger.

Tekouch est le *Porto Entrocoxi* des navigateurs italiens du moyen âge ¹ et la *Tacatua* des géographes anciens. Cette dernière synonymie est généralement admise. Ptolémée, Pline et tous les itinéraires citent cette bourgade, qui paraît avoir eu quelque importance au temps des Romains. Elle est aussi mentionnée dans la géographie d'Edrissi, qui la désigne par le nom qu'elle porte encore aujourd'hui. C'était, au rapport du savant chérif, un point bien connu des navigateurs.

Au quatorzième siècle, les Pisans et les Génois établis à Bone allaient quelquefois à Tekouch, où ils se livraient à des échanges avec les montagnards du Djebel-Edough. On trouvait à y acheter des cuirs, des laines et de la cire. Les navires des Concessions visitaient encore ce petit port au siècle dernier. On a vu que l'ancienne agence de Bone avait obtenu du bey de Constantine, en 1714, le privilège exclusif d'y faire des chargements de grains.

Toute la partie du littoral algérien qui s'étend de Bone à Tedlès était autrefois très-fréquentée. Les commerçants italiens et les marchands des comptoirs français y rencontraient des peuplades plus accommodantes que celles qui habitaient la côte occidentale. Comme on l'a fait observer avant nous, il en a toujours été ainsi. La docilité et les habitudes sociales des tribus de la province de Constantine sont traditionnelles, et c'est un fait digne d'être remarqué, quoique trop oublié peut-être, qu'à toutes les époques de l'histoire de l'ancienne Afrique, l'occupation du pays et la colonisation se sont faites de l'est à l'ouest. Les Carthaginois, les Romains, les Arabes ont marché dans cette direction avec leurs armées, et ils ont suivi la même route pour organiser le pays conquis.

Pendant sa longue domination en Afrique, Rome conserva toujours dans les deux Mauritanies son caractère purement militaire, tandis qu'elle portait tout son ordre civil dans la Numidie. Cette dernière province était la seule qui renfermât plusieurs lieux désignés sous le nom de *Horrea* (greniers à

1. La carte pisane, publiée par M. Jomard, lui donne le nom de *Tarcosa*.

blé); les contrées à l'ouest n'en avaient aucun; mais, en revanche, on y trouvait un grand nombre de *Præsidia*.

Tekouch, avantageusement situé auprès d'un cap qui se détache du rivage en forme de presqu'île, possède à l'est et à l'ouest deux petites baies sablonneuses, où les navires peuvent chercher un refuge, suivant la prédominance du vent. Le port oriental, accessible à toute espèce de bâtiments, paraît le plus commode; mais on ne doit le considérer que comme un mouillage de circonstance. Autour de Tekouch, le pays est fertile; à l'est surtout, on observe de belles cultures. Des massifs d'oliviers sauvages, de figuiers et d'arbousiers ombragent tous les versants du Djebel-Edough qui bordent la mer.

Au delà de Tekouch jusqu'au cap de Fer la côte présente les mêmes falaises abruptes et les mêmes plages étroites, défendues par quelques roches détachées. A une petite distance à l'ouest, on trouve un îlot, signalé dans les cartes sous le nom d'*île Tekouch* ou *île Ferro*. C'est la *Petra del Arabo*, la pierre de l'Arabe, des portulans italiens et l'*île Hydras* de Ptolémée. Ce rocher, sombre et bas, est situé à un mille du rivage; les navires peuvent passer entre l'île et la terre.

Le *Râs el Hadid* ou cap de Fer, garni à la base et au sommet de rochers blanchâtres, entièrement dépourvus de végétation, est formé par une longue masse de terres élevées, dont les contours sont très-dentelés et remplis d'escarpements. La partie méridionale présente deux mamelons isolés. Le plus rapproché de la plage se fait remarquer par sa forme arrondie. L'autre est, au contraire, très-abrupt: dans certaines positions, il apparaît comme une pyramide et sert à faire reconnaître le promontoire. Les navigateurs le désignent sous le nom de *Pic*.

Le cap de Fer est représenté sur tous les portulans du moyen âge, qui lui donnent une forme allongée et indiquent les deux pointes; mais il ne figure avec un nom que dans la carte de Battista Agnesi. Bérard constate l'irrégularité des courants autour du cap; les navires qui viennent de Bone et qui vont à Stôra ou à Kollo sont obligés de le contourner à une certaine distance.

S'il faut en croire Mannert, le *Râs el Hadid* est le *Kollops parvus* de Ptolémée, placé par erreur dans les tables du géographe d'Alexandrie à l'est de *Tacatua*. « Cette transposition, dit Mannert, est une faute de copiste. Ce qui le prouve, c'est

l'accord entre les données des itinéraires et la position du *Kollops magnus*, situé en face du petit, à l'extrémité occidentale du golfe de Numidie. Le sens du mot *Kollops* échappe à notre appréciation. Ce n'est pas dans la langue grecque qu'il faut en chercher l'étymologie ; mais ce nom sans doute était significatif. »

Ces raisons ne manquent pas d'une certaine valeur ; mais nous croyons qu'il n'est pas possible d'accepter cette synonymie. Non-seulement Ptolémée indique la position du petit *Kollops* à l'est de *Tacatua* ; mais l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger assignent le même emplacement à *Sulluco* ou *Sublucu*, dont l'identité avec le *Kollops parvus* est généralement admise. On voit que les données des itinéraires s'accordent en effet avec celles fournies par Ptolémée, comme le dit Mannert, mais dans un sens tout opposé. La position de *Cullucitanæ*, mentionnée par la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, entre *Zaca* et *Paratianis* à l'ouest de *Tacatua*, nous paraît répondre plus exactement à celle du cap de Fer.

A quelques milles à l'est du promontoire, on trouve une baie avec une plage commode, où les sandals et les petits navires de commerce se réfugient quelquefois. Une *houbba* de marabout, que les indigènes appellent *Sidi-Akkècha*, s'élève sur la pointe de terre élevée qui garantit la baie des vents du nord-est. Les hauteurs voisines, couvertes de verdure et bien cultivées, contrastent agréablement avec la masse rocheuse et aride que forme le cap de Fer. Sidi-Akkècha a probablement succédé à la bourgade *Zaca*, de la Table peutingérienne, qui était située à quinze milles romains à l'ouest de *Tacatua*.

Le Ràs el Hadid a pris son nom des concrétions ferrugineuses qui, dans le voisinage du cap, se montrent en grand nombre à la surface du sol. Les géographes arabes du moyen âge parlent des riches mines de fer que l'on exploitait de leur temps dans le Djebel-Edough. Cette montagne peut être considérée, en effet, comme une énorme masse de fer magnétique ; ce métal s'y rencontre partout : on le trouve mêlé à la terre glaise qu'il colore fortement en rouge, à l'argile qu'il teint en brun clair, au sable qu'il noircit.

Le fer du Djebel-Edough est aussi abondant et aussi beau que celui de l'île d'Elbe, et les géologues pensent que sa formation se rattache aux mêmes phénomènes et à la même

époque, car il est situé, avec le Hartz et les mines de Suède, sous le même méridien. On sait que le fer oxidulé (magnétique) est classé dans la catégorie des minerais les plus purs et les plus riches.

II

Le golfe de Numidie. — La rade de Stôra.

Après avoir doublé le cap de Fer, on pénètre dans le golfe de Stôra, le *Sinus Numidicus* des Romains. Ptolémée est le seul géographe de l'antiquité qui parle du golfe de Numidie. Il donne la mesure exacte de son étendue, et, de plus, il sait que par une saillie de la côte il est divisé en deux parties : celle de l'est porte chez lui le nom de *Sinus Olkachites*¹, c'est la baie de Stôra ; l'autre moitié coïncide avec la baie de Kollo, *Kollops magnus*.

Le golfe de Stôra, le rentrant le plus considérable de la côte de l'Algérie, est compris entre le cap de Fer à l'est, et le cap Bougiarone à l'ouest, qui, à peu de chose près, se trouvent sur le même parallèle. La distance qui sépare les deux promontoires est de trente-six milles. Autrefois, le golfe de Numidie était visité assez rarement, parce qu'en été on y éprouvait souvent des calmes qui désespéraient les navigateurs à la voile, et qu'en hiver on craignait d'y être surpris par le terrible vent du nord, le *charpentier mayorquin*, comme l'appellent les habitants d'Alger.

Les portulans du moyen âge ne mentionnent dans ce vaste enfoncement que deux localités : le *Porto Antena*, à l'ouest du cap de Fer, et signalé seulement par Agnesi, et, au fond du golfe, *Ostoura*, le port bien connu de Stôra. Selon toute apparence, *Antena* est la station *Paratianis* des itinéraires anciens et le *Mers-el-Roum*, d'Edrissi.

Cette petite baie est encore aujourd'hui fréquentée par les navires de Bone, qui font le trafic sur cette côte. Les tribus des environs élèvent de nombreux troupeaux et récoltent beaucoup de blé. Au fond du havre, on remarque l'embouchure d'une rivière, l'Oued-Châref, que les barques peuvent

1. Οὐχὰς, *navis oneraria* ; Σίτρος, *frumentum*.

remonter jusqu'à plusieurs milles dans l'intérieur. Au seizième siècle, le port *Antena* était une station de commerce des marchands génois qui allaient à Stôra.

Après l'Oued-Châref, le rivage tourne un peu au sud-ouest et conduit au râs Filfila, connu des corailleurs qui parcourent le golfe sous le nom de *cap Vert*, et sans doute ainsi appelé à cause du riant paysage qui l'entoure. Dans le voisinage du promontoire, il existe un banc de corail qui est encore exploité de temps en temps.

A partir de ce point, la côte déroule une longue plage uniforme, bordée de dunes sablonneuses; à son extrémité, l'*Oued-S'efs'âf*, la rivière des Peupliers, débouche à la mer. Un peu plus loin, dans la partie la plus reculée du golfe, on découvre Philippeville, qui a remplacé l'ancienne *Rusicade*. La côte remonte ensuite au nord-ouest, offrant une suite de petites criques protégées par quelques pointes de roches, et vient aboutir à Stôra, où les escarpements reparaissent.

Toute cette partie du golfe se fait remarquer par l'aspect verdoyant des terres qui l'avoisinent : en arrière du cordon de la côte s'étendent de belles campagnes, et au fond des plages se montrent quelques sites délicieux.

Le port de Stôra figure sur toutes les anciennes cartes nautiques, qui lui donnent le même nom. Edrissi l'appelle aussi *Mers-Estora*; mais, du temps de Léon l'Africain, ce nom n'était plus usité parmi les Arabes. Du moins cet auteur ne parle que de *Sucaicada*¹. On cherche vainement le port de Stôra sur les cartes du siècle dernier; les géographes de l'époque, sans tenir compte de l'observation de Marmol, qui a bien soin de distinguer les deux localités, mentionnent seulement *Sgigata* (*Skik'da*) ou confondent les deux noms, comme l'a fait le docteur Shaw.

Les marchands italiens visitaient le port de Stôra, qui était au moyen âge un des entrepôts les mieux approvisionnés du littoral. Les Arabes de la province, *habitants de la plaine et de la montagne*, s'y rendaient fréquemment pour échanger les produits de leur industrie et de leurs récoltes contre des draps, des toiles et d'autres marchandises européennes.

Au seizième siècle, le principal commerce de Stôra était entre les mains des Génois. Accueillis avec faveur dans le

1. *Souk-el-Ahdâ*, le marché du dimanche ou du premier jour.

pays, ils y faisaient de très-bonnes affaires et exportaient surtout de l'orge et du blé. « Le seigneur de Constantine, dit Léon l'Africain, avait fait construire, pour la commodité des marchands de cette nation, certains logis et magasins avec un village, sur le sommet de la montagne, qui l'avertissait aussitôt qu'un de leurs navires surgissait au port. »

Les Français de la maison de Bone remplacèrent les Génois à Stôra; mais leur commerce n'y fut jamais bien considérable. Les marchands ne trafiquaient sur cette côte que par occasion, et la compagnie du Bastion de France n'y entretenait aucun agent. Il paraît que les tribus du littoral ne se montraient pas très-bienveillantes envers les Français, et que des hostilités interrompaient quelquefois les relations commerciales.

Les capitaines des navires qui allaient à Stôra avaient l'ordre d'y séjourner le moins longtemps possible et d'exercer la plus grande surveillance. Ils devaient établir une forte garde sur un des rochers de la baie, connu des marchands européens sous le nom de presqu'île *Bramépan*. Il leur était aussi défendu de s'arrêter à Skik'da et d'y faire leurs chargements; ils ne pouvaient stationner que dans le port de Stôra. Les barques du navire et quelques bateaux du pays, loués à cet effet, allaient chercher sur la plage de Skik'da les grains achetés par les courtiers de Bone ou de Kollo.

S'il faut en croire les Arabes, le mouillage de Stôra est, de tous les ports de l'ancienne régence, celui qui présente le plus de sûreté; mais Bérard observe avec raison que les Arabes ne sont pas habitués à manœuvrer de grands navires; et que les plus petites criques suffisent pour mettre à l'abri leurs sandals et leurs barques. Une tardive expérience, achetée comme toujours au prix de nombreux désastres, nous a appris ce que l'on doit penser du port de Stôra.

Autrefois les navires séjournaient dans la rade pendant la mauvaise saison. Bien située au fond d'une anse, que des montagnes très-hautes abritent contre les vents d'ouest, la station de Stôra était considérée comme un des bons ancragés de la côte orientale. Bérard lui-même assurait que des bricks, et même des corvettes, pouvaient y passer l'hiver, en ayant la précaution de s'amarrer très-près du rivage. On reprochait seulement au port de Stôra d'être trop étroit et un peu tourmenté par la houle.

La confiance ne fut pas longue. En 1841, au mois de fé-

vrier, une de ces horribles tempêtes, trop communes sur la côte d'Afrique, dont la soudaineté et l'effroyable violence épouvantent les plus braves, vint détruire en quelques heures les illusions que l'on se faisait sur la position de Stôra. La rade fut bouleversée de fond en comble, et presque tous les navires qui étaient à l'ancre, entre autres la gabarre de l'État *la Marne*, se brisèrent contre les rochers. On raconte que l'île de Srigina, haute de près de vingt mètres, qui forme au nord la pointe de la baie, disparut plusieurs fois sous les eaux pendant l'épouvantable tourmente. En 1854, on vit se renouveler cet affreux désastre : dans un seul coup de vent, vingt-huit navires furent jetés à la côte. Un document du ministère de l'Algérie évalue à plus d'un million cinq cent mille francs les pertes éprouvées annuellement par le commerce sur le mouillage de Stôra.

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur le mérite nautique de ce port tant vanté ; il ne présente une véritable sûreté que pendant la belle saison. On peut alors mouiller sans aucune crainte dans la baie, entre Stôra et Skik'da. On y est quelquefois exposé à une houle assez forte, mais on trouve partout un bon fond de sable. La rade de Stôra, ainsi que nous l'avons dit, est protégée contre les vents d'ouest par des hauteurs abruptes qui forment autour d'elle comme une espèce de *rideau*¹. Le vent du nord est le seul qu'on ait à craindre sur cette côte, et pendant les quatre mois d'été, du 15 mai au 15 septembre, il est toujours faible et n'annonce que le beau temps.

Skik'da, aujourd'hui Philippeville, est incontestablement l'ancienne *Rusicade*, citée par tous les géographes de l'Afrique romaine. La ressemblance du nom latin et du nom arabe, les inscriptions trouvées sur les lieux et l'indication fournie par Pline, qui place *Rusicade* à quarante-huit milles de *Kirtha* ou Constantine, ne permettent pas de douter de cette synonymie. La Table de Peutinger lui donne le titre de colonie, et la Notice de l'église d'Afrique la mentionne au nombre des villes épiscopales de la province.

L'histoire ne parle pas de cette ville, dont le nom phénicien indique une origine carthaginoise²; mais l'étendue de ses ruines témoigne de son ancienne importance. Un théâtre

1. *Stôra*, rideau.

2. *Rus-Cicar*, *Rus-Sadeh*, le cap de la Plaine.

bâti sur le penchant d'une colline, des colonnes, des urnes, des statues, des inscriptions nombreuses annonçant que la ville était dédiée à Vénus, les vestiges d'un immense quai, des citernes monumentales disposées de manière à distribuer de l'eau dans tous les quartiers, disent assez que *Rusicade* a dû être autrefois la résidence d'un grand peuple. Située à peu près à égale distance de *Kirtha* et d'*Hippo-Regius*, elle communiquait par des voies romaines avec ces deux villes.

Léon l'Africain assure que, de son temps, on pouvait suivre toute la route pavée en pierres noires, et semblable aux antiques chaussées d'Italie, qui conduisait à *Kirtha*. L'exactitude de cette assertion ne peut être révoquée en doute, car on distingue encore aujourd'hui des restes très-étendus de l'ancienne voie romaine. Sa longueur, pour un bon piéton, se monte à seize heures de chemin, ce qui s'accorde parfaitement avec le chiffre de quarante-huit milles donné par Pline. Dans la Table de Peutinger, on compte soixante-sept milles ; mais cette différence est due à ce que le pourtour de la route indiquée dans l'itinéraire suit toutes les sinuosités de l'Oued-S'efs'af.

Lorsque les Français, au mois d'octobre 1838, occupèrent *Skik'da*, un village kabyle était installé au milieu des ruines de l'ancienne colonie romaine. Les indigènes y possédaient trente mauvaises chaumières, qu'ils vendirent de leur plein gré trois cent soixante francs.

La nouvelle *Rusicade*, redevenue comme autrefois l'entrepôt de Constantine, paraît appelée à de hautes destinées. Elle réunit du moins tous les éléments qui peuvent concourir à la formation d'une riche colonie. Sa position au centre d'un vaste golfe lui assure un bel avenir commercial. On trouve en abondance, dans le voisinage de la ville, de l'eau et d'excellents bois de construction, et la fertile plaine de *S'efs'af*, qui présente en certains endroits jusqu'à cinq mètres de puissance végétale, doit nécessairement, dans un avenir peu éloigné, se transformer en un riche terrain d'exploitation. Dans les environs de Philippeville, on a retrouvé du marbre jaune qui présente tous les caractères du jaune antique.

III

L'ancienne Kirtha. — La ville aérienne.

Constantine, l'ancienne *Kirtha*, paraît avoir été primitivement la seule ville digne de ce nom dans l'intérieur de la Numidie. Elle fut sans doute construite, comme le pense Mannert, par des architectes carthaginois pour les rois du pays, et ceux-ci, pour la distinguer des douars massyliens, empruntèrent à l'idiome punique le nom de *Kirtha*, qui veut dire ville¹.

Cette dernière appellation manquait à leur langue, comme elle manque encore à celle des Kabyles, descendants des anciens Numides. On sait que le mot *tamdint*, dont les Kabyles se servent pour désigner une ville, n'est que l'expression arabe berbérisée *el mdina*².

Le nom de *Kirtha* apparaît pour la première fois dans l'histoire à l'époque de la deuxième guerre punique. Tite-Live nous apprend que Souf'aks³, roi des Massésyliens, la choisit pour sa capitale. Ce prince y avait un palais, et la ville était déjà si forte, que Massá'nas⁴, vainqueur de son rival, n'osa point l'attaquer, quoiqu'il fût à la tête d'une armée considérable. Les habitants ne se rendirent que sur l'ordre de Souf'aks, que Massá'nas traînait prisonnier à sa suite.

L'importance de *Kirtha* ne fit que s'accroître sous les rois numides, successeurs de ces deux princes. « La ville de *Kirtha*, dit Strabon, très-bien pourvue de toutes choses et magnifiquement ornée de splendides édifices et d'établissements utiles, est située dans l'intérieur des terres. Le roi Mas'oups⁵, fils de Massá'nas, y établit une colonie de Grecs, et elle devint si florissante et si peuplée sous le règne de ce prince, ami des arts et de la paix, qu'elle pouvait mettre en campagne dix mille cavaliers et un nombre double de fan-

1. *Kirta* vel *Kirtha*, punicè *Kartha*, id est civitas. (Bochart.)

2. *Ta-mdin-t*. L'augmentatif *ta* et la lettre finale *t* se rencontrent dans presque tous les noms de lieux en langue berbère.

3. *Souf*, chef, roi, juge; *aks*, souple, facile, changeant.

4. Massinissa, *Μασσινίσσης*, *massá*, tribu; *nase*, homme.

5. Micipsa. *Mas*, *mis*, fils; *oupsa*, excellent, aimable, qui fait les délices.

tassins. » Salluste confirme la nombreuse population de *Kirtha*, et mentionne la multitude d'Italiens que le commerce attirait dans ses murs.

Dans la guerre de Iougourth, elle tomba au pouvoir des Romains; mais ceux-ci ne jugèrent pas à propos de l'incorporer à leurs vastes possessions, et la donnèrent à Iamps'al, le protégé de Pompée. Ce prince étant mort, son fils Ioub I lui succéda. La Numidie formait alors, comme au temps de Mass'anas, un royaume étendu et puissant, et la royale *Kirtha* était citée comme la ville la plus riche du pays.

Lorsque la guerre civile éclata entre César et Pompée, le roi Ioub embrassa le parti du représentant de l'aristocratie romaine, « auprès duquel, dit Dion Cassius, il était en grand honneur, » et qui s'était empressé, à la mort d'Iamps'al, de lui envoyer la toge brodée de palmes, la chaise curule, le sceptre d'ivoire et la couronne d'or, marques de l'autorité chez les rois numides.

Ioub nourrissait d'ailleurs contre César une haine profonde. Suétone raconte qu'un différend s'étant élevé entre le roi Iamps'al et un noble massylien, nommé Mas'ounth, celui-ci implora la protection de César, qui commençait alors sa carrière politique. Dans une violente altercation avec Ioub, le Romain s'emporta jusqu'à prendre par la barbe le prince numide, ce qui était le plus sanglant outrage que l'on pût faire à un homme. Ioub ne l'oublia jamais, et peu s'en fallut que le ressentiment de cet affront n'arrêtât l'heureuse fortune du conquérant des Gaules et du vainqueur de Pharsale.

Mais Ioub ne sut pas profiter des circonstances. Vaincu à Thapsus, après avoir laissé perdre l'occasion d'écraser César avec des forces supérieures, il perdit l'une après l'autre toutes ses possessions et se fit tuer par un esclave pour ne pas tomber vivant au pouvoir de son ennemi.

Maître de toute l'Afrique, César réduisit la Numidie en province romaine et donna *Kirtha*, avec six autres villes, à Publius Sittius Nucerinus, un de ses lieutenants, qui lui avait rendu des services très-utiles pendant la guerre. La capitale des rois numides, élevée au rang de colonie, prit dès lors le nom de *Sittianorum colonia*¹.

1. *Cirta*, procul à mari, nunc Sittianorum colonia. (Pomp. Mela, liv. I, chap. vii.) — Ptolémée la désigne sous le nom de *Kirta Julia*.

En 311, elle fut presque détruite dans la guerre entre Maxence et Alexandre, soldat pannonien qui s'était fait proclamer empereur en Afrique. L'année suivante, Constantin, pour remercier les habitants de la fidélité qu'ils lui avaient montrée après la chute de Maxence, son compétiteur à l'empire, la fit relever, l'embellit de nouveaux édifices et lui donna son nom.

Lorsque les Vandales envahirent l'Afrique romaine, la *nouvelle Constantine* fut du petit nombre des villes qui échappèrent au torrent dévastateur. Bélisaire la retrouva debout, mais en partie démantelée. L'empereur Justinien ordonna d'y faire de grandes réparations et reçut à ce titre le nom de second fondateur de Constantine.

Cette ville étrange, *qui ne ressemble à aucune autre dans le monde*, est trop bien connue aujourd'hui, pour qu'il soit utile d'en donner ici une description nouvelle, mais nous parlerons des monuments romains, dignes de son antique renom, qui ont été retrouvés.

Le premier qui se présente aux regards, lorsqu'on arrive par la route de Bône, est l'important aqueduc situé au sud de la ville, à douze cents mètres environ, un peu au-dessus du confluent du Roumel et du Bou-Merzoug. Les restes de cet édifice se composent de six arceaux en pierre de taille, dont le plus élevé n'a pas moins de vingt mètres de hauteur. Il recevait les eaux du Bou-Merzoug, à neuf ou dix lieues de la ville, et les conduisait dans de vastes citernes dont on retrouve les ruines sur le sommet du Koudiat-Ati. Au-dessous de ces citernes, sur les pentes de la colline, existe encore un fragment de la voie romaine qui se dirigeait de *Kirtha* à Carthage; elle est formée de grandes dalles parfaitement jointes.

En se rapprochant de la ville, on découvre les restes d'un théâtre antique, un de ces édifices qui caractérisent la civilisation romaine. La place et l'orientation de ce monument ne pouvaient être mieux choisies. Assis sur les gradins de pierre qui garnissaient l'intérieur de l'édifice, les spectateurs voyaient se dérouler devant leurs yeux, à côté de la scène, le cours capricieux du Roumel, et au-dessus les cimes bleuâtres des montagnes de Mila, décoration imposante, dont les bords, au coucher du soleil, s'illuminaient de reflets rougeâtres et présentaient l'image de volcans lointains¹.

1. Carette, *Description de l'Algérie*.

Dans l'enceinte des murs de Constantine on remarque aussi de nombreux vestiges de la domination romaine : la kasba, l'ancien *Capitole*, où l'on distingue çà et là des restes de maçonnerie antique, et qui renferme de magnifiques cisternes aux voûtes colossales ; le Tétrapylon, édifice considérable ; des sculptures, des piédestaux de colonnes, des pilastres corinthiens ; mais parmi tous ces spécimens d'architecture antique qui attestent la splendeur de la royale *Kirtha*, le plus remarquable est le gigantesque pont jeté sur le Roumel, que Sâlah-bey fit restaurer en 1790 par des ingénieurs espagnols.

Ce pont était décoré d'une galerie et de colonnes ornées de corniches, de guirlandes et de festons d'un riche travail ; chaque arche était surmontée de caducées et d'autres figures allégoriques. Entre les deux arches principales, on avait sculpté un bas-relief très-curieux ; il représentait une femme se tenant debout entre deux éléphants dont les trompes étaient croisées au-dessus de sa tête. Les cheveux relevés sur le front et n'ayant pour tout vêtement qu'une espèce de large chemise, elle en soulevait la partie inférieure avec la main droite et regardait la ville d'un air moqueur. Cette scène comique rappelait-elle quelque fait bien connu, ou était-ce seulement une fantaisie d'artiste ? On l'ignore.

Au rapport d'El Bekri, l'ancienne colonie romaine appartenait au dixième siècle aux Berbères de Ketâma. C'était toujours une ville grande et populeuse, riche par son commerce et par l'industrie de ses habitants. Edrissi l'appelle *K'sentinet-el-Hâoua*, c'est-à-dire Constantine l'Aérienne. Ce géographe est le seul qui nous fasse bien connaître ce qu'était alors cette cité célèbre.

« La ville de Constantine est peuplée et commerçante. Ses habitants font le trafic avec les Arabes et s'associent entre eux pour la culture des terres et pour la conservation des récoltes. Le blé, qu'ils gardent dans des souterrains, y reste souvent un siècle sans éprouver aucune altération. Ils ont beaucoup de miel et de beurre, qu'ils exportent à l'étranger, et ils sont très-riches. Cette ville est bâtie sur une espèce de promontoire isolé, de forme carrée ; il faut faire plusieurs détours pour y monter. On pénètre par une porte, située du côté de l'ouest, dans l'intérieur de la place, qui est très-grande. On y remarque des excavations où les habitants entrent leurs morts, et de plus un édifice très-ancien, de

construction romaine, dont il ne reste plus que les ruines. On y voit également un autre édifice de la même époque, jadis destiné aux jeux scéniques et dont l'architecture ressemble à celle de *Terma* en Sicile¹.

« Constantine est entourée de tous côtés par une rivière. Ses murs d'enceinte n'ont partout que trois pieds de haut, si ce n'est du côté de Mila. La ville a deux portes : l'une, celle de Mila, du côté de l'ouest ; l'autre, appelée porte du Pont (*Bâb-el-Kant'ra*), et située du côté de l'est. Le pont dont il est ici question est d'une structure remarquable. Sa hauteur au-dessus du niveau des eaux est d'environ cent coudées. C'est aussi un des monuments de l'architecture romaine ; il se compose d'arches supérieures et d'arches inférieures. Trois de ces arches, celles qui sont situées du côté de la ville, sont destinées au passage des eaux, tandis que leur partie supérieure sert à la communication entre les deux rives. Quant aux deux autres arches, elles sont adossées contre la montagne. Ces arches sont supportées par des piles qui brisent la violence du courant et qui sont percées à leur sommet de petites ouvertures. Lors des crues extraordinaires qui ont lieu de temps à autre, les eaux qui s'élèvent au-dessus du niveau des piles s'écoulent par ces ouvertures. C'est une des constructions les plus curieuses que nous ayons jamais vues.

« Il existe dans toutes les maisons des souterrains creusés dans le roc ; la température constamment fraîche et modérée qui y règne contribue à la conservation des grains. Quant à la rivière, elle vient du côté du midi, entoure la ville du côté de l'ouest, poursuit son cours vers l'orient, puis tourne vers le nord pour aller se jeter enfin dans la mer, à l'ouest de la rivière de *Sahar* (Oued-Zhour). Constantine est une des places les plus fortes du monde ; elle domine des plaines étendues et de vastes campagnesensemencées de blé et d'orge. Dans l'intérieur de la ville, il existe un abreuvoir dont on peut tirer parti en temps de siège². »

Lorsque *Khair-ed-Din*, vers 1520, s'empara de Constantine, elle renfermait environ huit mille maisons ou familles, ce qui suppose une population de trente à quarante mille âmes. C'était la ville la plus florissante de cette partie de l'Afri-

1. Taormina, l'ancienne *Tauromenium*.

2. *Géographie* d'Édrissi, trad. par M. Jaubert.)

que. Elle avait secoué depuis longtemps le joug des rois haf-sides de Tunis et se gouvernait en État libre.

IV

Commerce de Constantine. — Les Daraites et les Pharusiens.
Les marchands italiens et catalans.

On trouve peu de renseignements sur l'importance commerciale de l'ancienne *Kirtha* dans les auteurs de l'époque romaine; mais on sait que la ville était sous le patronage de Mercure, le dieu des marchands, et ce que dit Salluste de la multitude des Italiens que le commerce y attirait prouve que Constantine était déjà, dans ces temps reculés, un grand centre de communication et le plus riche entrepôt de la Numidie.

Les affranchis romains et les marchands juifs, qui faisaient le négoce à Constantine, achetaient aux peuplades numides de l'alun, de la garance, de la résine, des figues, des dattes, des cuirs préparés et non préparés, des laines d'une grande finesse, des tapis de table, des couvertures de lit (*lodices*), des tuniques claires (*tunicæ tenuariæ*), des sayons de pourpre (*saga purpurea*)¹, des chevaux, des bois parfumés destinés aux ameublements de luxe, et même quelques pierres précieuses et des grains d'or, trouvés parmi le sable des rivières.

L'existence de l'or et des pierres fines dans le nord de l'Afrique, longtemps considérée comme très-douteuse, est prouvée aujourd'hui. Les assertions de Pline ont été vérifiées depuis la conquête française : on a recueilli de l'or et des diamants parmi les sables du Roumel et de l'*Oued el Deheb* (la rivière de l'or)².

Mais la branche de commerce qui donnait les plus beaux bénéfices était le trafic des esclaves. Cette *marchandise* se dé-

1. Léon Rénier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, t. I, p. 502.

2. Un gîte d'émeraudes a été découvert, en 1855, dans la haute vallée de l'Harrach. Les émeraudes se trouvent disséminées dans du calcaire cristallin associé à du gypse et de la diorite (roche d'origine éruptive). Ces émeraudes sont d'une petite dimension et d'une couleur vert pâle.

bitait très-avantageusement; les esclaves noirs étaient surtout recherchés par les jeunes patriciens de Rome. La Numidie fournissait aussi des bêtes féroces, que les empereurs y faisaient acheter pour les plaisirs barbares du peuple.

Les Daratites et les Pharousiens (*Farass*, cavaliers), peuplades très-riches qui habitaient à l'ouest du grand désert et qui avaient détruit, si l'on en croit Strabon, les établissements des Carthaginois sur les côtes de l'Océan, venaient quelquefois à *Kirtha* et s'y rencontraient avec les négociants romains. Les Daratites sont incontestablement les habitants de la province de D'ra, le plus méridional des états tributaires du Marok; quant aux Pharousiens, dont les terres confinaient avec celles des Daratites, ils occupaient le pays habité aujourd'hui par les Ouled-H'amroûn, au sud de Tafilélt.

Pour se rendre à *Kirtha*, ces peuples étaient obligés de traverser des marécages, des lacs salés, des déserts, et ils portaient toujours avec eux de l'eau renfermée dans des outres qu'ils suspendaient sous le ventre de leurs chevaux.

Skylax nous a laissé quelques détails sur le trafic que les marchands carthaginois de la côte occidentale faisaient avec ces tribus commerçantes. Il avait lieu par voie d'échange et rapportait de grands profits. Les Carthaginois leur vendaient de grands vases de terre, du lin et du chanvre, du fer, de l'étain, des harnais, des parfums, des objets de parure pour les femmes, et recevaient de l'or, des pelleteries, des dents d'éléphant, des dépouilles d'autruche et d'autres productions précieuses des régions centrales, que les Daratites et les Pharousiens se procuraient facilement au moyen d'échanges avec les Nigriles¹. Le commerce que les Romains avaient établi avec ces peuplades du désert devait se faire de la même manière et consister dans les mêmes objets.

Au quatorzième siècle, les marchands italiens et catalans, admis à faire le trafic dans toutes les villes de la domination tunisienne, visitaient Constantine, le grand marché des tribus de la province. On trouvait à y opérer des achats très-avantageux. Fanucci nous apprend qu'en 1354 les Pisans étaient établis à Constantine, où ils ne payaient qu'un léger tribut. Ils y étaient aussi libres qu'à Tunis et pouvaient vendre ou

1 Skylax, *Periplus*, 112.

acheter toute espèce de marchandises ¹. Quoique cet auteur ne le dise pas, il est certain que les négociants des autres nations avaient obtenu à Constantine les mêmes immunités commerciales que les Pisans, et qu'ils y possédaient comme eux des fondes ou auberges.

Léon l'Africain assure que les habitants de Constantine, exerçant le train de marchandises, tisseurs de toiles ou autres hommes de métiers, étaient affables dans leurs relations sociales, civilisés et très-honnêtes dans leur trafic. La fidélité en affaires et la politesse des marchands musulmans étaient alors proverbiales : ces heureuses qualités n'ont pas disparu entièrement, comme l'observe Gräberg ; mais on ne les retrouve plus dans leurs rapports avec les chrétiens ².

Constantine était le rendez-vous d'un grand nombre de négociants étrangers. Les uns y portaient des draps de toute couleur, mais surtout des draps rouges, très-recherchés par les Kabyles, des toiles fines, des étoffes de soie, des cotonnades ; les autres des perles de verre, des objets de quincaillerie, du cuivre travaillé, de l'étain, du corail pour chapelets et colliers de femme, des épiceries, du safran, des essences, des armes, des ouvrages en bois, qu'ils échangeaient contre des laines brutes, des chevaux du djebel Aourès, des cuirs crus ou préparés, des bernous, des tapis, des esclaves, des fruits secs apportés de Msila, des figues de Nkâous très-estimées, des dattes de Tougourt et d'autres productions du désert.

Les tribus de la province portaient à Constantine toutes les laines qu'elles destinaient à être vendues. Il en venait même du Sahara, que les marchands italiens recherchaient, à cause de leur qualité supérieure et de leur bon marché. Chaque année, Constantine exportait vingt à vingt-cinq mille quintaux métriques de laine, c'est-à-dire le produit de près de douze cent mille moutons.

Le coton formait aussi une des branches de la richesse agricole de la province. Tout le pays au sud-ouest de Constantine était couvert de bourgades et de villes très-florissantes, riches par l'agriculture et par le commerce. A Tobna, à S'tif, à Msila, à Nkâous, on cultivait le coton avec un grand

1. *Storia de' tre celebri popoli maritimi dell' Italia*, t. IV.

2. *Revue britannique*, t. XX.

succès¹. On trouve mentionnée, dans les tarifs commerciaux de l'époque, cette marchandise si utile et beaucoup plus précieuse alors qu'elle ne l'est aujourd'hui : les *cotons de Barbarie* étaient surtout achetés par les marchands de Barcelone².

Les Européens qui fréquentaient au moyen âge les marchés de Constantine ne bornaient pas leurs opérations mercantiles à trafiquer avec les négociants de cette ville. Ils visitaient les tribus chez elles, les suivaient dans leurs migrations et faisaient même le commerce de terre par caravanes. Non-seulement ils avaient obtenu des rois de Tunis le droit de se joindre aux *Nedjá* (tribus en marche), ou d'accompagner les marchands de Constantine qui allaient à Biskra, à Tougourt, à Ouâregla; mais il leur était aussi permis d'organiser des *kaflâ* ou caravanes marchandes, et de trafiquer avec les peuplades du désert, sans l'intervention des négociants musulmans³.

V

Biskra, Tougourt, Ouâregla.

La grande voie commerciale, suivie par les caravanes du moyen âge qui, de Constantine, s'enfonçaient dans l'intérieur de l'Afrique, est bien connue aujourd'hui : de conquête en conquête, nos troupes sont arrivées jusqu'à Ouâregla, dernière limite méridionale de l'Algérie.

Les marchands qui se dirigeaient vers le midi allaient d'abord à Nkâous, où ils s'arrêtaient quelques jours. Léon l'Africain dit que cette petite ville était un séjour délicieux, tant par ses agréments naturels que par l'aménité de ses habitants. On ne pouvait la quitter qu'avec peine. De Nkâous, on se rendait à El Kant'ra, le *Calceus Herculis* des Romains, bourgade située à l'extrémité d'une gorge étroite et profondément ravinée, qui sépare le djebel Aourès du djebel Metlili. Dans toute la province, il n'y a pas un passage plus fréquenté; c'est par là que s'opère le mouvement de flux et de reflux qui amène chaque année dans le voisinage de Constantine les

1. Ebn-Haukâl. — El Bekri. — Edrissi.

2. *Estado de los nombres y clases de varias mercaderías estrangeras*, ap. Capmany, *Comercio de Barcelona*, t. IV.

3. Marin, *Storia del commercio de' Veneziani*, t. IV, p. 287.

tribus de l'Algérie méridionale, et elles s'en retournent par la même voie. Les Arabes appellent ce défilé *la bouche du Sahara* (Foum-es-S'ah'ra).

La bourgade d'El Kant'ra a pris son nom d'un ancien pont de construction romaine, jeté sur la rivière qui coule au fond du précipice. Ce pont, très-élevé au-dessus des eaux, n'a qu'une seule arche; ses parapets sont formés d'anciennes tombes assemblées bout à bout, et des sculptures décorent la partie intérieure de l'arceau. Sur la chaussée, pavée de larges dalles, on remarque deux ornières creusées par les chariots romains¹.

Après avoir franchi le défilé d'El Kant'ra, lieu très-redouté des marchands, à cause des *coupeurs de route* qui le fréquentaient, on suivait les bords ombragés de palmiers de l'oued Outâïa, puis on arrivait à Biskra², capitale des Zibân ou pays de Zâb.

Cette province, d'abord comprise dans la Mauritanie Sitifienne, formait au cinquième siècle la deuxième Numidie ou Gétulie numide. Les Romains y avaient fondé de nombreux établissements: entre autres localités importantes, Ptolémée et les anciens itinéraires citent *Thamara*, *Ouesketer*, mentionnées toutes deux par Morcelli au nombre des villes épiscopales, *Thabudeos* (Tehouda) et *Badias* (Bâdis-Zâb), où résidait le commandant de la frontière de l'est, désigné dans

1. El Kant'ra est un des sites les plus curieux que l'on puisse voir. Au fond d'une vallée entourée de montagnes escarpées, de rochers arides, dépouillés et déchirés par des anfractuosités profondes, s'ouvre une gorge étroite où coule une petite rivière. Le pont, assis sur deux piliers, est construit dans la partie la plus déserte du défilé. Arrivé au centre, on découvre un spectacle admirable. A droite et à gauche, deux murs de rochers se dressent à une hauteur de plus de soixante mètres: la paroi occidentale est richement ornée d'arbres, de buissons et de plantes grimpantes; en bas, aux pieds du voyageur, la rivière; devant lui, aussi loin que la vue peut s'étendre, une forêt de palmiers, dont la fraîche verdure se détache sur le sol blanc et nu du désert. L'oasis d'El Kant'ra comprend à peu près neuf mille hectares et renferme deux mille habitants, groupés dans trois villages (El Kant'ra, Krekar et Dahraouja). L'éducation des abeilles forme la principale industrie de la population.

2. La station *ad Piscinam* de la Table de Peutinger. « A deux kilomètres au nord-ouest de Biskra, dit Léon Rénier, on trouve une source thermale et sulfureuse, à laquelle cette localité a sans doute emprunté son nom ancien. Autour du bassin on distingue encore les restes d'un revêtement en pierres de taille, qui annoncent qu'il y avait là certainement une *piscine* romaine. »



la Notice de l'empire sous le titre de *Præpositus limitis Baidensis*.

Voici ce que dit El Bekri de l'ancienne capitale du Zâb :

« Biskra, la ville des Palmiers, est défendue par une enceinte de murs et par un fossé. Elle renferme une grande mosquée, plusieurs petites et des bains. Placée au centre d'une vaste forêt qui se prolonge dans une étendue de six milles, elle est entourée de nombreux jardins, et son territoire produit en abondance des dattiers, des oliviers, des figuiers. Les sciences sont cultivées avec un grand succès à Biskra, dont les habitants suivent les mêmes dogmes religieux que les Arabes de Médine. Dans l'enceinte des murs, on trouve un grand nombre de puits qui fournissent de l'eau douce; celui qui est renfermé dans la grande mosquée est inépuisable. Autour de la ville, en dehors du fossé, s'étendent plusieurs faubourgs, et près de là est une montagne de sel, d'où l'on extrait ce minéral par grandes plaques qui ressemblent à des blocs de pierre. »

Traversée par des routes nombreuses, Biskra était un centre de commerce très-important. La grande caravane du Marok, désignée par le nom particulier de *Râkeb*, s'y reposait toujours en allant à la Mekke ou en revenant.

A son premier passage, elle introduisait dans le pays des cuirs tannés et des tapis de Fès en grande quantité, des peaux d'agneau teintes, quelques chevaux, des ouvrages de sellerie qu'elle échangeait contre des objets d'habillement et de consommation. Ce commerce était très-lucratif; mais il se faisait surtout au profit des tribus. Les marchands préféraient attendre, pour trafiquer, le retour des pèlerins, car ils rapportaient avec eux des marchandises précieuses, des parfums, des tissus de l'Inde, de riches vêtements.

Depuis 1830 les caravanes du Marok ont cessé de traverser le territoire de l'Algérie. Aujourd'hui les pèlerins prennent la mer pour franchir l'espace qui les sépare de l'Égypte.

Au dix-septième siècle, Biskra était encore citée au nombre des grandes villes de l'ancienne régence. El Aïâchi, qui la visita en 1662, assure que *le commerce y était toujours très-actif et qu'il s'y rendait beaucoup de monde, soit du Tell, soit du Sahara*; mais elle était déjà en décadence par suite du mauvais gouvernement des Turcs et des hostilités continuelles des Arabes du dehors¹.

1. El-Aïâchi-Moula-Ahmed, *Voyages dans le Sud de l'Algérie*.

Biskra est moins une ville que la réunion de cinq villages ou quartiers disséminés dans des plantations de dattiers qui couvrent environ vingt mille hectares de terrain. L'ensemble des constructions n'a rien de remarquable. Les maisons sont généralement bâties en briques de terre séchées au soleil, que les Arabes appellent *tôb*, et recouvertes de terrasses grossières reposant sur bois de palmier.

Lorsque les Français prirent possession de Biskra au mois de mars 1844, ils trouvèrent dans la kasba, qui existait encore à cette époque¹, une pièce de canon du temps de Henri II. Elle portait le millésime de 1549, avec le chiffre de Diane de Poitiers. Il est assez difficile d'expliquer par quelles vicissitudes ce monument de notre histoire nationale s'est trouvé transporté dans les steppes du Sahara.

Le bien-être des habitants de Biskra, depuis l'occupation, s'est notablement amélioré, en même temps que leurs habitudes se modifiaient. En 1851 un jardin d'acclimatation a été établi, aux frais du gouvernement, dans le district des Beni Morr'a. Le sol et le climat du Zâb paraissent très-propres aux cultures tropicales, telles que le café, la vanille, l'indigo, le coton, le ricin.

On sait que, parmi tous les indigènes de l'Algérie, l'habitant des oasis se distingue par son goût prononcé pour l'agriculture. La magnificence végétative de ces localités privilégiées, où croissent en abondance le dattier, l'oranger, le citronnier, l'olivier et un grand nombre d'autres arbres aux fruits savoureux, est bien connue aujourd'hui.

En sortant de Biskra, on se dirigeait vers Tougourt. On compte quarante-sept lieues entre les deux villes. Tougourt, le *Turaphilum*² de Ptolémée, suivant quelques auteurs, était le plus riche entrepôt de l'Algérie méridionale. Les tribus du désert s'y donnaient rendez-vous de tous les points du Sahara. Elles y portaient des tissus de laine, des harnais, des pelleteries, de l'alun, des figues, des raisins secs, du blé, de l'orge et d'autres productions agricoles, et s'approvisionnaient, par achat ou par échange, d'épiceries apportées de Tunis ou de Constantine, de quincailleries, de toiles de lin et

1. La citadelle de Biskra, où les Turcs tenaient autrefois garnison, a été détruite en 1851. Elle s'élevait à peu près au centre de l'oasis.

2. Ce nom est d'origine phénicienne. *Tura-phil* veut dire la colline de l'Éléphant.

de coton, de draps européens, de corail, de bijoux pour les femmes et de dattes récoltées dans le pays.

L'affluence des étrangers à Tougourt était considérable. Ses habitants avaient des communications fréquentes avec les villes du *Beled-el-Djerid* (le pays des palmes), R'dâmes, l'oasis de Touât, Sedgelméssa ; et les caravanes de Tunis et de Constantine qui se rendaient dans les régions centrales de l'Afrique, y séjournaient ordinairement. Léon l'Africain, qui avait longtemps habité Tougourt, dit que le cheikh de cette ville payait au roi de Tunis un tribut de cinquante mille ducats, et qu'il lui en restait encore cent trente mille de revenu, *sur quoi il entretenait une garde nègre.*

En zenatia, Tougourt veut dire *jardin*. L'oasis qui porte ce nom n'est, en effet, qu'une longue suite de jardins ou plutôt de magnifiques vergers, plantés de figuiers, de grenadiers, de pêchers, de dattiers et d'un grand nombre d'autres végétaux. On y cultive le coton, le hâchich et la garance ; ce dernier produit est tellement abondant, qu'il n'est pas rare de voir un seul individu en récolter jusqu'à cent charges de mulet.

Tougourt, quoique bien pourvue d'eau, n'a cependant ni ruisseau, ni rivière ; les sources mêmes y sont très-rares ; mais une immense nappe d'eau, qui s'étend à une grande profondeur au-dessous de la couche argileuse, fournit abondamment à tous les besoins. La présence de cette *mer souterraine*, comme l'appellent les indigènes, est confirmée par une légende populaire. Les Arabes regardent tous les chrétiens comme sorciers. Ils disent que l'Algérie méridionale était autrefois un pays très-fertile, arrosé par de nombreuses rivières, où l'on admirait la plus riche végétation du monde, mais que les chrétiens, jaloux de ne pouvoir posséder une si merveilleuse contrée, ont, par leurs maléfices, fait rentrer sous terre toutes les sources du Sahara.

Les puits creusés par les habitants de Tougourt, qui ont jusqu'à vingt *hauteurs d'homme*, sont de véritables puits artésiens, avec cette différence que les habitants, ne connaissant pas la méthode du sondage, emploient les procédés ordinaires d'excavation. Chaque village possède une de ces sources inépuisables, dont l'eau, au moyen de conduits, est distribuée dans tous les jardins.

La section de ces puits est de forme carrée, et un seul ouvrier ou *plongeur* (c'est le nom qu'on lui donne) est employé

au travail d'intérieur¹. A mesure qu'il avance, il soutient les terres avec des poutres de palmier. A un certain signe infailible, lorsqu'il rencontre une espèce de pierre dont la couleur ressemble à celle de l'ardoise, il reconnaît qu'il touche à la mer souterraine. Le percement de cette dernière couche est une opération difficile qui exige de grandes précautions. Avant de descendre dans le puits pour rompre le diaphragme, l'ouvrier se met de la cire dans les oreilles et dans les narines, afin d'éviter d'être suffoqué par l'eau qui va jaillir ; puis il s'attache sous les bras avec une corde. A peine a-t-il brisé d'un dernier coup de pioche l'obstacle qui s'oppose à l'ascension de la colonne d'eau, qu'il faut le retirer sans perdre un instant ; car l'eau se précipite avec une effrayante vitesse, franchit les bords du puits et se répand alentour : on la dirige alors dans des canaux disposés à l'avance pour la recevoir.

A partir de ce moment, l'eau ne cesse de couler. On assure qu'on voit encore des puits dont la construction en pierre de taille annonce l'origine romaine, et qui, depuis deux mille ans, ont sans discontinuation fourni de l'eau courante ; mais il en est d'autres aussi qui, après quelques années de service, tarissent tout à coup : ils s'arrêtent et *meurent*, selon l'expression des Arabes. Cette interruption subite entraîne toujours la ruine du village et celle des plantations qui l'entourent².

De Tougourt, on allait à Ouâregla, *la ville la plus ancienne du désert*, située au centre du pays des dattes et des hommes élancés, bien faits et vigoureux³. « Les habitants de cette ville antique, édifiée au désert de Barbarie, dit Léon l'Africain, sont plaisants, libéraux et très-humains envers les étrangers, parce qu'ils ne sauraient avoir chose aucune, sinon par leur moyen, comme grains, draps, toiles, armes, en somme tout ce qui leur est nécessaire. »

Ainsi que Tougourt, Ouâregla était un des grands entre-

1. Les *rtass*, ou plongeurs, forment une corporation privilégiée. Ils sont exempts d'impôts et jouissent d'une grande considération ; mais leur métier est très-pénible : au bout de quelques années, la phthisie les emporte tous.

2. Shaw. — Carette. — Daumas. — Les habitants de Biskra et de Tougourt possèdent aujourd'hui un système complet de sondage et n'ont plus à craindre la perte de leurs puits.

3. « Le maître de la datte, disent les Arabes, est mince et fort. »

pôts du désert, que les provenances des villes du littoral et de l'intérieur apportées par les caravanes alimentaient incessamment. Les marchands trouvaient à y acheter des plumes d'autruche, des esclaves, des dents d'éléphant et de la poudre d'or.

CHAPITRE VI.

KOLLO ET DJIDJEL.

Kollo. — Les Sept Caps. — Le port des Olives. — Djidjel. — La ville romaine et la ville arabe. — Expédition du duc de Beaufort. — Débarquement des Français et occupation de Djidjel. — Arrivée des Turcs. — Désastreuse retraite.

I

Kollo. — Les sept Caps.

Entre Stôra et Kollo, l'atlas catalan et les portulans italiens indiquent une grosse masse de rochers s'avancant dans la mer, en forme de tour, à laquelle ils donnent le nom de *Telizem* ou *Talise*. C'est le cap Srigina, qui marque la séparation entre les deux golfes. A l'ouest du promontoire, on remarque une petite baie avec une plage que les indigènes appellent *Akmès*. On peut y mouiller pendant la belle saison. Le pays, dans le voisinage de la baie, verdoyant et bien cultivé, se présente sous un riant aspect.

De ce point jusqu'à Kollo, la côte est ardue et profondément découpée, mais très-pittoresque. Presque toutes les hauteurs sont couronnées de grands arbres; quelques-unes même sont cultivées jusque vers leur sommet. A moitié chemin à peu près, on trouve une petite île désignée dans les cartes sous le nom d'*île Kollo*. Ce n'est qu'un rocher aride, haut d'une soixantaine de mètres et situé à peu de distance du rivage.

Bérard raconte que cette île est habitée par un grand nombre d'oiseaux d'espèces différentes et ennemies. « Nous y avons vu, dit-il, des milans et des éperviers ayant leurs nids à côté de ceux des goélands, des hirondelles de mer, des pétrels et

même des pigeons, et chaque espèce paraissait y vivre dans une entière sécurité. Ce singulier assemblage, cette étrange confraternité entre des animaux voués par leurs instincts à une inimitié réciproque, nous a frappés plusieurs fois en débarquant sur les rochers et les flots qui bordent la côte d'Afrique. » Les bâtiments caboteurs qui trafiquent dans ces parages peuvent mouiller au sud de l'île Kollo. L'abri est bon, même pendant l'hiver. Pierre Dan raconte qu'au mois de janvier 1643, ce petit havre servit de refuge à une caravelle française « qui portait en la ville d'Alger les pères Lucien Hérault et Boniface Dubois, députés pour le rachat des chrétiens captifs. » Ces deux religieux, empêchés par le mauvais temps de continuer leur route, furent retenus pendant trois semaines dans la baie de l'île Kollo.

Tous les cartographes du moyen âge signalent *Ancollo*. Dans l'atlas de Ferrer, le nom est mal écrit (*Gucal*); mais c'est très-certainement une erreur de copiste. Kollo est indubitablement le *Kollops magnus* de Ptolémée, le *Chulla* de la table de Peutinger et le *Chulli municipium* de l'itinéraire d'Antonin¹. On doit observer cependant que Kollo est à l'est du cap *Treton* (Bougiarone), tandis que Ptolémée place *Kollops magnus* à l'ouest du même cap, entre le fleuve *Ampsaga* et le promontoire; mais on sait que les noms ont été souvent intervertis dans les tables de ce géographe.

Au temps des Romains, Kollo était renommée comme ville manufacturière. Solin raconte que ses habitants excellaient à teindre les étoffes en pourpre, et Pomponius Mela assure que cette teinture, qu'ils recueillaient dans les rochers de la Numidie, était très-recherchée. Cette industrie particulière de l'ancienne population de Kollo fait présumer que le municipes latin était une colonie phénicienne ou carthaginoise. Cette observation, qui est faite par Mannert, présente une grande vraisemblance. Les Romains tiraient aussi de Kollo une grande partie des cuirs nécessaires à leur consommation, et les environs de la ville, où l'on trouvait de magnifiques forêts de chênes verts, leur fournissaient d'excellents bois de construction. Ces forêts, qui existent encore, approvisionnaient autrefois les chantiers de la régence : la marine algérienne

1. Une inscription retrouvée par Léon Rénier donne à Kollo le titre de colonie : « Colonia Minervia Chulla. » (*Archives des Missions*, t. I, p. II*, p. 333.)

savait fort bien en faire son profit. L'*Africa christiana* de Morcelli mentionne un évêque de Kollo¹.

Cette ville est souvent nommée dans l'histoire des Arabes d'Afrique. Edrissi dit qu'elle était petite, mais célèbre à cause de son commerce, et très-florissante; ses habitants, si l'on en croit Léon l'Africain, montraient dans leurs rapports avec les étrangers une grande loyauté et une douceur de mœurs peu commune.

Les négociants chrétiens fréquentaient le port de Kollo. En 1326, les Pisans visitaient encore les marchés de cette ville²; mais les Génois étaient surtout vus avec plaisir dans le pays. On y apportait des montagnes voisines et de la riche vallée de *Telezza* de grandes quantités de cire qui étaient principalement achetées par les marchands de cette nation. La *Prattica della Mercatura* d'Uzzano nous apprend que la cire de Barbarie se rencontrait surtout dans les marchés de Gênes. Les Kabyles venaient aussi échanger à Kollo des cuirs excellents et des céréales contre les marchandises européennes. Au rapport du géographe Léon, *il n'y avait pas alors, par toute la rivière de Tunis, cité plus opulente ni plus sûre, à cause que l'on y gagnait toujours au double sur les marchandises*. Marmol parle également du grand commerce de cire et de cuirs que l'on faisait à Kollo.

Cette ville, que les négociants français fréquentaient déjà dans les dernières années du seizième siècle³, était une des échelles les plus importantes de la compagnie d'Afrique. Les Arabes de l'intérieur y conduisaient tous les blés qu'ils destinaient à l'exportation. L'ancien établissement du Bastion, qui entretenait un agent à Kollo, en tirait annuellement quatre cents quintaux métriques de cire, des céréales, du miel, de l'huile, du corail, du suif, un peu de coton et cent trente à cent cinquante mille cuirs non tannés⁴. D'Avity assure que « la com-

1. On a retrouvé à Kollo plusieurs débris de constructions qui datent de l'époque romaine. Au pied de la presqu'île *El-Djerda*, sur le bord de la mer, dans une baie que les habitants appellent *Bahar-en-Nça* (la mer des femmes), on voit des pans de murs, et au-dessous des souterrains.

2. *Contrat de nolis pour un voyage à faire à Djidjel, Bougie et Kollo*, ap. *Archives des Missions*, t. II.

3. *Oppidum autem fidam navium stationem habens, Genuensibus Gallicisque mercatoribus frequentatissimum.* (Gramaye, *Africa illustrata*, liv. VII, chap. xv.)

4. « A Kollo se fait le plus grand commerce de cuirs, dont les achats vont quelquefois jusqu'à cent cinquante mille peaux par an. »

pagnie des marchands de cette ville rendait en six mois, au pacha d'Alger, vingt-six mille doubles. »

Les relations du comptoir français avec Kollo furent souvent interrompues ; mais, jusqu'à l'époque de la conquête d'Alger, elles ne cessèrent jamais complètement, malgré la décadence continue du commerce. La population maure tenait à ces relations et les voyait toujours se renouer avec plaisir. En 1820, les habitants chassèrent la garnison turque et se déclarèrent indépendants ; mais, au bout de quelques mois, ils en demandèrent une nouvelle, afin de rappeler chez eux le commerce français, que cette collision avait forcé de s'éloigner¹.

Sous la domination romaine, la baie de Kollo avait une grande célébrité ; elle était le point principal du stationnement des galères impériales. Sa réputation était la même au moyen âge. « Kollo, dit Edrissi, possède une rade fermée par des montagnes. » Le port de cette ville, parfaitement défendu contre les vents du nord-ouest par le Râs-el-Kebir, le cap le plus oriental du Bougiarone, présente encore aujourd'hui un ancrage excellent. Les bâtiments caboteurs peuvent mouiller très-près de la côte, où ils sont à l'abri de tous les vents. On y trouve jusqu'à cinq mètres d'eau, un fond d'une très-bonne tenue et un débarquement facile².

Une montagne stérile, qui se dresse comme une pyramide isolée derrière Kollo et qu'on peut reconnaître dans toutes les directions, sert à signaler aux marins l'atterrage de cette ville. Les Arabes donnent à ce pic élevé le nom d'*El Koudiat* (la colline).

Kollo, s'il faut en croire les habitants, possédait anciennement un second port. On trouve, à une petite distance au sud de la ville, un étang séparé de la mer par un banc de sable de cent mètres de large. La tradition rapporte que ce lac communiquait autrefois avec la baie. « C'était alors, disent les Arabes, un port sûr, commode et profond, qui pouvait recevoir un grand nombre de navires. » Des restes de constructions que l'on remarque autour du lac semblent confirmer cette tradition.

Au sud-est de Kollo, l'atlas catalan et les portulans de

1. Baude, *l'Algérie*, t. I, chap. iv.

2. « Kollo, dit d'Herbington, est incontestablement un des meilleurs ports de l'Algérie sous le rapport de la sécurité. »

Benincasa, de Freduce et d'Agnesi mentionnent une rivière à laquelle ils donnent une vaste embouchure. Comme il n'existe pas d'autre cours d'eau entre Kollo et Stôra que l'Oued-Moktan, c'est ce dernier fleuve, sans aucun doute, que les cartographes du moyen âge ont voulu représenter; mais il est placé dans les portulans à une trop grande distance de Kollo, et la configuration de son embouchure est trop largement dessinée. L'Oued-Moktan verse ses eaux au fond même du havre, et quoiqu'il soit navigable pour les petites embarcations jusqu'à trois lieues dans les terres, son cours est peu étendu.

Le cap Bougiarone, qui forme la pointe la plus septentrionale du littoral algérien, est appelé par les Arabes *Djebel-Sebbâ-Rous*, la montagne des Sept Caps, à cause des dentelures profondes que présente la côte. Dans les portulans italiens et dans l'Atlas de Ferrer, il porte la dénomination de *Gibel-Rame*, (*Djebel-er-Rah'mân*, la montagne de la Miséricorde). Ce dernier nom est celui que lui donne Edrissi.

Au rapport de tous les géographes de l'Afrique ancienne, le cap Bougiarone est le promontoire *Tritum* ou *Tretum* de Strabon et de Polémée, et le *Metagonium* de Pomponius Mela. On sait que les Grecs, qui avaient emprunté ce nom de *Metagonium* aux Phéniciens, appelaient la province de Numidie *Terra Metagonitis*, c'est-à-dire Terre des hommes qui montent à cheval sans selle et sans bride¹. Les Carthaginois donnaient aussi le nom de *villes métagonitiques* aux comptoirs qu'ils avaient fondés dans la Numidie et la Mauritanie.

Les *Sept Caps*, dont les crêtes nombreuses sont ombragées de grands arbres, s'étendent avec leurs baies étroites et profondes jusqu'à Mers-el-Zeitoun. On remarque, entre les mamelons, des espaces cultivés recouverts d'une végétation fraîche et vigoureuse, qui indique le voisinage des fontaines. Quelques huttes agrestes, dont la forme allongée rappelle les habitations des anciens Numides,² se montrent aussi au milieu des massifs de verdure. La partie occidentale du pro-

1. *Metek Ionih*, celui qui met la bride à part. On connaît l'ancienne réputation des cavaliers numides, ces infatigables auxiliaires des Carthaginois et des Romains. Virgile leur donne l'épithète d'*infreni*.

2. *Ædificia Numidarum agrestium, quæ Mapalia illi vocant, oblonga, incurvis lateribus facta, quasi navium carinæ sunt.* (Salluste, *Jugurtha*, cap. xviii). — *Mapale*, chaumière, cabane rustique; *pale*, laboureur.

montoire est défendue contre la mer par d'énormes masses de rochers, autour desquelles l'eau présente une grande profondeur.

Ces parages, abondants en corail, étaient visités autrefois par les Génois et les Marseillais. La côte, à l'est du cap Bougiarone, bordée de falaises et très-accidentée, offrait aux bâtiments corailleurs d'excellents abris, lorsque les vents du nord-ouest venaient à souffler ; mais les pêcheurs que le mauvais temps obligeait de se réfugier dans ces petites baies avaient à redouter les attaques des indigènes, population vaillante, mais féroce, qui n'obéissait à personne et détestait tous les étrangers. Pour se mettre à l'abri de leurs surprises, ils devaient exercer une grande surveillance. Il y a quelques années, il en était encore ainsi. Les marins qui fréquentaient cette côte ne devaient pas oublier qu'un œil perfide suivait tous leurs mouvements et qu'une main prompte à frapper les menaçait sans cesse.

Le docteur Shaw fait venir le nom moderne de *Bougiarone*, que nos cartes ont adopté, du mot italien *Bugia*, qui veut dire injure, mensonge. « Les tribus qui habitent ce littoral, dit-il, ne demeurent pas dans des chaumières ou sous des tentes comme les autres Kabyles, mais dans les excavations des rochers, que l'on remarque en grand nombre autour du cap. Lorsqu'elles aperçoivent quelque navire en danger, elles sortent de leurs repaires, vomissent mille injures contre les marins et prient leur faux prophète de les faire périr. C'est là l'origine du nom de *Bougiarone*, que les navigateurs génois ont inscrit les premiers sur leurs cartes. » Cette étymologie ne manque pas d'une certaine invention, mais elle n'est pas vraie. *Bougiarone* dérive en effet d'un mot italien ; mais il vient de *Bugiare*, qui signifie trouer ; cette explication concorde parfaitement avec le mot grec *Treton*, dont la signification est la même¹.

1. Τρετόν, troué, percé. — Les premières cartes, où l'on trouve mentionné le nom moderne de la montagne des Septs Caps, datent du dix-septième siècle.

II

Le port des Olives. — Djidjel. — La ville romaine et la ville arabe.

Après avoir dépassé la septième pointe du cap Bougiarone, on aperçoit *Mers-el-Zeitoun*, le port des Olives, le *Zeitounah* d'El-Bekri. L'importance commerciale de ce petit port, qui sert au débouché des produits de la riche vallée de l'*Oued-Zhour* (la rivière fleurie), était autrefois très-grande. D'immenses forêts d'oliviers couvrent les diverses chaînes et contre-forts de l'Atlas, et l'huile recueillie par les indigènes, formait au moyen âge une des branches les plus importantes du commerce d'exportation des cantons montagneux de la Kabylie. La grossièreté des procédés de fabrication employés par les Arabes réduisait de beaucoup la quantité d'huile qu'ils obtenaient; mais ces produits étaient encore considérables¹.

Les marchands de la Méditerranée, qui allaient au port des Olives vendre pour de l'huile des draps, des toiles et d'autres objets manufacturés, retiraient de ce commerce d'échange de grands avantages; mais cette huile mal travaillée, d'un goût très-âcre et d'une odeur insupportable, ne pouvait être employée que pour la fabrication des savons. Au commencement du dix-septième siècle, les huiles de la Kabylie approvisionnaient en grande partie les savonneries de Marseille. *Marsa Saito* figure sur toutes les anciennes cartes nautiques.

Le docteur Shaw pense que *Mers-el-Zeitoun* a remplacé les *Paccianæ-Matidæ* de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger, qui, selon Dureau de la Malle, est la même localité que la station *Pancharia*, dont il est parlé dans Ammien Marcellin; mais nous croyons qu'il se trompe. Le port des Olives a succédé très-probablement à la petite ville d'*Iarsath*, d'o-

1. « Les Kabyles, dit Desfontaines, se contentent d'écraser les olives sur une pierre plate, en faisant rouler dessus un tronçon de colonne ou quelque autre corps pesant de forme cylindrique; ils mettent le marc dans de grandes jarres remplies d'eau, puis en le comprimant avec les mains, ils en expriment le plus d'huile possible et la ramassent sur la surface de l'eau où elle surnage. Mais une si légère compression n'en saurait faire sortir qu'une assez petite quantité, et, de plus, ils perdent toute celle qui est miscible à l'eau. » Les mêmes procédés sont encore en usage parmi les Arabes.

rigine phénicienne ou carthaginoise, qui est mentionnée dans les tables de Ptolémée. L'étymologie d'*Iarsath* (*Ir-Zaïth*, la ville des Olives) donne une grande vraisemblance à cette synonymie. Il est vrai que le géographe d'Alexandrie place *Iarsath* à l'ouest d'*Igilgili*; mais, entre cette dernière ville et le *Kollops magnus*, il cite une autre bourgade qu'il appelle *Asisarath*. Ces deux noms se ressemblent beaucoup, et il n'est pas impossible que les copistes du savant géographe aient fait de la même ville deux localités distinctes. Selon nous, cette hypothèse est très-admissible; on rencontre dans les Tables de Ptolémée de fréquents exemples de semblables répétitions.

La baie de Mers-el-Zeitoun, protégée à l'est par des terres élevées, offre aux navires de commerce un abri convenable : le fond est bon et le mouillage très-sûr, lorsque les vents d'ouest ne soufflent pas. La ville est située sur la rive droite de la Zhour, dont on aperçoit l'étroite vallée au fond de la baie. Quelques ruines, qui indiquent sans doute l'ancien emplacement d'*Iarsath*, se dressent isolées sur la rive gauche.

A quelques milles à l'ouest du port des Olives, on trouve l'embouchure d'une rivière, qui était connue des géographes grecs et romains sous le nom d'*Ampsaga*. C'est l'*Oued-el-Kebîr* (la grande rivière) de la géographie moderne, et les Arabes, en lui donnant ce nom, lui ont conservé à peu près son ancienne étymologie. Suivant Bochart, *Ampsaga* vient d'un mot phénicien qui signifie rivière large¹. Ce fleuve, qui formait la limite occidentale de la Numidie, est célèbre dans l'histoire de l'Afrique romaine.

Au moyen âge, les pêcheurs de corail du cap Bougiarone visitaient souvent cette partie du littoral, où ils trouvaient facilement à faire de l'eau et du bois. Les criques nombreuses et profondes qui découpent la côte remplie d'escarpements, leur permettaient de descendre à terre sans crainte d'être aperçus par les indigènes.

Après avoir dépassé l'embouchure de l'*Oued-el-Kebîr*, on découvre une montagne isolée qui se termine à la mer par des falaises. De ce point jusqu'à Djidjel, la côte, presque droite, est formée en grande partie par des plages; çà et là on remarque quelques vallons boisés, où se montrent des maisons blanches parmi les touffes d'oliviers sauvages.

1. *Ampsaga*, arabe *Aphsaeh*, latum et amplum sonat.

La synonymie de Djidjel est facile à établir. La cité arabe occupe l'emplacement de l'ancienne *Igilgili*, qui fut d'abord une colonie marchande des Carthaginois et qui devint ensuite une ville romaine. Quoiqu'il soit assez difficile de faire coïncider les distances que l'on trouve mentionnées dans Ptolémée et dans l'itinéraire d'Antonin entre Bougie et Djidjel, il n'est pas possible de contester la synonymie antique de cette dernière localité. Sa position, relativement au promontoire *Audon* (cap Cavallo), et la ressemblance du nom ancien et du nom moderne ne laissent aucune incertitude à cet égard. Au rapport de Pline, l'empereur Auguste y avait fondé une colonie ; elle figure en effet avec cette qualification dans les itinéraires de l'époque.

Sous la domination romaine, *Igilgili*, communiquant par deux grandes voies avec *Saldæ*, *Kirtha* et *Sitifi*, avait quelque célébrité. C'était un marché central pour les petites peuplades éparpillées dans l'intérieur, qui venaient s'y approvisionner des marchandises européennes, importées par les Juifs de Césarée et d'Hippone. Dans la Notice de l'église de Mauritanie, *Igilgili* est mentionnée au nombre des villes qui avaient un évêque.

Au moyen âge, l'ancienne colonie romaine n'avait rien perdu de son importance comme place maritime et commerciale. Les géographes de l'époque en parlent avantageusement. « Les habitants de Djidjel, disent-ils, sont très-sociables, amis des marchands et pleins de bonne foi dans leurs transactions. Ils s'adonnent presque tous à l'agriculture, quoique le sol qu'ils cultivent soit ingrat et ne produise guère que de l'orge, du chanvre et du lin. Les montagnes voisines, couvertes de magnifiques arbres fruitiers, leur fournissent en abondance des noix et des figues qu'ils transportent à Tunis. Ils entretiennent aussi avec les étrangers un grand commerce de cuirs, de cire et de miel. La ville possède deux ports : l'un, au midi, d'un abord difficile et où l'on n'entre jamais sans pilote ; l'autre au nord, appelé *Mers-Chara*, parfaitement sûr, mais qui ne peut recevoir qu'un petit nombre de navires. »

En 1142, les Normands de Sicile se rendirent maîtres de Djidjel. Edrissi raconte que toute la population se réfugia dans les montagnes, où elle construisit un fort. Pendant l'hiver, elle revenait habiter la côte ; mais, au retour de la belle saison, à l'approche de la flotte sicilienne, elle se retirait de

nouveau dans l'intérieur du pays. Cela n'empêchait pas le commerce de prospérer. Les Kabyles se battaient pendant un jour ou deux et venaient échanger le lendemain, avec une extrême confiance, leurs produits agricoles et industriels contre les marchandises normandes.

Les Pisans, établis à Bougie, succédèrent aux Siciliens, et, pendant plus d'un demi-siècle, Djidjel fournit aux négociants de Pise une grande partie des cuirs crus qu'ils employaient dans leurs nombreuses tanneries. Attirés par les avantages que leur faisaient les marchands italiens, les Arabes de l'intérieur apportaient à Djidjel leurs meilleurs produits; mais bientôt la concurrence des Génois, les navigateurs les plus actifs du moyen âge, que les Pisans rencontraient partout dans les marchés de l'Orient, porta un coup fatal au commerce très-lucratif que ces derniers faisaient à Djidjel. Les Génois occupèrent ce point de la côte, dont ils se réservèrent à peu près le commerce exclusif.

L'histoire ne dit pas à quelle époque ni de quelle manière eut lieu cette occupation. Il est probable que les Génois obtinrent du roi de Bougie l'autorisation de fonder un comptoir à Djidjel et qu'ils s'y établirent si bien, qu'il devint plus tard impossible de les en chasser: ils étaient d'ailleurs coutumiers du fait. Tronci raconte qu'en 1283, un navire marchand de Pise fut capturé par les Génois dans le port de Djidjel (*in Zizari*); ce qui semblerait indiquer qu'ils étaient déjà en possession de cette ville.

On trouve aussi dans une ancienne *trêve* des rois d'Aragon avec les souverains de Bougie, de l'an 1309, une clause particulière relative à cette occupation de Djidjel par les Génois. « Les gens d'Aragon, dit ce traité, auront à Bougie et dans les autres villes du royaume les fondes qu'ils y avaient anciennement et les privilèges dont jouissent les Génois, à l'exception de la franchise que ceux-ci ont à Djidjel, ville de la côte. » Deux siècles plus tard, ils étaient encore les maîtres de cette position avantageuse, lorsque le fameux corsaire Baba Aroudj s'en empara (1514). Les habitants qui avaient sans doute à se plaindre des Génois, avaient eux-mêmes appelé les Turcs. Aroudj assiégea le château où la garnison s'était retirée, et l'emporta dans un assaut. Six cents Génois furent réduits en servitude, et un butin considérable fut partagé entre les soldats et les indigènes.

Cet événement n'eut aucun résultat fâcheux pour le com-

merce de Djidjel, et son port continua d'être fréquenté par les marchands européens. Les Génois eux-mêmes ne craignirent pas de s'y montrer de nouveau; mais les négociants de Marseille, au rapport de Gramaye, y faisaient à cette époque les meilleures affaires; ils en tiraient principalement de la cire et des cuirs. L'expédition du duc de Beaufort, en 1664, mit un terme à cette prospérité commerciale.

La ville de Djidjel est bâtie sur une pointe de terre qui se prolonge vers le nord. Le port, qui *ressemble à celui de Tripoli de Barbarie*, est défendu contre les vents d'ouest par la presqu'île; mais, du côté du large, il n'est qu'imparfaitement couvert par une ligne de rochers. Cette chaîne d'îlots, longue à peu près de deux cent trente mètres, court vers l'est parallèlement à la côte. Pendant la belle saison, elle suffit pour protéger le port contre la puissance destructive des vagues; mais, dans les gros temps, la mer, se précipitant avec la plus grande violence entre les rochers et entraînant avec elle des pierres mouvantes, ne permet pas aux navires de séjourner dans la rade.

Au nord-ouest de la presqu'île, on remarque une crique assez profonde avec une plage commode; son ouverture est formée par quelques rochers. Ce petit port est le *Mers-Chara* des géographes arabes. Il sert aujourd'hui de chantier de construction¹.

« La position de l'atterrage de Djidjel, dit le baron Baude, lui donne une grande importance. On n'est pas obligé d'aller le chercher, comme ceux de Bougie et de Stôra, au fond des baies où les caprices des vents mettent continuellement en défaut la vigilance des navigateurs. Placé sur un des saillants de la côte, il est sur le passage des vents réguliers du large, et les bâtiments y trouvent un abri, sans presque se détourner de leur route. » Ce furent sans doute ces qualités de l'atterrage de Djidjel, ainsi que son voisinage de Constantine, qui déterminèrent, en 1664, la préférence de Louis XIV, lorsqu'il décida de poursuivre jusqu'en Afrique les corsaires barbaresques.

1. Les habitants de Djidjel avaient autrefois la réputation méritée d'être d'excellents constructeurs de navires, en même temps que des marins très-habiles. Les embarcations qui sortent de ce port sont encore admirées aujourd'hui pour leur élégance et leur solidité.

III

Expédition du duc de Beaufort. — Débarquement des Français
et occupation de Djidjel.

La piraterie des Turcs d'Alger déshonorait depuis longtemps les nations maritimes de l'Europe ; ils croisaient sur toutes les côtes et attaquaient tous les pavillons. Pour tenir en bride ces audacieux forbans, qui étaient devenus la terreur de la marine marchande et des provinces méditerranéennes, le gouvernement de Louis XIV résolut de tenter un établissement militaire au milieu même de leur pays.

Le meilleur moyen de réprimer l'insolence des pirates africains était en effet d'occuper d'une manière permanente un point du littoral, d'où l'on pût surveiller leurs mouvements, les tenir en crainte et, au besoin, faire sur eux les mêmes courses qu'ils faisaient impunément sur les autres. Le cardinal Mazarin y avait pensé longtemps, et plusieurs fois il en avait entretenu Louis XIV, *lui répétant qu'un roi de France ne pouvait rien faire de plus beau*. Le chevalier de Clairville, surintendant des fortifications, avait même été chargé de reconnaître à cet effet les côtes d'Afrique¹.

Après avoir hésité entre Bone, Stôra, Bougie et Djidjel, le gouvernement français se décida enfin, en 1663, pour ce dernier point. On avait consulté les officiers de marine les plus distingués, entre autres Duquesne, et tous avaient répondu qu'il était possible d'y établir à peu de frais un port excellent, *capable de contenir quinze vaisseaux, douze galères et tous les sandals du pays*².

Le commandement général de l'expédition fut donné au duc de Beaufort. L'armée de terre, qui avait été placée sous les ordres du comte de Gadagne, était forte de cinq mille deux cents hommes de troupes régulières, y compris un bataillon de Malte avec cent vingt chevaliers. Il y avait en outre deux cents volontaires et deux cent cinquante valets, et, au moment du débarquement, l'armée fut renforcée de vingt compagnies des vaisseaux formant un total de huit cents

1. Pellisson, *Histoire de Louis XIV*, t. I, p. 200.

2. *Manuscrits du dépôt de la marine*, cités par le baron Baude.

hommes. La flotte, commandée par le chevalier Paul, *marin très-redouté de ceux d'Alger*, se composait de quinze vaisseaux, ou frégates, dix-neuf galères et vingt-neuf autres petits bâtiments.

L'expédition partit de Toulon le 2 juillet 1664. Après avoir relâché pendant quelques jours aux îles Baléares, elle parut à la hauteur de Bougie le 21 du même mois.

« On vint mouiller vis-à-vis de la ville, à quelque chose de moins qu'une portée de canon. Le comte de Gadagne, après l'avoir considérée assez longtemps, dit qu'absolument il fallait descendre là, par trois raisons : la première, qu'elle paraissait abandonnée et que l'on voyait nombre de gens charger des hardes sur leurs chevaux pour s'enfuir; la seconde, qu'elle semblait bien fortifiée et facile à être mise hors d'insulte avec quelques réparations; la troisième enfin, que ce serait une conquête très-glorieuse pour le service du roi. »

Gadagne ne demandait que huit heures pour s'en rendre maître et répondait du succès sur sa tête; mais le chevalier de Clairville, commandant du génie, personnage très-influent *qui se vantait d'avoir l'oreille du roi*, s'y opposa directement. Il se fondait sur les ordres précis que le duc de Beaufort avait reçus de ne rien changer au projet, et sur ce qu'on avait rejeté la même proposition de Bougie, quand on l'avait faite au conseil royal. Le comte de Gadagne répliquait que *l'un n'empêchait pas l'autre* : on pouvait prendre Bougie d'abord, puis aller ensuite à Djidjel. Pendant quelque temps le duc de Beaufort fut indécis; mais craignant d'être blâmé par le conseil, il se rangea enfin à l'avis du chevalier de Clairville et refusa de consentir à l'attaque¹.

Ce fut une grande faute. Le but de l'entreprise était de se saisir d'un point utile, et Bougie l'emportait par sa position, par son port et par sa facilité à être mise en état de défense. Cette place, ainsi que l'assurait Gadagne, *capable de soutenir tous les efforts de la Mauritanie*, eût ouvert l'Afrique aux Français et leur eût donné le commerce de la Méditerranée². Le

1. *Récit très-véritable de tout ce qui s'est passé à Gigeri*, Mss. de la Bibliothèque impériale. Harl. n° 241. — *Relation de Gigeri*, par M. de Gadagne, *Ibid.*

2. Les Anglais ont toujours pensé de Bougie ce que le comte de Gadagne en pensait en 1664. Ils la considèrent comme une position maritime de premier ordre et comparable à Gibraltar. Des documents qui existent au ministère des affaires étrangères constatent ce fait.

duc de Beaufort regretta plus tard de n'avoir pas voulu se rendre aux instances du comte de Gadagne, en apprenant que la garnison turque de Bougie avait été détruite par la peste, et qu'on serait entré dans la ville sans coup férir¹.

Le 22 juillet, à sept heures du soir, la flotte jeta l'ancre dans la rade de Djidjel. Elle fut accueillie par quelques coups de canon, et aussitôt le duc de Beaufort, faisant arborer le pavillon rouge, donna l'ordre de tirer sur la ville un coup de canon à boulet. Le lendemain le débarquement s'opéra auprès d'un marabout, où s'élève aujourd'hui le fort Duquesne : cent cinquante ou deux cents Maures à pied et une soixantaine de cavaliers se montrèrent sur le rivage ; mais l'artillerie des galères les força de se jeter dans les broussailles. Le régiment de Picardie, commandé par M. de Vivonne, prit terre le premier, suivi presque aussitôt par le bataillon des gardes et celui de Malte, que conduisait le comte de Gadagne.

Les Kabyles, qui étaient accourus en grand nombre pendant la nuit, se battirent avec courage. A trois heures, ils furent enfin obligés d'évacuer la ville. On n'y trouva que dix canons en fer, et des maisons si laides et si épouvantables qu'on pouvait à peine croire qu'elles eussent été habitées par des hommes. Les troupes prirent position dans une petite plaine, qui s'étend entre la ville et les montagnes, et s'y retranchèrent comme elles purent.

Le 24, quelques Kabyles, portant un pavillon blanc, s'approchèrent du camp français. Conduits en présence du duc de Beaufort, ils lui demandèrent ce qu'il venait faire dans leur pays. Le duc leur fit répondre par son interprète que le roi de France n'en voulait qu'aux corsaires d'Alger, et que son intention, en faisant occuper Djidjel par ses troupes, était seulement d'avoir une position fortifiée, d'où il lui fût possible de surveiller leurs navires ; que son désir était de vivre en paix avec les habitants du pays, auxquels il offrait son concours pour s'affranchir de la tyrannie des Turcs. Les

1. « Le 30 juillet, il arriva dans le camp un Majorquin qui s'était sauvé par terre de Bougie où il était esclave. Les généraux lui demandèrent en quel état était la ville quand l'armée passa devant. Il répondit que des cent Turcs qui sont d'ordinaire à la garde des deux forts principaux, la peste en avait tué soixante-dix, et que ceux qui restaient et les habitants, d'un commun accord, s'étaient enfuis, abandonnant trente-deux pièces d'artillerie et même leur drapeau. » (*Récit très-véritable*, etc. — *Relation de Gigeri*, par M. de Gadagne.)

Kabyles parurent écouter cette réponse avec satisfaction, et s'éloignèrent en disant qu'ils allaient la communiquer aux cheikhs.

Le duc de Beaufort, trop prompt à se flatter, croyait déjà qu'il n'y avait plus qu'à s'entendre sur les conditions de la paix ; mais, le même jour, les avant-postes furent attaqués. Les indigènes se jetèrent avec fureur sur les soldats qui bivaguaient fort paisiblement, surprirent quelques-uns d'entre eux et laissèrent à peine aux autres le temps de se rallier.

Cette leçon un peu rude rendit les officiers plus prudents, et l'on s'occupa aussitôt d'établir plusieurs postes retranchés. Un petit fort, dont quelques ruines subsistent encore, fut construit à l'ouest sur une montagne voisine.

Le lendemain, d'autres Arabes revinrent au camp ; ils parurent regretter ce qui s'était passé et s'excusèrent des hostilités qui avaient rompu la conférence de la veille, en les rejetant sur une tribu dissidente. Ils s'informèrent aussi de quelques-uns de leurs camarades qui étaient restés prisonniers entre les mains des Français, et *semblèrent craindre qu'ils n'eussent été dévorés*. Il ne fut pas difficile de les rassurer à ce sujet, et ils protestèrent de nouveau de leur désir de conserver la paix.

Pendant un de ces Kabyles montra un peu plus de franchise. « Jem'étonne, dit-il aux officiers français, que des hommes qui peuvent faire bonne chère, qui sont bien vêtus et qui ont de l'argent, viennent dans un pays où les bonnes choses sont si rares, où l'on ne trouve rien à gagner. Nous sommes à moitié nus, à peine avons-nous de quoi manger ; mais tous nous aimons la guerre, nous y sommes habitués et, quoi qu'on vous dise, vous n'obtiendrez jamais la paix. Partez donc et cherchez un autre pays où vous puissiez faire une guerre plus avantageuse. »

Beaufort et les autres chefs de l'armée n'attendirent pas longtemps avant de reconnaître que cet Arabe ne les avait pas trompés. Dès le jour suivant, les attaques recommencèrent et, pendant un mois, ce ne fut qu'une alternative continuelle d'hostilités et de protestations pacifiques. Les soldats ne pouvaient pas sortir de leurs retranchements sans s'exposer à une mort presque certaine ; de petites troupes d'Arabes, cachées dans les montagnes voisines, surveillaient le camp nuit et jour. Mais, pendant les suspensions d'armes qui étaient fréquentes, les Kabyles, fidèles à leurs anciennes habitudes,

accouraient en foule dans la plaine pour se livrer à des échanges avec les soldats.

« Plusieurs d'entre eux étaient nus comme la main, d'autres avaient une houppelande blanche qui les couvrait depuis le haut de la tête jusqu'à la moitié des jambes. Quelques-uns étaient armés de fusils et de grands sabres ; mais la plupart n'avaient que des zagaies moins grandes qu'une demi-pique, d'un bois fort lourd. Leurs cavaliers, habillés comme les fantassins, avaient un morceau d'étoffe au bas de leurs jambes pour tenir les éperons longs d'un demi-pied¹. Leurs selles ressemblaient à des bâts, et leurs brides n'étaient que de méchants filets. Tous leurs chevaux étaient petits et efflanqués ; néanmoins, ces gens-là les poussaient du haut d'une montagne en bas à toute bride². »

Les Arabes, *témoignant une confiance qu'on ne prend guère avec des ennemis*, venaient jusque dans le camp offrir ces mêmes chevaux aux officiers et consulter pour leurs blessés les chirurgiens français. Pellisson raconte « qu'ils avaient un renégat pour unique chirurgien, à qui, par une politique bizarre, à chaque blessé de conséquence qui mourait entre ses mains, ils donnaient un certain nombre de coups de bâton pour le châtier plus ou moins, selon l'importance du mort, puis autant de pièces de huit réals pour le consoler et pour l'exhorter à mieux faire à l'avenir. »

IV

Arrivée des Turcs. — Désastreuse retraite.

Les Kabyles étaient indécis entre les Français et les Turcs. Ils n'aimaient ni les uns ni les autres ; mais ils n'éprouvaient que de la répugnance pour les chrétiens, tandis qu'ils nourrissaient une haine profonde contre les *Adjem* (étrangers³). Malheureusement le duc de Beaufort ne sut pas fixer en sa faveur les irrésolutions des tribus. Au lieu d'essayer de gagner par des présents les principaux chefs, il se contenta de

1. Les Kabyles appellent *bougherous* cette espèce de guêtres sans pied, et *cheloukha* la grande chemise de laine qui est leur seul vêtement.

2. *Récit très-véritable*, etc.

3. *Adjem*, ceux qui ne parlent pas arabe. C'est le nom que l'on donne aux Turcs en Algérie.

vagues paroles, dont les Kabyles étaient eux-mêmes très-prodiges et qui pour eux n'avaient aucune valeur. Une autre circonstance, la profanation des tombeaux d'un cimetière musulman, dont les matériaux avaient été employés à la construction du petit fort élevé par les Français, acheva de compromettre le succès des négociations. On connaît le respect des Arabes pour les morts : « cette espèce d'inhumanité les éloigna plus que nulle autre chose. »

Pendant ce temps, les Turcs s'approchaient de Djidjel. Ils avaient fait demander aux tribus le libre passage sur leur territoire pour venir combattre les chrétiens. Celles-ci, fières de leur liberté, ne voulaient pas y consentir, mais un marabout très-influent, nommé Sidi-H'ammoud, réussit à les persuader, *au nom des intérêts de la religion*. Entraînés par l'éloquence du saint homme, les chefs kabyles décidèrent qu'on accorderait aux Turcs le passage qu'ils avaient demandé, et qu'on se joindrait à eux pour attaquer le camp français.

Le duc de Beaufort et le comte de Gadagne ne savaient rien de cette négociation ; mais ils n'ignoraient pas qu'un corps nombreux de janissaires était sorti d'Alger. A la première nouvelle du débarquement des Français, la milice turque s'était rassemblée et mise en campagne. Il n'y avait pas un moment à perdre pour presser les travaux de défense qu'on négligeait depuis deux mois, afin de mettre les troupes en mesure de résister à l'orage qui allait fondre sur elles.

Mais les chefs de l'armée française ne s'accordaient pas. Le duc de Beaufort se défiait du comte de Gadagne. Naturellement soupçonneux, jaloux de son autorité et incapable de recevoir un conseil, il s'était imaginé qu'on lui avait donné un contrôleur importun de ses actions en lui donnant Gadagne. Quelques personnes de qualité qui avaient suivi le duc et qui composaient son conseil secret, aspirant à posséder toute sa confiance, excitaient continuellement sa jalousie, au lieu de s'appliquer à la faire cesser.

Le comte de Gadagne, de son côté, manquait de cette souplesse d'esprit nécessaire pour gouverner ceux à qui l'on doit obéir. Il s'acquittait de son devoir avec sagesse et fermeté. Aucun reproche ne pouvait lui être fait ; mais, rebuté par les contradictions éternelles qu'il éprouvait, il s'était peu à peu éloigné du duc de Beaufort et des autres chefs de l'armée. Par cette vie retirée et sévère, il achevait de détruire lui-même tout le crédit que ses envieux voulaient lui ôter.

Avant même l'arrivée à Djidjel, les défiances et les soupçons existaient. On avait mis à la voile avec ces mauvaises dispositions, qui s'étaient encore augmentées pendant le séjour qu'on avait fait à Majorque. Aussitôt après le débarquement, les cabales, auparavant cachées ou déguisées, avaient commencé à paraître au grand jour. « On eût dit que de cette petite armée, il s'en faisait deux, où non-seulement les personnes de marque, mais jusqu'aux valets, s'enrôlaient à l'envi, les uns pour le duc, les autres pour le comte de Gadagne ¹. »

Le 4 octobre, les Turcs, qui venaient d'arriver devant la place, dirigèrent une attaque vigoureuse contre le fort de l'ouest. Un capitaine du régiment de Normandie, nommé Cadillan, commandait ce poste. Il repoussa une première fois les janissaires; mais ceux-ci revinrent à l'assaut *avec une obstination capable de tout, si l'art et la discipline l'eussent secondée*. Cadillan fut tué sur la brèche, après des prodiges de valeur. Pendant qu'il regardait avec attention, par l'ouverture d'un créneau, ce que les Turcs entreprenaient au pied de la muraille pour la saper, une balle de mousquet l'atteignit au front et le renversa mort dans les bras de ses soldats ². Le fort allait être pris, lorsque le comte de Beaufort et Beaufort lui-même vinrent au secours de la garnison.

Le 22, quelques renforts arrivèrent de France. Le duc proposa une attaque générale du camp des Turcs qui venaient de recevoir de l'artillerie de siège. Le conseil était bon. Il n'y avait même pas d'autre parti à prendre dans la circonstance : à tout prix on devait empêcher les Turcs d'établir leurs batteries; mais Gadagne ne voulut pas y consentir.

Il était le maître : les derniers ordres reçus de France avaient enjoint au duc de Beaufort de se rembarquer et de lui remettre le commandement en chef de l'expédition. Le comte donna pour raison de son refus les instructions du gouvernement, qui prescrivaient de ne point sortir des lignes avant d'avoir assuré la position de Djidjel. Les autres officiers généraux partageaient son avis, car ils ignoraient tous l'arrivée de l'artillerie des Turcs. Beaufort était le seul qui en fût instruit; mais il n'avait pas cru devoir en parler au con-

1. Pellisson, *Histoire de Louis XIV*, t. I, p. 213 et suiv.

2. On raconte que Cadillan avait visité la veille ses amis particuliers du camp et les avait assurés qu'il les embrassait pour la dernière fois.

seil¹. Il est présumable que le comte de Gadagne se serait empressé de se ranger à son avis, s'il avait connu la vérité.

Désespérant du succès de l'entreprise, le duc de Beaufort mit à la voile le 27 ; mais, au lieu de faire une diversion contre Alger, comme il en avait l'ordre, il s'en alla croiser dans le golfe de Tunis.

Le lendemain même de son départ, au point du jour, les Turcs ouvrirent leur feu sur les postes extérieurs. Le fort de l'ouest, battu en brèche avec des pièces de quarante-huit et de trente-six, résista à peine trois heures. On essaya inutilement d'opposer à cette formidable artillerie une batterie de quatre canons ; en quelques instants elle fut démontée. Une seconde redoute, qui couvrait le camp, fut abattue aussi en moins de deux heures. Les Turcs tournèrent enfin leurs pièces contre le camp lui-même.

La position de l'armée devint alors très-critique. Les soldats étaient d'ailleurs complètement démoralisés. On leur avait toujours dit que les Maures, n'ayant pas de gros canons, ne pourraient jamais forcer les lignes françaises. C'était le chevalier de Clairville qui, répétant à tout le monde que *les seules lavandières de l'armée suffisaient pour défendre les deux redoutes*, s'était efforcé de faire partager aux troupes sa folle confiance. Maintenant que les retranchements extérieurs étaient détruits, il était le premier à s'effrayer et ne faisait rien pour relever le courage chancelant des soldats.

Ceux-ci, il faut l'avouer, avaient quelques raisons de se plaindre. Ils manquaient des choses les plus essentielles : sans vêtements et sans souliers, ils n'avaient même pas de bois pour cuire les viandes salées qu'on leur distribuait. Le dernier convoi avait apporté quelques approvisionnements ; mais ils étaient avariés en grande partie. Une promptre retraite était devenue nécessaire, si l'on voulait éviter une plus grande catastrophe. Les soldats ne parlaient de rien moins que de se rendre aux Turcs.

Le 31 octobre, au matin, l'opération de l'embarquement commença. Pendant qu'une partie des troupes continuait d'occuper les retranchements du camp, l'autre transportait sur les navires les malades et les blessés ; ils étaient au nombre de douze cents. Tous les différents corps reçurent ensuite

1. Beaufort avait été prévenu de cette circonstance par un de ses inter-prètes, nommé Durand, qui avait un commerce secret avec les Maures.

l'ordre de se replier vers le rivage. A mesure qu'ils arrivaient, on les embarquait précipitamment ; mais les dernières troupes, vivement pressées par la foule des Turcs et des Kabyles, se débandèrent tout à coup, et la retraite, qui jusque-là s'était effectuée assez bien, devint, selon l'expression du comte de Gadagne, *aussi honteuse qu'une fuite*. On fut obligé d'abandonner toutes les pièces d'artillerie, faute des instruments nécessaires pour remuer et embarquer ces lourdes masses.

Un jeune officier aux gardes, nommé Saint-Germain, sauva, dans cette déplorable circonstance, l'honneur de l'armée. Il commandait une embarcation où se trouvaient des blessés, ceux du dernier combat qui avaient pu se traîner jusqu'au rivage ; mais cette embarcation était tellement chargée qu'on éprouvait une grande peine à la pousser au large. Les Turcs accouraient, et tout semblait perdu. Sautant à terre sans hésiter un seul instant, Saint-Germain défendit longtemps l'embarcation contre la foule des assaillants et se fit tuer pour sauver les blessés qui avaient été confiés à ses soins. Trois de ses soldats, qui l'avaient suivi, entraînés par le noble exemple du devoir militaire, périrent comme lui victimes de leur généreux dévouement.

Le comte de Gadagne ne s'embarqua aussi qu'un des derniers, donnant sans cesse ses ordres avec beaucoup de sang-froid et de fermeté. Voyant une vingtaine de soldats qui se sauvaient à la nage, poursuivis par les Turcs, il ordonna de ramener sa chaloupe sous le feu terrible du Marabout et parvint à recueillir quatorze de ces malheureux ¹.

Cette désastreuse retraite coûta quatorze cents hommes, trente pièces de canon de fonte, quinze de fer, et plus de cinquante mortiers. Le malheur, qui semblait s'être attaché à l'armée française, la suivit jusque sur les côtes de Provence. La peste, qui était alors à Toulon, empêchant d'y débarquer les troupes², les vaisseaux reçurent l'ordre de les porter aux îles d'Hyères.

Un des plus grands, *la Lune*, coula soudainement à fond à la vue de ces îles. On y perdit douze cents hommes du régi-

1. Pellisson, *Histoire de Louis XIV.—Rapport au roi de M. de Castellan*, Mss. Harl., n° 241.

2. Depuis plus d'un mois la peste désolait Toulon. Elle y avait été introduite par un ballot de soie débarqué secrètement pendant la nuit ; mais ses ravages ne furent pas aussi considérables qu'on l'avait craint d'abord.

ment de Picardie, quantité de volontaires et plusieurs des meilleurs officiers de l'armée. Un navire marchand de la flotte sauva seulement une soixantaine d'hommes avec ses chaloupes ¹.

Le mauvais succès de l'expédition de Djidjel, qui avait si bien commencé, fut causé principalement par la négligence que l'on apporta à fortifier la place et à y réunir tout ce qui était nécessaire pour l'entretien des troupes. Cette imprévoyance était la suite naturelle de la division qui, dès les premiers jours, avait éclaté entre les chefs de l'expédition; mais le gouvernement avait aussi à se reprocher de n'avoir pas mis à la disposition des troupes des ressources assez grandes.

La victoire que les Turcs venaient d'obtenir ne profita guère aux habitants de Djidjel. Ils ne subirent pas une seconde fois le joug des chrétiens; mais ils perdirent tout ce qui faisait la richesse de leur ville, c'est-à-dire leur commerce avec l'Europe. A partir de ce moment, les négociants de la Méditerranée cessèrent de se montrer sur les marchés de Djidjel.

En 1725, lorsque Peyssonnel visita cette ville, c'est à peine s'il y trouva soixante maisons. Les habitants entretenaient quelques rapports de commerce avec les comptoirs de Bone et de La Calle; mais ces relations, que les Turcs d'Alger voyaient avec mécontentement, ne prirent jamais une grande importance.

Les Français ont occupé Djidjel de vive force, le 13 mai 1839.

1. « Deux autres vaisseaux, *le Soleil* et *le César*, pensèrent échouer à Port-Croz. Ces deux navires coururent toute la nuit vers la terre; ils brisèrent leurs poupes et s'arrêtèrent par hasard au lieu où l'on croyait qu'ils feraient naufrage. » (*Récit très-véritable de tout ce qui s'est passé à Gigeri.*)

CHAPITRE VII.

BOUGIE.

Les îles Cavallo. — Mansourfa. — La colonie de Saldœ. — Les Beni-H'ammad. — La rade de Bougie. — Commerce avec l'Europe. — Les Pisans. — Abou-Einan et Pierre de la Barba. — Les Florentins. — Les Génois et les Vénitiens.

I

Les îles Cavallo. — Mansourfa.

De Djidjel aux îles Cavallo (*Dzair-el-Khrœil*), une série de roches basses, uniformément placées comme les pierres d'un quai, détermine le cordon de la côte. Dans cet intervalle, on ne trouve à signaler que deux petites criques, où les caboteurs viennent quelquefois chercher un abri : la baie orientale est celle qui présente le plus de commodité et de profondeur.

Les îles Cavallo sont au nombre de sept ou huit ; mais une seule, *Dzair-el-Afieh*, l'île de la Santé, se fait remarquer par sa forme conique ; on y découvre aussi quelque verdure. Les autres ne sont que des rochers arides, élevés à peine de quelques mètres au-dessus de l'eau et très-rapprochés de la terre. Visconti, Ferrer et l'auteur inconnu de la carte pisane, publiée par M. Jomard, ne mentionnent que la plus grande des îles Cavallo, qu'ils appellent *Balaffia* ; mais, sur les cartes des navigateurs du quinzième siècle, tout le groupe est représenté avec le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

Les navires, surpris par le mauvais temps, peuvent trouver un refuge momentané derrière l'île *Afieh*. L'abri est convenable contre les vents d'est ; mais le fond est très-inégal, et le mouillage n'offre une grande sûreté qu'aux bâtiments d'un faible tirant d'eau. Sur la côte, il y a de nombreuses et belles cultures. De grands arbres groupés par masses profondes, des oliviers, des chênes-zéens, des figuiers, des pins d'Alep couronnent les hauteurs, et partout, dans les vallées et dans les ravins, une éclatante verdure charme le regard.

Selon Dureau de La Malle, la position de l'ancienne ville de *Choba*, qualifiée de *municipe* par l'Itinéraire d'Antonin et par la Table peutingérienne, correspond à celle des ruines que l'on trouve sur le continent. Cette synonymie paraît probable. *Choba*, au cinquième siècle, était une ville épiscopale.

Un peu plus loin, sur la côte, les portulans de Benincasa, de Freduce et d'Agnesi signalent l'embouchure d'une rivière et un petit port auquel ils donnent le nom de *Giem*. Ce dernier point est sans doute l'ancienne *Ziama*, le *Balnea Municipium* des Romains, où l'on a retrouvé un grand nombre de ruines. Quant au fleuve, qui est indiqué sans être nommé, selon l'habitude des cartographes de l'époque, ce ne peut être que la petite rivière qui coule auprès de *Ziama*, le *Flumen Audon* de Ptolémée, que ce géographe fait déboucher à la mer dans le voisinage d'un promontoire, connu sous le même nom au deuxième siècle.

On est étonné que les navigateurs du moyen âge mentionnent des localités qui paraissent si peu importantes, et ne citent pas d'autres lieux beaucoup plus remarquables; mais ces navigateurs étaient presque tous des marchands, et sur les cartes qu'ils nous ont laissées, ils ne représentaient que les différents points de la côte où ils étaient admis à trafiquer. Il faut croire que cette partie du littoral était très-fréquentée au quinzième siècle, et que l'embouchure de la rivière de *Ziama* était une station de commerce pour les marchands italiens. Bérard assure que le fond de la mer, autour des îles Cavallo, est madréporique, et qu'on y trouve du corail rouge. Une pêcherie y était peut-être établie au moyen âge.

Après avoir doublé le cap Cavallo, le *Râs Marr'iten* d'Edrissi et le promontoire *Audon* de Ptolémée, on pénètre dans le golfe de Bougie. Rien de plus imposant que le spectacle de la côte. Un vaste amphithéâtre de montagnes escarpées apparaît dans l'éloignement; presque toutes ont leurs sommets hérissés de roches nues; quelques-unes conservent de la neige jusqu'au mois de juin : au-dessous de la zone des rochers et des neiges règne un large bandeau de forêts; plus bas commence la zone des arbres cultivés; enfin les derniers gradins sont occupés par des champs de blé, d'orge, de maïs. Sur ce fond majestueux se détachent quelques accidents remarquables : à l'est, c'est le mont Bâbour, aplati au sommet, en forme de table, et sillonné sur ses flancs de rides profondes, qui se dresse à une hauteur de dix-neuf

cent soixante-cinq mètres; au centre, le Kandirou ou Djebel Beni-Khallâd, habité par une tribu de mineurs qui exploitent le fer; à l'ouest, le Djebel-Beni-Mimoûn, au pied duquel s'élèvent de beaux villages construits au milieu des vergers¹.

La côte, au delà du cap Cavallo, descend vers le sud-ouest, en présentant une suite de falaises rocheuses dominées par les terres de l'intérieur; à mi-côte, on remarque de grands espaces cultivés. Entre le promontoire et Mansouria, on trouve une baie très-ouverte, où l'on peut mouiller dans un cas de nécessité. De cette baie à Mansouria on compte quatre milles.

Les critiques ne sont pas d'accord sur la synonymie antique de Mansouria; Shaw et Marcus croient que la ville arabe a remplacé la bourgade *Iarsath* de Ptolémée. Suivant d'Avezac, c'est le municipale de *Choba*. L'opinion de Dureau de La Malle semble la plus vraisemblable. Mansouria, selon toute apparence, est la petite ville de *Mustubium*, que les anciens itinéraires placent entre *Choba* et *Saldæ*.

Dans la Table de Peutinger, *Mustubium* est qualifié de *Horrea*, mot par lequel on désignait les entrepôts de grains. On y conduisait sans doute, au temps des Romains, les blés de la Mauritanie Sitifienne, destinés à l'exportation. Un brick tunisien, mouillé devant Mansouria, était occupé à y prendre un chargement de blé, lorsque Bérard, en 1832, faisait le relevement de ce point de la côte.

Edrissi parle de Mansouria, *château fort situé au fond d'un golfe*. La baie n'est pas grande, mais on peut y mouiller en sûreté. Une île peu élevée, communiquant à la terre par une chaîne de rochers à fleur d'eau, forme comme une espèce de môle et abrite le port contre les vents du large. Cette île est représentée dans les portulans italiens et dans l'atlas de Ferrer. Au fond du golfe, on remarque l'embouchure d'une rivière, l'Oued-Mansouria, qui est probablement le fleuve *Sisar* de Ptolémée. Ce nom est d'origine phénicienne et signifie la rivière rouge². Les marchands de la Méditerranée allaient autrefois à Mansouria chercher des céréales et des bois de construction. Les montagnes qui avoisinent la baie sont encore couvertes de magnifiques forêts où les chênes dominent.

La carte pisane de M. Jomard signale, au fond du golfe de

1. Carette, *Description de l'Algérie*.

2. *Panis Sasar* vel *Sisar* est rubrica. (Bochart, liv. I).

Bougie, le *Monte de Gesso*, la montagne de Plâtre, dont le nom ne se retrouve pas dans les autres portulans ; la carte même de Battista Agnesi, qui porte la date la plus récente et qui donne les renseignements les plus complets, n'en fait pas mention. Entre Djidjel et le cap Cavallo, Edrissi indique le bourg de Matouça, où existait une carrière de plâtre ; mais il n'est guère possible de reconnaître dans cette localité le *Monte de Gesso* de la carte pisane, dont la position est marquée au fond du golfe. L'auteur de ce portulan a voulu sans doute désigner par ce nom de *Monte de Gesso* les carrières de plâtre blanc que l'on trouve chez les Beni-Mimoùn, au sud de Bougie.

II

La colonie de Saldæ. — Les Beni-H'ammad. — La rade de Bougie.

La synonymie de Bougie a été longtemps un point en litige parmi les antiquaires. Il appartenait à la conquête française de résoudre ce problème de la géographie romaine.

Quelques critiques, se laissant tromper par une vaine et très-incomplète ressemblance de noms, prétendaient que Bougie était l'ancienne *Ouaga* ou *Baga*. Suivant d'autres géographes, en tête desquels il faut ranger Mannert, Bougie avait succédé au municipe de *Choba*. Enfin le docteur Shaw assurait qu'elle occupait l'emplacement de la colonie romaine de *Saldæ*. Deux inscriptions très-curieuses, recueillies sur les lieux depuis la conquête, ont prouvé que le savant anglais avait raison ¹.

La ville moderne est construite dans l'enceinte même de la cité romaine, dont les fondations subsistent encore. Selon Pline, *Saldæ* était une colonie de l'empereur Auguste ², et Strabon nous apprend qu'elle formait, sur le littoral, la limite entre les États du roi Ioub et les possessions romaines.

L'histoire ne dit rien de cette ville ; mais les anciennes voies, dont elle était le passage ou le point de départ, attestent que c'était une place de commerce importante. Une des deux routes indiquées par l'Itinéraire d'Antonin, qui condui-

1. Léon Rénier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, t. I, p. 419.

2. *Colonia Julia Augusta Saldantium*. (Léon Rénier, *loco citato*.)

saient à *Sitifi* (S'tif), suivait les bords de l'Oued-Semmâm ou Adous, la rivière *Nasava*¹ de Ptolémée. Au cinquième siècle, *Saldæ* est mentionnée au nombre des villes épiscopales de la Mauritanie Sitifienne. Un de ses évêques, Paschase, assistait en 484 au concile de Carthage, convoqué par le roi Hun-rik.

On ignore quel fut le rôle de l'ancienne colonie romaine sous la domination byzantine et pendant les premiers siècles de la conquête arabe. C'est dans cet intervalle qu'elle prit le nom de *Bedjâia*. En 994, elle faisait partie du khalifat de Kaïrouan ; la même année, les Beni-H'ammad, famille puissante de la grande tribu des Zenhâga, profitant de l'éloignement du khalife Kaïm, qui venait de transporter le siège du gouvernement dans ses nouvelles possessions d'Égypte, s'emparèrent de Bougie et y fondèrent un petit royaume indépendant.

Le savant chérif Edrissi, dans ses *Récréations géographiques*, s'exprime ainsi en parlant de cette ville toujours possédée par les Beni-H'ammad : « *Bedjâia* est un marché célèbre et un grand centre de communication. Les caravanes y viennent et de nombreux navires y abordent. Les habitants sont riches et plus habiles dans divers arts et métiers qu'on ne l'est généralement ailleurs, en sorte que le commerce y est très-florissant. Les marchands de cette ville entretiennent avec ceux de l'Afrique occidentale, du Sahara et de l'Orient, des relations actives et suivies. On y entrepose un grand nombre de marchandises de toute espèce, on y construit de gros bâtiments et des galères. Les montagnes et les vallées environnantes, qui sont très-boisées, produisent en abondance de la résine et du goudron d'excellente qualité. On y recueille une grande quantité de plantes médicinales, et les Kabyles s'y livrent à l'exploitation des mines de fer, qui donnent à bas prix de très-bon minerai. En un mot, *Bedjâia* est une ville très-industrieuse. »

L'opulente capitale des Beni-H'ammad jouissait aussi d'une grande célébrité dans le monde musulman ; elle possédait une école renommée de philosophie et de mathématiques.

C'est à la même époque sans doute que la population, se trouvant trop à l'étroit dans la ville romaine, fut obligée de

1. Le mot *Sava*, qui dérive du berbère *Acef* (rivière), figure souvent parmi les dénominations anciennes, et toujours dans le voisinage des cours d'eau un peu considérables.

s'étendre au dehors. L'enceinte sarrasine, qui couvre encore Bougie à l'est et à l'ouest, n'avait pas moins de deux lieues de développement. C'était une muraille continue et flanquée de tours, haute de huit mètres et d'une construction excellente. Elle s'étendait le long du rivage et embrassait exactement la rade et tous les contours du terrain jusqu'au dehors de la ville. Deux autres lignes de murailles, celles qui existent encore, également flanquées de tours, s'élevaient jusqu'au sommet du Djebel Gourâia, en suivant la crête des hauteurs. « De pareils travaux, dit le baron Baude, qui supposent la nécessité de protéger des intérêts importants et la disposition de moyens d'exécution perfectionnés, prouvent que l'Europe n'a pas toujours eu lieu d'être fière, vis-à-vis des Arabes, de la supériorité de sa civilisation. »

En 1152, Abd-el-Moumen, le Mouâhedin, se rendit maître de Bougie. « Le roi Iah'ia-ben-el-Azis ne s'occupait que de choses et d'amusements frivoles. Il capitula, après avoir obtenu l'*aman* et fut envoyé à Marok¹. » La famille des Beni-H'ammad avait possédé Bougie pendant cent soixante ans.

Malgré la perte de son indépendance, cette ville célèbre conserva toute son importance commerciale. Les phases diverses de son existence politique sont peu connues ; elles n'offrent d'ailleurs qu'un intérêt très-médiocre. D'abord englobée dans le vaste empire des Almohades, elle fit ensuite partie du royaume de Tunis, fondé par les Beni-H'afs', et, jusqu'au milieu du quatorzième siècle, elle fut gouvernée par des émirs quelquefois indépendants, mais le plus souvent tributaires des rois de Tunis. Un peu plus tard, Bougie fut conquise par les Beni-Merïn du Marok, puis on la trouve incorporée dans le royaume de Tlemsên. En 1423, Abou-Farès, roi de Tunis, ayant chassé du *Mâghreb* (couchant) les princes marokains, donna Bougie à son fils Abd-el-Azis pour la gouverner sous sa suzeraineté. Les descendants de ce prince se maintinrent dans ce petit État jusqu'en 1510.

La ville de Bougie s'élève sur la côte occidentale de la vaste baie qui porte le même nom. Il est à remarquer que les principaux établissements maritimes de l'Algérie occupent une situation analogue. Dans les portulans du moyen âge, la configuration du golfe et ses dimensions sont assez

1. Ebn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*.

bien déterminées ; mais la position assignée à Bougie est inexacte. Au nord, la ville est dominée par le Djebel-Gourâia¹, pic abrupt et décharné, dont les formes sévères fatiguent la vue, et qui s'élançe rapidement jusqu'à six cent quatre-vingts mètres de hauteur. Cette montagne présente une masse rocheuse qui court de l'est à l'ouest et se termine à la mer par le cap Carbon.

Un marabout, célèbre dans tous les pays du Mâghreb, s'élevait autrefois sur le sommet du Gourâia. Une visite à cette montagne équivalait, pour les pauvres et les infirmes, au pèlerinage de la Mekke. Les Français y ont construit un fort qui commande toutes les hauteurs environnantes et qui sert en même temps de vigie. L'ancienne capitale des Beni-H'ammad devait sans doute au voisinage de ce marabout l'honneur insigne d'être comptée parmi les villes saintes et le nom de *Mekka-es-Sreïra* (la petite Mekke), qui lui était donné au moyen âge.

L'aspect de Bougie est très-pittoresque. La ville se déploie au bord de la mer, gracieusement étagée sur deux mamelons exposés au midi et séparés par un profond ravin, appelé *Oued-Abzaz*. Ses maisons carrées, construites simplement en briques, semblent former les gradins d'un vaste amphithéâtre. Chacune d'elles est entourée d'une plantation d'orangers, de grenadiers, de figuiers et d'autres arbres du pays au feuillage luxuriant. Vu de la baie, cet ensemble de constructions et de massifs de verdure présente un ravissant coup d'œil.

La rade, courbée en forme de croissant et garantie par une chaîne de hautes montagnes, est sans contredit une des meilleures de l'ancienne régence. Les navires y sont quelquefois tourmentés par les rafales ; mais la tenue de l'ancrage est excellente. A proprement parler, Bougie n'a pas de port : la plage peu profonde qui touche la ville n'est praticable que dans la belle saison ; mais, entre le fort Abd-el-Kâder et la pointe de Bouak, s'ouvre une petite baie commode et sûre, appelée anse de Sidi-Iah'ia, en l'honneur d'un marabout voisin, où les navires peuvent se retirer en tout temps. La flotte algérienne hivernait autrefois dans l'anse de Sidi-Iah'ia.

1. Le nom de *Gourâia* est d'origine vandale. *Goura* (Γορά) veut dire montagne dans l'idiome slave. (Baude, t. I, chap. iv.)

Les navires qui viennent du large reconnaissent l'atterrage de Bougie à une très-grande distance : à l'ouest le mont Toudja, à l'est le Djebel-Beni-Mimoùn, tous deux remarquables par leur élévation et leur isolement, servent de points de repère aux navigateurs.

III

Commerce avec l'Europe. — Les Pisans.

Bougie, si heureusement dotée par la nature, placée au centre de la Kabylie, contrée riche par son agriculture¹, et possédant un des meilleurs mouillages de la côte d'Afrique, était au moyen âge une place de commerce de premier ordre et l'un des plus opulents entrepôts de toute la Barbarie.

Les Italiens, les Catalans, les Marseillais, qui avaient avec les souverains de ce petit État des traités particuliers, allaient échanger à Bougie les produits de l'industrie européenne contre les marchandises et les autres denrées du pays.

Les citoyens des républiques de Gaète et d'Amalfi furent les premiers négociants chrétiens qui fréquentèrent les marchés des villes d'Afrique. Au neuvième siècle, ils étaient déjà en relation commerciale avec les populations arabes du Mâghreb. On lit, dans une ancienne chronique des Longobards de Bénévent, qu'en 872 le khalife de Kairouan voulut s'emparer de Salerne. Il faisait en secret des préparatifs formidables et armait de nombreux navires, lorsque ses projets furent découverts par un marchand amalfitain, nommé Fluro, que ses affaires de commerce avaient conduit en Afrique. Le prince de Salerne, prévenu du péril qui le menaçait par ses alliés d'Amalfi, eut le temps de disposer tous ses moyens de défense et réussit à sauver sa capitale².

Dans le même temps où les Gaétans et les Amalfitains visitaient Tunis et Bougie, Venise bornait ses opérations de commerce à trafiquer avec l'empire grec, et Pise, Gènes, Barcelone n'existaient pas encore comme puissances commer-

1. Le pays de la Kabylie, représenté si longtemps comme improductif, est peut-être un des plus fertiles et certainement un des mieux cultivés de l'Algérie.

2. *Anonymi Salernitani Paralipomena*, chap. cx.

ciales. La prospérité mercantile des villes maritimes de l'Italie méridionale dura aussi longtemps qu'elles conservèrent leur indépendance.

Les Pisans, qui leur succédèrent, ne se montrèrent en Afrique que trois siècles plus tard. Une suite de circonstances malheureuses avait enlevé aux marchands de cette nation l'espoir de soutenir, dans les échelles de Syrie, la concurrence formidable des Génois et des Vénitiens. Obligés de chercher ailleurs l'emploi de leur activité, ils essayèrent de retrouver en Barbarie les avantages commerciaux, que des rivaux trop puissants leur enlevaient d'un autre côté.

En 1167, une flotte pisane, qui revenait d'une expédition contre les Génois, ayant été dispersée par la tempête, quelques navires tombèrent entre les mains des Arabes de Bougie. C'était une occasion qui se présentait très à propos, et les Pisans la saisirent avec empressement. Ils envoyèrent en Afrique Cocco Griffi, premier consul de la république, sous prétexte de redemander les captifs. Ceux-ci furent rendus sans difficulté, et Griffi, qui dans cette négociation se conduisit avec une grande habileté, réussit à conclure avec l'émir de Bougie un traité de paix, de navigation et de commerce ¹.

Les marchands pisans obtinrent le droit d'établir dans cette ville une fonde (factorerie) et un consulat, et, pendant près d'un demi-siècle, ils exportèrent à peu près seuls les produits alors très-considérables du pays, et principalement des cuirs frais et salés que l'on préparait à Pise. C'est alors qu'ils formèrent aussi un établissement pour la pêche du corail dans la petite île de Tabarka.

En 1181, la paix fut troublée un moment. L'archevêque et la commune de Pise furent obligés d'écrire à l'émir de Bougie pour le prier de ne plus empêcher les négociants d'acheter des cuirs et de leur permettre, comme autrefois, de venir et de s'en aller librement. L'émir accéda à la demande des marchands, moyennant une légère augmentation des droits établis². En 1230, un nouveau traité de commerce fut conclu entre la république de Pise et le souverain qui régnait alors

1. Marangoni, *Cronica di Pisa*.

2. Tronci, *Ann. di Pisa*, p. 145. — *Archives de Florence*, regist. XXII.

à Tunis et qui était, selon les chroniques arabes, Abou-Zakkarfa, second prince de la dynastie des Beni-H'afs'.

Ce traité, qui renouvelait et consacrait les privilèges antérieurement concédés, renfermait un grand nombre de stipulations.

Le roi de Tunis accordait aux marchands pisans sûreté et protection dans toute l'Afrique, dans la terre de Bougie et autres lieux soumis à sa domination, pendant l'espace de trente années. Il leur céda, dans toute ville à lui appartenant, une fonde, une église, un cimetière et un bain. Les marchands devaient payer un dixième pour les marchandises et un droit de cinq pour cent pour l'or et l'argent.

En cas de naufrage, les sujets du roi étaient tenus de leur prêter protection et secours pour le sauvetage, tant des personnes que des effets, sans qu'il leur fût porté aucun préjudice, sauf les frais de transport. Moyennant les taxes ordinaires, les marchands pouvaient se pourvoir de vivres au besoin et acheter ou vendre toute espèce de marchandises et de denrées; le même privilège était accordé aux étrangers qui se trouvaient avec eux.

Aucun empêchement ne pouvait être mis au départ des négociants qui voulaient quitter le pays, et il leur était permis de vendre, même en dehors de la douane.

La fonde pisane devait être agrandie, *comme celle des Génois*, mais séparée de cette dernière par un mur, afin qu'il n'y eût pas de communication entre les deux nations.

Lorsque les Pisans voulaient vendre un navire, ils n'avaient aucun droit à payer, pourvu qu'ils ne le vendissent pas à un ennemi du roi. Après avoir acquitté la taxe, les marchands pouvaient transporter leurs marchandises et les vendre en tout lieu quelconque du royaume, à la charge seulement d'en payer le transport. Si le roi se trouvait avoir besoin pour son usage particulier d'un navire pisan, il devait payer le tiers de la valeur du navire, et cette somme était consignée entre les mains du consul de la nation. Le marchand pisan, qui voulait céder à un de ses compatriotes ses droits sur des propriétés déposées à la douane, pouvait le faire en toute assurance, selon l'estimation qui était faite desdites propriétés.

Le consul des Pisans intervenait dans tous les différends qui s'élevaient entre les gens de sa nation. Il lui était permis de voir la face du roi une fois par mois, dans quelque lieu qu'il se trouvât; il pouvait être admis également en pré-

sence de tous ceux qui gouvernaient quelque terre au nom du roi.

Si un corsaire pisan faisait éprouver quelque dommage à un musulman ou autre homme de Tunis, le consul devait le punir et confisquer son chargement. Aucun Pisan ne pouvait acheter des effets dérobés à un Sarrasin, et réciproquement.

Les marchands étaient autorisés à faire des achats en tous lieux, même à trafiquer avec les Génois. Ils devaient être sains et saufs, protégés et traités selon la bonne coutume pratiquée envers les chrétiens établis dans le pays ¹.

Ce traité, très-bien fait et très-curieux, donne une idée exacte des relations qui existaient alors en Afrique entre les chrétiens et les musulmans. Tous les rapports y sont parfaitement réglés, et toutes les garanties possibles accordées aux marchands ².

En 1265, les Pisans firent avec le roi de Tunis et de Bougie une nouvelle convention, qui renouvelait l'ancien traité. On y retrouve les mêmes privilèges concédés aux hommes de la commune de Pise, tels que protection et sûreté pour les marchands et marchandises dans toutes les villes de la domination du roi, le droit de posséder une fonde, un cimetière, une église, un four, un bain; celui d'avoir des consuls pour rendre la justice, de ne payer que dix pour cent. Une seule stipulation diffère des précédentes, c'est que le traité nomme les villes où la commune de Pise était admise à trafiquer : il était convenu que les marchands jouiraient à Tripoli, à Gâbes, à Sfak's, à Mehadfa, à Bone, à Bougie des mêmes immunités mercantiles qui leur avaient été concédées à Tunis ³.

Cinq ans après, les Pisans, ainsi que tous les autres négociants étrangers, furent obligés d'abandonner leurs établissements de commerce du Maghreb. Cette expulsion en masse des chrétiens avait pour cause la seconde croisade de saint Louis. Les Pisans et les Vénitiens furent seulement renvoyés sans qu'on leur fit aucun mal; mais les Génois, qui avaient fourni des navires aux croisés et qui s'étaient même enrôlés

1. *E siano salvi, sicuri e protetti secondo ogni buona consuetudine che si usa con alcuni cristiani nella nostra terra.*

2. Del Borgo, *Scelti diplomati pisani*. — Marin, *Storia del commercio de' Veneziani*, t. IV.

3. Tronci, p. 217-221. — Del Borgo. — Brunetti, *Codice diplomatico Toscano*, t. I.

en grand nombre sous les bannières françaises, furent traités avec moins d'égards. Le roi Abou-Abd-Allah-Moh'ammed, pour les punir de s'être alliés avec ses ennemis, fit arrêter tous les marchands de cette nation qui se trouvaient dans les ports du royaume¹. On sait comment se termina l'expédition de saint Louis. Après le départ des Français, le roi de Tunis permit aux négociants étrangers de revenir et de s'installer de nouveau dans les fondes qu'ils occupaient avant la guerre. Il se raccommoda même avec les Génois.

Une lettre de l'an 1272, conservée dans les archives de l'archevêché, parle de l'expulsion de Bougie des commerçants pisans. Un prêtre, nommé Jaffieri avait été désigné pour régir l'église des Pisans dans cette ville; mais il n'avait pu se rendre à son poste, par suite de l'expédition du roi de France. Les marchands, rentrés à Bougie, écrivirent à l'archevêque pour demander que Jaffieri leur fût envoyé comme chapelain, ainsi qu'il avait été convenu d'abord, « demande à laquelle, dit la lettre, l'archevêque s'empressa d'accéder². »

IV

Abou-Einan et Pierre de La Barba. — Les Florentins.

Au treizième siècle, la commune de Pise entretenait avec les princes de la dynastie hafside des relations intimes et suivies. Le roi Abou-Abd-Allah appelait les marchands de cette nation *ses amis les plus chers parmi les peuples de la chrétienté*. Dans les archives de Pise et de Florence, on a retrouvé un grand nombre de documents relatifs au commerce très-avan-

1. Les Français s'étaient d'abord adressés aux Vénitiens pour obtenir des navires. Un marché avait même été conclu; mais, au moment de le mettre à exécution, les Vénitiens se ravisèrent, alléguant différents prétextes pour s'en dispenser. La véritable raison de leur refus était qu'ils ne voulaient pas compromettre leur position commerciale en Afrique.

2. De Mas-Latrie, ap. *Archives des Missions*, t. II, p. 381. — Il paraît que les chapelains des marchands, dans les villes du Mâghreb, avaient la permission de se livrer au commerce. C'est du moins ce qui semble résulter d'une décision des Anciens de la ville de Pise, de l'an 1241, autorisant le chapelain des négociants établis à Tunis à occuper une boutique auprès de la fonde des Pisans en cette ville.

tageux que les Pisans faisaient à cette époque à Bougie; cette ville était leur principal comptoir. Une ogive gracieuse qui s'élève au bord de la mer, à côté du débarcadère actuel, a conservé le nom des riches marchands de l'Arno: on l'appelle encore aujourd'hui *porte des Pisans*. On sait aussi qu'un négociant de cette ville, nommé Fibonacci, mais plus connu sous le nom de *Léonard de Pise*, apprit à Bougie où son père était consul, le mode de computation arabe; le trouvant plus simple et plus utile que celui qui était généralement adopté en Europe, il l'introduisit en Italie, et les marchands pisans passent pour être les premiers qui aient fait usage de l'échelle décimale.

En 1354, le capitaine de Pise et les Anciens de la république conclurent un nouveau traité de commerce et de navigation avec le roi Abou-Ishak. Cet acte renouvelait les anciennes conventions et stipulait à peu près les mêmes concessions déjà faites au commerce de Pise¹. La même année ou l'année suivante, le roi mérinite de Fès, Abou-Einan, s'étant emparé de Tunis, les Pisans s'empressèrent de lui envoyer une ambassade pour obtenir le maintien des avantages mercantiles dont ils jouissaient dans les villes du Mâghreb. Abou-Einan accueillit très-gracieusement l'ambassadeur de la république, Pierre de La Barba, et consentit à négocier avec lui un traité de paix et d'amitié.

Ce pacte, un des plus remarquables que l'on possède sur le commerce des Pisans en Afrique, contient plusieurs clauses qui ne se trouvent pas dans les transactions précédentes².

D'après la nouvelle convention, tout homme de la seigneurie de Pise, qui trafiquait en Afrique, devait y être protégé, sauf et tranquille dans sa personne et dans ses biens. Il lui était permis d'aller, de venir et de séjourner partout où il lui plaisait, ce qui s'entendait de la mer comme de la terre et s'appliquait à tous les navires, tant les galères armées que les autres bâtiments. Si quelque brigue ou querelle venait à s'élever entre Pisan et Sarrasin, celui qui avait tort devait être châtié; mais il était expressément stipulé que la paix gé-

1. Dans les archives *delle Riformazioni*, à Florence, on conserve un autre concordat antérieur à celui de 1354. Ce document porte la date de 1315. Il est rédigé en arabe et n'a pas été traduit.

2. Ce traité a été publié pour la première fois par le baron Baude.

nérale ne serait pas troublée, à cause de cette querelle particulière.

Le marchand, qui commettait une infraction aux lois du pays devait être puni dans ses biens et dans sa personne; mais, s'il mourait, il était défendu de toucher aux marchandises qu'il avait entre les mains. Si quelque navire pisan faisait naufrage sur les côtes de la domination du roi, les gens de l'équipage pouvaient disposer à leur volonté du chargement entier du navire et le transporter où bon leur semblait, sans avoir rien à payer.

En cas de contestation entre un marchand pisan et un chrétien d'une autre nation, l'affaire devait être portée devant le consul des Pisans, à moins que l'objet ne fût d'une grande importance, auquel cas le jugement de la contestation était déféré au kâdi. S'il n'y avait pas de consul sur les lieux, la question était soumise au magistrat musulman, et, à son défaut, au *Kaid* ou commandant du château. Lorsque le débat avait lieu entre Sarrasin et Pisan, il devait être jugé par le kâdi; mais le roi prenait l'engagement d'examiner l'affaire lui-même et de rechercher qui avait raison, quand la demande faite par le Sarrasin était dirigée contre un négociant pisan accrédité et bien connu dans le pays.

Le marchand, qui introduisait des marchandises avec l'intention de les présenter à la personne du roi, ne pouvait pas être arrêté à la douane; il était fait défense à tous d'ouvrir les caisses et d'y regarder, avant que les marchandises eussent été placées sous les yeux du roi. Si celui-ci les achetait, le marchand n'avait rien à payer; dans le cas contraire, il payait les droits en usage. Le capitaine, qui nolisait un bâtiment pour porter à la cour du roi des grains, des chevaux, des armes ou quelque autre marchandise que ce fût, avait la faculté de régler le frêt du navire, comme il l'entendait; aucune charge ne pouvait lui être imposée et aucune contrainte ne devait être exercée envers lui.

Lorsqu'un navire pisan, grand ou petit, abordait dans les États du roi pour se soustraire aux poursuites de l'ennemi ou d'un corsaire, ou par suite de quelque accident de mer que ce fût, il était enjoint aux habitants de le protéger sur quelque point de la côte qu'il se présentât; ils devaient aller incontinent à son aide avec des barques et autres objets propres à l'alléger et à lui donner les secours qui lui étaient nécessaires. Le roi consentait aussi à faire remettre

en liberté les Pisans qui avaient été réduits en esclavage, à condition qu'à Pise on délivrerait également les esclaves sarrasins.

Enfin, un dernier article stipulait que, lorsqu'un marchand mourrait à Tunis, à Bougie ou dans quelque autre ville de la domination du roi, rien de ce qu'il laissait ne serait soustrait sous aucun prétexte ni à aucun prix. Si les héritiers du mort voulaient vendre les marchandises qu'il avait laissées, ils en avaient la faculté, en payant les droits, comme pour une vente à l'encan. Lorsqu'il n'existait, au lieu du décès du marchand, ni consul de sa nation ni aucun de ses compatriotes, la propriété devait être consignée sur inventaire et conservée jusqu'à ce qu'il vint d'Italie une personne autorisée à la recevoir¹.

De son côté, l'ambassadeur Pierre de La Barba promettait que les Sarrasins qui se rendraient à Pise ou dans quelque autre terre appartenant à la république, seraient traités conformément à tous les privilèges concédés aux hommes de cette commune. Il était convenu qu'ils trouveraient à Pise les mêmes facilités que les marchands pisans trouvaient à Tunis, à Bougie et dans les autres villes du royaume.

Dans le même temps où la république de Pise négociait ce traité, un des plus curieux de l'époque, elle luttait péniblement contre l'heureuse rivalité des Génois et des Florentins, ses ennemis irréconciliables. Les Génois voulaient sa ruine comme puissance commerciale : après avoir détruit sa marine militaire, ils poursuivaient partout ses navigateurs et ses marchands. Les Florentins tendaient au même but, en essayant de la réduire à l'état de vassale.

Épuisée par ses guerres malheureuses et déchirée par les factions, Pise cessa peu à peu d'entretenir des relations régulières avec l'Afrique. Quelques navires visitaient seulement, à de longs intervalles, les ports de Tunis et de Bougie, lorsque la république réussissait à conclure quelque trêve qui suspendait les hostilités.

1. *Che, quando alcuno mercatante morisse nelle nostre terre, che tutto ciò che lassa dopo la sua fine, non li sia levato niente per alcuna cagione ne pagamento nullo, e se rimanesse mercantia che la volessino vendere, che paghi secondo lo pagamento che s'usa se la vende all' incanto. E se non habbia nella terra ne console, ne mercatante, che lo suo havere sia preso con carta testimoniata, e sia accomodato fino a tanto che venga chi lo possa ricevere.*

Sous le gouvernement pacifique de Pierre Gambacorti (1370-1392), le commerce des Pisans reprit un peu d'importance. On renouvela les anciennes capitulations; mais cet état paisible et heureux ne fut pas de longue durée. Pise, de nouveau livrée aux factions qui l'avaient perdue, n'eut plus le temps de s'occuper du commerce et abandonna pour toujours ses établissements du nord de l'Afrique.

Dans les premières années du quinzième siècle, les Pisans envoyèrent un ambassadeur au roi de Tunis et de Bougie pour se plaindre d'hostilités commises par les Tunisiens sur les côtes de la république. Ce fait est le dernier qui ait été recueilli sur leur commerce en Afrique. On ne sait pas si cette réclamation fut écoutée; mais, comme les Pisans n'avaient plus le pouvoir de se protéger eux-mêmes, il est à présumer que le roi de Tunis n'en tint aucun compte.

Les Florentins remplacèrent en Barbarie les marchands pisans. Un événement heureux, l'acquisition de Livourne (1421), venait enfin de faire de Florence une puissance maritime. Elle commença dès lors à prendre rang parmi les grandes villes commerciales de l'Italie, et s'occupa du soin d'établir des comptoirs et d'obtenir des privilèges mercantiles dans tous les ports du Mâghreb, où la république de Pise, sa rivale, en avait eu précédemment.

En 1424, les Florentins conclurent avec le roi Abou-Farès un traité de commerce et de navigation. Ce pacte fut négocié à Tunis par Barthélemi del Gallo, dans l'intérêt des marchands de Florence, de Piombino et de Pise¹. Le *Règlement de Florence* cite particulièrement Bougie au nombre des villes de l'ancienne régence d'Alger, que les négociants toscans fréquentaient au quinzième siècle.

V

Les Génois et les Vénitiens.

Les Génois, ainsi que les Pisans, étaient liés par des traités avec les rois hafsides. Leur plus ancienne transaction, mentionnée par l'abbé Semini, est de l'an 1236; mais, avant cette

1. De Mas-Latrie, *Archives des Missions*, t. II, p. 383.

époque, les Génois visitaient les villes du Maghreb. On les trouve nommés dans le traité pisan de 1230, où il est dit que la fonde des marchands de cette nation serait agrandie comme celle des Génois et séparée de cette dernière par un mur.

Le concordat de 1236 fut renouvelé et confirmé en 1250. La nouvelle convention stipulait les immunités suivantes :

Les Génois avaient la permission d'acheter et de vendre toute espèce de marchandises dans les *villes désignées* ; mais défense leur était faite de trafiquer dans les autres ports, où ils ne pouvaient aborder que par suite d'avaries ou pour prendre des vivres. La taxe pour l'or et pour l'argent introduits dans le pays était de cinq pour cent ; à Tunis et à Bougie, l'or qui était vendu ne payait aucun droit. Pour toute autre marchandise, les Génois devaient payer le dixième, plus un présent aux drogmans ou interprètes.

En cas de disette à Gènes, les marchands pouvaient tirer du pays cinq navires chargés de grains sans acquitter aucune taxe ; mais ils devaient jurer et promettre que le blé serait conduit à Gènes et ne serait pas vendu à des étrangers.

Si quelque navire se trouvait porté par la tempête dans un des ports de la côte où les Génois n'étaient pas admis à faire le commerce, il leur était permis d'y aborder et de décharger leurs marchandises en sûreté, mais sans rien vendre ou acheter ; de même, s'ils étaient poursuivis par leurs ennemis, un asile leur était ouvert dans tous les ports musulmans, et les habitants du lieu où ils avaient cherché un refuge étaient tenus de les secourir et de les défendre.

Tout Génois allant en course au détriment des sujets du roi, devait être poursuivi et tué partout où on le trouverait ; ses biens étaient confisqués au profit de la douane. Le roi s'engageait, de son côté, si quelque corsaire sarrasin attaquait les navires génois, à faire rendre bonne justice et à restituer les objets volés.

Enfin, le traité portait que les marchands génois seraient honorés, respectés et protégés ; qu'on agirait à leur égard selon la bonne coutume, et qu'ils auraient à Tunis, à Bougie et dans les autres villes de la côte où il leur était permis de faire le négoce, les fondes qu'ils y possédaient autrefois *cum omnibus jurebus et rationibus suis*¹.

1. Silv. de Sacy, ap. *Notices et Extraits des Mss.*, t. XI, p. 32. — Ce qui

On a vu qu'en 1270, lorsque saint Louis fit son expédition contre Tunis, tous les marchands génois qui trafiquaient en Afrique furent arrêtés par ordre du roi Abou-Abd-Allah-Moh'ammed, qui voulait se venger de ce que leur république s'était alliée avec leurs ennemis; mais le prince arabe ne permit pas qu'ils fussent maltraités, et deux ans après il se réconcilia avec eux et leur rendit toutes les franchises qui avaient été concédées au commerce génois en 1250.

L'acte dressé à cette occasion existe dans les archives de Gènes. Il fut convenu que les négociants génois pourraient exercer librement leur commerce dans toute l'étendue du royaume, que les droits sur la pêche du corail seraient diminués de moitié et que toutes les anciennes dettes seraient liquidées de part et d'autre¹.

On possède encore un autre document relatif au commerce des Génois en Afrique. C'est un accord entre le roi de Tunis et la république de Gènes, au sujet de certaines indemnités réclamées par des marchands de cette nation. Cette transaction porte la date de 1287 et fut signée à Tunis, en présence du consul catalan et de quelques autres personnes. Dans le siècle suivant, le commerce des Génois prit une plus grande extension, à mesure que celui des Pisans déclinait; mais aucun acte de cette époque n'a été retrouvé.

En 1390, la république se brouilla avec le roi Abou-el-Abbas, qui refusait de punir les auteurs de quelques pirateries commises au préjudice des marchands génois. Ceux-ci, ne pouvant obtenir satisfaction, résolurent de s'emparer de Mehadia et d'y former un établissement à la fois commercial et militaire; mais, comme ils ne se croyaient pas assez forts,

constituait alors une factorerie dans les villes barbaresques était un enclos fermé, avec *maisons belles et amples* où résidaient le consul et les marchands. Cet enclos, appelé *fonde* ou *fondouck*, d'après un mot arabe dérivé lui-même du grec (*πανδογειον*, *fundicus*, *fonda*), renfermait une chapelle placée sous l'invocation d'un saint, un bain, un four, une taverne, des magasins et des boutiques, « La fonde, dit Depping, était le marché où la nation étrangère avait le privilège d'étaler et de vendre ses marchandises et de se pourvoir de vivres. »

1. Serra, *Storia di Genova*, t. IV, Disc. I, p. 21. — Ag. Pareta, dans ses *Considérations sur la richesse des Génois au moyen âge*, nous fait connaître une particularité curieuse, c'est qu'il y avait à Gènes, au treizième siècle, un professeur de langue arabe, payé par le trésor public, pour ceux qui se consacraient au commerce avec les peuples mahométans.

ils demandèrent au roi de France, Charles VI, de leur donner pour généralissime de l'expédition un prince de sa famille.

C'était une manière adroite d'intéresser les Français dans la querelle : ils n'ignoraient pas que si le roi de France accueillait favorablement leur demande, un grand nombre de chevaliers français, bourguignons et anglais accourraient en foule se ranger sous les bannières d'un chef aussi illustre. C'est ce qui arriva en effet. Le duc de Bourbon ayant été désigné pour commander l'armée de débarquement, quatorze cents chevaliers et écuyers accompagnèrent à Gênes le prince français. Beaucoup d'autres l'auraient suivi si Charles VI ne s'était opposé à leur départ, *ne voulant pas que le royaume se dégarnît de tous ses gens de guerre*. Les Génois, de leur côté, fournirent quatre cent vingt navires et dix-huit mille hommes; mais tout ce grand déploiement de forces n'aboutit à rien. Le commandement avait été placé entre des mains indignes.

Tous les historiens sont d'accord pour attribuer le mauvais succès de l'entreprise à l'incapacité du duc de Bourbon et à son étrange insouciance, jointes à l'indiscipline des troupes françaises et anglaises qui, ne recevant aucun ordre, agissaient comme si elles n'avaient pas eu de général. Froissart, qui maltraite fort le duc de Bourbon, dit hautement que l'expédition aurait réussi si le commandement de l'armée, au lieu d'être donné à un homme qui n'avait pour lui que son droit de naissance, avait été confié au fameux sire de Coucy.

Après le départ de leurs alliés, les Génois s'empressèrent de faire la paix avec le roi Abou-el-Abbas. Le roi de Tunis, qui avait été très-effrayé par ce formidable armement, ne demandait pas mieux que de se réconcilier avec ses anciens amis. Il promit de ne plus inquiéter la navigation des Génois, rendit tous les captifs chrétiens et consentit même à indemniser les marchands qui avaient éprouvé des dommages.

Les Vénitiens entretenaient aussi avec les souverains du Maghreb des relations mercantiles très-importantes. Les premiers patriciens de la république avaient des établissements de commerce dans les villes principales de la Barbarie; on cite, parmi les familles qui s'enrichirent rapidement à Tunis, celles des Soranzi et des Contarini¹.

1. G. Filiasi, *Antico commercio di Venezia*, p. 22.

On ne sait pas à quelle époque les Vénitiens se montrèrent pour la première fois en Afrique ; mais ils y furent précédés, à ce qu'il paraît, par les autres marchands italiens ; leur premier concordat n'est que de l'an 1251. Il renfermait les privilèges suivants :

Les Vénitiens pourront trafiquer librement dans tout le pays, et dans chaque terre du royaume ils auront une fonde ou loge pour le consul et les marchands ; un bain sera mis également à leur disposition. Il leur sera permis d'avoir à la douane un écrivain chrétien pour enregistrer et garder les effets des marchands.

L'impôt du dixième sera perçu pour toutes les marchandises importées, mais l'or et l'argent que les Vénitiens achèteront ou vendront à la monnaie (*zecca*) ne payeront aucun droit, ni à la cour ni à la douane ; il ne sera aussi exigé aucune taxe des perles, pierres précieuses et autres bijoux que les marchands vendront au roi. Personne ne pourra entrer dans les maisons habitées par les Vénitiens ou servant de dépôt à leurs marchandises, si ce n'est avec leur autorisation.

En cas de disette dans les États de la république, elle pourra se pourvoir de grains dans le royaume pendant toute sa durée, pourvu que le froment et les autres céréales n'atteignent pas le prix de trois besans et demi par muid du pays : dans ce dernier cas, l'exportation sera suspendue et prohibée ; mais toutes les fois qu'elle sera permise, les marchands n'auront aucun droit à payer. Le plomb vendu aux Vénitiens sera exempt de taxe ; il leur sera permis d'en acheter partout où ils en trouveront.

Dandolo assure que ce traité de commerce fut fidèlement observé de part et d'autre. Vingt ans après, les Vénitiens firent un nouveau pacte avec le *Soudan* de Barbarie.

Après avoir fixé au dixième de la valeur la contribution sur les marchandises, comme les Vénitiens avaient coutume d'exiger dans leur propre pays, et stipulé sûreté entière pour le commerce dans tout le royaume, ainsi que le droit d'avoir des consuls pour rendre la justice, le traité portait qu'aucun Vénitien ne pourrait être contraint à vendre ou à faire des achats, ni être rendu responsable de la fraude commise par un autre, lorsqu'il ne se serait pas porté garant pour lui. Les marchands, qui vendaient hors de la douane ou par le moyen des courtiers, devaient toucher le montant de la vente dans l'espace de quinze jours.

Si un corsaire vénitien causait des torts, soit à des Sarrasins, soit à quelque chrétien en paix avec le roi, le gouvernement vénitien devait informer contre lui et faire indemniser celui ou ceux à qui il avait été fait tort. Les patrons d'un bâtiment pouvaient engager, pour le payement de l'impôt sur le nolis, l'équivalent en marchandises, mais rien au delà : lesdites marchandises étaient exemptes de la dime. Il n'était également rien dû pour la vente d'un navire, pourvu qu'il ne fût pas vendu à un ennemi du roi.

Aucun empêchement ne devait être mis au départ des marchands. En quelque lieu de la juridiction musulmane qu'arrivait un Vénitien, s'il exhibait les pièces constatant qu'il avait payé la taxe, on ne pouvait rien exiger de lui, et lorsqu'il faisait débarquer ses marchandises, les barques du pays étaient tenues de l'aider et secourir, selon la bonne coutume pratiquée de tout temps.

Enfin, le roi promettait qu'aucun marchand, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourrait être mis à la torture. Cette dernière clause indique que les négociants chrétiens n'étaient pas toujours à l'abri des mauvais traitements.

Le traité de 1271 était accompagné d'une lettre du roi de Tunis au doge Lorenzo Tiepolo. Abou-Abd-Allah-Moh'ammed lui annonçait qu'il confirmait pour quarante ans le nouveau pacte conclu avec la république. C'était sans doute pour la remercier d'avoir refusé de louer des navires aux Français¹.

En 1305, les Vénitiens obtinrent quelques autres privilèges. Il fut convenu que les marchands, outre le dixième de la valeur, ne payeraient plus désormais, ainsi qu'ils l'avaient demandé, aucune taxe sur les sacs de lin et les mesures d'huile, sur les marchandises non déclarées et sur le plomb des mines nouvellement découvertes². Un terme de huit jours était fixé pour l'expédition des affaires de la douane, et la faveur d'être

1. Marin, *Stor. del comm. de' Veneziani*, t. IV, p. 280. — *Archives des Missions*, t. II, p. 378.

2. Les Vénitiens exportaient de l'Afrique tous les métaux qu'ils pouvaient se procurer; les Pisans, au contraire, s'approvisionnaient surtout de cuirs bruts, et les Génois de cire et de laines. Le plomb, que les marchands vénitiens achetaient à Bougie, venait des anciens gisements de Bou-Tâleb, situés à douze lieues au sud de S'tif. Ces mines, toujours très-abondantes, sont encore exploitées aujourd'hui. Leur minerai, massif, très-pur et formé de grains fins et serrés, donne près de 84 p. 100.

admis une fois par mois à l'audience du prince était accordée au consul vénitien.

On conserve encore, dans les archives de Venise, à la date de 1317, un autre traité de commerce, négocié par Michel Michieli, ambassadeur du doge Soranzo, avec le roi Zakkaria-Abou-lah'ia. Ce document diffère peu des conventions précédentes. Il garantissait aux marchands vénitiens le sauvetage en cas de naufrage, la liberté du commerce dans tout le royaume, le droit de posséder dans les villes principales des boutiques, des maisons, une église, un four, un cimetière¹, un bain; celui d'y entretenir un consul avec une juridiction particulière, et le privilège d'avoir un écrivain chrétien à la douane.

La taxe était réglée, selon la coutume, au dixième pour toute espèce de marchandises, excepté l'or et l'argent, et un prix régulateur était établi pour les céréales, au-dessus duquel il était fait défense d'exporter; mais les Vénitiens avaient la faculté d'extraire du pays, en cas de disette à Venise, douze bâtiments chargés de grains. Il leur était aussi permis de vendre des navires aux chrétiens, sans payer aucun droit.

1. Quelques localités, en Algérie, ont conservé le nom de *Djebbanet-en-N'çara*, cimetière des chrétiens.

CHAPITRE VIII.

BOUGIE.

(Suite.)

Les Catalans. — Khaled-ben-Zakkarfa, roi de Bougie. — Traité de 1323. — Les Marseillais. — Consuls de Bougie et de Ceuta. — Relations des chrétiens avec les États barbaresques. — Commerce des armes. — Importations et exportations. — Prise de Bougie par les Espagnols. — Baba-Aroudj et Sâlah-Reïs. — Décadence de Bougie.

I

Les Catalans. — Khaled-ben-Zakkarfa, roi de Bougie.

Au treizième siècle, les Catalans étaient reçus en Afrique à peu près aux mêmes conditions que les Italiens. Plus tard, certaines circonstances firent modifier en leur faveur les usages établis.

Il existe à la Bibliothèque impériale un traité de paix, d'alliance et de commerce, conclu par le roi d'Aragon avec Tunis, en 1270, quelques mois avant l'expédition de saint Louis. Cet acte, dûment légalisé par le notaire royal Guillaume de Bonastre et revêtu des signatures des deux Infants d'Aragon, contient un grand nombre d'articles et stipule une égalité parfaite dans le traitement des sujets des deux nations.

Il est ainsi conçu :

Tout Sarrasin, qui sera envoyé par le roi de Tunis avec un message pour le roi d'Aragon, ou qui se rendra pour ses affaires particulières dans le pays des chrétiens, aura sûreté dans ses biens et dans sa personne. Aucun sujet du roi d'Aragon n'aidera à lui causer du dommage ; si quelque tort lui a été fait, il sera réparé. Lorsqu'un navire tunisien fera naufrage sur la côte d'Aragon, l'équipage sera protégé, et toutes les marchandises que l'on pourra sauver seront rendues intégralement. Nul homme de la seigneurie d'Aragon ne pourra

acheter des effets enlevés à un Sarrasin ; ceux que l'on découvrira seront restitués.

La flotte d'une puissance chrétienne, ennemie du roi de Tunis, ne sera pas reçue dans les ports du royaume d'Aragon et n'y trouvera aucun aide : les navires aragonais ne la défendront pas contre les Sarrasins ; mais si, après le combat, les chrétiens cherchent un refuge à terre, on ne sera pas tenu de les livrer.

Tout marchand musulman qui aura des réclamations à faire contre un chrétien d'Aragon sera écouté, et, s'il y a lieu, il sera fait droit à sa demande. Si une galère du roi de Tunis, à la poursuite d'un ennemi, entre dans un port de la seigneurie d'Aragon, il lui sera permis d'y faire de l'eau et d'y prendre des rafraîchissements.

De même, lorsqu'un chrétien de la domination du roi d'Aragon viendra à Tunis, il sera honoré, protégé et sain et sauf dans sa personne et dans son avoir. Aucun tort ne pourra lui être fait, et, tant que la présente trêve durera, il aura la faculté d'acheter et de vendre, sans que personne y puisse mettre aucun empêchement ; s'il éprouve quelque préjudice, le roi de Tunis fera examiner l'affaire par le kâdi ou par quelque autre de ses officiers.

Les galères et autres navires armés de Tunis ne feront aucun mal aux terres d'Aragon et n'aideront pas ceux qui voudront leur causer du dommage. Si un navire chrétien fait naufrage sur quelque côte du royaume de Tunis, les personnes et les effets seront défendus et protégés, et tout ce qui aura été sauvé de la mer sera rendu. Il sera fait défense aux Sarrasins d'acheter des marchandises ou autres objets enlevés à quelque habitant des terres d'Aragon, *ni aucun de ses esclaves* ; si quelques effets ont été pris, le roi de Tunis sera tenu de les faire restituer. Les marchands chrétiens ne pourront débarquer que dans les lieux où ils ont obtenu licence de descendre, à moins que ce ne soit par besoin, comme pour renouveler les vivres ou pour quelque autre chose nécessaire à leurs bâtiments ; mais ils ne pourront rien vendre, ni rien acheter, ni traiter en aucune façon avec les hommes du dit lieu.

La douane percevra le dixième de la valeur sur les marchandises des Aragonais, et cinq pour cent sur l'or et l'argent ; les marchandises qui n'auront pas été vendues ou échangées pourront être réexportées sans acquitter aucun

droit. Il ne sera également rien exigé pour le froment et l'orge importés par les marchands chrétiens¹. Les patrons des navires qui achèteront quelques objets pour les besoins de leurs bâtiments, payeront seulement un demi-dixième. La fonde des hommes d'Aragon sera augmentée, et aucune taxe nouvelle ne pourra être établie ; les marchands auront aussi la permission de dire leurs heures et d'enterrer leurs morts².

Si un navire aragonais poursuit un bâtiment sarrasin, *qui ne soit pas de la seigneurie de Tunis*, et que ce bâtiment se retire dans une terre de ladite seigneurie, les hommes de ce lieu ne pourront pas le défendre en mer, s'il est attaqué par les Aragonais ; mais, si les Sarrasins peuvent gagner la terre, les habitants ne seront pas obligés de les livrer aux chrétiens.

Les sujets du roi d'Aragon auront à Tunis un consul pour défendre leurs droits et leurs coutumes et un écrivain spécial pour garder et enregistrer les marchandises. Tout chrétien qui aura quelque contestation avec un marchand musulman, devra d'abord donner la preuve de ce qu'il avance ; s'il le fait, il obtiendra satisfaction. Lorsque le roi de Tunis se servira d'un navire aragonais pour transporter de l'argent ou d'autres effets, il ne devra que le tiers du nolis³.

Ce pacte fut renouvelé quinze ans plus tard. Toutes les clauses contenues dans le traité de 1270 sont reproduites littéralement dans celui de 1285. Cependant cette dernière convention renferme quelques articles nouveaux. Le roi de Tunis exemptait de la taxe les fondes des Catalans ou Aragonais dans tous les lieux où ils voudraient commercer, consentait à ce que leur consul fût admis en sa présence une fois par mois, *pour faire valoir les droits des sujets de la couronne d'Aragon*, et promettait d'affermir aux marchands

1. Cette clause ne se rencontre dans aucun autre traité. Ce n'était sans doute qu'une mesure exceptionnelle nécessitée par quelque mauvaise récolte.

2. *Qu'els sia cregut l'alfondech en Tunis.... e no'ls sia vedat de dir lurs hores ni de sebelir lurs corsses*. Cet article prouve que les Catalans étaient déjà établis en Afrique, lorsqu'ils traitèrent en 1270 avec le roi Abou-Abd-Allah-Moh'ammed.

3. *Archives départementales*, t. II, p. II, page 81. Ap. *Documents inédits sur l'histoire de France*.

catalans, de préférence à toute autre nation, la gabelle de Tunis.

En 1309, Jayme II, roi d'Aragon, de Valence, de Sardaigne et de Corse, fit, avec Bougie seulement, une trêve de commerce dont les stipulations annoncent que l'influence des Catalans en Afrique avait grandi rapidement. Khaled-bou-Zakkaria, qui régnait alors à Bougie, s'était rendu indépendant de Tunis et cherchait à étendre son petit État. Ce traité présente une particularité remarquable, c'est que le prince musulman, traitant avec des chrétiens, choisit un chrétien pour plénipotentiaire : ce fondé de pouvoirs se nommait Garcia Perez de Mora.

Le roi de Bougie accordait les concessions suivantes :

Tout sujet du roi d'Aragon, quelle que soit sa condition, pourra venir, soit par terre, soit par mer, dans le royaume de Bougie, y demeurer et en sortir librement avec toutes ses marchandises et tous ses biens, sans qu'il puisse en être empêché sous aucun prétexte, en se soumettant au tarif des douanes.

Les marchands ou autres hommes de la seigneurie d'Aragon, habitant dans une ville du royaume de Bougie, qui désireront quitter cette résidence pour une autre, seront tenus d'en faire la déclaration au gouverneur établi par le roi de Bougie, afin d'en obtenir le sauf-conduit nécessaire pour le voyage qu'ils voudront entreprendre ; si cette déclaration n'a pas été faite, le roi de Bougie ne sera responsable d'aucun des dommages qui pourraient survenir aux marchands dans leur changement de séjour.

Tous les sujets du roi d'Aragon qui se trouvent captifs dans le pays de Bougie, seront remis en liberté sans rançon et rendus aux personnes que le roi déléguera pour opérer leur délivrance : la volonté du roi d'Aragon est que frère François de Relat et ses compagnons soient compris dans ce nombre.

Dans le cas où des habitants de Bougie, et Ben-Zakkaria lui-même, se trouveraient débiteurs d'un marchand catalan, l'envoyé du roi de Bougie prend l'engagement, au nom de son souverain, de faire rembourser au créancier la totalité de sa créance dans un court délai.

Les gens d'Aragon continueront d'avoir à Bougie et dans les autres villes du royaume, les fondes et les consulats qu'ils y possédaient anciennement, avec tous les privilèges qui ont

été concédés aux marchands des autres nations, excepté toutefois la franchise que les Génois ont obtenue à Djidjel, ville de la côte.

Le roi d'Aragon, pendant les cinq années que durera le traité, consent à fournir au roi de Bougie, à titre de secours, deux galères que ce dernier pourra mener contre Alger ou tout autre pays des Maures qui ne sera pas en paix avec le roi d'Aragon. De son côté, le roi de Bougie promet de payer une somme de quatre mille doublons pour l'armement des deux galères, et, en outre, s'il les garde plus de quatre mois, cinq cents doublons par mois, pour chaque galère.

Si, par aventure, les corsaires de l'un ou de l'autre pays viennent à se causer mutuellement des dommages pendant la durée de la trêve, ces agressions ne seront pas considérées comme une cause de rupture; il sera seulement donné satisfaction à la partie lésée, en l'indemnisant convenablement de ses pertes. Cette satisfaction devra être accordée dans le mois où la demande en sera faite d'une part ou de l'autre, soit par commissaires, soit par lettres.

Si le traité n'est pas renouvelé au bout de cinq ans, les marchands des deux puissances contractantes auront six mois pour quitter paisiblement le territoire étranger, avec tous leurs effets¹.

II

Traité de 1323.

Abou-el-Baka-Khaled, roi de Bougie, s'étant emparé de Tunis, négocia, en 1323, avec le roi d'Aragon pour continuer les relations amicales entre les deux pays. Le nouveau traité, un des plus détaillés que l'on connaisse, contient trente-six articles.

Voici les stipulations principales de cette convention remarquable.

A l'avenir, tout sujet du roi d'Aragon pourra aller et venir en toute liberté dans le royaume de Tunis et de Bougie, et y séjourner aussi longtemps qu'il le jugera convenable, avec

1. Capmany, *Memorias sobre el comercio de Barcelona*, t. IV.

ses marchandises et ses biens, après que les droits d'usage auront été acquittés. Lorsqu'un marchand aura payé la taxe, il lui sera permis de transporter ses marchandises partout où il voudra, sans qu'on puisse exiger de lui aucune nouvelle contribution; à cet effet, il lui sera donné quittance par la douane. Il pourra également charger à volonté des navires et faire conduire ses marchandises dans tous les ports de la côte.

Si quelque sujet du roi d'Aragon, marchand ou marin, introduit sans payer, à Tunis ou à Bougie, des produits étrangers soumis à l'impôt, et que la fraude vienne à être découverte, la douane ne pourra percevoir que la taxe prescrite¹.

Il est défendu à tout chrétien ou Sarrasin de la gabelle d'entrer dans un navire catalan pour l'inspecter ou décharger. Lorsque la déclaration aura été faite au kaïd de la douane, celui-ci fera visiter le bâtiment par deux hommes des siens et un homme du consul.

Le roi d'Aragon aura à Tunis et à Bougie les fondes que ses gens avaient coutume d'y avoir, avec toutes les franchises anciennement accordées: dans lesdites fondes, on pourra établir des fours pour cuire le pain. Le consul de Tunis recevra de la gabelle cinquante besans neufs par mois, et celui de Bougie ou son suppléant, vingt besans. Il sera satisfait par la cour du roi de Tunis et de Bougie à ce qui reste dû aux consuls pour le passé². Les fondes seront entièrement sous la juridiction des consuls; aucun douanier musulman ne pourra y entrer pour exercer ses fonctions, à moins que ce ne soit devant lesdits consuls.

Nul marchand ne sera tenu de régler avec la douane que de mois en mois: au commencement de chaque mois, on comptera les arrivages du mois écoulé, et le marchand acquit-

1. Une disposition semblable se retrouve dans la *Prattica della mercatura* de Balducci Pegolotti. Les négociants italiens avaient obtenu le même privilège. Le marchand qui, à l'insu de la douane, réussissait à introduire des produits étrangers à Tunis ou dans un autre port du royaume, ne payait rien alors même que la fraude était découverte plus tard. S'il était surpris au moment où il introduisait clandestinement ses marchandises, la douane ne pouvait exiger de lui que l'impôt accoutumé; mais, à l'avenir, on n'avait plus en lui aucune confiance, et il devenait l'objet d'une surveillance spéciale.

2. Il n'y a qu'une manière d'expliquer cet article, c'est que la douane, en touchant les droits d'entrée, percevait aussi les droits consulaires pour en tenir compte aux consuls de chaque nation respective.

tera les droits ; le payement sera inscrit et la douane lui en donnera quittance.

Si, pendant la paix, des corsaires ou autres gens malintentionnés, de l'un ou de l'autre pays, causent quelques dommages, la paix ne sera pas rompue ; mais il sera donné une satisfaction convenable à la partie lésée, pourvu qu'elle déclare par message ou lettre la valeur du dommage, dans l'espace de trois mois : passé ce terme, aucune indemnité ne pourra être exigée.

Le roi de Tunis ne permettra pas aux ennemis du roi d'Aragon de faire tort, dans les villes de sa domination, aux personnes et aux biens des marchands catalans ; si la chose arrive, la protestation du consul devra être accueillie favorablement, et le roi de Bougie sera obligé d'indemniser les marchands de la perte qu'ils auront éprouvée.

Avant qu'un navire sorte du port, le consul devra s'assurer que les droits ont été payés, mais les douaniers ne pourront enlever d'aucun bâtiment le gouvernail, les voiles ni les agrès. Les consuls catalans ou leurs suppléants ne pourront pas être retenus à la douane ni arrêtés en aucun autre lieu.

Le roi de Tunis et de Bougie et ses officiers n'interviendront dans aucune affaire civile ou criminelle des chrétiens aragonais séjournant dans le pays ; ces affaires seront uniquement du ressort du consul, qui aura droit de les condamner ou de les absoudre. En cas d'une contestation civile entre un Sarrasin et un chrétien de la juridiction aragonaise, le consul aura seul le droit de prononcer, et le roi de Tunis et de Bougie n'empêchera pas le jugement d'avoir son plein effet. Le même consul étant tenu de faire droit à toutes les plaintes, il est aussi défendu d'arrêter pour dettes aucun chrétien et aucune chrétienne d'Aragon. Si le consul est absent ou s'il refuse de prononcer, le kâdi sera chargé de juger l'affaire suivant la coutume.

Les marchandises qui ne se vendront pas pourront être réexportées sans rien payer, par toute espèce de bâtiment. Les douaniers de Tunis et de Bougie ne percevront que les droits reconnus par l'usage ; si l'on introduisait quelque disposition contraire à l'ancienne coutume, elle sera révoquée, et les choses remises sur l'ancien pied.

Il sera toujours permis à la flotte du roi d'Aragon d'entrer dans les ports de Tunis et de Bougie, afin de se pourvoir de vivres et de rafraîchissements. Il ne pourra être pris de force

aucun objet appartenant à un sujet du roi d'Aragon ; s'il lui a été enlevé quelque chose, il en sera fait restitution. Tout marchand catalan pourra partir librement avec ses marchandises, lorsqu'il aura payé ce qu'il doit à la douane ou aux marchands du pays.

Si le roi de Tunis et de Bougie se trouve avoir besoin pour des transports de quelque navire aragonais, il pourra en faire usage en payant un nolis convenable ; dans ce cas, le patron du navire ne sera pas obligé de payer le cinquième dudit nolis.

Tout chrétien étranger, trouvé à bord d'un navire aragonais, qu'il soit ou non d'un pays ami, ne pourra pas être molesté par les gens du roi de Tunis et de Bougie. Si quelque patron originaire d'Aragon enlève un marchand sarrasin ou un autre homme de la seigneurie de Tunis pour le vendre, le roi d'Aragon fera punir ce patron, comme traître et mal-facteur, et fera remettre en liberté le Sarrasin, s'il est trouvé dans ses États.

Le roi de Tunis et de Bougie s'oblige à payer, pour chacune des quatre années du traité de paix, quatre mille doublons d'or, dont trois mille pour Tunis et mille pour Bougie, provenant des droits imposés aux marchands aragonais dans le royaume ; si le montant des droits ne suffit pas pour faire cette somme, le roi de Tunis et de Bougie devra la compléter de son propre trésor.

Ce traité, qui nous fait connaître tous les privilèges mercantiles concédés au commerce catalan, prouve l'intimité des relations qui existaient à cette époque entre les deux pays. A peine reçus à Tunis et à Bougie, les marchands aragonais avaient essayé par tous les moyens d'étendre leur influence, mettant à profit les événements et cherchant surtout à se rendre bien vite nécessaires.

Il est un fait digne de remarque, c'est que les consulats catalans dans la Barbarie, à la différence des consulats italiens, furent institués en grande partie par droit de conquête. Les rois d'Aragon fournissaient aux souverains du Mâghreb des hommes d'armes et d'autres troupes auxiliaires, qui tenaient garnison dans les villes barbaresques. Le traité de 1285 contient à ce sujet quelques stipulations intéressantes¹.

1. « Le roi d'Aragon pourra donner le chef qu'il voudra aux cavaliers et hommes d'armes chrétiens qui font la guerre en Afrique pour le roi de

On a vu qu'en 1309, le roi Jayme avait promis d'envoyer au roi de Bougie deux galères armées, à titre de secours, pour faire la guerre aux Maures d'Alger. Il n'est pas besoin de dire que les marchands de l'Aragon et de la Catalogne retireraient les plus grands avantages de ces expéditions de leurs compatriotes. Le commerce se faisait avec plus de sûreté sous la protection des armes aragonaises.

La république de Venise usait du même expédient pour obtenir que ses marchands fussent accueillis avec plus de faveur. Les anciennes chroniques parlent d'un noble vénitien, nommé Francesco Zuliani, qui fit longtemps la guerre en Barbarie, avec un corps de cavaliers, pour le compte du roi de Tunis. Voici comment l'historien Ebn-Khaldoun explique la présence des soldats chrétiens dans les armées africaines. « Les rois du Mâghreb, dit-il, ont pris la coutume d'enrôler dans leurs armées des troupes franques : ils le font, parce que leurs compatriotes, en combattant, feignent toujours de fuir, puis se retournant, ils reviennent fondre sur l'ennemi ; les Francs, au contraire, combattent en restant inébranlables à leur poste. »

III

Les Marseillais. — Consuls de Bougie et de Ceuta.

Les Marseillais fréquentaient à la même époque le port de Bougie, où ils avaient un consul et un entrepôt de marchandises. Cet établissement se partageait, avec celui de Ceuta, le monopole du commerce barbaresque.

« En ce temps-là, dit Ruffi, les négociants de Marseille possédaient dans la ville de Bougie un quartier où ils habitaient et déposaient leurs marchandises. La commune fit tout son possible pour faire subsister ce *khan* ou fondouk, à cause du besoin qu'elle en avait. » Le même auteur parle d'un marchand, très-estimé de ses concitoyens, nommé Bertrand Bonafous, qui vers la même époque se trouvait esclave à

Tunis; s'il veut changer ce chef, le roi de Tunis ne pourra pas s'y opposer. Le commandant aragonais, les cavaliers et les hommes d'armes recevront la solde qui était d'usage au temps du noble Guilhem de Moncada : elle sera payée régulièrement, et la monnaie évaluée à cinq besans le doublon. »

Bougie. On exigeait pour sa rançon une somme considérable, et Bonafous ne pouvant la payer, le conseil de ville lui abandonna pendant quatre années *les droits qu'il avait accoutumé de tirer du khan de Bougie*. En 1220, les Marseillais conclurent une étroite alliance avec le roi de Tunis. Il fut stipulé dans le traité que les marchands et autres hommes de Marseille, qui viendraient en Afrique, auraient sûreté et protection dans toutes les terres de la domination du roi, qu'il leur serait permis d'observer dans leurs transactions commerciales les usages de leur pays, et qu'ils pourraient trafiquer dans tout le royaume en payant les droits accoutumés.

La commune de Marseille fit, au commencement du quatorzième siècle, un autre traité de commerce et de navigation avec le roi de Bougie Khaled-ben-Zakkariâ. C'est ce qui résulte d'une lettre, écrite au viguier de Marseille, par le consul de Bougie, Peyre Jordans, pour se plaindre des difficultés qui entravaient le commerce des marchands et le prier d'adresser les remerciements de la commune au *reïs* Moh'ammed (commandant de la marine) qui seul, à Bougie, se montrait favorable au commerce marseillais.

Il paraît qu'une contestation s'était élevée entre quelques marchands de la fonde et l'officier chargé de percevoir l'impôt sur le vin, *lo gabelloc del vin*. L'origine de ce débat n'est pas expliquée; mais on peut présumer qu'il s'agissait d'une augmentation de droit ou de quelque autre mesure vexatoire, et le consul, d'accord avec le commandant de la marine, prétendait que les exigences du *gabelloc* étaient contraires aux franchises stipulées dans l'accord (*la paz*) fait avec le roi¹.

Les rapports que le commerce avait établis entre les Marseillais et les *hommes de Bougie* nous sont peu connus. La lettre, dont nous venons de parler, qui n'a pas de date, et un autre titre de l'an 1268, portant que « Hugues Borgonion, marchand de Marseille, nommé consul du navire *le Saint-Jacques* pour le présent voyage qu'il va faire à Bougie, aura juridiction pleine et entière sur les passagers, » sont les seuls documents que nous fournissent les archives de cette ville; mais on trouve, dans les *Statuta Massiliæ*, quelques détails intéressants sur les consulats de Ceuta et de Bougie.

1. Archives départementales, t. I, p. 44.

Les consuls étaient élus par le viguier ou recteur, avec l'aide et l'assentiment du conseil de la commune, composé des syndics des corps des métiers et des *clavaires*, chargés de la gestion de la *Table de mer* ou bureau des douanes et de la garde des archives. Ils devaient être choisis parmi les hommes que leur probité distinguait entre tous, pour l'honneur et l'utilité de la commune (*ad honorem et utilitatem communis*). La durée de leurs fonctions était d'un an ; mais ils pouvaient être confirmés.

Avant de quitter Marseille, le consul élu était tenu de jurer sur les évangiles qu'il n'emmènerait point et ne permettrait point d'emmener ni de résider dans la fonde des femmes de mauvaise vie, qu'il ne laisserait pas occuper par des étrangers les boutiques du quartier marseillais et qu'il n'autoriserait à y vendre que du vin apporté de Provence : le débit de cette boisson était abandonné au gardien de la fonde (*Fundegarius fundici, Nabetinus*) ; mais il ne pouvait en vendre qu'aux chrétiens.

La juridiction des consuls s'étendait non-seulement sur tous les nationaux établis dans le district du consulat, mais encore sur les capitaines et les matelots des navires qui abordaient à Centa ou à Bougie. Ils étaient les défenseurs-nés de tous les intérêts de leurs compatriotes. Si un marchand venait à décéder sans héritiers sur les lieux, les consuls étaient tenus de faire l'inventaire de tous ses biens ; en cas de naufrage d'un navire marseillais, ils devaient encore dresser un état estimatif et détaillé des effets que l'on avait pu sauver. Dans tous leurs actes, dans toutes leurs décisions, il leur était enjoint de recourir à l'avis d'un citoyen marseillais au moins, et mieux encore de deux. Leurs sentences n'étaient point souveraines ; elles pouvaient être réformées en tout ou en partie par les magistrats de Marseille ; mais il fallait alors que celui qui en était frappé en demandât l'annulation dans le mois de son arrivée ; passé ce délai, on ne pouvait plus se pourvoir, et l'autorité de la chose jugée était acquise.

Lorsqu'il n'y avait pas de consul dans une ville où les Marseillais étaient établis, ils avaient le droit, pourvu qu'ils fussent au moins dix, d'élire un d'entre eux pour gouverner la fonde, à la charge de faire approuver l'élection par la commune. Le consul ainsi choisi avait le même pouvoir que celui qui était nommé directement par le conseil de Mar-

seille, et il ne pouvait refuser de remplir ses fonctions, sous peine d'une amende de dix livres royales, à moins d'un empêchement légitime, jugé tel par ses compatriotes.

Les patrons de navires, les pilotes, les gardiens des fondes ne pouvaient être consuls ; un courtier ne pouvait être élu qu'à défaut d'autres personnes, et il n'était pas permis de le choisir une seconde fois. De même, le marchand auquel un gouvernement étranger avait accordé certains privilèges, ne pouvait jamais être nommé consul dans la ville où il était particulièrement favorisé.

La commune n'attribuait d'autres émoluments à ses consuls d'outre-mer qu'une remise sur les sommes au sujet desquelles on plaidait devant eux, et la moitié des amendes auxquelles ils condamnaient. Elle exigeait aussi qu'ils vécutent en bonne intelligence avec le gardien ou surveillant du quartier marseillais. Les droits de ce dernier devaient être respectés ; mais, s'il était prouvé qu'il eût malversé dans la perception des droits de la fonde, sa révocation pouvait être prononcée par le conseil consulaire. Quant aux consuls eux-mêmes, la moindre négligence dans leurs fonctions était punie d'une amende de vingt-cinq livres royales. Il devait toujours y avoir dans les fondes de Bougie et de Ceuta un tailleur, un cordonnier et deux pelletiers¹.

Les marchands de Marseille portaient en Barbarie de l'étain qu'ils faisaient venir de Cornouailles et qu'ils fondaient², des objets de quincaillerie, des toiles de France, *commerce très-profitable à cause du bas prix*³, des futaines, des draps d'Arles et de Grasse. A cette époque, la draperie formait encore une des branches d'industrie les plus lucratives de la Provence. Les draps de Marseille, sans être d'une grande finesse, étaient cependant recherchés par les étrangers. Au moyen âge, les Génois en achetaient de grandes quantités qu'ils allaient revendre à Tunis, à Bougie, à Tlemsèn.

Les Marseillais retiraient de l'Afrique des chevaux, des laines, de l'huile, de la cire et des cuirs. C'était surtout à Bougie qu'ils s'approvisionnaient de cette dernière marchandise. Un quartier particulier de Marseille était appelé *la*

1. *Statuta Massiliae*, liv. I. Ap. Pardessus, *Lois maritimes*, t. IV.

2. Toutefois cet étain était moins estimé que celui de Venise. Bald. Pegolotti, ch. xxxix.

3. Marino Cavalli, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 255.

Cuiraterie, et les peaux que l'on y préparait se vendaient très-avantageusement en Espagne et même en Italie. La corporation des tanneurs, riche et nombreuse, était très-considérée, et le conseil de la ville y prenait souvent des syndics et des clavaires. Elle fournissait aussi des consuls pour les fondes de Bougie et de Ceuta.

IV

Relations des chrétiens avec les États barbaresques.

Les traités de commerce, négociés par les marchands européens avec les rois de Tunis et de Bougie, présentent un grand intérêt. Ils nous apprennent à quelles conditions les Italiens, les Catalans et les Marseillais étaient admis à commercer en Afrique, et prouvent un fait qui ne manque pas d'enseignement, c'est que les relations entre les chrétiens et les musulmans des États barbaresques, avant la conquête des Turcs, étaient fondées sur les principes les plus équitables.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'esprit de prévision, de liberté et de justice, qui a dicté ces conventions remarquables. Les idées actuelles sur le droit des gens ne sont qu'un retour à ce qui se pratiquait alors dans un pays considéré comme barbare.

En Europe, le droit d'aubaine existait parmi les peuples chrétiens ; la dévolution au prince des objets provenant d'un naufrage était également admise en principe, et l'histoire fournit de révoltants exemples de semblables spoliations ; mais, en Afrique, ces droits odieux étaient formellement écartés. Les biens d'un étranger retournaient à ses héritiers, même absents, et les effets des naufragés continuaient de leur appartenir ; un salaire raisonnable, fixé à l'avance, était seulement dû aux hommes qui avaient sauvé le chargement du navire.

Les mêmes traités consacraient l'inviolabilité des neutres et l'abolition de l'esclavage : les marchands ne pouvaient être rendus ni solidairement, ni individuellement responsables des torts de leurs nationaux, et tout chrétien ou Sarrasin, qui avait été réduit en servitude, devait être immédiatement remis en liberté.

Mais cette protection, il ne faut pas l'oublier, était achetée bien cher par les marchands chrétiens. Pour vivre en bonne intelligence avec les Sarrasins, il fallait se soumettre à tous leurs caprices et subir leurs mauvais traitements sans se plaindre. Dès qu'un navire chrétien entrait dans un port musulman, les douaniers arabes l'envahissaient. Ils enlevaient, *selon la bonne coutume*, les voiles, les agrès et le gouvernail pour empêcher les *infidèles* de partir avant d'avoir acquitté les droits, et pour qu'ils fussent bien persuadés qu'on n'avait en eux aucune confiance. On estimait ensuite la cargaison et le bâtiment lui-même, qui était toujours gardé à vue. Sans une autorisation spéciale, qui était vendue par la douane, les marchands ne pouvaient pas charger et décharger leurs navires, avec leurs propres barques¹.

Le soir, de bonne heure, le quartier des chrétiens était fermé, et des soldats veillaient aux portes; tous les vendredis, aux heures où se faisait la prière dans les mosquées, les marchands étaient encore obligés de rester enfermés dans les fondes. En général, les chrétiens étaient traités avec un grand mépris. On les aimait d'autant moins qu'on avait besoin d'eux, et lorsque l'occasion s'en présentait, on les accablait de vexations. Les consuls eux-mêmes n'étaient pas toujours respectés. Les musulmans les considéraient trop souvent comme des otages, choisis parmi les personnages principaux de la nation et responsables de la conduite des chrétiens établis dans le pays².

La répétition fréquente dans les traités avec l'Afrique des mêmes articles stipulant que les marchands seraient sains et saufs, protégés, tranquilles dans leurs biens et dans leurs personnes, et surtout qu'ils ne pourraient pas être *mis à la torture*, montre suffisamment que les Sarrasins n'étaient pas de très-scrupuleux observateurs de leur parole.

Au premier aspect, ces précautions peuvent paraître inutiles ou cauteleuses; « mais la prudence qui dictait ces con-

1. Les Catalans, plus favorisés que les Italiens, avaient obtenu que leurs navires ne fussent pas inspectés par les Sarrasins de la gabelle et qu'on ne les déchargeât pas pour estimer la cargaison. Le gouvernail, les voiles et les agrès ne pouvaient pas être enlevés.

2. *Item quod nullus Pisanus audeat alicui damnum inferre, quoniam tunc pro omnibus consul Pisanorum puniretur.* (Traité de 1398, ap. Lünig, *Codex diplomaticus Italiæ*, t. 1.)

ventions, dit Depping, n'était que le fruit d'une triste expérience. » Pour empêcher le renouvellement des avanies dont on abreuvait les étrangers, et surtout les chrétiens, dans les États musulmans, on accumulait dans les traités autant de garanties qu'on pouvait en inventer ; on exigeait du prince la promesse qu'aucun empêchement ne serait mis au départ des marchands qui voudraient quitter le pays, qu'on ne les forcerait pas de vendre ou d'acheter malgré eux, et qu'ils ne seraient pas rendus responsables de la faute commise par un autre.

Il est aussi à remarquer que les stipulations commerciales n'étaient jamais faites que pour quelques années. A cette époque, l'Afrique arabe, dont l'histoire présente de nombreuses lacunes et une grande confusion, était livrée à des luttes intestines. Les changements de dynastie étaient fréquents, et l'avènement au pouvoir d'une nouvelle famille ou d'un nouveau sultan obligeait toujours de recommencer les négociations et les traités. Les musulmans, à qui le Koran défendait de faire la paix avec les infidèles, avaient d'ailleurs adopté l'usage de ne stipuler que de courtes *trêves* : c'était le mot dont ils se servaient pour éluder la défense expresse de la loi.

La durée de ces conventions était de cinq, dix ou quinze ans, et, à l'expiration de la trêve, on la renouvelait, si dans l'intervalle la paix n'était pas troublée. Les rois de Tunis et de Bougie aimaient beaucoup ces renouvellements de traité, car les marchands, *pour assurance et conservation de la promesse royale*, étaient obligés de leur faire des présents. C'était aussi une occasion de mettre en avant de nouvelles exigences.

Dans les États barbaresques, comme dans les autres pays musulmans, les conditions fiscales imposées aux chrétiens, en échange de la permission de commercer, étaient très-rigoureuses. La douane exigeait le dixième de la valeur de la marchandise ou la *décime*, comme on l'appelait, sur les importations et exportations faites par les marchands européens. Pour l'or et l'argent, les pelleteries, les pierres précieuses, le droit n'était que de cinq pour cent ; mais il y avait certaines marchandises qui étaient taxées jusqu'à vingt-cinq, c'est-à-dire au quart de la valeur : le bois travaillé, entre autres objets, était chargé d'impôts, pour ne pas nuire au travail des artisans du pays ; le vin payait également vingt-cinq pour cent, parce qu'on n'en faisait pas en Afrique et

qu'on voulait empêcher les Arabes de s'adonner à cette boisson prohibée par leurs lois.

S'il faut en croire une ancienne tradition, les habitants de Bougie étaient de grands buveurs de vin. Les chroniqueurs font le même reproche aux Sarrasins d'Espagne. Les Arabes buvaient non-seulement le vin rouge (*Khamr*); mais encore le vin clair (*Sabhâ*), le vin de dattes (*Nebid*), le vin cuit (*Scharab*) et autres boissons enivrantes, toutes rentrant dans la catégorie des boissons prohibées, en tête desquelles était placé le vin, qualifié par le prophète de Mer des abominations (*Omm'el Kabâiss*)¹.

Quelquefois les princes musulmans consentaient à une diminution des droits établis, lorsque, par crainte ou par tout autre motif, ils voulaient ménager une puissance chrétienne. La taxe de la douane se trouve réduite dans quelques traités à cinq pour cent, comme on le faisait pour les marchandises achetées ou vendues par les Sarrasins étrangers; mais de pareilles concessions étaient une grande faveur. Le dixième, qui formait la base de toutes les impositions, était le taux ordinaire de la contribution commerciale.

« Lorsque les marchands, qui allaient à Bougie et à Tunis, dit Balducci Pegolotti, avaient acquitté l'impôt de la douane, ils étaient libres de vendre et d'acheter, sans qu'on pût exiger d'eux aucun nouveau tribut : le roi avait épuisé son droit. » Mais, indépendamment de la taxe établie sur les marchandises que l'on introduisait dans le pays ou que l'on exportait, les marchands avaient à payer d'autres contributions particulières, aussi rigoureusement exigées que l'impôt du roi ou de la douane. Le droit de drogman ou de grand courtage sur les ventes et les échanges était surtout exorbitant.

On trouve dans un ancien traité des Pisans avec Tunis que les drogmans, pour les ventes aux enchères qu'ils faisaient, devaient avoir cinq millarès d'or par chaque cent de besans. Pour les échanges, la contribution était double. Des taxes aussi fortes devaient gêner les transactions mercantiles; mais elles n'empêchaient pas les marchands chrétiens de faire à Tunis et à Bougie un commerce très-avantageux.

1. Conde, *Historia de los Arabes en España*, c. xc.

V

Commerce des armes. — Importations et exportations.

Les marchandises, que les Européens portaient en Afrique, étaient nombreuses et variées. Elles consistaient en draps de toute espèce, de couleur éclatante, toiles de France et d'Italie, soieries et brocarts, camelots fins tissés en Arménie, *bombasines*¹ ou étoffes de coton, fourrures de la Tartarie (vairs, hermines et loutres), planches et bois travaillé², vif-argent des mines de l'Istrie, ouvrages en fer, verroteries de Venise, safran du Montferrat et de la Catalogne, or et argent monnayés ou en lingots, pierreries, bijoux, étain et cuivre raffiné. Ces différents objets se vendaient pour de l'argent ou s'échangeaient contre les productions du pays.

Les armes formaient aussi un des articles les plus importants du trafic européen. Cette branche de commerce contribuait même, plus que toute autre, à établir des relations intimes entre les marchands de la Méditerranée et les Musulmans.

Il est vrai que c'était faciliter à ces derniers les moyens de faire la guerre à la chrétienté et de se maintenir dans leurs conquêtes ; mais les négociants italiens et catalans n'y regardaient pas de si près. L'énorme gain qu'ils faisaient était tout pour eux. Non-seulement le débit des armes produisait de grands bénéfices, les plus considérables que l'on pût faire ; mais les marchands obtenaient encore d'exporter, sans aucune imposition de droit, les marchandises et les denrées qu'ils recevaient en échange. Leurs profits étaient ainsi doublés.

Toutes les nations chrétiennes qui faisaient alors le commerce avec les musulmans, mais surtout les Vénitiens, allaient vendre en Afrique des armes de toute espèce, des lances, des cottes de maille, des épées, des arcs, des flèches,

1. *Bambagia*, en italien. Ce mot dérive du persan *pambah*, qui veut dire coton.

2. *I Veneziani portavano nella Barbaria travi e tavole di olmo, frassino e sorbo, catini e casse di legno e vasi lavorati d'albero o pioppo bianco.* (Filiassi, *Commercio di Venezia*, p. 23). — Cette boissellerie avait un grand débit parmi les tribus nomades de l'intérieur.

du fil d'arbalète, des casques, des boucliers, des carreaux et jusqu'à des balistes.

Ce commerce, qui tendait à fortifier la puissance des Sarrasins au détriment des croisés qui leur faisaient la guerre, devait nécessairement exciter les plaintes de la chrétienté : le succès paraissait impossible, tant que les ennemis du Christ pouvaient compter sur la promptitude des négociants européens à leur fournir les armes dont ils avaient besoin ; il arrivait même quelquefois que les musulmans étaient mieux servis par les marchands que les croisés eux-mêmes.

Les papes essayèrent d'opposer l'autorité de l'église à ces relations funestes. Des bulles très-sévères défendirent de transporter dans les ports africains des chevaux, des agrès de navires, des armes, du fer, des bois de construction, des vivres et tout autre objet utile à la guerre. Les marchands convaincus d'avoir enfreint cette défense encouraient l'excommunication : ils étaient déclarés infâmes, déchus de tous droits sur les possessions qu'ils pouvaient avoir dans leur pays et sur leurs propriétés mercantiles au dehors, incapables de remplir des emplois publics, de dresser aucun acte légal ; tous les dimanches, on devait les proclamer excommuniés et ennemis de la foi catholique : l'esclavage personnel était même prononcé contre eux.

Dans ces temps de ferveur religieuse, où les rigueurs de l'église étaient si redoutables, il semble que cette prohibition terrible, formulée par les papes, aurait dû faire cesser tout trafic entre chrétiens et musulmans ; mais « les commerçants de cette époque, dit Sanuto, avaient une conscience large. » L'appât du gain, les habitudes contractées et le besoin se montrèrent plus forts que la crainte des châtiements de l'église.

Dans quelques pays, on contrevenait ouvertement aux prohibitions papales ; dans les autres, on rendait un public hommage à l'autorité de la cour de Rome ; mais on la trompait en secret. Il n'en pouvait pas être autrement. Les marchands, en échange de quelques productions européennes qui ne leur coûtaient rien ou presque rien, étaient certains d'obtenir les choses les plus précieuses que l'on connût alors, des pierres fines, de l'or, des perles, des épices, des parfums. On comprend qu'ils ne pouvaient résister à la tentation de se livrer à un commerce aussi lucratif.

Plus tard, les papes, comprenant enfin que dans cette lutte

entre l'intérêt et l'autorité religieuse, cette dernière devait succomber, consentirent à faire des exceptions à la règle générale qu'ils avaient établie, et accordèrent aux marchands des licences de commerce. Ces autorisations, qui étaient vendues par la chambre apostolique, étaient pour elle une source de revenus assez importante : on l'évaluait à dix mille ducats par an¹.

Les négociants chrétiens portaient encore à Bougie des bernous et des haïk de Tunis et de l'île de Djerba², du bois de *brasil* dont les Arabes faisaient un grand usage pour la teinture des maroquins, des drogues médicinales, des épiceries de toute espèce, des aromates et autres objets précieux des contrées orientales qu'ils allaient chercher en Égypte.

Cette particularité curieuse nous apprend que les rois de Tunis et de Bougie n'avaient point de marine de commerce ; car, sans cela, ils auraient fait acheter eux-mêmes en Égypte ces marchandises d'un usage si général, qu'ils ne recevaient que de seconde main. On a pu remarquer, d'ailleurs, que, dans les traités entre les marchands européens et les princes musulmans, ces derniers se réservaient toujours le droit de pouvoir acheter des navires chrétiens, s'ils se trouvaient en avoir besoin pour des transports ou pour toute autre cause. Fanucci dit positivement que les Arabes des villes d'Afrique se servaient pour leur commerce de navires pisans et génois.

En échange de toutes ces marchandises, que les négociants italiens, catalans et marseillais importaient à Bougie, ils recevaient du miel, de la cire, du lin, de la garance, des caroubes, du kermès, des dattes, des jujubes et autres fruits secs, des pelleteries³, des écorces tanniques très-estimées (*iscorza di Bugia*), du blé, de l'alun connu dans le commerce sous le nom de *Castiglio*⁴, des tissus mauresques, des tapis, des laines très-fines et très-belles, dont il est souvent parlé dans les

1 (Depping, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe*, t. II.

2. Tout le monde connaît aujourd'hui le manteau de laine à capuchon appelé *bernous*. Le *haïk* est une longue pièce de même étoffe dont les Arabes s'enveloppent la tête et se drapent le corps à la manière romaine, et qui sert de voile aux femmes. « Les bernous de l'île de Djerba, dit Carette, sont si fins, si blancs et si moelleux, qu'ils soutiendraient la comparaison avec nos plus belles étoffes. »

3. Ces pelleteries retournaient en Afrique après avoir été apprêtées en Italie.

4. De Castiliya. Ebn-Haukâl, dans sa *Description de l'Afrique*, mentionne

tarifs commerciaux des villes d'Italie¹, du plomb, des chevaux, des peaux tannées et non tannées, des maroquins, des basanes², de la poudre d'or, des plumes d'autruche blanches et noires et des dents d'éléphant, apportés par les caravanes du désert.

VI

Prise de Bougie par les Espagnols. — Baba Aroudj et Sâlah-Reis.
Décadence de Bougie.

Lorsque les Espagnols, dans les premières années du seizième siècle, se montrèrent en conquérants sur les côtes d'Afrique, Bougie était encore une ville considérable, remplie de mosquées, de splendides habitations et d'écoles³; ses bazars étaient toujours fréquentés par les marchands chrétiens; mais les Catalans n'étaient plus admis à exercer leur commerce dans le pays : le contre-coup de la guerre, poursuivie avec acharnement en Espagne contre les musulmans, s'était fait sentir en Barbarie, et le roi de Bougie, en 1473, avait retiré aux marchands catalans les privilèges commerciaux dont ils jouissaient depuis plus de deux siècles.

Bougie, au rapport des historiens espagnols, comptait encore à cette époque huit mille maisons et dix-huit mille habitants; mais « les citoyens occupés d'amusements puérils, comme sonnerie d'instruments musicaux et autres jeux, ne tâchaient à autre chose qu'à se donner du bon temps et à vivre joyeusement, au moyen de quoi ils en étaient tout apoltronis. » Il paraît cependant qu'il y avait encore à Bougie un

deux villes de ce nom : *Castiliya* ou Touzer dans le Beled-el-Djerid, et *El-Castiliya*, appartenant à la tribu de Ketâma, dans la province de Constantine.

1. Muratori, *Antiq. Italix*, t. II, Diss. 30. — « Les races de moutons de Bougie, dit le baron Baude, n'ont rien à envier à celles de l'Espagne et en sont même probablement les types. »

2. Bougie est appelée *Bugea*, *Buzia*, *Busana* dans les portulans du moyen âge. Le mot *basane* dérive de ce dernier nom.

3. *Bugia era pueblo de casi ocho mil casas... y con escueilas de las facultades que los Moros usan, que son filosofia, medicina y astrologia. Por lo qual era nombrada esta ciudad y tenia fama entre los Africanos.* (Sandoval, *Vida de Carlos-Quinto.*)

peu de courage, du moins parmi les marins, car les chroniques du temps citent les habitants de cette ville au nombre des plus audacieux corsaires, qui portaient alors la dévastation sur les côtes d'Espagne.

Pour mettre un terme à ces déprédations, et d'ailleurs attirés par le site, la fertilité et l'excellent mouillage de Bougie, les Espagnols résolurent de s'emparer de cette ville et d'y fonder un établissement militaire, comme ils venaient de faire à Oran.

Le comte Pierre Navarro reçut l'ordre de réunir une armée d'expédition dans les îles Baléares, et, le 5 janvier 1510, la veille des Rois, il se présenta devant Bougie avec quatorze grands navires chargés de troupes. L'approche de la flotte espagnole répandit partout l'épouvante, et la population, emportant ses effets les plus précieux, s'empressa d'abandonner la ville. Le roi Abd-er-Rah'mân, avec dix mille fantassins et un petit corps de cavalerie, essaya de s'opposer au débarquement ; mais, après un simulacre de résistance, il se retira sur les hauteurs. « Il fut des premiers, dit Léon l'Africain, à décamper et à gagner le haut de la montagne. »

Les Espagnols débarquèrent sans obstacle et marchèrent aussitôt à l'ennemi. Culbutés dès le premier choc, les soldats d'Abd-er-Rah'mân se réfugièrent dans la ville ; mais, s'apercevant que les chrétiens y avaient pénétré en même temps qu'eux, ils ne firent que la traverser, sans chercher à défendre ni un fort ni une position, et disparurent dans la montagne.

La prise de Bougie qui continuait si heureusement la croisade commencée par le cardinal Ximénès, provoqua dans toute la chrétienté les sympathies religieuses. En France, on s'en réjouit publiquement, comme le prouve un passage des manuscrits de Dupuy. « La cour du Parlement, pour rendre grâce à Dieu de la victoire du roi d'Aragon, délibéra qu'un *Te Deum* serait chanté, et des processions générales faites en l'église Notre-Dame¹. » On peut présumer qu'à Gènes et à Venise la joie ne fut pas aussi grande.

Maître de Bougie, Pierre Navarro mit garnison dans l'ancien château, fit construire le fort impérial et jeta les fondements d'une nouvelle Kasba, sur le bord de la mer ; mais,

1. Mss. Dupuy, V, 83.

quant à l'organisation de la conquête, il n'en fut pas question. Les Espagnols se bornèrent à établir un évêque à Bougie, où la population civile était à peu près nulle, et à conclure avec les Kabyles des montagnes voisines un traité de paix, qui de part et d'autre était fort mal observé.

Quelques efforts furent aussi tentés pour maintenir l'influence mercantile de Bougie; mais, comme à Oran, ces essais ne furent pas heureux. Le gouvernement espagnol accorda vainement les plus grands privilèges aux marchands catalans qui fréquenteraient le port de Bougie. Ceux qui s'y montrèrent ne revinrent plus: ils n'avaient trouvé aucun acheteur.

En 1512, Baba-Aroudj et Khaïr-ed-Din¹, les *filz du potier de Lesbos*, vinrent mettre le siège devant Bougie. Ils commençaient alors leur vie d'aventures et de conquêtes et cherchaient à se créer sur le littoral africain une principauté indépendante; mais ils n'avaient pas bien calculé leurs moyens de succès: la garnison espagnole repoussa toutes leurs attaques, et Aroudj perdit même un bras dans un dernier assaut.

Trois ans après les deux frères firent une seconde tentative. Toutes les tribus des montagnes de Bougie, soulevées contre les Espagnols par leurs marabouts, avaient promis de faire cause commune avec eux. Baba-Aroudj et Khaïr-ed-Din, partis de Djidjel avec trois navires, vinrent mouiller à l'embouchure de la rivière de Bougie (Oued-Semmâm), où ils avaient donné rendez-vous aux Kabyles. L'investissement de la place commença aussitôt. Mais les nouveaux alliés rencontrèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Don Ramon de Carroz, vaillamment secondé par Michel de Guerra qui lui avait amené un secours de mille hommes, défendit la ville avec un courage admirable. Après deux mois d'inutiles efforts, Aroudj et son frère, manquant de munitions, furent obligés de lever le siège. Quand ils voulurent se rembarquer, il se trouva que la rivière ayant considérablement baissé, leurs navires ne purent plus sortir, et ils furent réduits à les brûler pour ne pas les laisser au pouvoir de l'ennemi.

1. *Baba-Aroudj*, le père Aroudj. C'était le nom dont se servaient les Turcs en parlant de leur vaillant capitaine. Les Européens en ont fait *Barberousse*. — *Khaïr-ed-Din* veut dire le bien de la religion.

Les Espagnols conservèrent Bougie pendant quarante-cinq ans; mais ils ne retirèrent jamais aucun avantage de l'occupation de cette ville, isolée au milieu de possessions turques et tenue par les Kabyles dans un état de blocus perpétuel. L'ancienne abondance des marchés de Bougie, dont Léon l'Africain s'émerveillait autrefois, n'était plus qu'un souvenir. Lorsque Charles-Quint y relâcha, en 1541, après sa désastreuse défaite sous les murs d'Alger, les habitants, malgré toute leur bonne volonté, ne purent fournir aux troupes les provisions et les vivres dont elles avaient un pressant besoin.

Il paraît que l'armée impériale se trouvait assez mal à l'aise dans Bougie et avait hâte d'en sortir. Le *Journal de Vandenesse* raconte que les Espagnols, pendant leur séjour dans cette ville, n'étaient occupés qu'à faire des processions générales, *étant chacun confessé et priant Dieu de vouloir envoyer le temps propice afin de pouvoir partir au plus vite*. La même relation ajoute que l'empereur fit ordonner un boulevard triangulaire pour fortification de ladite place tout environnée de Maures jusqu'aux portes¹.

En 1555, Sâlah-Reïs, pacha d'Alger, résolut de chasser les Espagnols de cette position importante. Une faible garnison de cinq cents hommes, répartie dans trois forteresses, gardait Bougie sans se hasarder à sortir des murs.

Quinze galères, armées de canons, pénétrèrent tout à coup dans la rade, tandis que le pacha lui-même, avec des forces considérables, turques et arabes, envahissait la plaine et les montagnes. Une batterie établie sur une hauteur ruina en quelques jours le fort impérial (*Bordj Moussa*), que les Espagnols avaient d'ailleurs abandonné pour ne pas disséminer leurs faibles moyens de défense. Sâlah-Reïs dirigea ensuite le feu de son artillerie contre le château de la mer (*Bordj Abd-el-Kâder*). Quarante soldats qui l'occupaient se défendirent pendant cinq jours; mais le château fut enfin emporté.

Le commandant Don Alfonso de Peralta s'était enfermé dans la kasba avec le reste de la garnison. Il résista pendant vingt-quatre jours. Au bout de ce temps, manquant de vivres et désespérant d'être secouru, il consentit à capi-

1. *Collection de Granvelle*, t. II.

tuler, à condition que la garnison et tous les chrétiens de Bougie auraient la vie sauve et qu'on leur fournirait les moyens de se retirer en Espagne. Les Turcs violèrent indignement la capitulation. Les soldats et les habitants eurent *la vie sauve*; mais, à l'exception du gouverneur et de vingt hommes à son choix, tous les Espagnols au nombre de six cents à peu près, hommes, femmes et enfants, demeurèrent prisonniers, c'est-à-dire esclaves entre les mains du vainqueur.

Ce récit de la prise de Bougie est celui que donne Marmol. Miñana prétend que le commandant Peralta ne stipula dans la capitulation que sa liberté et celle de douze de ses compagnons. Si le fait est vrai, on ne peut accuser Salah-Reïs d'avoir manqué à sa parole, en faisant esclaves le reste de la garnison et les habitants chrétiens. Quoi qu'il en soit, Peralta s'embarqua sur une caravelle française; mais, en mettant le pied en Espagne, il fut arrêté par ordre de Charles-Quint. Traduit devant un conseil de guerre et condamné pour n'avoir pas su mourir à son poste, le malheureux gouverneur eut la tête tranchée sur la grande place de Valladolid.

La prospérité de Bougie s'était arrêtée avec la domination espagnole; elle déclina rapidement sous l'autorité despotique des Turcs d'Alger, dont la politique était de frapper de mort tout ce qui pouvait s'élever auprès d'eux. Moins d'un siècle après, l'œuvre de destruction était accomplie.

« La ville de Bougie, dit Pierre Dan, autrefois fort grande et peuplée de quantité de corsaires que la beauté de son port y attirait de toutes parts, est maintenant ruinée, et il ne s'y voit aucuns navires. Ceux d'Alger, de qui elle dépend, empêchent le mieux qu'ils peuvent d'y équiper aucun vaisseau pour courir la mer, de crainte qu'ils ont que cela ne divertisse et ruine entièrement le commerce de leurs pirateries. »

Le chevalier d'Arvieux, qui visita Bougie en 1674, parle ainsi de cette grande cité tombée.

« Bougie est située sur le penchant d'une montagne qui est jointe à beaucoup d'autres plus hautes : elle est presque ruinée. Ses maisons, séparées par des champs et par des jardins, sont petites, basses et mauvaises. Cette ville n'est plus qu'un misérable village. Sa figure est à peu près celle d'une harpe, dont l'angle aigu terminé par une grosse tour est au

plus haut de la montagne. Toutes les murailles sont abattues; on ne saurait pas qu'il y en a eu, si on n'en voyait pas quelques pans répandus de côté et d'autre.

« On connaît aisément qu'elle a été fort grande ; mais elle n'est plus habitée que de cinq à six cents personnes et de cent cinquante soldats qu'on y envoie d'Alger. Ces soldats n'ont pas d'autre occupation que celle de garder les châteaux, qui sont au nombre de trois et qui forment comme un triangle irrégulier. Celui de l'occident n'est qu'une grosse maison carrée. Il y a dedans un soubachi, avec une garnison de vingt hommes. On remarque auprès de cette forteresse une porte de la ville, assez bien conservée et flanquée de deux grosses tours rondes. Les deux autres châteaux sont sur le bord de la mer. Celui du nord est bâti sur une langue de rochers, qui commande un petit port où l'on peut retirer des bateaux. Il est de forme ovale, très-ancien et fort en désordre. Le troisième est au midi ; il est carré, bâti en briques et crénelé avec des guérites aux encoignures. Le gouverneur y réside habituellement.

« Les soldats n'oseraient sortir de leurs forts et sont continuellement sur leurs gardes, à cause des Maures de la campagne qui ne leur font aucun quartier. Réciproquement, ceux-ci n'en approchent que les jours de marché. Ces jours-là, il y a trêve, à cause des besoins pressants des uns et des autres. Mais les vendeurs ne s'aventurent jamais à venir dans Bougie. Dans la plaine, à un quart de lieue de la ville, on voit une grande halle où les Turcs et les Maures s'assemblent à l'ombre d'un palmier. Ils trafiquent paisiblement les uns avec les autres depuis le point du jour jusqu'à midi ; mais, dès que ce moment est venu, ils se séparent aussitôt afin d'éviter les querelles.

« Il y a un marabout, appelé Cheikh Abd-el-Kâder, que les Turcs et les Maures regardent comme un saint. C'est un grand homme brun, sec et maigre, d'une mauvaise physiologie, qui est toujours enveloppé d'un drap de lin fort blanc. Ce galant homme, qui passe pour un docteur, les prêche tous les jours de marché et tâche de leur inspirer de vivre en paix. Il est tellement estimé dans Alger, que le dey lui confie son sceau pour les passe-ports dont les habitants de Bougie ont besoin. Cependant, malgré le respect qu'on a pour sa personne et pour ses sermons, dès que le coup de mousquet qui annonce midi est tiré, la trêve cesse, le marché finit, et

on voit tous les marchands se retirer à la hâte de chaque côté en se menaçant, et souvent s'injurier et se battre ¹.

« La rade, située à l'orient, est grande et sûre. Elle est bornée par des montagnes très-hautes et tellement escarpées qu'elles paraissent inaccessibles. Il y a sur une de ces montagnes une grosse tour avec deux pièces de canon et une petite garnison, dont les soldats font le guet jour et nuit pour découvrir ce qui se passe à la mer et en donner avis à la ville par un coup de canon. La rade est accompagnée d'une grosse rivière, qui vient de fort loin et qui sert à voiturer tous les bois de construction qui sont envoyés à Alger. »

Une fabrication d'instruments d'agriculture, que les habitants forgeaient avec le fer extrait des montagnes voisines, constituait au siècle dernier toute l'industrie de Bougie. Quant à son commerce extérieur, il se réduisait à quelques exportations d'huile et de cire.

Lorsque les Français occupèrent Bougie, le 29 septembre 1833, l'ancienne capitale des Beni-H'ammad comptait à peine deux cents maisons habitées ².

1. Les choses se passent encore aujourd'hui de la même manière. Les Kabyles ont l'habitude, après chaque marché, de s'entretenir des événements du jour. Chacun se communique les nouvelles qu'il a apprises; on prend les mesures voulues par la circonstance, on discute les intérêts du pays et on se sépare rarement sans quelque rixe sanglante.

2. « La rade de Bougie, dit Lieussou (*Ann. hydrogr.*, 1850), offre naturellement un bon mouillage d'hiver, susceptible d'abriter une flotte entière, facile à prendre et à quitter par tous les temps. C'est le seul emplacement sur les côtes d'Algérie qui se prête à la création d'un grand établissement naval. » Il est permis de s'étonner de l'oubli dans lequel Bougie a été laissée; mais nous croyons, avec Lieussou et Carette, qu'un jour l'on comprendra enfin les avantages de sa magnifique position. Bougie est destinée à devenir le Gibraltar de la côte d'Afrique.

CHAPITRE IX.

ZAFFOUN, TEDLÈS, ALGER.

L'île des Pisans. — Zaffoun. — Le roi de Koukô. — Tedlès. — Le port des Poules. — Le Râs Temendfous. — La ville des Vingt. — L'île des Beni-Mez'anna. — Commerce d'Alger sous les Turcs. — Les esclaves.

I

L'île des Pisans. — Zaffoun. — Le roi de Koukô.

Le Gouraïa, en s'abaissant vers la mer, présente plusieurs dentelures juxtaposées, qui apparaissent comme les gradins d'un vaste amphithéâtre. Le dernier escarpement de la montagne, plongeant dans la mer, forme le cap Carbon, masse énorme de rochers d'un rouge fauve.

Tous les anciens cartographes, à l'exception de Visconti, signalent ce promontoire¹ ; mais sa position manque d'exactitude dans les portulans du moyen âge : il est placé trop à l'ouest. On est étonné que Visconti ne nomme pas le cap Carbon, car cette partie de la côte était bien connue des navigateurs génois.

La partie extrême du cap, trouée de part en part, a reçu des Arabes le nom d'*el Met-Kouïb*, la roche percée. Cette dénomination correspond au *Treton* ou *Tritum* des géographes anciens ; mais on a vu que la situation n'était pas la même. Quelques auteurs, un peu trop amis du merveilleux, font passer les navires à la voile sous cette crypte naturelle, où la mer en pénétrant conserve une certaine profondeur ; ce qu'il y a de vrai, c'est que les petits bateaux du pays peuvent s'engager seuls dans cet étroit passage.

La tradition raconte que Raymond Lulle, lors de son premier voyage à Bougie, où l'avait conduit l'espoir d'y prêcher l'Évangile, se rendait souvent à l'extrémité du promontoire pour méditer dans la solitude aux moyens d'assurer le succès

1. *Cavo Carbo, cavo Gerbi.*

de sa pieuse entreprise. Peyssonnel, qui fait un magicien du savant espagnol, prétend qu'il cherchait alors la pierre philosophale. Raymond Lulle n'espérait trouver en Afrique que la palme du martyr, comme il le prouva bien, lorsqu'il y revint en 1315. La première fois, il avait été sauvé par l'entremise de quelques marchands de la fonde génoise; mais défense lui avait été faite, sous peine de mort, de reparaitre à Bougie. On sait qu'il périt victime de ses illusions et de son courage.

Le municpe de *Rusazus*¹ des itinéraires romains, auquel Plinie donne le titre de colonie, était situé à peu de distance à l'ouest du promontoire. Tout ce qu'on sait de cette ville, c'est qu'elle avait un évêque au cinquième siècle. La saillie du cap Carbon, qui forme l'extrémité occidentale du golfe de Bougie, présente un bon abri; mais, autour du cap, les courants, très-irréguliers et très-forts, sont assez difficiles à maîtriser. Les navires qui sortent de la baie de Bougie peuvent être mis en péril par l'effet de ces courants; le danger augmente, lorsqu'on essaye de doubler le promontoire avec des brises de terre.

Après le cap Carbon, les terres s'abaissent peu à peu; elles sont généralement assises sur des couches de rochers qui les protègent contre la fureur de la mer. Ça et là, on observe quelques intervalles où le sable se montre. Entre le cap Carbon et le cap Sigli, à moitié chemin à peu près des deux promontoires, on aperçoit une petite île désignée dans les cartes par le nom d'*île Pisan*.

C'est un rocher long de quelques centaines de mètres, dont le sommet tronqué est peu élevé au-dessus de la mer; ses flancs, vers le sud, sont recouverts de quelque végétation. Aujourd'hui cet îlot n'a aucune importance; il sert de retraite à d'innombrables oiseaux de mer; mais le nom qui lui est donné dans les portulans du moyen âge² semble indiquer une ancienne station des marchands italiens qui visitaient le port de Bougie. Les navires surpris par un coup de vent peuvent chercher un refuge derrière l'*île des Pisans*; le mouillage est sûr et commode³.

1. *Rus-az*, le cap escarpé. La syllabe initiale *Rus* signifie *cap* dans l'ancien idiome punique. C'est le sens qu'elle a encore aujourd'hui en langue berbère.

2. *Ysola del Pisan, Isola de Pisani*.

3. Valdès y Tofiño, *Derrotero de las costas de Africa*. — Baudin, *Manuel*

Sur la côte, on trouve aussi une petite anse, avec une belle plage, où les grandes barques peuvent aborder facilement. Cette baie était sans doute un point de réunion pour les marchands européens. Dans l'atlas catalan, l'île des Pisans est représentée, mais elle n'est pas nommée.

A partir de ce point jusqu'à Tedlès, la côte, formée de terres d'une hauteur moyenne, suit une direction uniforme vers l'ouest. Lorsqu'on la côtoie à une petite distance, on remarque presque partout de riches cultures qui s'élèvent jusqu'au sommet des collines. Quelquefois, au fond d'une petite vallée verte et riante ou sur la crête d'une falaise, on distingue les maisons blanchies à la chaux d'un village kabyle ou le dôme isolé d'un marabout. Si l'on s'éloigne au large, à dix ou douze milles, on découvre d'abord, au-dessus du cordon verdoyant de la côte, le pic dénudé de l'Afroun, puis, au bout de l'horizon, les sommets neigeux de la longue chaîne du Djurjura, élevés de plus de deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer.

Avant d'arriver à Zaffoun, on rencontre le cap Corbelin (*cavo Garbello*). La position de ce promontoire est mal indiquée par les navigateurs du quatorzième siècle, qui paraissent l'avoir confondu avec le cap Tedlès, le *Ràs Beni-Abd-Allah* d'Édrissi, situé à l'ouest de Zaffoun.

On reconnaît facilement le cap Corbelin à sa couleur rougeâtre et aux bandes inclinées, que forment les diverses couches de rochers dont il est composé. Entre ce promontoire et Tedlès, l'action des courants varie, et les marchands italiens, qui fréquentaient cette côte au moyen âge, avaient des précautions à prendre à cause des rochers à fleur d'eau qui s'avancent dans la mer.

C'est dans les environs du cap Corbelin qu'il faut placer la ville de *Rusubesar* ou *Rusippisir*, d'origine carthaginoise, qui est mentionnée dans la table de Peutinger avec le titre de municipale. Elle était sans doute construite à l'entrée d'une vallée située à quatre milles à l'est du promontoire, et appelée par les indigènes *Oued-Sidi-Ahmed-ben-Jousef*. Cette vallée, une des plus riches de la Kabylie, est habitée presque exclusivement par une tribu de marabouts, « bons moines

qui, en Algérie comme ailleurs, savent fort bien s'adjuger les meilleures terres. »

Dans les cartes modernes, Zaffoun figure sous le nom de *Mers-el-Fahm*, le port du Charbon ; on l'appelait ainsi, avant la conquête de la Régence par les Français, à cause de la grande quantité de ce combustible que l'on y embarquait pour Alger. Cette dénomination de *Mers-el-Fahm* ne s'applique qu'au port ; celle de Zaffoun désigne la bourgade kabyle qui en est voisine. Dans la géographie d'Edrissi, Zaffoun porte le nom de *Tamgout* ; mais cette appellation n'est plus donnée maintenant qu'à la montagne qui domine le village.

On croit que cette localité a succédé au municiple d'*Iomnium* de l'itinéraire d'Antonin, que la table de Peutinger appelle *Lominium*, et qu'elle place beaucoup plus à l'est. Cette synonymie est très-vraisemblable.

Suivant Mannert, Zaffoun est la bourgade romaine de *Muslubium* ; mais il n'est pas possible d'admettre cette conjecture du géographe allemand. *Muslubium* est indiqué dans les anciens itinéraires entre *Choba* et *Saldæ*, et Dureau de La Malle a eu raison de déterminer sa position à Mansourfa. En donnant la ville de *Choba* pour synonymie antique à Bougie, Mannert est tombé dans une grave erreur, qui ne lui a pas permis d'examiner les lieux et les distances avec son exactitude habituelle, et qui l'a même conduit à nier l'identité de *Julia Cæsarea* et de la moderne Cherchél, sur laquelle il n'existe plus aucun doute.

Le municiple d'*Iomnium*, ancienne colonie punique, est compté par les géographes au nombre des trois cents comptoirs ou *emporía* que Carthage, au temps de sa puissance, avait fondés sur les côtes d'Afrique, depuis les autels des Philènes jusqu'au détroit des Colonnes. Cette petite ville, sous la domination romaine, ne paraît pas avoir eu une grande importance, bien que la côte sur laquelle elle était située fût célèbre alors, si l'on en juge par les nombreux municipes qui s'y succédaient. Il est seulement parlé d'*Iomnium* dans les itinéraires. Au cinquième siècle, elle était connue comme siège épiscopal, mais on sait que de simples bourgades avaient été érigées en évêchés : dans la seule province de la Mauritanie Césarienne, on en comptait plus de cent vingt.

En 1603, les Espagnols firent une tentative pour s'emparer

de Zaffoun. Un cheikh kabyle, le *roi de Koukô*, comme il est appelé par les historiens espagnols, avait promis de leur livrer ce port.

Koukô n'est plus maintenant qu'un village du *soff*¹ des Beni-Iah'ia, pouvant à peine réunir cent cinquante fusils ; mais, au moyen âge, ce petit pays, dont le chef était de bonne maison et de la race des seigneurs d'Alger, composait une confédération importante de la Kabylie. Les marchands européens donnaient au cheikh de Koukô le titre de roi, et lui-même se parait de qualifications pompeuses qui étaient peu en harmonie avec sa puissance réelle. « Aujourd'hui, dit Pellissier, les Kabyles se servent de cette expression *sultan de Koukô*, pour désigner un petit prince, un roitelet, comme nous disons le *roi d'Yvetôt*. »

Pierre Dan raconte ainsi l'entreprise des Espagnols :

« Il y avait un religieux de Saint-François, nommé le P. Mathieu, qui, pour avoir été longtemps esclave en Barbarie, en avait fort bien appris la langue et pratiqué souvent avec le *roi de Couque*. Comme il fut de retour en Espagne, il continua ses intelligences avec ce prince et fit en sorte qu'il lui promit de donner entrée dans son pays à quelque garnison espagnole. Le roi de Couque s'offrit, de plus, à lui livrer une petite forteresse, nommée *Tamagous*, qui se voit à l'entrée des montagnes, sur l'espérance qu'il avait que, si ses forces étaient jointes une fois à celles du roi d'Espagne, il pourrait agir plus sûrement contre ceux d'Alger et leur donner de l'embarras.

« Après avoir ainsi conclu leur dessein, ils prirent jour pour l'exécuter ; mais il arriva que le divan et la milice d'Alger eurent avis de quelque chose, tellement qu'à l'heure même le pacha mit sur pied une bonne partie de ses janissaires et autres soldats de paye pour s'en aller assiéger *Tamagous*. Les Turcs y furent avec résolution et sommèrent Abd-Allah, neveu du roi de Couque, qui commandait dans la place, qu'il eût à la rendre, comme en effet il la rendit lâchement à composition et découvrit toute l'entreprise. Le pacha, bien aise de la connaître, promit à Abd-Allah cinquante sultanins pour chaque tête des Espagnols du complot et deux cents pour celle du P. Mathieu.

1. *Soff*, ligue, alliance.

« Cette affaire ainsi arrangée, quatre galères d'Espagne, commandées par le vice-roi de Majorque, se présentèrent au jour assigné devant la forteresse, avec bon nombre de soldats et une somme de cinquante mille écus. Abd-Allah ne manqua pas de se trouver au rendez-vous, accompagné de quantité de Maures, avec lesquels il témoignait être extrêmement joyeux de cette arrivée des Espagnols.

« Le P. Mathieu, qui ne se défiait de rien, prit terre aussitôt avec quatre-vingts hommes, et Abd-Allah et lui commencèrent à traiter de l'entreprise dont ils étaient convenus avec le roi de Couque. Ne voyant pas le prince, fils du roi, qui lui avait été promis en otage, le P. Mathieu le demanda, et sur la réponse que lui fit Abd-Allah qu'il était dans la forteresse où il attendait, le religieux, soupçonnant alors quelque trahison, voulut secrètement se retirer; mais Abd-Allah et les siens l'en empêchèrent, et, se jetant sur lui, le tuèrent misérablement, et avec lui tous ceux qui l'avaient accompagné.

« Comme cela se passait ainsi, le vice-roi, qui à son grand regret était témoin de cette sanglante boucherie, fut sur le point de débarquer avec les soldats qui étaient restés sur les galères, afin de secourir le P. Mathieu; mais, venant à considérer que les Maures étaient en grand nombre, il eut peur, donna l'ordre de lever les ancres, et abandonna tous ceux des siens qui étaient descendus à terre.

« Le traître Abd-Allah, pour avoir les sultanins qui lui avaient été promis, ayant fait trancher la tête au P. Mathieu et aux Espagnols, les envoya au pacha, chacune portée par un Maure et mise au bout d'une pique; mais, au lieu de la récompense qu'il espérait de cette exécution tragique, il ne reçut du pacha qu'une sévère réprimande et fut encore heureux d'en être quitte à si bon marché¹. »

Les Pisans et les Génois fréquentaient, au moyen âge, le petit port de Zaffoun; on le trouve mentionné sur toutes les anciennes cartes nautiques. En 1620, les marchands de Marseille y faisaient, avec les tribus des montagnes voisines, un grand commerce de figues, de cire et de cuirs, qui rapportait chaque année au roi de Koukô, s'il faut en croire Gra-

1. P. Dan, *Histoire de la Barbarie*, liv. II, p. 115, 116. — Gramaye, *Africa illustrata*, lib. VII.

maye, près de sept cent mille écus. La baie de Zaffoun, protégée contre les vents d'est par le cap Corbelin, offre un bon mouillage aux *sandals* ou barques de la côte. Toutes les hauteurs qui l'environnent sont recouvertes d'une riche végétation.

II

Tedlès. — Le port des Poules. — Le Râs Temendfous.

Entre Zaffoun et Tedlès, l'aspect de la côte est très-gai. Les collines qui avoisinent la mer sont ombragées de bosquets d'oliviers, de caroubiers, de figuiers, de lentisques et d'autres arbres au splendide feuillage, et çà et là des maisons couvertes en tuiles se montrent au milieu des touffes de verdure; mais aucun accident ne vient rompre l'uniformité du tableau. La côte, presque droite, ne présente pas de sinuosités profondes; il faut côtoyer le rivage de très-près pour distinguer quelques petites anfractuosités, terminées à la mer par des pointes basses.

La saillie la plus considérable que l'on rencontre est celle du cap Tedlès, le *Râs Beni-Abd-Allah* des géographes arabes. Ce promontoire est facile à reconnaître à cause des champs cultivés qui l'entourent. Après avoir dépassé le cap Tedlès, on trouve une petite île boisée, très-rapprochée du rivage et derrière laquelle les barques du pays peuvent chercher un abri dans un cas de nécessité. Un peu plus loin, on découvre le port de Tedlès, le *Tidellis* des portulans du moyen âge.

Cette petite ville, construite au pied d'une haute colline, appelée *Bou-M'dâs* par les indigènes, occupe l'emplacement d'une cité romaine. Une partie de l'ancien mur est encore debout, et d'autres débris qui ont été retrouvés ne laissent aucune incertitude à cet égard. Suivant Mannert, la ville arabe a remplacé l'ancienne *Saldæ*; mais les indications qu'il donne, d'après d'Anville, sont évidemment fautives. Tedlès, ainsi que le pense le docteur Shaw, est sans aucun doute le *Rusuccurum* des itinéraires romains, que Ptolémée appelle *Rusukkores*.

Le nom de cette localité est d'origine punique: *Rusuccurum* ou mieux *Rus-Kaur* signifie le cap des Poissons. Pendant quelque temps, cette ville fut la résidence du roi Souf'aks, et Pline nous apprend qu'elle obtint de l'empereur Claude

les privilèges de colonie romaine. Plusieurs routes y aboutissaient, et elle devait avoir une certaine importance; dans l'*Africa christiana* de Morcelli, il est fait mention d'un évêque de *Rusuccurum*.

Les marchands de la Méditerranée faisaient autrefois le commerce de grains sur cette côte; ils en exportaient aussi beaucoup de fruits secs. Le pays qui entoure Tedlès, remarquable par ses belles cultures, abonde en céréales de toute espèce. A une certaine époque de l'année, un marché considérable se tenait dans les montagnes situées au sud-est de la ville. Les tribus de l'intérieur s'y rendaient pour échanger leurs produits agricoles contre des toiles, des draps, des armes et d'autres marchandises italiennes ou françaises. Le lieu où se réunissaient les négociants européens et les Kabyles s'appelle aujourd'hui *Beni-Abd-Allah*, comme du temps d'Édrissi.

Les anciens auteurs parlent très-avantageusement de Tedlès. « Les habitants de cette ville, plaisants et joyeux, dit Léon l'Africain, s'adonnent si dextrement au luth et à la harpe, que la plus grande partie d'iceux en sait sonner en perfection. Leur principal exercice et métier est d'être teinturiers de laines et de draps, à cause de certains petits ruisseaux fort propres pour les teintures, lesquels descendent des montagnes et s'écoulent par la cité. Le peuple se livre aussi merveilleusement à la pêche et prend du poisson en si grande quantité, qu'il ne se vend aucunement, mais se donne à ceux qui en veulent avoir. » Ce passage très-curieux prouve la vérité de l'étymologie de *Rusuccurum*. Marmol et Gramaye fournissent à peu près les mêmes renseignements sur l'industrie et les mœurs paisibles de l'ancienne population de Tedlès.

Aujourd'hui ses habitants entretiennent un commerce très-actif avec Alger, où ils portent tous les produits de leurs récoltes, mais surtout du raisin, renommé pour son excellente qualité. « Les coteaux voisins de la mer, dit Bérard, sont remarquables par les soins avec lesquels ils sont cultivés : c'est une suite de jardins d'un aspect très-agréable, qui semblent annoncer dans les habitants de ce littoral de l'ordre, du travail et un amour du repos qu'on trouve rarement ailleurs en Afrique. »

Le mouillage de Tedlès, protégé contre la mer par une pointe étroite et longue qui s'avance comme un môle, présente un bon abri. « Parmi les ports de la côte de l'ancienne

régence, celui de Tedlès mérite une des premières places, non comme importance, mais comme sécurité d'ancre. C'est surtout par les chances qu'on a d'y tenir par tous les temps, que ce point a une valeur réelle. L'accès de la rade est d'une extrême facilité, et le fond est si excellent qu'on a bien de la peine à dérâper les ancres, qui mordent dans une vase noire et compacte¹. » Lorsque les vents du nord-est viennent à souffler, les navires sont quelquefois incommodés par la mer, et il devient alors difficile d'appareiller. Les habitants ont coutume de tirer à terre leurs embarcations, pour qu'elles ne restent pas exposées à cette mer dangereuse.

Tedlès, au temps des Romains, était cité au nombre des bons ports de la Mauritanie Césarienne. Quelques restes d'anciens travaux prouvent que l'atterrage était autrefois très-fréquenté.

Le cap Bengut, le *Râs Beni-Djennâd* des Arabes, qui défend à l'ouest le mouillage de Tedlès, est représenté sur les anciens portulans. Bérard observe qu'on doit comprendre, sous la dénomination de cap Bengut, toutes les hauteurs qui s'étendent entre Tedlès et Djinet. Au moyen âge, on avait fait la même remarque; les navigateurs italiens et catalans donnaient le nom de cap Bengut (*Beneganelto*, *Berengeto*) à toute la masse de terres élevées qui fait saillie entre les deux villes.

Trois montagnes principales, la pointe de Tedlès, le Djebel-Bouberack et le petit cap de Djinet forment le *Râs Beni-Djennâd*; le point culminant est la montagne de Bouberack: dans toutes les positions, elle domine toujours les deux autres, et c'est elle que les navigateurs relèvent ordinairement pour le cap Bengut. Les approches du promontoire présentent quelques dangers, à cause des bas-fonds qui l'entourent; il faut aussi se tenir en garde contre l'irrégularité des courants.

A une petite distance, à l'ouest de la pointe orientale du cap Bengut, on trouve l'embouchure de la rivière de Bouberack (Oued-Nessa), qui sert de limite occidentale à l'ancien beylick de Constantine. Cette province, la plus étendue de l'Algérie, est aussi la première pour la variété de ses produits et l'im-

1. D'Herbington, *Instructions aux bâtiments à vapeur naviguant sur la côte de l'Algérie*, p. 44.

portance de ses exportations; les Arabes disent qu'elle est *deux fois plus riche* que celle d'Oran.

Djinet, le *Mers-Djennâd* d'Ebn-Haukâl et d'El-Bekri, occupe à peu près la position que les Tables de Ptolémée assignent à la bourgade *Addoume*. Au moyen âge, on exportait de ce petit port du blé, des olives et des figues; au siècle dernier, il s'y faisait encore un grand commerce de grains. « Le nom de *Djinet*, qui lui est donné par les indigènes, dit le docteur Shaw, signifie *paradis* et vient d'un navire qui réussit à pénétrer dans la baie comme par miracle, lorsque les marins se croyaient au moment de périr. »

Les Arabes, les plus grands conteurs du monde, ont ainsi des explications pour toutes les dénominations géographiques de leur pays. Leurs montagnes, leurs ports, leurs fleuves, leurs caps portent presque tous des noms significatifs, dont les habitants du lieu connaissent l'origine; mais cette origine n'est pas toujours exacte, ce n'est même souvent qu'un conte plus ou moins bien trouvé. L'explication du nom de *Djinet*, donnée par Shaw, est de ce dernier genre; il est évident qu'il vient des Beni-Djennâd qui, au rapport des géographes arabes, occupaient déjà ce district au moyen âge.

Jusqu'à Djinet, la côte, presque toujours escarpée, justifie l'épithète de *Terre haute* que lui donne Abou'l-Feda; mais au delà de ce point, elle devient très-unie. De grandes plages, entrecoupées de quelques roches basses, dessinent le cordon de la côte interrompu seulement par la verdoyante vallée de l'Isser. On découvre deux ou trois pointes qui ne semblent un peu élevées, que parce qu'il n'y a aucune hauteur voisine. Ces terres déprimées qui se ressemblent paraissent former un grand enfoncement; mais cette illusion est causée par les hautes montagnes du Djurjura, qui bornent l'horizon.

Après avoir dépassé l'embouchure de l'Oued-Isser, le *Serbetis* de Ptolémée, on remarque une petite crique où les barques du pays se retirent quelquefois. C'est le *Mers-el-Djâdj*, le port des Poules de la géographie arabe. Il est indiqué sur les cartes des navigateurs du quatorzième siècle; Visconti lui donne le nom de *Marsa de Gigi*, et la carte pisane de M. Jomard celui de *Marsa de Gega*¹. Selon toute apparence, cette

1. *Merola* dans les autres portulans.

localité a remplacé le *Cisi-Municipium* de l'Itinéraire d'Antonin, ancienne ville épiscopale, qui figure dans les Tables du géographe d'Alexandrie sous le nom de *Kissa*.

Les anciens auteurs nous apprennent que le *port des Poules*, fortifié d'une muraille et toujours bien approvisionné de toutes choses nécessaires à la vie, était autrefois très-fréquenté. Les habitants faisaient le commerce d'olives et de fruits secs avec Tedlès, Bougie et les autres villes de la côte. Abou'l-Feda parle aussi de Mers-el-Djâdj, qui paraît avoir eu quelque importance à l'époque de la domination des khalifes de Kaïrouan; mais, de son temps, ce n'était déjà plus qu'une bourgade. Aujourd'hui, il n'y a plus ni ville ni village.

Un peu plus loin, on trouve les sources de *Chereb-ou-Hereb* (buvez et allez-vous-en), où les barques des chrétiens abordaient quelquefois pour faire de l'eau. Le nom de cette aigüade indique le danger que l'on court en s'arrêtant dans ce lieu fréquenté par les *Arabes de proie*. Au temps des Romains, un château que Ptolémée appelle *Rusikibar* couvrait ce passage important.

Le cap Matifou, le *Râs Temendfous* des Arabes, porte le nom de *Montefuce* dans le portulan de Visconti, la plus ancienne carte marine du moyen âge. Ce cap, qui occupe un assez grand espace, est formé par des terres peu élevées. La partie orientale est remarquable par un mamelon, dont le sommet aplati se présente dans toutes les directions sous le même aspect, ce qui permet de reconnaître facilement le promontoire.

Les marins ont observé que, lorsque les contours du cap se dessinent d'une manière très-nette, c'est un signe que les vents d'ouest ne tarderont pas à souffler; si, au contraire, le sommet du promontoire semble s'élever et apparaît comme suspendu en l'air par l'effet du mirage, il faut s'attendre à des vents d'est¹.

La baie que forme le cap Matifou offre un excellent abri; on y trouve un bon fond de sable et de vase. Au temps de l'Odjack, cette terrible puissance qui, pendant trois siècles, épouvanta la Méditerranée de ses déprédations, le port de Matifou servait souvent de retraite aux corsaires algériens. Sur une côte hérissée de brisants et si souvent tourmentée

1. Bérard, *Description nautique des côtes de l'Algérie*, p. 67.

par les tempêtes, cette rade a une grande importance. On sait que Charles-Quint, après sa malheureuse expédition contre Alger, se réfugia avec les débris de son armée dans la baie de Matifou.

Au sud-est du promontoire, on voit de nombreux restes de constructions romaines : une ville populeuse et riche s'élevait autrefois sur cette côte aujourd'hui déserte. Selon Manner, ces ruines sont celles du municipe de *Rusubesar* ; suivant le docteur Shaw, elles correspondent à l'emplacement de la colonie de *Rusgunia*, fondée par Auguste et citée dans l'Itinéraire d'Antonin¹. La synonymie proposée par le savant anglais est la plus vraisemblable ; elle paraît d'ailleurs certaine, s'il est vrai que plusieurs inscriptions, transportées à Alger, aient été découvertes en effet au cap Matifou. *Rusgunia* ou mieux *Rusguniæ*, d'après l'opinion qui prévaut parmi les géographes de l'Afrique ancienne², avait un évêque au cinquième siècle.

La colonie romaine, si l'on en croit Léon l'Africain, fut détruite de fond en comble par les Vandales, en 429, et les habitants d'Alger se servirent plus tard de ses pierres pour relever les murailles de leur ville ; mais Édriissi assure que, de son temps, *Rusgunia*, qui s'appelait alors Temendfous, quoique bien déchuë, était encore habitée, soit que les Vandales eussent démantelé seulement la cité romaine, ainsi qu'ils faisaient partout, soit qu'elle eût été rebâtie par les Arabes.

« Temendfous, dit l'auteur des *Récréations géographiques*, est un beau port auprès d'une ville petite et ruinée. Les murs d'enceinte sont à demi renversés, la population peu nombreuse ; on n'y voit que des débris de maisons, de grands édifices et d'idoles en pierre (*asnam*). On dit que c'était autrefois une grande ville. »

Nous pensons, avec Gibbon, qu'il ne faut pas ajouter une foi trop entière aux récits que les anciens auteurs nous font des Vandales. Leurs ravages ont été exagérés par la haine et le zèle religieux. Les écrivains contemporains disent qu'ils ne se contentaient pas de livrer aux flammes les villes et les châteaux, mais qu'ils dévastaient les campagnes et se plaisaient

1. *Rus-goun*, le cap rocheux. Pomponius Méla lui donne le nom de *Ruthisia*, et Ptolémée celui de *Rustonium*. Elle figure sous ce dernier nom dans la carte du Dépôt de la guerre.

2. *Journal des Savants*, novembre 1837.)

à arracher les oliviers et les autres arbres fruitiers, ce qui est assez difficile à croire d'un peuple qui était venu en Afrique avec l'intention de s'y fixer.

Si les Vandales, qui préféraient au séjour des villes celui des campagnes, renversèrent en Afrique les murailles de la plus grande partie des places conquises, c'est qu'ils craignaient que de fréquentes révoltes de la population vaincue ne les missent dans la nécessité de recommencer toujours des sièges. Cette malheureuse erreur causa plus tard leur perte.

En 1854, on a découvert au cap Matifou un gîte de marbre qui paraît avoir été exploité anciennement. Il constitue tantôt une brèche à fond gris jaunâtre, veinée de rouge, tantôt un marbre blanc zoné de légères teintes bleuâtres¹.

III

La ville des Vingt. — L'île des Beni-Mezr'anna.

Quand on côtoie le cap Matifou, on aperçoit à une petite distance, à l'est, un groupe de rochers d'un brun presque noir. Le plus élevé n'a guère que sept à huit mètres; mais quelquefois le mirage le fait paraître très-grand, et il ressemble alors à un navire à la voile. Les Turcs d'Alger lui avaient donné le nom de *Sandjack*, qui veut dire *drapeau*. « C'est en effet comme une espèce de pavillon de signal qui annonce la prochaine apparition de l'ancienne capitale barbaresque. »

Entre le cap Matifou et Alger, l'atlas de Ferrer, qui paraît avoir été copié par les cartographes italiens du quinzième siècle, mentionne un point de la côte auquel il donne le nom de *Mensor*. Il est assez difficile de fixer la position de cette localité tout à fait inconnue; mais, comme le navigateur catalan indique en cet endroit l'embouchure d'une rivière, il est probable que *Mensor* était situé sur les bords de l'Oued-Khemis, le *Seffâia* du géographe Léon, et peut-être l'ancien *Savus*, où se tenait autrefois un marché considérable. Au rapport du docteur Shaw, cette foire, qui était célèbre parmi les tribus de l'Atlas, avait donné son nom à la rivière².

1. Ville, *Notice minéralogique sur les provinces d'Oran et d'Alger*.

2. *Souk-el-Khemis*, le marché du cinquième jour.

La question de l'origine d'Alger a été longtemps livrée aux conjectures plus ou moins probables des critiques. Les uns disaient que la ville moderne avait remplacé *Rusuccurum*; les autres, faisant revivre l'opinion de Dapper, prétendaient qu'elle avait succédé à *Julia Cæsarea*; d'autres enfin — et parmi ces derniers Mannert — assuraient qu'elle avait été construite sur les ruines du municiple d'*Iommiium*.

Aucune de ces synonymies n'est admissible aujourd'hui. Une inscription, recueillie sur les lieux par Berbrugger et confirmée depuis par de nouvelles découvertes, ne permet plus de douter de la véritable origine d'Alger. La ville arabe occupe à peu près la position de la cité romaine d'*Icosium*, qui figure comme colonie dans les anciens itinéraires; mais, avant la découverte de cette inscription, le docteur Shaw, généralement plus précis dans ses indications que les autres antiquaires, avait signalé l'identité d'*Icosium* et d'Alger.

Solin fait remonter la fondation de la ville antique aux voyages d'Hercule. Il prétend que la dénomination d'*Icosium*, la ville des Vingt¹, consacrait le nombre des guerriers qui accompagnaient ce héros dans ses expéditions, et qui ne voulurent laisser à aucun d'eux la gloire de lui donner son propre nom. Suivant Pline, le droit de cité fut conféré à *Icosium* par l'empereur Vespasien.

L'ancienne colonie romaine, au rapport d'El-Bekri, renfermait encore, au dixième siècle, de nombreux restes d'antiquités, entre autres un théâtre dont le vestibule était pavé en mosaïque représentant toutes sortes de figures d'animaux, et des portiques d'une construction parfaite. Le même auteur parle d'une magnifique église que les musulmans avaient convertie en mosquée.

Dans la Notice de l'église d'Afrique, *Icosium* est comptée parmi les villes épiscopales de la Mauritanie Césarienne. Les noms de trois de ses évêques ont échappé à l'oubli.

Lorsque les Arabes envahirent les deux Mauritanies, la peuplade berbère des Beni-Mezr'anna était établie à *Icosium*, où les marchands d'Hippône, de Césarée et de Carthage venaient trafiquer avec les tribus de la Metidja. Les Arabes donnèrent à la ville relevée par les Berbères, et qu'ils réédifièrent sur des dimensions plus grandes, le nom d'*El-Djezâir-Beni-*

1. Εἰκοσι, vingt.

Mezr'anna, l'île des Beni-Mezr'anna, parce qu'elle était bâtie devant une île ou plutôt un amas de rochers qui formait son port¹.

Au moyen âge, Alger avait de l'importance comme entrepôt de commerce et comme marché; mais rien n'annonçait encore que cette bourgade berbère deviendrait un jour la maîtresse de Tlemsèn et de Bougie. Ebn-Haukâl, le savant voyageur, la cite au nombre des villes de la côte qui trafiquaient avec les marchands étrangers. C'était le rendez-vous des tribus de l'Atlas.

« El-Djezâir, dit-il, est bâtie sur un golfe et entourée d'une muraille. Elle renferme un grand nombre de bazars et quelques sources de bonne eau près de la mer: c'est à ces sources que les habitants vont puiser l'eau dont ils font usage. Dans les dépendances de la ville se trouvent des campagnes très-étendues et des montagnes habitées par plusieurs tribus berbères. La principale richesse de la population consiste en troupeaux de bœufs et de moutons qui paissent dans les montagnes. El-Djezâir fournit tant de miel, qu'il forme un objet d'exportation, et la quantité de beurre, de figues et d'autres fruits est si grande, qu'on en exporte à Kaïrouan et dans beaucoup d'autres lieux. Dans la mer, en face de la ville, est une île où les habitants trouvent un sûr abri, quand ils sont menacés par leurs ennemis. »

Édrissi parle d'Alger à peu près dans les mêmes termes: « L'île des Beni-Mezr'anna, dit-il, est un port bien connu. Son commerce est florissant, et de nombreux marchands fréquentent ses bazars. Autour de la ville s'étend une plaine entourée de montagnes, habitée par des tribus berbères qui cultivent l'orge et le blé et qui élèvent des bestiaux et des abeilles. »

A cette époque, Alger faisait partie du royaume de Bougie. Plus tard, devenue vassale des rois de Tlemsèn, elle vit son importance décroître. C'est du moins ce qu'il faut conclure

1. Ce nom d'*El-Djezdâir* s'altéra avec le temps. Les indigènes, n'en conservant que la dernière partie, nommèrent leur ville, par abréviation, *Dzâir*. Les Européens, au contraire, conservèrent les premières syllabes et l'appellèrent *Alger*: c'est le nom qu'elle porte dans l'Atlas catalan et dans quelques portulans italiens. L'ensemble de ces deux dénominations *Alger*, *Dzâir*, déjà données au moyen âge à la cité mauresque par ses habitants et par les marchands étrangers, reconstruit le nom primitif *Eldje-Zâir*. (Carrette, *Description de l'Algérie*.)

du silence d'Abou'l-Feda qui, dans sa *Description du Mâghreb*, ne dit pas un mot d'Alger. Les négociants européens allaient y faire des échanges, et ils en rapportaient des cuirs, des laines, de la cire, du miel, des fruits secs et d'autres denrées. Les tarifs de Barcelone du quatorzième siècle font mention des laines et des peaux d'Alger. Dans l'itinéraire des navires florentins, cette ville est nommée parmi celles que devaient visiter les marchands; c'était un des quatre ou cinq entrepôts de la côte de Barbarie qui approvisionnaient de laines les fabriques de Florence.

La Metidja, qui faisait alors toute la richesse d'Alger, est une des plus belles plaines qui existent dans l'ancien continent; Abou'l-Feda l'appelle le *Grand pays*, et Léon l'Africain dit qu'elle produisait *un grain bon en toute perfection*.

Bordée et dominée au sud et au nord par le petit Atlas et par le Sahel ou massif d'Alger, la plaine de la Metidja a pour limites à ses deux points extrêmes, à l'ouest le Chenouâ et à l'est les rives du Boudouâou. On évalue sa superficie à plus de cinq cent mille hectares. Le sol, généralement très-fertile, est entièrement formé par un terrain d'alluvion, et presque partout, dans toutes les saisons, on trouve de l'eau en creusant la terre à très-peu de profondeur. La partie méridionale de la plaine, qui est cultivée, présente de beaux vignobles et de magnifiques plantations d'orangers et d'oliviers.

Au commencement du siècle, la Metidja, *la mère du pauvre*, *la meilleure des plaines*, dont les richesses coulaient comme des rivières, approvisionnait encore Alger et nourrissait cent cinquante mille laboureurs, sans compter les nombreuses tribus du Sahara qui venaient lui demander des grains.

La ville des Beni-Mezr'anna, devenue peu à peu indépendante au déclin de l'autorité des rois de Tlemsèn, obéissait à un cheikh de la Metidja, nommé Selim-Ben-Toumi, lorsqu'elle tomba au pouvoir des deux frères Baba-Aroudj et Khâir-ed-Dîn. A dater de ce jour, la modeste ville berbère grandit rapidement. Les vingt compagnons d'Hercule, le dieu de la force, n'avaient su que jeter les fondements d'*Icosium*, sans rien faire pour sa célébrité. Plus tard, les Romains s'étaient contentés de la décorer du titre de colonie; les Arabes l'avaient également dédaignée, laissant aux Berbères le soin de sauver son nom de l'oubli: il était réservé aux fils d'Iakoub, le potier de Lesbos, de la relever de l'état d'abaissement dans lequel elle avait trop longtemps vécu. Équipée

en ville guerrière, Alger la bien gardée (*Mah'arousa*) devint la première des cités barbaresques.

En 1515, lorsque les Turcs prirent possession d'Alger, les Espagnols occupaient depuis quatre ans l'île des Beni-Mezr'anna, *el Peñon d'Argel*, comme ils l'appelaient¹. Ils y avaient construit une grosse tour, bien munie de canons et de soldats, et comme elle n'était éloignée de la ville que de deux cents mètres, ils pouvaient battre cette dernière de leur artillerie quand il leur plaisait. Pendant dix-neuf ans, ils furent les maîtres du golfe, mais Khâir-ed-Dîn réussit enfin à les chasser de cette position formidable. La tour du Peñon fut immédiatement rasée, et les pierres provenant de sa démolition, ainsi que d'autres matériaux apportés de la ville romaine du cap Matifou, servirent à construire la magnifique jetée qui rattache aujourd'hui à la terre ferme l'île des Beni-Mezr'anna.

Khâir-ed-Dîn, en ordonnant la construction de cette digue, avait eu en vue l'amélioration du mouillage d'Alger, un des plus mauvais de la côte d'Afrique. Un peu plus tard, Sâlah-Reïs compléta l'œuvre du second des Barberousse. Une nouvelle chaussée, beaucoup plus haute que la première, s'éleva sur toute la longueur de la jetée, et d'énormes blocs de rochers furent entassés au fond de la mer pour la protéger contre la fureur des vagues.

« A force de travaux et de dépenses, dit Carette, Alger se trouvait pourvue d'un port; mais cet abri était loin de valoir les sacrifices qu'il avait coûtés: d'une part, il manquait d'étendue et de profondeur; de l'autre, il recevait en plein les vents du nord-ouest et la houle furieuse qu'ils soulèvent. C'est alors que fut entrepris le fameux môle enraciné à la pointe méridionale de l'île des Beni-Mezr'anna, ouvrage immense commencé par les Turcs, il y a deux siècles, et continué depuis 1830 par les Français. » Aujourd'hui, l'immense jetée est à peu près terminée; il ne reste plus que son couronnement à exécuter, ainsi que la construction d'un bassin de radoub; mais le but qu'on s'est proposé, c'est-à-dire la création d'un port de guerre et de commerce qui assure pour toujours la prépondérance d'Alger, sera-t-il jamais atteint? Il

1. *Peñon*, rocher élevé. L'île des Beni-Mezr'anna est représentée sur toutes les anciennes cartes marines.

faut l'espérer, car déjà bien des millions ont été engloutis dans ce môle.

Le port actuel d'Alger est celui qui existait au moyen âge, et El-Bekri affirme que, de son temps, les navires pouvaient y séjourner en toute sécurité. Il est permis de douter de cette assertion du géographe arabe ; mais cependant, comme l'observe Berbrugger, il est possible qu'à une époque reculée le mouillage d'Alger ait été bon, et qu'il n'ait perdu ses qualités que parce que la mer, battant incessamment les masses schisteuses qui le protégeaient du côté du nord, en aura détaché des parties considérables et ouvert les brèches comblées au seizième siècle par Khaïr-Eddin.

IV

Commerce d'Alger sous les Turcs.

Sous la domination turque, le commerce d'Alger avec l'Europe était peu considérable. Il ne pouvait pas en être autrement. La piraterie, érigée en principe politique, devenue pour tous une industrie normale, devait nécessairement conduire à ce résultat. La véritable importance de ce commerce ne nous est pas connue ; on sait seulement qu'il était difficile et ne se faisait que sous le bon plaisir du gouvernement.

D'Avity, dans sa *Description de l'Afrique*, nous fournit quelques détails sur les relations des marchands européens avec Alger, au commencement du dix-septième siècle.

« Quant au trafic, dit-il, combien que les chrétiens achètent de temps en temps de la passerille, du miel, des figes, de l'huile, des olives, du blé, des laines, des bœufs, brebis et chevaux, toutefois le principal négoce est celui des cuirs et de la cire, que le pacha se réserve pour cette cause, et des esclaves et choses prises sur la mer. Les chrétiens d'Angleterre et de Hollande y transportent divers métaux, du salpêtre, du soufre, des draps, des étoffes de coton, des toiles, des merceries et surtout de l'or et de l'argent monnayés, principalement des pistoles d'Espagne et des réales, depuis la plus simple jusqu'à celle de huit, où les marchands font un grand profit. Ceux d'Italie, de Gênes et de Livourne y expédient toute sorte de draps de soie, des poteries, divers

objets des manufactures allemandes, des bijoux de peu de valeur et des grains de verre.

« De Smyrne et du Levant, on porte encore à Alger des épices, des ceintures, des soieries, des mouchoirs ouvrés, des marchandises de Perse et des Indes. Majorque et Minorque y envoient des fromages, et Ivica du sel; Tunis, de l'huile et des olives; Tabarque, du corail; Bone, de la chair de bœuf salée et du beurre de peu de goût, que les Algériens appellent *manteca*, de même que les Espagnols; Constantine, des dattes et des vêtements pour les Maures; Couque et la Numidie, des fruits secs; Cherchel, des raisins et des figues; Tlemsen, des manteaux de diverses couleurs; Fez et Tetouan, de l'or, des pierreries, du miel, du sucre et une certaine terre propre aux étuves. Ce sont les marchandises ordinaires; mais celles qui ne manquent jamais et qui produisent un grand gain, sont les draps qu'on y envoie, les cuirs et les cires qu'on en exporte. »

Parmi les Européens qui faisaient à cette époque le commerce à Alger, d'Avity ne nomme pas les Français. Le roi Louis XIII était alors en guerre avec la Régence, et les marchands provençaux et languedociens n'étaient plus admis à trafiquer sur la côte d'Afrique. Ce fut seulement quelques années plus tard, que Sanson Napolon obtint le rétablissement du bastion de France et des échelles de Bone et de Kollo.

Les Marseillais et les autres commerçants des villes du Midi portaient à Alger les mêmes objets que les Anglais et les Italiens, des cotonnades, des toiles de Reims, des soieries simples, des articles de mercerie, des draps d'Arles, de Grasse et de Carcassonne, des ouvrages d'orfèvrerie, de l'or et de l'argent monnayés; mais ils n'approvisionnaient pas les corsaires barbaresques de munitions de marine et de guerre, comme le faisaient les autres négociants européens, et surtout les marchands de Londres et de Bristol. Les *chrétiens d'Angleterre*, ainsi que les appelle d'Avity, vendaient non-seulement aux Turcs d'Alger du salpêtre, du soufre, de l'étain, du plomb; mais ils leur fournissaient encore de la poudre, des pierres à fusil, des balles, des boulets, des grenades, des haches, des bois de construction, des agrès de navire, des câbles, des ancres. Le consul, qui était lui-même un marchand, ne faisait pas d'autre commerce.

« Ce trafic, dit un ancien auteur, attirait aux négociants anglais bien des égards de la part du gouvernement algérien.

En échange de ces provisions militaires et navales qu'ils vendaient à la Régence, lorsqu'elle en avait besoin, il leur était permis de prendre des grains, des huiles, des laines, des cires et des cuirs. » Les autres marchands chrétiens ne pouvaient exporter les mêmes marchandises, qu'en vertu de licences ou autorisations (*teskra*) qu'ils achetaient très-cher.

Les navires turcs ou maures, de qualité ou de grandeur quelconque, payaient vingt piastres d'ancrage; ceux des nations chrétiennes quarante, lorsque leur pays était en paix avec la Régence. Dans le cas contraire, le droit de mouillage et de navigation était de quatre-vingts piastres.

Les tarifs des douanes étaient aussi très-élevés.

« Afin qu'on sache, dit d'Avity, ce que les marchands sont coutumiers de payer à Alger, voici les instructions nécessaires qu'on donne à ceux qui s'y rendent. Soudain qu'un navire est en vue de la terre, il dresse sur la poupe un étendard qui le fait reconnaître et salue la ville d'un coup de canon; puis on en tire un autre aussitôt que l'*amin* du port (commandant de la marine) entre dans le navire, auquel on déclare l'argent et les marchandises qu'on apporte. Ensuite, ayant livré les voiles, on peut entrer dans le port et descendre à terre. Hors la porte, proche de la mer, on trouve un lieu fermé pour tenir les galères et les navires, et tout auprès la maison du gabeleur de la douane pour l'entrepôt des marchandises, et les magasins des cires et cuirs.

« Les droits d'entrée, tant de l'argent que des marchandises, selon l'estime qu'en font deux marchands du *socco* (souk) ou lieu du grand marché, sont d'un dixième au pacha, de deux centièmes à l'*amin* du port, d'un centième pour la contribution du môle et d'un cinquantième au consul. Pour les marchandises qu'on veut emporter, il faut payer à la sortie un autre dixième au pacha et un cinquantième au consul. De plus, chaque navire, outre la charge de porter des pierres du cap Matifou pour bâtir la forteresse du port, est obligé de donner au truchement un *caftan* ou manteau, ou bien trois aunes que les Maures appellent *pics*, chacun de trois pans, qu'on estime ordinairement trente-cinq doubles. Il faut encore payer le lieutenant et les secrétaires du pacha, l'*amin* pour sa visite au navire, une espèce d'huissier appelé *messuyr* (mezouar¹), l'officier du magasin

1. Le mezouar était un agent de police préposé à la surveillance des

des cuirs et le gardien du port pour la garde des voiles ou des rames, si c'est une galère : en tout, cent soixante-douze doubles.

« Pour les marchandises qui se vendent à la livre, il est dû cinq aspres au pacha, et aux portefaix, pour chaque voyage qu'ils font en portant les marchandises, seize aspres. Pour les cuirs qui sont de trois sortes ou de trois prix, on donne au pacha quatre doubles, ou trois, ou deux. On lui paye aussi pour la laine qu'on emporte, en outre du droit accoutumé de sortie, deux doubles pour cent ¹. »

Plus tard, le gouvernement algérien consentit à réduire l'impôt de la douane. Les Anglais obtinrent les premiers une diminution considérable sur les droits d'entrée et de sortie; ils ne payèrent plus que cinq pour cent sur la valeur des marchandises importées, et deux et demi sur les articles d'exportation. C'était ce que payaient les musulmans eux-mêmes. Les Français, en 1718, sollicitèrent la même faveur, qui leur fut accordée; mais il était stipulé expressément que les marchandises importées devaient directement venir du pays du marchand et sous le pavillon de sa nation. Tout navire français ou anglais qui introduisait à Alger des marchandises achetées dans le Levant, en Italie ou en Espagne, devait payer les mêmes droits que les autres négociants chrétiens, qui ne jouissaient d'aucune prérogative et n'avaient pas de traités particuliers avec la Régence.

La compagnie des marchands de La Calle avait le privilège de faire entrer annuellement en franchise deux navires d'un tonnage déterminé.

femmes de mauvaise vie. Chacune d'elles lui payait tribut. Il était aussi chargé des exécutions à mort, ainsi que de faire donner la bastonnade, lorsqu'il en recevait l'ordre du dey. « Ce qu'il y a de plus étrange et de plus déplorable à Alger, dit Pierre Dan, c'est que les trois chapelles du bague et de l'hôpital sont placées sous l'autorité particulière du *Mesuar*, c'est-à-dire du bourreau; à chaque lune, elles doivent lui payer une certaine somme d'argent. »

1. L'aspre (ασπρος, blanc), la plus petite monnaie d'argent, valait un peu plus de quatre deniers. Quinze aspres faisaient un réal d'Espagne, et il en fallait vingt-quatre pour faire un *double*. Cette dernière monnaie, qui était aussi d'argent, valait à peu près neuf sous de France.

V

Les esclaves.

La principale source de gain pour les corsaires barbaresques était la vente des esclaves. Le rachat de ces malheureux leur procurait de plus grands bénéfices encore. L'esclave avait un prix : c'était une marchandise ; sa valeur s'élevait ou s'abaissait suivant son âge, le lieu de sa naissance, sa fortune présumée, sa position sociale en Europe, sa santé et sa force physique ¹.

Tout *reis* ou capitaine de navire avait la liberté d'armer quand il lui plaisait. Lorsqu'il voulait aller en course, il en demandait la permission au dey, qui la lui accordait toujours, à moins que le gouvernement n'eût besoin de lui pour quelque transport ou pour l'approvisionnement d'Alger. Dans ce cas, il fallait attendre.

La permission du dey une fois obtenue, on s'occupait du radoub et de l'armement du navire ; on y embarquait un assez grand nombre d'esclaves qui devaient servir comme matelots, ainsi que des vivres pour deux lunes et quelquefois pour trois, c'est-à-dire quelques sacs de biscuit, des oignons, du riz, du fromage et de l'eau ² ; le capitaine arborait ensuite son guidon de commandement et faisait tirer un coup de canon. A ce signal, qui annonçait que le corsaire devait mettre à la voile le lendemain, tous ceux qui voulaient faire la course, Turcs, Maures ou autres s'empressaient de se rendre à bord. On ne refusait personne. Chacun étant libre de s'embarquer, les équipages des corsaires étaient plus ou moins nombreux, selon la réputation des capitaines.

Le navire, en sortant du port, déployait à l'arrière un magnifique étendard ³ ; mais, aussitôt qu'on avait perdu de

1. Ch. de Rotier, *Histoire d'Alger*, t. II, p. 287.

2. Les soldats emportaient ordinairement avec eux quelques autres provisions ; mais ils ne pouvaient se charger d'aucune espèce de bagage : on ne connaissait à bord ni les hamacs ni les matelas, ni les coffres ou autres meubles. Chacun couchait dans son capot avec son sac pour chevet.

3. « J'en ai vu quelques-uns, dit Pierre Dan, qui valaient plus de mille ou douze cents livres. »

vue la ville, le capitaine le faisait amener et hisser à sa place le pavillon de quelque nation chrétienne.

Les corsaires barbaresques exploitaient surtout la partie occidentale de la Méditerranée. Ils croisaient habituellement sur les côtes de Provence, d'Italie et d'Espagne; mais ils franchissaient aussi le détroit de Gibraltar, étendant leurs pirateries depuis le cap Finistère jusqu'au delà des Açores. Quelques-uns même, plus hardis, pénétraient dans la Manche et venaient enlever des navires jusque dans le Texel et sur les côtes du Danemark.

Trompés par la bannière chrétienne qui flottait au grand mât du pirate, les bâtiments de commerce se laissaient approcher sans défiance. Celui-ci, après s'être assuré que le navire auquel il donnait la chasse ne portait pas le pavillon d'une nation amie, tirait un coup de canon. Cela voulait dire que le bâtiment était *de bonne prise*. Un second coup annonçait la capture, et au même instant les Turcs sautaient à bord et se répandaient sur le pont.

L'équipage chrétien, passagers et matelots, était parqué sur l'arrière, tandis que le capitaine corsaire, avec l'écrivain du bord, examinait et visitait la prise, *en haut et en bas*, afin de reconnaître son importance. Tout ce qu'on trouvait dans la chambre du navire lui appartenait : c'était le droit du reis. Cette opération n'était jamais bien longue; l'habitude du métier avait rendu les pirates très-experts à ce sujet.

Si le bâtiment capturé était considéré comme de nulle valeur, après avoir fait passer les prisonniers à bord du corsaire, on enlevait tout le gréement du navire, puis on y mettait le feu ou bien on le coulait bas. S'il valait la peine d'être conservé, on en retirait seulement l'équipage et on y embarquait un officier subalterne, avec quelques Maures pour le conduire à Alger. Mais lorsque la prise était importante, lorsque le reis jugeait qu'elle était de nature à lui faire honneur, il terminait là sa croisière, et escortait lui-même sa capture jusque dans le port.

Dès que le corsaire approchait de la ville, quelquefois même avant d'être en vue, il faisait tirer le canon pour annoncer son retour. Les salves se continuaient presque sans interruption jusqu'à ce que le navire fût en rade. Au bruit de cette canonnade, plus ou moins bruyante suivant la richesse de la prise, les habitants d'Alger s'empresaient d'accourir au port ou de monter sur les terrasses des maisons.

Ils reconnaissaient de suite à quelle nation appartenait le bâtiment capturé, car son pavillon était arboré au sommet du grand mât. C'était une galanterie du reis, que l'impatience des habitants savait apprécier.

Le corsaire était à peine entré dans la rade, que le commandant de la marine se rendait à bord. Après avoir félicité le capitaine, il prenait connaissance des marchandises saisies, comptait lui-même les prisonniers et calculait leur valeur approximative. Il allait ensuite rendre compte au dey de tout ce qu'il avait vu.

Le même jour, mais plus souvent le lendemain matin, après la prière (*Salat-el-Fedjer*), le capitaine faisait débarquer tous les captifs et les conduisait au palais du dey. Celui-ci les faisait ranger devant lui, et, après les avoir examinés avec soin, il en prenait un sur huit : c'était sa part. Son choix tombait ordinairement sur les officiers du navire capturé et sur les ouvriers, s'il s'en trouvait. Parmi ces derniers, les charpentiers, les calfats et les forgerons étaient toujours désignés pour le bagne du gouvernement. On les employait dans les chantiers du port. Le dey les louait à ceux qui faisaient construire, et, sur le prix des journées que leur payaient les armateurs, il prélevait pour lui les deux tiers.

On conduisait ensuite les autres prisonniers au *Batistan*, grande place carrée, avec quatre galeries découvertes où les Maures avaient coutume de s'assembler comme en un lieu d'échange. Le *Batistan* était le marché aux chrétiens. « On trouvait là des courtiers ou *inventeurs*, lesquels, bien versés en cet odieux métier, prenaient par la main les esclaves et les promenaient enchaînés, l'un après l'autre, le long du *Batistan*, en criant le plus haut à qui les voulait acheter. » Toute personne présente avait le droit d'enchérir et d'examiner la marchandise.

Les acheteurs demandaient de quelle nation était chaque prisonnier, son nom, sa profession, sa qualité dans son pays. Ils lui faisaient ouvrir la bouche pour s'assurer que ses dents étaient capables de ronger le biscuit sur les navires. Ils observaient surtout les esclaves qui avaient les oreilles percées, « d'où ils inféraient qu'ils étaient gens de qualité et distingués des personnes du commun, parce qu'étant enfants, ils avaient porté des pendants d'oreille. » Ils regardaient aussi leurs mains et les touchaient pour voir à leur délicatesse ou à leur dureté s'ils étaient de bonne famille ou hommes de

travail ; « mais principalement, afin que, par la chiromancie, ils pussent reconnaître aux lignes et aux marques qu'ils y découvraient, si tels captifs vivraient longtemps, s'ils n'avaient point de signe de danger ou de maladie, ou si même dans leurs mains leur fuite n'était point marquée. »

Les prisonniers catholiques romains étaient préférés à tous les autres. Les Algériens avaient à leur égard une singulière opinion. Ils étaient persuadés que la confession les rendait plus fidèles et plus obéissants. Quelques patrons exigeaient même que leurs esclaves allassent à confesse.

« En général, les captifs français étaient ceux que l'on vendait à meilleur marché, parce qu'ils avaient toujours soin de se faire plus pauvres qu'ils ne l'étaient en effet ; leurs maîtres craignaient aussi que le roi ne les retirât par quelque traité et qu'ils ne fussent obligés de les rendre pour le prix de l'achat. Les Italiens étaient à peu près sur le même pied que les Français, quoique ce ne fût pas pour le même motif, mais parce que les rédemptions étaient beaucoup plus rares. Les Espagnols, au contraire, qui ne voulaient pas démordre de leur gravité, aimaient mieux demeurer esclaves un peu plus longtemps, que de se rabaisser aux yeux des corsaires ; ils se prétendaient tous gentilshommes et riches¹. »

La vente qui se faisait au Batistan n'était qu'une enchère fictive. Les esclaves n'étaient pas encore livrés aux acheteurs. L'écrivain (*kâteb*) prenait seulement note du dernier prix qui avait été offert. Cette première vente était suivie d'une autre ; celle-ci, qui était définitive, avait lieu en présence même du dey, dans la cour du palais. Le chiffre le plus élevé de la première servait de mise à prix pour la seconde.

Les mêmes scènes qui s'étaient produites au Batistan accompagnaient cette nouvelle exhibition des malheureux captifs. Ils étaient de nouveau promenés devant les acheteurs, discutés, palpés, examinés avec un soin minutieux, puis enfin ils étaient adjugés au dernier enchérisseur. « Le *kâteb* inscrivait alors sur son livre le nom de l'esclave vendu, avec le prix de l'achat. Le même prix était marqué à la craie devant et derrière l'habit de l'esclave, avec certains signes qui indiquaient combien il avait été enchéri. »

1. P. Dan, *Histoire de la Barbarie*, liv. V, p. 393. — *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. V, p. 267, 268.

Le montant de la première vente appartenait aux armateurs (*armadours*) et à l'équipage du navire. L'excédant de la seconde, qui égalait souvent l'enchère fictive, était versé entre les mains du contrôleur des prises, chargé de stipuler pour le compte du gouvernement.

On comprend que la première vente n'était jamais poussée bien loin. Les acheteurs, qui savaient que la livraison de l'esclave n'était déterminée que par la seconde vente, s'empressaient peu d'augmenter leurs offres. Ils se réservaient pour l'enchère réelle. Les achats se faisaient toujours au comptant.

Tandis que les courtiers du Batistan procédaient à la vente des esclaves, d'autres s'occupaient à vendre ce qu'on appelait la *robe taillée*, c'est-à-dire les marchandises saisies et tous les effets des captifs, jusqu'aux choses de la moindre valeur. Une partie de ces objets était achetée par les Maures et les Arabes de la campagne. « Ces pauvres gens étaient assez superstitieux pour s'imaginer, que ce qu'ils achetaient des prises faites sur les chrétiens apportait du bonheur dans leurs maisons, et les Turcs les confirmaient dans cette opinion, autant qu'ils pouvaient. »

Mais les Maures et les Arabes étaient presque tous misérables, et on ne pouvait guère leur vendre que des choses d'une valeur assez minime. Les marchandises plus considérables et les objets de prix étaient surtout achetés par les négociants de Gênes et de Livourne. Ces marchands n'avaient pas honte de spéculer sur les dépouilles de leurs compatriotes; ils allaient ensuite revendre en Italie ces effets volés.

Non-seulement la république de Gênes et le grand-duc de Toscane favorisaient cet infâme commerce; mais, s'il faut en croire d'Aranda, il y avait à Livourne un bague, où les Algériens étaient autorisés à déposer les esclaves qui voulaient traiter de leur rançon. Si, par une cause ou par une autre, les familles de ces malheureux ne concluaient pas le marché de leur liberté, ils étaient extraits de ce dépôt et reconduits en Afrique¹.

Le bâtiment capturé, dépouillé de sa mâture, désarmé entièrement, était aussi mis en vente. Les agrès du grand mât revenaient au commandant de la marine : c'était un de

1. *Relation de la captivité du sieur Emm. d'Aranda*. La Haye, 1657.

ses privilèges ; on l'appelait le droit de *karaporta*. Les agrès du mât de misaine seulement appartenaient aux armateurs. La vente du navire avait lieu, comme les deux autres, aux enchères publiques, et le produit se partageait dans la même proportion que les esclaves et les marchandises. Le dey avait également droit sur la cargaison et sur le navire ; il prélevait son huitième comme sur les esclaves.

Lorsque toutes les ventes étaient terminées, le partage de l'argent s'effectuait par les soins de l'écrivain du bord et du contrôleur des prises. On mettait d'abord à part deux centièmes « qui se payaient pour l'entretien et la fabrique du môle et pour la nourriture des marabouts employés dans les mosquées de la ville¹ ; » ensuite on faisait le calcul de la somme qui devait revenir à chacun. Les propriétaires du navire capteur avaient la moitié du total pour leurs droits d'armement ; l'autre moitié était pour les officiers et les hommes de l'équipage. Le capitaine touchait quarante parts, l'agha trente, les autres officiers dix et les soldats cinq ; les esclaves, qui avaient servi comme matelots, avaient deux parts et quelquefois trois. Il n'est pas besoin de dire que cet argent n'était pas pour eux, mais pour leurs maîtres qui les avaient loués.

Le chevalier d'Arvieux vante l'esprit d'ordre et de justice qui présidait au partage du butin entre les pirates ; il ajoute même que ces qualités estimables se rencontrent rarement au même degré parmi *les chrétiens les plus parfaits*. C'est faire un assez triste éloge de la probité de ses coreligionnaires ; mais les appréciations du chevalier d'Arvieux dépassent trop souvent le but, et il ne faut accepter ce qu'il dit qu'avec une grande circonspection.

Le rachat des captifs s'accomplissait de trois manières : il y avait premièrement la rédemption publique, c'était celle qui s'opérait par les soins d'un négociateur spécial, commis par le gouvernement auquel appartenaient les esclaves. Il y avait ensuite le rachat, qui s'effectuait par la médiation des religieux de la Merci, et enfin celui qui se faisait directement par les parents des captifs ou par l'entremise d'un délégué de leurs familles.

« Quand on voulait racheter un esclave, on faisait parler

1. P. Dan, *Hist. de la Barbarie*, liv. III, p. 303.



à son patron par le trucheman de la nation, qui convenait de prix avec lui. La rançon une fois payée, on se rendait chez le kâdi, afin qu'il témoignât que le chrétien avait été mis en liberté, moyennant telle somme. Sur la carte franche qui était délivrée à l'esclave, on déclarait son nom, sa patrie, sa taille, la couleur de ses cheveux, en un mot tout ce qui pouvait aider à le faire reconnaître. » Ce n'était pas tout. L'esclave n'était pas libre encore. Il restait à acquitter le droit *des portes*; tant que cette dernière taxe n'était pas payée, il ne lui était pas permis de sortir de la ville.

C'était d'abord pour la douane un droit de dix pour cent du prix de la rançon convenue; puis le droit de *caftan du pacha*, qui était de quinze piastres au profit du dey, le droit du commandant de la marine, de sept piastres, le droit des secrétaires d'État, de quatre piastres pour chacun, le droit des chaouchs, celui des gardiens du port, et enfin un droit de deux piastres pour l'entretien des mosquées de la ville. Toutes ces redevances réunies montaient souvent à plus d'un tiers du prix de la rançon.

Les esclaves des particuliers ne devaient que ces différentes taxes; mais ceux qui appartenaient au gouvernement, les *esclaves de magasin*, comme on les appelait, avaient de plus à payer un droit de dix-sept piastres pour le chef des gardiens du gagne¹.

Les pères de la Merci, à l'aide des aumônes qu'ils recueillaient dans tous les pays catholiques, rachetaient chaque année un assez grand nombre de captifs. Ces religieux, en arrivant à Alger, demandaient, selon la coutume, à être conduits au palais du dey, auquel ils faisaient un présent considérable, afin d'assurer les affaires du rachat et de se pouvoir ensuite retirer sans fâcherie. En même temps ils remettaient une déclaration des valeurs et des marchandises qu'ils avaient apportées. Un officier de la douane se rendait à bord pour vérifier l'exactitude de cette déclaration, et, en se retirant, il emportait une caisse de piastres, comme garantie des droits qui pouvaient être exigés.

Le dey prélevait d'abord trois pour cent de l'argent ap-

1. Au rapport de Pierre Dan, le nombre des chrétiens captifs dans le seul royaume d'Alger était, en 1637, de vingt-cinq mille, dont quinze cents Français; celui des renégats de toutes les nations montait, à la même époque, à huit mille.

porté, et le dixième sur les marchandises. Presque toujours il obligeait les religieux de racheter quelques-uns de ses esclaves, vieux ou malades, sans distinction de pays ni de religion, et les pères devaient se soumettre à cette avanie, sous peine d'être immédiatement renvoyés.

Après avoir rigoureusement exigé tout ce qui lui était dû, le dey leur permettait enfin de procéder librement à la rédemption des captifs. Les religieux, en visitant les différents bagnes, rencontraient bien des douleurs à consoler ; ils devaient surtout cruellement souffrir de ne pouvoir sauver tous ces malheureux. Ils rachetaient premièrement les esclaves de leur nation, puis ceux des autres pays catholiques. Quant aux hérétiques, ils ne s'occupaient jamais d'eux : c'était pour ces bons moines comme une affaire de conscience. Le temps n'était pas encore venu où la question d'humanité pût faire oublier celle de religion.

Une messe d'actions de grâces terminait la négociation du rachat. Tous les captifs délivrés par les soins des pères y assistaient revêtus de manteaux blancs. On se rendait ensuite au palais, où chacun d'eux recevait sa carte franche (*teskra*) ; puis les religieux prenaient congé du dey en audience solennelle.

« Tous les ans, dit d'Avity, les pères de la Rédemption rachetaient, l'un portant l'autre, cent quarante esclaves, et, comptant les frais avec la rançon, ils dépensaient pour chacun deux cents écus à peu près. »

CHAPITRE X.

SIDI-FEROUDJ ET CHERCHËL.

Le rás El-Khechîn. — Sidi-Feroudj. — Staouâli. — Le tombeau de la Chrétienne. — La montagne de la Synagogue. — Julia Cæsarea. — Les rois esclaves. — Les deux ports de Cherchël. — Commerce ancien. — Les ruines de Bresk.

I

Le rás El-Khechîn. — Sidi-Feroudj.

D'Alger au rás El-Khechîn, le rivage, vu de la mer, présente plusieurs accidents remarquables. Après avoir évité l'écueil qui porte le nom de *M'tahem*, on côtoie d'abord une grande plage, qui s'étend entre la pointe de Sidi-Kettani et celle de la Salpêtrière.

Un peu plus loin, on trouve une source dont l'eau est excellente et qui, du creux d'un rocher, tombe dans la mer. Pierre Dan parle de cette aiguade dans son *Histoire des corsaires barbaresques*. « C'est là, dit-il, que les femmes d'Alger allument un petit feu où elles brûlent de l'encens et de la myrrhe. Cela fait, elles coupent la tête à un coq, dont elles font découler le sang dans ce même feu et en abandonnent la plume au vent, après l'avoir rompue en plusieurs pièces et en avoir jeté la meilleure partie dans la mer. A quoi ces malheureuses s'emploient avec passion, à cause que, par cette cérémonie, qui est à vrai dire un pacte secret avec le diable, elles croient que leurs maris doivent avoir un bon succès en leur voyage et faire de plus grandes prises sur les chrétiens. »

La côte s'arrondit ensuite : elle est bordée de débris de rochers et présente de nombreuses dentelures; mais on peut s'en approcher facilement. Elle continue ainsi avec le même aspect jusqu'à la pointe Pescade. On remarque de magnifiques jardins, de charmantes maisons de campagne et de grands espaces de terrains défrichés sur toutes les hauteurs qui avoisinent la mer, jusqu'à un mille à l'ouest du cap; mais

au delà les versants des collines n'offrent plus qu'une teinte de vert grisâtre, dont l'uniformité fatigue.

Une petite crique, imparfaitement abritée par deux îlots de rochers, s'ouvre à l'est de la pointe. Les bâtiments étrangers étaient obligés d'y mouiller autrefois. Ils s'y trouvaient assez mal à l'aise ; mais, sous peine d'être renvoyés à coups de canon, ils devaient y attendre l'autorisation du divan d'Alger, sans laquelle il leur était interdit d'entrer dans le port de cette ville. Les bateaux de pêche et les sandals de la côte sont aujourd'hui les seules embarcations qui viennent y chercher un abri.

On reconnaît le rás El-Khechîn (cap Caxine) à une haute falaise de couleur jaunâtre, protégée à sa base par une ceinture de rochers. Ce promontoire figure sur les cartes du moyen âge ; les navigateurs de cette époque comprenaient sous le nom de *Cavo Casine*, ainsi que l'on fait encore aujourd'hui, tout le massif du Bouzarea et ses différents contreforts, c'est-à-dire la pointe Pescade, celle des Consuls, le cap Caxine et le rás El-K'nâter. Cette saillie remarquable ferme à l'ouest le golfe d'Alger, dont la limite orientale est la pointe rocheuse du rás Temendfous. On croit que les *Casæ Calventi* de l'itinéraire d'Antonin couronnaient le sommet du promontoire ; on y a retrouvé quelques débris d'anciennes constructions.

Après le rás El-Khechîn, s'allonge une plage continue que termine la presqu'île de Sidi-Feroudj. Ce lieu est devenu célèbre. C'est là que, le 14 juin 1830, vint débarquer l'armée française. On fit aussitôt un camp retranché de la presqu'île, et pendant un mois ce point isolé de la côte d'Afrique présenta l'aspect animé d'une ville d'Europe. Aujourd'hui cette plage solitaire, où s'élève un village de pêcheurs, conserve à peine quelques traces de ce mémorable séjour ; mais l'histoire l'a marquée d'un sceau ineffaçable, et elle rappellera toujours au voyageur qui passera devant elle un des plus beaux faits d'armes de notre époque, et peut-être le seul qui ait été utile à la civilisation et à l'humanité¹.

L'atlas catalan et les portulans italiens du quinzième siècle signalent la pointe de Sidi-Feroudj, à laquelle ils donnent le nom de *Bismes*. C'est le même promontoire qui porte la dési-

1. Bérard, *Description des côtes de l'Algérie*, p. 153.

gnation de *Hour* dans la géographie d'Edrissi. Suivant le docteur Shaw, la bourgade *Ouia* de Ptolémée était située dans son voisinage.

Reliée à la côte par une langue de terre couverte de sable, la presqu'île de Sidi-Feroudj, qui forme à l'ouest la pointe extrême du massif d'Alger, s'avance à près de douze cents mètres dans la mer. Le terrain, assez bas dans la plus grande partie de son étendue, se relève un peu vers son extrémité et forme une éminence rocheuse, sur laquelle on remarque plusieurs constructions. La principale est une koubba de marabout, avec une tour blanche et carrée, connue des marins, auxquels elle sert de reconnaissance, sous le nom de *Torre chica* (la petite tour).

Sidi-Feroudj était un marabout vénéré dans toute la plaine de la Metidja. Pour s'adonner sans distraction aux plus austères pratiques de l'islamisme, ce pieux personnage s'était retiré sur le sommet du promontoire auquel il avait donné son nom. L'aventure la plus merveilleuse qu'on lui attribue est celle qui lui arriva avec un marchand espagnol, qui fréquentait cette partie de la côte pour son commerce.

Ce dernier, s'étant lié d'amitié avec le santon, lui proposa de venir visiter son navire. « Il voulait, disait-il, lui montrer de magnifiques étoffes qu'il avait apportées. » Sidi-Feroudj y consentit; mais à peine était-il embarqué, que le marchand, profitant de ce qu'il commençait à faire nuit, mit à la voile sur-le-champ. Le temps était sombre, mais un vent très-fort et favorable devait porter le navire en peu de temps sur les côtes d'Espagne. Cependant, au point du jour, le marchand s'aperçut avec effroi que son bâtiment n'avait pas bougé de place. Ne doutant pas que ce miracle ne fût dû à la présence du marabout, il s'empressa de débarquer son hôte, qui voulut bien lui pardonner d'avoir manqué aussi grièvement aux lois de l'hospitalité.

Dans la soirée suivante, le marchand remit encore à la voile avec un très-bon vent qui devait le conduire rapidement dans son pays; mais quand le jour arriva, il put à peine en croire ses yeux, lorsqu'il aperçut la presqu'île à quelques encablures et qu'il acquit la conviction que son bâtiment n'avait pas avancé d'un nœud.

On découvrit alors que Sidi-Feroudj, en quittant le navire, avait laissé son bernous. Il n'est pas besoin de dire avec quel empressement le manteau fut rendu. Ce second retour don-

nait à penser au capitaine. Néanmoins, il fit voile le soir pour l'Espagne. Une bonne brise du sud ne cessa de le pousser toute la nuit. Cette fois, il lui semblait être dirigé par l'ange Gabriel¹ en personne, et, aux premières lueurs de l'aube, il cherchait à l'horizon les montagnes de son pays. Vain espoir ! Il se trouvait encore dans la petite rade de Sidi-Feroudj.

Le marchand ne savait à quoi attribuer ce troisième miracle, lorsqu'une babouche oubliée par le santon vint frapper ses regards et lui expliqua le mystère. Il se hâta de restituer cette chaussure à son vénérable propriétaire ; mais trois miracles en trois jours ! c'était plus qu'il n'en fallait pour déconcerter un Espagnol de cette époque. Les yeux du marchand s'ouvrirent à la lumière. Il se fit musulman et ne voulut plus quitter un saint dont la chaussure et le manteau possédaient de telles vertus.

Cette légende prouve une chose, c'est que le mouillage de Sidi-Feroudj était fréquenté autrefois par les marchands européens, qui faisaient le commerce avec Alger.

L'extrémité de la presqu'île, terminée par un banc de rochers élevés que prolongent quelques îlots, forme sur les côtés deux baies ouvertes, remarquables par les grandes plages et les dunes qui les bordent. Le port occidental, plus profond que le havre situé à l'est, offre un bon mouillage pour toute espèce de bâtiments ; l'autre baie a plus d'étendue et d'évasement, mais elle n'est guère visitée que par de petits navires qui, selon le vent, peuvent mouiller à l'ouest ou à l'est de la presqu'île.

II .

Staouâli. — Le tombeau de la Chrétienne. — La montagne de la Synagogue.

Au delà de Sidi-Feroudj, on aperçoit le plateau de Staouâli, couvert d'une riche végétation. Autrefois cette plaine était un lieu de campement pour les bergers arabes, qui avaient coutume de s'y établir avec leurs troupeaux pendant la belle saison. A partir du rivage, le terrain qui s'élève insensiblement

1. Les musulmans ont une grande vénération pour l'ange Gabriel. C'est lui qui annonça à Moh'ammed sa mission prophétique.

présente partout une masse épaisse d'arbustes toujours verts : des lauriers aux fleurs roses, des chênes nains, des lentisques, des arbousiers enchevêtrent leurs branches chargées de feuilles. Un ruisseau, formé par quelques sources voisines, traverse la plaine et se dirige vers la baie orientale.

Staouâli est un des points illustrés par la courte et brillante campagne de 1830. C'est là, dans cette plaine, que se rencontrèrent pour la première fois les Français et les Algériens. Les tolbas racontent ainsi la bataille de Staouâli.

« Depuis six jours, les Français, les fils de l'étrangère, foulaient le sol africain. Ils allaient toujours, croissant comme les sauterelles, et on les voyait piétinant de tous côtés. Le temps les avait appelés, et ils étaient venus. Il est connu que chaque chose doit avoir son heure.

« Mais la mort dans la guerre sainte, c'est la vie dans l'autre monde. Les croyants avaient juré d'un commun accord de sauver Mezr'anna, la mère des villes, et chacun, se réjouissant de combattre pour la cause de Dieu, demandait l'humiliation des impies et trouvait que la bataille tardait trop au gré de ses désirs.

« L'aga Brahim donne enfin le signal. Il monte à cheval avec ses drapeaux, ses musiques et ses Turcs aux rudes paroles. Arabes et Kabyles se précipitent sur ses pas. Les tambours battent, les deux armées s'ébranlent.

« Les musulmans abordent les redoutes avec courage; ils joignent les infidèles le sabre à la main. Le combat devient chaud; les têtes tombent, les fusils éclatent dans les mains, les bombes et la mitraille portent partout l'épouvante. Plus d'un brave délaisse sa famille pour aller épouser les houris.

« Mais, ô honte! les janissaires reculent; oubliant que la mort vaut mieux que le déshonneur, ils fuient, ils abandonnent jusqu'à leurs tentes au pouvoir des impies. Peuple et chef, tous trahissent leurs régiments.

« Hélas! les jours d'Alger étaient comptés. Malheur sur la noble ville, sur son sultan et sur son drapeau déshonoré! Malheur sur ses kâdis et ses marabouts, tous devenus errants! Malheur sur ses beys, ses amins, ses vaillants corsaires devant qui les chrétiens tremblaient comme des femmes!

« Alger était une tenaille pour arracher les dents; les plus courageux en avaient peur. Mais elle est tombée! C'est Dieu

qui l'a voulu. L'Éternel est le seigneur des seigneurs! Aux morts le bonheur, aux vivants le chagrin et la honte!¹ »

Après Sidi-Feroudj, la côte, peu élevée et d'un aspect assez triste, se dirige vers le sud-ouest. A l'extrémité de la baie occidentale, on trouve un petit ruisseau, l'Oued-Bridia, qui se jette à la mer à travers des sables. Les navires s'y arrêtent quelquefois pour faire de l'eau. De ce point jusqu'à l'embouchure du Mazafrân, un des grands cours d'eau de l'Algérie, se déroule une plage longue de quatre milles et bordée de dunes où croissent quelques arbustes. La position de cette rivière, qui coule entre deux collines plus élevées que les autres terres de la côte, est facile à reconnaître.

Dans les anciens portulans, l'embouchure de l'Oued-Mazafrân est indiquée : l'atlas de Ferrer lui donne le nom de *Mirom*, et la carte d'Agnesi celui de *Mozon*². C'était sans doute une station pour les marchands européens qui trafiquaient au moyen âge avec les Arabes de la Mettâja.

Des falaises d'une hauteur uniforme, entrecoupées de plages, dessinent ensuite le cordon de la côte. On découvre d'abord un petit cap surmonté d'un marabout, appelé *Fouka*, que l'on voit du large à une grande distance parce qu'il se détache en blanc sur les terres grises de l'intérieur. Un peu plus loin, la côte se relève de nouveau et forme un mamelon à pentes douces, dont le sommet est occupé par une construction qui a l'aspect d'une large pyramide.

Ce monument, que les Arabes désignent sous le nom de *K'beur Roumia*, le tombeau de la Chrétienne, est un des plus remarquables restes d'antiquité qui existent en Algérie. C'est la sépulture commune des rois numides, le *monumentum commune Regiæ Gentis*, dont parle Pomponius Mela.

Une tradition, recueillie par Marmol, fait de ce tombeau celui de la fameuse Cava, la fille du comte Julien; mais cette opinion ne mérite pas qu'on s'y arrête. Le tombeau de la Chrétienne ou mieux le tombeau Royal³ présente une hauteur de quarante-trois mètres sur soixante mètres de base. Il n'apparaît

1. *Chant populaire sur la prise d'Alger*, ap. Daumas.

2. Le portulan de Visconti et la carte pisane de M. Jomard ne signalent aucun lieu entre le cap Caxine et le râs El-Amouche.

3. *Roum*, dans l'idiome punique, veut dire *royal*. Le mot *Roumia* n'est que la corruption arabe du mot phénicien.

découvre deux koubba de marabout, et enfin la ville avec ses maisons rougeâtres, à demi cachées par les arbres qui les entourent.

On a cherché longtemps l'emplacement de l'antique Césarée. Selon Dapper, qui fondait son opinion sur une ressemblance de noms très-incomplète et qui, dans *el Djezaïr*, croyait retrouver *Cæsarea*, Alger avait succédé à l'ancienne métropole de la Mauritanie. D'Anville la plaçait aux environs de Dahmous; enfin Mannert, d'accord avec Sanson, prétendait en avoir reconnu les débris à Tenès. On ne doute plus maintenant de sa véritable position, déterminée par le docteur Shaw avec une grande sagacité : elle occupait précisément la place où s'élève aujourd'hui la moderne Cherchél. On y a découvert récemment des inscriptions qui ont définitivement résolu le problème en faveur de l'auteur anglais.

Dans les temps antérieurs, Césarée était une colonie carthaginoise connue sous le nom d'*Iol*. Pendant les guerres puniques, elle fut prise par les Numides : Carthage, qui lutait avec peine contre l'heureuse fortune de Rome, avait été obligée d'abandonner à elles-mêmes ses nombreuses colonies. Solin nous apprend que le roi Bokk'hous y avait établi sa résidence; mais, quoique devenue la capitale d'un royaume, *Iol* n'était encore qu'une bourgade. Quelques années plus tard, elle était citée comme la ville la plus riche et la plus florissante de la Méditerranée.

Ce changement était dû à Ioub II, qui, rétabli sur le trône des souverains numides et ayant choisi *Iol* pour sa résidence royale, y avait fait exécuter de nombreuses constructions et s'était plu à l'embellir de somptueux édifices. L'ancienne *Iol* perdit alors son nom phénicien ou numide pour prendre celui de *Julia Cæsarea* : Ioub lui assigna cette désignation nouvelle, pour témoigner sa reconnaissance à l'empereur Auguste, son bienfaiteur.

Le long règne de ce prince, qui dura près d'un demi-siècle, fut pour la Numidie et la Mauritanie l'époque la plus heureuse. Pendant les guerres civiles jusqu'au temps de la Rome impériale, ces deux provinces avaient été cruellement dévastées par les préteurs. Le fameux Salluste, « qui peint si bien la vertu dans ses ouvrages, dit Mengotti, et qui fut exclu du sénat pour la corruption de ses mœurs, qui vante avec tant d'énergie la frugalité des anciens Romains et qui vécut

plongé dans la débauche ¹, » fut celui de tous ces proconsuls rapaces, dont les extorsions odieuses soulevèrent le plus de haine et d'indignation. Il était venu pauvre en Numidie et il s'en retourna riche à Rome, mais chargé de malédictions et méprisé des Romains eux-mêmes, si peu scrupuleux d'ailleurs et si fiers avec les peuples vaincus.

Sous le gouvernement civilisateur et habile du roi numide, les provinces africaines devinrent si opulentes et si paisibles, que de nombreux colons de l'Espagne, des îles de la Méditerranée, et même de l'Italie, vinrent y chercher le bien-être et le repos qu'ils ne pouvaient pas trouver ailleurs.

Le roi Ioub était le fils de Ioub I^{er}, qui, ayant embrassé le parti des Pompéiens, avait été vaincu par César et s'était tué ensuite. Après avoir orné le triomphe du dictateur, le jeune prince numide avait été mis en liberté, et l'empereur Auguste lui avait fait donner une éducation distinguée. Doué d'un heureux naturel et d'une intelligence peu commune, Ioub acquit de grandes connaissances en histoire et en géographie ². Par son dévouement à la personne du chef de l'empire, par son immense savoir et par les agréments de sa société, il avait su se concilier les bonnes grâces de tout le monde, et Auguste, qui l'avait attaché à sa personne, eut occasion d'apprécier sa valeur dans quelques guerres où il l'employa.

Mais pendant que l'héritier légitime des anciens rois numides vivait sur les bords du Tibre, confondu dans la foule des courtisans du César romain, la Numidie et la Mauritanie étaient administrées par des proconsuls. La difficulté de contenir les populations belliqueuses du nord de l'Afrique, encore à demi barbares, détermina l'empereur à leur donner un roi national, et Ioub, habitué à l'obéissance et devenu presque romain, fut chargé de façonner le peuple numide à la crainte de Rome et à la soumission.

Auguste avait bien choisi. Ioub, le modèle des rois esclaves, *reges inservientes*, sut tourner vers les arts de la paix l'activité

1. Mengotti, *Commercio de' Romani*, Epoca II, c. vi.

2. « La captivité de ce jeune prince, dit Plutarque, fut très-heureuse pour lui. Né barbare et numide, il dut à son malheur de devenir un des plus savants historiens grecs. » — Ioub fut surtout célèbre par sa vaste érudition, *claritate studiorum memorabilior quam regno*. Il composa un grand nombre d'ouvrages, dont il ne reste que quelques fragments épars çà et là dans les auteurs qui nous sont parvenus.

naturelle aux Africains, que ses ancêtres avaient déployée dans la guerre. Les Numides, qui en imitant un roi de leur race ne croyaient pas imiter les étrangers, firent de si rapides progrès dans la civilisation, que, jaloux de propager ce mouvement, Auguste reprit à Ioub les cantons de la Numidie qu'il lui avait d'abord cédés, les annexa à la province romaine d'Afrique et lui donna en échange les Gétules indomptés et les Maures farouches. pour apprivoiser ces bêtes sauvages des déserts africains et les façonner aux mœurs romaines¹.

L'empereur Tibère, qui n'aimait pas à changer le gouvernement des provinces, laissa Ptolémée, fils de Ioub, sur le trône de son père. Un sénateur fut envoyé à Césarée pour lui offrir le sceptre d'ivoire, la toge brodée, ainsi que les présents du sénat, et le saluer des noms de roi, d'allié et d'ami.

Ptolémée resta fidèle aux maximes qui avaient servi de guide à son père, ayant bien soin comme lui de ne froisser rien des intérêts des gouvernants à Rome. Tant que vécut Tibère, il régna tranquillement; mais, malgré toute sa circonspection, il finit par éveiller les craintes de la famille impériale. Le roi numide fut invité par l'empereur Caligula à se rendre à Rome : il ne revit jamais la paisible Afrique. Un jour, les Romains l'ayant reçu avec de grands honneurs lorsque, revêtu de la pourpre, il se présentait au théâtre, Caligula, jaloux de la faveur que le peuple lui montrait, le fit assassiner.

Cette fin malheureuse du fils de Ioub peut faire naître la pitié, mais elle ne doit pas exciter notre étonnement : le prince africain était condamné dans les conseils de la politique romaine. Deux règnes successifs de rois esclaves avaient infiltré de plus en plus dans le peuple l'usage de la langue, le désir des lois, le goût des mœurs et des habitudes romaines. De nombreuses colonies civiles ou militaires, formées de Latins et d'Italiens, couvraient le pays. L'exemple et les soins de Ptolémée n'étaient plus utiles, et la réduction de la Mauritanie en province sujette et tributaire pouvait être enfin décrétee.

Les rois numides s'étaient consciencieusement acquittés de leur mission. La partie occidentale de l'Afrique fut longtemps regardée par les Romains comme la province la plus

1. *Recherches sur l'histoire de l'Afrique septentrionale*, par une commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

belle, la plus fertile et la plus paisible de leur empire. Une population nombreuse et active couvrait la surface du pays; l'agriculture et le commerce florissaient, et la guerre était oubliée. Une légion et quelques cohortes de cavaliers, recrutées en grande partie dans le pays même¹, suffisaient alors pour garder toute la contrée comprise entre Tanger et Carthage.

Mais il ne faut pas oublier que les Romains avaient multiplié en Afrique les colonies et les municipales. La seule province de Mauritanie en comptait seize. Habilement distribuées de manière à pouvoir se porter secours en cas de besoin, ces colonies étaient en état de résister par elles-mêmes à un coup de main. La sollicitude des Romains se restreignait d'ailleurs aux villes du littoral. Quant aux établissements qu'ils avaient fondés dans l'intérieur des terres, quelques cohortes ou détachements de cavalerie étaient seulement nécessaires pour assurer la domination des conquérants.

Rome n'exigeait point des peuplades errantes du désert une soumission absolue et complète. Pourvu que les chefs indigènes reconnussent sa suprématie et que les tributs fussent exactement payés en grains, elle ne demandait pas autre chose. Les tentatives de soulèvement étaient facilement comprimées, et lorsque les mouvements insurrectionnels prenaient un caractère plus grave, on avait recours à un expédient d'un effet assuré : on semait la discorde parmi les chefs, et l'auteur de la révolte tombait bientôt tué par les siens².

La prospérité de *Julia Cæsarea* continua sous la domination romaine. Lorsque la Mauritanie fut définitivement réunie à l'empire, elle obtint de l'empereur Claude les privilèges de colonie et devint la résidence du gouverneur; son enceinte fut agrandie, et la ville s'enrichit de nouvelles et magnifiques constructions, élevées par les émigrants italiens.

Il n'est pas besoin de dire que l'ancienne capitale des rois numides, la *très-splendide colonie Césarienne*³, figure dans l'*Africa christiana* parmi les villes épiscopales de la province; les noms de quatre de ses évêques nous ont été conservés.

1. Ce fait est attesté par une inscription de Lambèse (Léon Rénier, Ap. *Archives des Missions*, t. I, p. II, p. 326.

2. Mannert, *Géographie ancienne des États barbaresques*.)

3. *Splendidiissima colonia Cæsariensis*. On la trouve ainsi désignée dans une des nombreuses inscriptions découvertes à Cherchél.

IV

Les deux ports de Cherchél. — Commerce ancien.
Les ruines de Bresk.

Il est difficile de trouver une position plus belle et plus avantageuse que celle de l'ancienne Césarée. Du côté de la mer, elle dominait un terre-plein, soutenu par des murs de quarante pieds de haut qui embrassaient toutes les sinuosités du rivage. A quelque distance au-dessus de cette esplanade, la moitié de la ville était bâtie sur un plateau; l'autre moitié s'élevait en amphithéâtre à une hauteur assez considérable, et de là s'étendait dans les vallées environnantes. Sur les montagnes qui formaient l'enceinte de la ville romaine, de nombreux pans de muraille sont encore debout, d'autres gisent çà et là, renversés sur le sol.

Un somptueux aqueduc conduisait dans tous les quartiers l'eau de l'Oued-H'âchem. Des fragments de ce gigantesque ouvrage, que l'historien Ebn Khaldoun compare aux pyramides d'Égypte et au fameux portique de Khosroès, subsistaient encore au siècle dernier.

Le vieux port, en partie construit de main d'homme, était considéré comme l'une des meilleures stations de l'Afrique romaine. La tradition raconte qu'il fut détruit par un tremblement de terre (*zenzela*¹) qui bouleversa la ville entière. Cette violente commotion renversa l'arsenal et plusieurs autres édifices qui furent précipités dans le port et l'encombrèrent.

A côté du havre et communiquant avec lui, les Romains avaient creusé un bassin, très-ingénieux pour la commodité et la sûreté des navires. Cet arrière-port, qui présentait une superficie de sept mille mètres carrés, était bordé de vastes quais et de magasins supportés sur des colonnes dont les bases se retrouvent encore. En 1843, l'administration française, voulant restaurer cet ancien établissement, commença

1. C'est le nom que les indigènes de l'Algérie donnent à ce terrible phénomène. Il y a la grande et la petite zenzela. La grande zenzela est celle qui bouleverse le sol et précipite les édifices dans la mer. Les Arabes assurent qu'elle revient tous les trente ans.

par faire déblayer l'arrière-port. Entre autres découvertes intéressantes, on trouva enfoui dans la vase un bateau romain, remarquable en ce que toute la membrure était chevillée en bois sans qu'il y entrât un seul clou.

Le port actuel, situé dans une petite anse circulaire dont l'ouverture est tournée vers le nord-ouest, n'est accessible que pour les barques de la côte et les petits navires de cabotage : il peut recevoir environ quarante bâtiments de cent à cent cinquante tonneaux.

A l'entrée de la rade, on remarque un flot ou plutôt un banc de pierres et de sable qui abrite le port de la mer soulevée par le vent du nord, toujours dangereux dans ces parages. Ce rocher, qui est représenté dans les portulans du moyen âge et que nos cartes signalent sous le nom d'îlot *Joinville*, était réuni autrefois à la terre ferme par une digue, dont on aperçoit encore les vestiges à fleur d'eau.

Sous le règne de l'empereur Valentinien (373), les peuplades gétules de l'intérieur s'emparèrent par surprise de Césarée, la saccagèrent et la livrèrent aux flammes. C'était encore à cette époque la ville la plus illustre de la Mauritanie, *Cæsaream urbem nobilissimam Mauritanix*. Elle se releva de ses ruines ; mais elle ne recouvra jamais son ancienne splendeur. Cependant Procope, qui la visita au sixième siècle, la cite comme une ville grande et peuplée qui était rentrée sans résistance sous la domination byzantine, après la chute du royaume vandale ; mais il ajoute qu'on ne pouvait communiquer avec elle que par mer, tout accès du côté opposé étant devenu impossible, à cause des brigandages exercés par les tribus indigènes qui occupaient tous les défilés.

L'importance commerciale de Césarée ne nous est pas connue ; les détails manquent à ce sujet. Bochart nous apprend qu'on exploitait des mines de cuivre à *Karkôma*, dans le voisinage de l'ancienne Tenès¹, et le code Théodosien, au nombre des marchandises de la province sur lesquelles le fisc impérial prélevait un droit de sortie, cite l'orge, le blé, le lin,

1. *Karkôma* signifie *cuivre* en phénicien. — On sait aujourd'hui que la richesse minéralogique de l'Algérie est considérable. A peu de distance de Tenès, on trouve éparpillés sur un vaste périmètre de nombreux filons de cuivre. Le *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*, publié en 1857, signale les mines de l'Oued-Taffiles, de l'Oued-Bou-Halou, de Sidi-Bou-Aïssi, du cap Tenès, de l'Oued-Allâla. Ce dernier gisement, qui fournit du cuivre pyriteux, porte des traces d'exploitation ancienne.

l'huile, l'alun, le sel et la garance. Les anciens auteurs mentionnent aussi les pierres fines, l'albâtre onyx, *le roi des marbres*, comme l'appelle Pline¹, une qualité de bois très-précieux et le duvet tiré du fruit d'une mauve arborescente qui croissait sans culture près des rives du *Molochath*. Victor de Cartenne assure que ce duvet se vendait aussi cher que la meilleure bombasine des Indes. Les renseignements sur l'ancienne importance mercantile de la province de Mauritanie se réduisent à cette sèche nomenclature.

Vers l'an 315 de l'hégire (938), *Julia Cæsarea*, que l'on appelait alors Cherchél, fut détruite une seconde fois par El Khassem, khalife de Kairouan. Ebn Haukâl, qui la vit quelques années après, s'exprime à son sujet assez brièvement. « Cherchél, dit-il, est une ville qui remonte à une haute antiquité. Elle est maintenant en ruines, mais son port subsiste encore. Des débris d'anciens édifices s'y font remarquer, ainsi que quelques constructions énormes et des idoles en pierre. »

Dans la géographie d'Edrissi, il est aussi parlé de l'ancienne métropole numide. C'était toujours une ville déchue; mais le savant chérif vante la fertilité de son territoire. Il ajoute que ses habitants, vivant des fruits de leurs jardins, recueillaient du miel et de la cire; ils n'avaient aucune industrie particulière, et le gros bétail formait leur principale ressource.

En 1492, Cherchél fut repeuplée par des Maures andalous. Ses nouveaux habitants introduisirent dans le pays la culture du mûrier et filèrent la soie, qui était manufacturée dans la ville même. Marmol nous apprend qu'ils façonnaient aussi le fer et l'acier et fabriquaient de la poterie de terre, dont les Arabes de la campagne faisaient un grand usage. Au lieu de favoriser l'industrie des habitants, les Turcs d'Alger, qui dans

1. En 1850 on a retrouvé auprès de Tlemsén, sur la route de cette ville à Oran, cinq anciens gisements d'albâtre-onyx. Les carrières d'Aïn-Tebalek sont situées à quatre kilomètres de l'Isser, et, s'il faut en croire certains vestiges, les Romains faisaient descendre jusqu'à la mer, par ce même fleuve, les blocs d'albâtre qu'ils destinaient à être exportés. Les deux principaux gisements sont appelés par les Arabes *Beled-er-Rekdm*, le pays des Marbres. Ils se composent d'albâtre antique extrêmement lucide, d'une épaisseur de quatre mètres et d'une étendue qui permet d'extraire plus d'un million de mètres cubes.

tout ce qui s'élevait autour d'eux voyaient le germe d'une puissance rivale et qui, d'ailleurs, méprisaient les marchands, travaillèrent longtemps à diminuer le commerce et la population de la colonie andalouse : ils y réussirent enfin.

Au moyen âge, les négociants italiens allaient acheter à Cherchél des cuirs, des fruits secs, un peu de cire et des blés qu'on y apportait des vallées du Chéelif. Au siècle dernier, on y faisait encore quelques chargements de grains.

Entre Cherchél et les ruines de Bresk, les portulans du moyen âge indiquent une courbure de la côte et une petite crique, à laquelle ils donnent le nom de *Malsolazo*. Ce point, appelé *Marsalach* dans une carte du Dépôt de la marine de 1737, devait être situé à l'embouchure de l'Oued Tefsert, rivière peu considérable en été, mais en hiver profonde et très-rapide, qui se jette dans la mer, à six milles à l'ouest de Cherchél et forme une baie ouverte, bordée d'une plage comode.

Le docteur Shaw marque la position de *Marsalach* beaucoup plus à l'ouest, entre Tenès et l'île Colombi ; il pense que c'est *Mersagoleit*, petit port fréquenté autrefois par les navires espagnols ; mais toutes les anciennes cartes marines s'accordent à placer *Malsolazo* entre Cherchél et Bresk.

L'Oued Tefsert formait, il y a quelques années, la limite de la province d'Oran. Suivant Pellissier, cette rivière est le *Chinalaph* de Ptolémée ; malgré les motifs que le savant critique présente à l'appui de son opinion, nous croyons qu'il se trompe.

A l'extrémité de la baie dont nous venons de parler, au pied de la pointe de terre qui la termine, on trouve les ruines de Bresk. Cette petite ville est citée par Ebn Haukál, dans sa *Description de l'Afrique*. « Bresk, dit-il, était autrefois entourée d'une muraille qui maintenant tombe en ruines ; elle possède des eaux courantes et quelques bons puits. On y récolte des raisins, des figues et beaucoup d'autres fruits délicieux. Le miel y abonde également, tant dans les arbres que dans les ruches. Les habitants, presque tous berbères, élèvent de nombreux troupeaux ; mais ils possèdent aussi des champs où ils sèment du blé. »

Edrissi raconte que Bresk fut prise par les Normands de Sicile sous le règne de Roger II ; mais il en parle à peine et semble la nommer seulement, afin de n'oublier aucune des conquêtes du roi normand. Il paraît que plus tard elle acquit

quelque importance comme station de commerce, car elle figure sur toutes les anciennes cartes nautiques.

Vers la fin du quinzième siècle, Bresk, comme Cherchêl, servit de refuge à une colonie de Maures andalous. Les géographes, à dater de cette époque, mentionnent la bourgade berbère au nombre des villes de l'Algérie, où l'industrie et le travail étaient honorés : on sait que depuis longtemps ces habitudes étaient perdues en Afrique. On y fabriquait des toiles de lin et d'autres tissus, que les habitants allaient vendre à Alger, à Bougie et à Tunis. Bresk faisait aussi le commerce de fruits ; on en exportait les plus belles figues de la province. Ces nouveaux germes de prospérité furent bien vite étouffés par les Turcs ; lorsque le docteur Shaw visita Bresk en 1725, il n'y trouva pas une seule maison habitée.

Selon toute apparence, la ville arabe occupait l'emplacement de l'*Hebdomus* de Skylax, ancien *emporium* des marchands de Carthage, connue de Ptolémée au deuxième siècle sous le nom de *Kanoukis*. Cette même station, dans l'itinéraire d'Antonin, porte la désignation de *Gunugus*. Au rapport de Pline, Auguste y avait fondé une colonie et placé une cohorte prétorienne. Au cinquième siècle, *Gunugus* avait un évêque¹.

1. Mannert place dans le voisinage de Bresk la station romaine des *Casæ Calventi*, et Marmol les *Castra Germanorum* ; mais on ne peut admettre ni l'une ni l'autre de ces deux synonymies.

CHAPITRE XI.

DE TENÈS A ARZEU.

Le cap de la Cloche. — Tenès. — La ville française et la ville arabe. — La montagne des Roseaux. — Le roi des Fleuves. — Les marchés du Chelif. — Mostagânem. — La rivière du Gué. — La baie d'Arzeu. — La sebkhâ et sa caverne enchantée. — L'ancienne Arsennaria.

I

Le cap de la Cloche. — Tenès. — La ville française et la ville arabe.

Au delà des ruines de Bresk, la côte se prolonge régulièrement vers l'ouest. Les terres sont hautes et n'offrent aucun enfoncement, aucun havre commode. Les approches du rivage sont semées de nombreux écueils, et les navires qui fréquentent ces parages ont des précautions à prendre ; ils doivent aussi se tenir en garde contre l'irrégularité des courants, qui changent quelquefois brusquement.

Avant d'arriver au cap Tenès, à une distance de dix milles environ, la côte se courbe de nouveau. On découvre quelques baies étroites protégées par des rochers ; mais il est dangereux d'y mouiller : les petites embarcations peuvent seules y trouver un abri.

Les cartes nouvelles, dressées depuis la conquête, signalent d'abord un îlot qu'elles appellent *Dzair Aschèk*, l'île de l'Amour. On raconte que deux amants malheureux vinrent y terminer leur existence. L'îlot Aschèk est situé à un mille et demi du rivage. C'est un rocher sombre et nu, qui s'élève à peine de quelques mètres au-dessus de l'eau. Un peu plus loin, sur la côte, on remarque les restes d'anciennes constructions, les ruines de la station romaine de *Cartilis* ; les indigènes donnent à cette localité le nom de Dahmous. Nous avons vu que d'Anville plaçait *Julia Cæsarea* sur ce point de la côte.

L'île Aschèk et Dahmous ne sont pas représentés sur les cartes du moyen âge, qui ne citent, entre Bresk et le cap Tenès, qu'un petit port avec un îlot, le *Mers Ouakour* d'Edrissi,

que le capitaine Gauthier appelle *Vaccar*¹. La configuration de cette partie du littoral est trop largement dessinée dans les anciens portulans. La côte se creuse et forme une baie profonde qui n'existe pas; mais les navigateurs génois et catalans ont voulu sans doute indiquer d'une manière particulière le Mers Ouakour (*Aucor*, *Aochor*), qui était souvent visité par les marchands européens. Autrefois le commerce de blé était considérable sur toute cette côte.

Le *Lar Castellum* de l'itinéraire d'Antonin et peut-être les *Castra Germanorum* de Ptolémée, localités identiques suivant Mannert, étaient situés dans le voisinage du port Ouakour.

Le cap Tenès est appelé par les Arabes *Râs Nakous*, le cap de la Cloche. Ce promontoire est un des plus remarquables du pays: formé par une grosse masse de roches escarpées qui occupe une longueur de près de trois milles, il est plus élevé que les autres points de la côte et s'avance plus loin dans la mer. Vu du large à une certaine distance, il ressemble, disent les marins, à la hure d'un sanglier.

De chaque côté du cap, on trouve deux petites baies où les navires de commerce, surpris par le mauvais temps, peuvent se réfugier sans aucune crainte. On mouille rarement dans la baie orientale; mais celle qui est à l'ouest est très-fréquentée: défendue par deux flots qui figurent sur les anciennes cartes, elle présente un excellent abri aux grandes barques qui font le trafic sur cette côte. On prétend que le nom de *Nakous*, que les Arabes donnent au cap Tenès, lui vient d'une grotte qui est à sa base et qui a la forme d'une cloche.

Avant d'apercevoir le promontoire, les navigateurs le reconnaissent de loin à une haute montagne de l'intérieur qu'ils appellent *Sime*². Au quatorzième siècle, cette même montagne était la reconnaissance du cap Tenès³. Le docteur Shaw donne pour synonymie antique au *râs Nakous* le *Promontorium Apollinis* de Ptolémée. Mannert n'adopte pas cette détermination et place le promontoire d'Apollon à la pointe du Chélif; mais l'opinion de l'auteur anglais paraît la plus probable.

Les géographes arabes du moyen âge parlent de Tenès

1. *Carte de la Méditerranée*, en deux feuilles, 1820.

2. Toñño et Baudin.

3. *Mon Simiel, monte Sine*.

comme d'une ville très-ancienne, entourée d'une forte muraille et située en partie sur le versant d'une montagne, en partie dans la plaine.

« Tenès, dit Ebn Haukâl, est bâtie à deux milles de la mer, sur un grand ruisseau (Oued-Allâla), qui fournit aux habitants l'eau dont ils ont besoin. Elle est trop grande pour être appelée une bourgade, et, sur cette partie de la côte, il n'y a même pas une ville maritime aussi considérable. C'est là que les Arabes d'Espagne se rendent d'abord pour trafiquer avec leurs navires; ils se dirigent ensuite vers les autres ports. Le souverain y possède plusieurs sources de revenu, telles que l'impôt foncier (*karadj*), la capitation (*djezia*), la dîme (*achour*) et les droits perçus par la douane sur les marchandises importées et exportées. Le territoire de Tenès, extrêmement fertile, est habité par un grand nombre de tribus berbères, dont quelques-unes sont très-riches. »

Lorsque la main de Dieu frappa les Beni-Ziân, orgueilleux de leur longue domination dans le Mâghreb, cette ville conquise par les Arabes *Mehal*, tribu puissante et noble parmi les nobles¹, forma pendant quelque temps, avec Mazâgran, Mostagânem et Mâzouna, un petit royaume indépendant qui fut détruit en 1517 par les Turcs d'Alger.

Les marchands étrangers fréquentaient autrefois la plage de Tenès, où les tribus des montagnes voisines avaient coutume de porter leurs cuirs avec le miel et la cire qu'elles récoltaient². On trouvait aussi à y acheter de grandes quantités de céréales, du kermès, de la garance et des fruits. Les figues de Mâdjenna, bourgade située dans l'intérieur, à une journée de Tenès, étaient surtout estimées. Au rapport d'Edrissi, on composait avec ce fruit une espèce de pâte dont le commerce était considérable.

Tenès a remplacé la colonie de *Kartenna* des géographes anciens. Plusieurs inscriptions trouvées sur les lieux attestent

1. Il existe en Algérie des tribus nobles aussi bien que des tribus religieuses. Dans l'ouest, on les désigne par le nom de *Djouâd* et de *Mehal*, dans l'est par celui de *Doudouda*. La tradition fait remonter l'origine des Douâouda et des Djouâd à la première invasion arabe, et celle des *Mehal* aux émigrations postérieures. Le titre de *noble* est du reste fort contesté.

2. Les Ouled-Iouânès, qui habitent les montagnes à cinq lieues au sud-ouest de Tenès, recueillent encore aujourd'hui une grande quantité de miel renommé, dont ils approvisionnent les marchés des villes du littoral.

cette identité ¹. Au temps de Pline, *Kartenna*, qui avait obtenu le droit de cité de l'empereur Auguste, était occupée par la deuxième légion. Elle est également mentionnée dans *l'Africa christiana* de Morcelli, au nombre des villes de la Mauritanie Césarienne qui avaient un évêque. L'origine du nom de *Kartenna* est phénicienne. C'était une station des marchands de Carthage.

On sait que Tenès forme aujourd'hui deux villes, l'une indigène, *le vieux Tenès*, comme on l'appelle, et l'autre française. Cette dernière ne date que de 1843; mais, bien qu'elle ne compte encore que quinze années d'existence, elle a déjà les proportions d'une ville de quatrième ordre, et chaque jour elle tend à prendre un plus grand développement. Cette prospérité rapide a surtout sa raison d'être dans le commerce des céréales, dont l'importance, en 1854, s'est résumée par le chiffre de quatre millions représentant deux cent cinquante mille hectolitres de blé, orge et fèves, achetés aux Arabes. L'exportation des grains amène chaque année sur cette côte environ quatre cent cinquante navires. Sur la liste des ports algériens, celui de Tenès se présente en première ligne pour le commerce extérieur ².

La ville européenne, située à l'embouchure de l'Oued-Al-lâla, qui passe au vieux Tenès et vient se jeter à la mer à travers de nombreux jardins, est éloignée de la ville arabe d'environ quinze cents mètres. Elle recouvre le sol même où s'élevait autrefois la colonie romaine, dont les pierres taillées depuis deux mille ans ont servi à construire les maisons nouvelles.

« Sur la pente occidentale du vaste plateau que couronne la ville française, dit Carette, il existe une multitude d'excavations régulières pratiquées dans le roc vif. La forme et les dimensions ne laissent pas de doutes sur leur destination primitive; on y a d'ailleurs découvert de nombreux ossements: c'est là qu'était la nécropole de *Kartenna*. Le nombre immense des cercueils de pierre qui ont été retrouvés permet de juger de l'importance de l'ancienne ville et du long espace de temps pendant lequel ce lieu a servi au même usage. »

Les habitants de Tenès ont une assez mauvaise réputation

1. Léon Rénier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, t. 1.

2. *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*, 1857.

qui date de loin : on assure qu'ils passaient autrefois pour de si grands sorciers, que Pharaon envoya chercher les plus habiles d'entre eux pour contrefaire les miracles de Moïse ¹.

La rade de cette ville, exposée aux vents du nord-ouest, n'est pas sûre. Les navires, qui faisaient le commerce sur cette côte au siècle dernier, mouillaient ordinairement à un mille environ au nord d'une falaise rouge, située derrière le cap et sur laquelle on remarque une vieille tour carrée. En 1853, le débarcadère de Tenès a été prolongé d'une manière notable, et il rend aujourd'hui tous les services qu'on peut en attendre.

Après Tenès, l'aspect de la côte est monotone et triste. Elle offre à peine quelques sinuosités et se déroule vers l'ouest en présentant alternativement des dunes, des falaises et des plages. Les terres de l'intérieur sont hautes. Elles se prolongent jusqu'auprès du cap Ivi et forment le fameux massif du Dahra, appelé *montagne de Maghrâoua* par les géographes du seizième siècle ². « Cette montagne, dit d'Avity, s'étend à plus de quatorze lieues le long de la mer. Le peuple qui l'habite est riche, noble et vaillant ; il possède de nombreux bestiaux et des terres fertiles en grains. Chaque année, le pacha d'Alger tire douze mille écus des seuls habitants de ce district. »

L'atlas catalan et les portulans italiens ne signalent sur toute cette longue côte qu'un seul point, l'île *Colombi* ou île des Pigeons, le *Dzair el Hamâm* des Arabes et la *Isla de Palomas* des cartes espagnoles. Cette île rocheuse, peu éloignée du rivage, s'élève d'une trentaine de mètres au-dessus de la mer et n'a guère qu'un mille de circonférence. Les caboteurs maures, qui trafiquent avec les tribus de ce littoral, peuvent mouiller dans une anse commode, entre l'île et la terre : le fond est bon et l'abri convenable.

Plus loin, en suivant la côte, on trouve les petits baies de Roumel-Abiâd, de Maghrâoua et de Haggmess, où le commerce de blé était considérable du temps de l'ancienne ré-

1. « Tenès, ville bâtie sur du cuivre, disent les Arabes; son eau est du sang, son air du poison. »

2. *Dahra* veut dire *Nord* en arabe. Ce sont les tribus de la rive gauche du Chelif qui ont donné ce nom au pays montagneux, compris entre cette rivière et la Méditerranée.

gence. Aucune de ces localités n'est représentée sur les cartes des navigateurs du moyen âge.

II

La montagne des Roseaux. — Le roi des Fleuves. — Les marchés du Chelif.

On compte dix-huit milles de la pointe de Haggess à la baie de Tider ou Teddert. C'est toujours la même côte stérile et déserte, uniformément bordée de plages ou hérissée de falaises. Aucune culture n'anime les environs, et le paysage garde toute sa sévérité. Edrissi mentionne la baie de Teddert; mais il lui donne le nom de *Houd Ferouh* (belle rade); il dit qu'on y trouvait une bourgade avec un port. La position de ce petit golfe est intervertie dans les anciens portulans; il est indiqué après le cap Ivi, entre ce promontoire et le Chelif.

Selon le docteur Shaw, dont l'opinion est adoptée par Mannert, l'ancienne *Cartilis* de l'itinéraire d'Antonin était située au fond de la baie; mais, depuis la certitude acquise que Tenès occupe l'emplacement de la colonie de *Kartenna*, cette synonymie géographique n'est plus admissible; dans le routier romain, *Cartilis* est placée entre *Kartenna* et *Gunnugus*.

Une ligne de rochers, qui figure sous le nom de *Pointe Basse* dans les cartes nouvelles, abrite la baie de Teddert contre les vents d'est. Elle est facile à reconnaître aux grandes dunes qui bordent la côte, et qui apparaissent de loin comme autant de taches blanches.

Le cap Ivi, appelé par les Arabes *Djebel Dis*¹, la montagne des Roseaux, est formé par des terres peu élevées. Il ne présente rien de remarquable, et les navigateurs le confondent très-souvent avec la pointe du Chelif, dont il n'est séparé que par une longue plage. La configuration régulière des deux promontoires offre en effet une grande ressemblance.

La montagne des Roseaux est citée dans la géographie d'Edrissi; mais elle porte la dénomination de *Râs-el-Djoudj*, le

1. La plante appelée *Dis* par les Arabes est l'*Arundo festucoides* de Desfontaines. Elle croît en touffes sur les lieux les plus arides et dans les fentes des rochers.

cap des Poules. Le nom que lui donnent les portulans du moyen âge ¹ n'est qu'une altération italienne de l'appellation arabe. Quant à l'origine du mot *Ivi*, que nos cartes ont adopté, il est assez difficile d'en donner une explication satisfaisante. Ce promontoire marque la limite orientale du golfe d'Arzeu, terminé à l'ouest par le massif du cap Ferrat.

L'atlas de Ferrer n'indique pas le cap Ivi ; mais il signale la pointe du Chelif qu'il appelle *cap Mos* (Mostagan). C'est par ce même nom que les Espagnols la désignent encore aujourd'hui. Le cartographe catalan commet du reste la même erreur que Visconti, Pizzigani, Benincasa et les autres navigateurs italiens, en marquant la position du cap Mostagan, à l'est de la baie de Teddert.

La synonymie antique de l'Oued-Chelif est un point controversé. Shaw et Mannert prétendent que ce nom est une corruption du mot *Chinalaph* de l'ancienne géographie. Comme il n'existe pas d'autre rivière aussi considérable dans le pays, ces deux critiques regardent comme un fait positif que le *Chinalaph* de Ptolémée ² est le *Selef* d'Edrissi et l'Oued-Chelif des modernes.

Berbrugger admet sans contradiction cette synonymie ; mais Pellissier soutient que le *Chinalaph*, qui dans les tables du géographe d'Alexandrie est marqué près de Cherchél, ne peut être confondu avec le Chelif, à moins de sacrifier à une douteuse homonymie les conditions de distance et de position relatives : suivant lui, le *Chinalaph* est l'Oued-Tefsert, et la position du Chelif se rapporte à celle du *Flumen Kartennas*. D'Avezac partage l'opinion de Pellissier et prétend comme lui que le *Chinalaph* ne peut être retrouvé que dans quelque petit fleuve côtier.

A partir de Césarée, les déterminations géographiques sont très-difficiles à préciser ; il est évident que l'ordre des noms a été interverti dans Ptolémée, que plusieurs ont été omis dans l'itinéraire d'Antonin, et que, par conséquent, les évaluations de distance sont trompeuses. Comme Pellissier et d'Avezac reconnaissent également que de grandes altérations ont pu s'introduire dans les textes anciens, et que, par suite,

1. *Cavo Iugo, Iunch, Iuog.*

2. Ce géographe est le seul auteur ancien qui mentionne cette rivière. Dans quelques éditions, le nom est écrit *Chinaphal*.

des erreurs de position ont dû en résulter, il est permis de ne pas admettre les indications évidemment fautives et les conditions de distance de l'ancienne géographie, que ces deux écrivains invoquent en cette circonstance.

D'un autre côté, Pellissier indique sans difficulté à *Djebel-Dîs* l'embouchure du *Selef* d'Edrissi, et cependant le géographe arabe donne à la rivière de *Selef* la même position que Ptolémée assigne au *Chinalaph*. Cette erreur matérielle provient, selon Pellissier, des copistes du savant cherif, qui ont mis à l'ouest du *Selef* des localités qui devaient être placées à l'est. En adoptant la même rectification pour le texte de Ptolémée, les distances se trouveraient également rétablies, et l'on s'étonne que Pellissier, qui admet l'une, refuse d'accepter l'autre.

Nous croyons donc, avec Shaw et Mannert, que le *Chinalaph*, cité dans l'Anonyme de Ravenne sous le nom d'*Agilaam*, est l'Oued-Chelif de la géographie moderne. La position de cette rivière est indiquée avec exactitude dans les portulans du moyen âge.

Le Chelif, la grande rivière du Tell, *le roi des Fleuves*, comme l'appellent les Arabes, prend sa source dans les versants septentrionaux du Djebel-Amour, le *Monts Caprarius* d'Ammien Marcellin. Il se dirige d'abord à l'est, puis traverse du sud au nord une partie du Sahara. En entrant dans la région du Tell, il tourne brusquement à l'ouest, coule durant un long espace, presque parallèlement au littoral, entre les deux massifs de l'Ouânséris et du Dahra, et vient enfin se jeter à la mer, à un mille environ du cap Mostagan.

On compte cent cinquante lieues en droite ligne de l'embouchure du fleuve aux gorges de la montagne saharienne d'où il sort; mais le coude très-prononcé qu'il forme sur la limite du Tell et les nombreuses sinuosités qu'il décrit portent son développement à près de six cents kilomètres. Malgré la longueur de son cours, le Chelif est loin d'être comparable à nos rivières d'Europe; dans sa partie inférieure, il n'est pas navigable; c'est à peine si les barques du pays peuvent le remonter jusqu'au petit Atlas. Quant à sa partie supérieure, elle ne présente qu'une ligne de fond presque toujours à sec. Cela n'empêche pas les Arabes de prétendre, avec leur exagération habituelle, qu'il croît en été comme le Nil.

De nombreux *souk* ou marchés se tenaient au moyen âge

sur les bords du Chelif. Aujourd'hui encore, à une certaine époque de l'année, les tribus du Sahara et les habitants du Tell¹ s'y réunissent pour commercer ensemble. Un trafic d'échange très-actif s'établit alors entre les peuplades de la côte et celles du désert. Les Sahariens viennent chercher dans le Tell leurs denrées de première nécessité, des céréales, de la laine brute, des moutons, qu'ils échangent contre des dattes, de grands tapis appelés *kedifat* et des étoffes de laine, *haik*, *gandoura*, *bernous*, fabriquées dans les oasis.

C'est vers la fin du printemps que les tribus du Sahara quittent leurs campements autour des villes pour se rapprocher du Tell. Elles chargent les chameaux des produits de leur sol et de leur industrie et s'acheminent à petites journées vers le nord, emmenant avec elles toute la cité nomade, femmes, enfants, troupeaux. La fin du printemps est l'époque où, dans le Sahara, les puits commencent à tarir et les plantes à se dessécher; c'est aussi l'époque où, dans le Tell, les blés approchent de leur maturité, et, comme les céréales manquent absolument aux Sahariens, ils sont obligés de venir en demander aux habitants du littoral.

Pendant tout l'été, un grand mouvement commercial règne sur les bords du Chelif: chaque tribu s'approvisionne pour l'hiver, vend, achète, fait des échanges; pendant ce temps

1. On n'est pas d'accord sur l'origine des deux dénominations *Tell* et *Sahara*. En phénicien, *Sahara* veut dire *désert*, mot qui n'était peut-être employé que comparativement et n'avait pas le sens général qu'on lui a longtemps donné; *Tal*, *Tel*, dans la même langue, signifie haut, élevé. Selon quelques critiques, le Sahara, du verbe *isra*, pâturer, est la contrée qui, fertilisée un moment par les pluies de l'hiver, n'est susceptible de produire que des pâturages. Le Tell, au contraire, dérivé du latin *tellus* (terre cultivable), est la région du labourage, la contrée où les céréales croissent par le seul effet des pluies ordinaires du printemps et de l'automne: les terres où les céréales ne croissent qu'au moyen d'irrigations (*souâqui*) ne sont pas réputées terres du Tell. D'après les tolbas, *Sahara* viendrait de *shaur*, moment presque insaisissable qui précède le point du jour et pendant lequel, en temps de jeûne, on peut encore manger, boire et fumer, l'abstinence rigoureuse ne devant commencer qu'après que l'on a pu discerner un fil blanc d'un fil noir. Suivant la même explication, *Tell* viendrait de *tali*, qui veut dire dernier. L'étymologie présentée par les tolbas est très-poétique; mais nous croyons qu'il n'est pas possible de l'accepter comme vraie. L'origine des mots *Tell* et *Sahara* remonte certainement à une époque plus ancienne que la conquête arabe. Cette seconde dénomination se retrouve dans l'atlas de Ferrer (*Ashara*); mais elle est employée par le cartographe catalan pour désigner le grand désert.

aussi, les troupeaux broutent paisiblement dans les pâturages, car la terre se repose et la récolte est faite.

Au moyen âge, les Italiens et les Catalans, qui faisaient le commerce dans l'intérieur du pays, prenaient part à ces transactions. Les marchands des villes sahariennes, tandis que leurs frères de la tente achetaient du blé, trafiquaient avec les négociants chrétiens. Ils leur vendaient une partie des marchandises qu'ils avaient apportées, des pelleteries, des cuirs du Marok, des plumes d'autruche, de la poudre d'or, ainsi que d'autres objets venus du Soudan, et recevaient en échange du fer, de l'étain, des draps d'Europe, des tissus de coton, des verroteries, du corail et des bijoux pour les femmes. On faisait généralement de très-bonnes affaires avec les marchands des villes du sud.

De tout temps, ce commerce a existé sans doute ; l'émigration annuelle des habitants du Sahara, fondée, comme l'observe Carette, sur la nature du climat et des productions du sol et sur les premiers besoins de la vie, est une nécessité pour eux. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce commerce se faisait déjà, lorsque les Romains étaient les maîtres de l'Afrique.

Selon toute apparence, les tribus sahariennes, qui fréquentaient au moyen âge et qui fréquentent encore aujourd'hui les marchés du Chelif, étaient les mêmes peuplades que les historiens romains appellent *Isafenses*, *Jubaleni*, *Caparienses*, *Abennæ*, *Jesalenses*. Au rapport des géographes, elles habitaient le pays montagneux, situé au sud du lac Châbounia jusqu'au delà d'Aïn-Mâhdi, ce qu'on appelle aujourd'hui la zone Nord du Sahara algérien. Ammien Marcellin raconte que ces populations belliqueuses, qui avaient embrassé le parti du rebelle Firmus, l'abandonnèrent, parce qu'elles ne voulaient pas interrompre plus longtemps les relations mercantiles qu'elles entretenaient avec la province romaine, c'est-à-dire avec les habitants du littoral devenus romains.

Les Sahariens de cette époque raisonnaient, comme raisonnent encore leurs descendants. Les tribus de l'Algérie méridionale savent qu'elles seront toujours soumises au peuple qui tiendra le Tell, et elles s'en expriment franchement par cette phrase devenue proverbiale : « La terre du Tell est notre mère, et celui qui l'épouse devient notre père, car nous ne pouvons être ni musulmans, ni juifs, ni chrétiens ; nous sommes forcément les amis de notre ventre. »

L'Oued-Chelif, moins encombré par les sables que les autres

rivières de l'Algérie, coule à peu près librement jusqu'à la mer. A une petite distance du rivage, on remarque un bas-fond que la mer recouvre quelquefois. Quand on se rend de Tenès à Mostagânem, ou quand on appareille de ce dernier port avec des vents d'ouest pour doubler le cap Ivi, il faut user de quelques précautions ; cet écueil devait être un véritable danger pour les navigateurs du moyen âge, qui suivaient presque toujours la côte.

La vallée du Chelif présente un grand espace, et de chaque côté se dressent de hautes montagnes. On découvre de très-loin l'embouchure du fleuve à une petite élévation qui apparaît comme une île ¹. L'Oued-Chelif ne figure pas sur la carte génoise de Visconti.

III

Mostagânem. — La rivière du Gué.

A six milles au sud de l'embouchure du Chelif, on découvre Mostagânem. La ville est située à un demi-mille de la mer, sur le bord d'un ravin au fond duquel coule le ruisseau d'Aïn-Sefra. Les navigateurs la reconnaissent de loin à deux marabouts blancs, construits un peu à gauche sur une éminence escarpée qui domine la plage.

Les Arabes font remonter au douzième siècle l'origine de Mostagânem ², et disent qu'elle fut fondée par les *Mouâhedîn* (Almohades). On la trouve citée dans le grand ouvrage d'Edrissi. « Mostar'ânim, dit le savant géographe, petite ville située au fond d'un golfe, possède des bazars, des bains, des jardins et beaucoup d'eau. » Ebn-Khaldoun nous apprend que, dans les premières années du quatorzième siècle, elle faisait partie du royaume de Tlemsèn et appartenait à la grande famille des Maghrâoua, les *Machourèbes* de Ptolémée.

Cette puissante tribu, d'origine zénète comme les Abd-el-Oued et les Beni-Ifferen de Tlemsèn, occupait la rive droite du Chelif et la partie du littoral, comprise entre Mostagânem à l'ouest et Cherchël à l'est. Son territoire, du côté du sud-ouest, s'étendait jusqu'aux montagnes de Mediouna. Parmi

1. Bérard, *Description des côtes de l'Algérie*. — « A la bouche du Selef, dit Léon l'Africain, se pêchent bons poissons et de diverses espèces. »

2. *Mostar'ânim*, *Meusk-er-R'énem*, abondance pour les troupeaux.

les villes des Maghrâoua, on comptait sur la côte Mazâgran, Mostagânem, Tenès, Bresk, Cherchêl, et dans l'intérieur Miliâna, Mâzouna, la *ville savante*, et Chelif-Beni-Ouatil ¹.

Quelques navires d'Europe fréquentaient Mostagânem au moyen âge ; mais « on y faisait peu de gain, dit le géographe Léon, à cause de la pauvreté des habitants. » L'absence d'un port commode était aussi un obstacle au commerce. Les tribus des vallées du Chelif conduisaient à Mostagânem des bœufs et des moutons, qui étaient surtout achetés par les Catalans ou Aragonais ; elles recevaient en échange des verroteries, des ouvrages en fer et en cuivre, de l'étain, des draps du Languedoc et des toiles de coton ou bombasines, dont les Arabes faisaient une consommation très-grande.

On sait que les tissus de coton forment encore aujourd'hui la branche la plus considérable parmi les articles manufacturés, vendus aux indigènes de l'Algérie. En 1855, le chiffre des importations s'est élevé à vingt-deux millions de francs.

Pendant longtemps Mostagânem ne fut qu'une bourgade. Ahmed-el-Abd, fondateur de la puissance des *Mehal*, « les guerriers intrépides qui n'appartenaient ni au Cherif ni au roi de Tlemsèn, » fit de ce point à peine connu une position importante. Il l'entoura de remparts et y fit construire le fort appelé par les Arabes Bordj-el-Mehal. « Ce chef, disent les chroniques, avait trois filles qui voulurent chacune doter Mostagânem de quelque établissement utile. Melloula fit planter une grande partie des jardins environnants et bâtir la porte des Sauterelles (*Bâb-el-Djerad*), ainsi nommée parce que, dans l'année où elle fut construite, une plaie de sauterelles désola le pays ; Seffouana ordonna de creuser les aqueducs qui existent encore, pour conduire l'eau dans la ville ; enfin Mansoura donna son nom à une mosquée qu'elle fit élever ².

Mais la véritable importance de Mostagânem date de l'établissement sur cette côte d'un grand nombre de familles maures d'Espagne qui, attirées par la fertilité du sol, vinrent y fonder de grandes exploitations agricoles. Son terri-

1. Cette dernière ville n'existe plus. Mâzouna renfermait autrefois un grand nombre de *zaouïa* et d'écoles, où les lettrés de toute la province se donnaient rendez-vous. Il n'était pas permis de douter du savoir d'un taleb qui avait lu les livres à Mâzouna.

2. Walsin-Esterhazy, *De la domination turque en Algérie.*

toire se couvrit alors d'une population nombreuse et active, de magnifiques villages, de riches plantations.

S'il faut en croire les tolbas, Mostagânem était à cette époque une ville très-opulente, *une ville de luxe*. Les redevances, que les habitants payaient en 1570 aux Turcs d'Alger, consistaient en huit cents *ziani* d'or, six cents grandes mesures de blé et d'orge, deux mille livres de beurre, soixante-dix mulets et trois chevaux de *gada*¹, choisis parmi les plus beaux du pays. On disait alors, pour exprimer les habitudes de luxe et de plaisirs des *Hadars* de Mostagânem, qu'ils n'oubliaient jamais de relever les talons de leurs *belr'a*² pour courir plus vite après un bon morceau.

Les invasions espagnoles, les incursions des Arabes et l'avidité des gouverneurs turcs paralysèrent le mouvement commercial et amenèrent rapidement la décadence de Mostagânem. Lorsque cette ville, au mois de juillet 1833, fut occupée par une garnison française, son territoire autrefois si fertile produisait à peine les objets nécessaires à la consommation des habitants.

La rade de Mostagânem ne présente aucune sûreté aux navires. La partie la moins mauvaise du mouillage est située en face de l'embouchure de l'Aïn-Sefra, à la distance d'un mille à peu près. On peut provisoirement y jeter l'ancre : la tenue est bonne et la profondeur convenable ; mais, aux premiers symptômes qui annoncent le vent du nord-ouest, le *vent noir*, comme l'appelaient les Turcs, il faut se hâter de prendre le large. Partout ailleurs, dans la rade, le fond de la mer est semé de roches. Il est rare que les marins s'enhardissent à passer la nuit sur un point aussi mal abrité.

La communication avec la terre est aussi très-difficile, à cause de la houle presque continuelle qui existe sur cette plage. Les bateaux maures, qui viennent d'Oran charger à Mostagânem des légumes, des fruits et d'autres denrées, ne peuvent pas aborder toujours : on est souvent obligé de les haler jusqu'à terre, et quelquefois même la houle est si forte, qu'il est impossible d'user de cet expédient.

1. Un cheval de *gada* veut dire un cheval conduit par la bride à celui dont on reconnaît la souveraineté. C'est un signe de vasselage très-anciennement usité chez les Arabes. Les chevaux de *gada* sont toujours des chevaux de race pure (*harare*), des chevaux nobles.

2. Pantoufles jaunes que les gens riches portent par-dessus leurs autres souliers et qu'ils ne chaussent pas habituellement.

Le docteur Shaw donne pour synonymie antique à Mostagânem la colonie de *Kartenna*. Dans les tables de Ptolémée, le mot est écrit au pluriel, et l'auteur anglais suppose que *Kartennæ*, les Cartennes, sont les deux villes de Mostagânem et de Mazâgran. On a vu qu'il n'est pas possible d'admettre cette détermination. Selon Mannert, Mostagânem occupe à peu près la position de l'ancienne *Lagnutum* du géographe d'Alexandrie. Cette hypothèse est plus vraisemblable. Marmol place le *Portus Magnus* sur cette côte ouverte à toutes les tempêtes.

Mazâgran est situé sur le versant d'une colline, à trois milles à l'ouest de Mostagânem. Une belle campagne, cultivée en céréales, abondante en vignes et en oliviers, s'étend entre les deux villes : les jardins et les vergers s'avancent jusqu'au bord de la mer. Au sud-est, un rideau de montagnes abrite cette riche plaine des vents nuisibles et lui fournit de nombreux cours d'eau. Mazâgran, si l'on en croit Marmol, était autrefois habité par un grand nombre de marchands ; au seizième siècle, une colonie de Maures andalous s'y livrait avec succès à la culture du coton¹. Les deux villes de Mostagânem et de Mazâgran figurent sur toutes les anciennes cartes nautiques.

Après avoir dépassé Mazâgran, on trouve une longue plage, d'un aspect triste, terminée par quelques rochers. La côte tourne ensuite à l'ouest, présentant le même paysage sévère jusqu'à l'embouchure de l'Oued-el-Mâkta qui forme le fond du golfe d'Arzeu.

A peu de distance de la mer, l'H'abra, comme on l'appelle du nom d'une tribu arabe qui campe sur ses bords, l'Oued-Sirât (la rivière lente) d'El-Bekri et la *Sira* de l'Anonyme de Ravenne, reçoit les eaux du Sig et se perd dans un marais. Une nouvelle rivière, à laquelle les habitants donnent le nom de *Mâkta*, sort de la plaine inondée et vient se jeter dans le golfe. L'Oued-el-Mâkta, la rivière du Gué, le *Flumen Kartemas* de Ptolémée, selon Shaw et Berbrugger, le *Chylematin*, suivant Pellissier, n'est, à proprement parler, que l'embouchure de l'H'abra.

L'atlas catalan est le seul portulan du quatorzième siècle

1. Mazâgran est aujourd'hui un des plus beaux villages de la province d'Oran, et c'est là qu'on trouve les meilleurs laboureurs. Les cultures maraîchères, faites avec soin, donnent un excellent produit. On y remarque aussi de nombreuses plantations de mûriers.

qui mentionne la rivière de la Mâkta ; on ne la trouve pas représentée sur les cartes italiennes de la même époque, et il est vraisemblable que *Tigismach*, comme l'atlas de Ferrer appelle ce point de la côte¹, était une station de commerce particulière aux navigateurs catalans. On y transportait sans doute le coton, la garance et les céréales des riches vallées de la Mîna et du Sig.

L'entrée de la Mâkta est obstruée par un banc de sable ; mais cette barre est d'un abordage facile, et les bateaux peuvent remonter la rivière jusqu'à plusieurs milles dans l'intérieur. En arrière de la barre, et jusqu'à un mille, on trouve quatre mètres d'eau. Garnier observe qu'on pourrait aisément rendre l'Oued-el-Mâkta accessible à des barques de trente et quarante tonneaux². Sur la rive gauche, on aperçoit une ligne de rochers qui forme une pointe en s'avancant vers le nord. Les caboteurs, qui fréquentent cette côte, mouillent ordinairement derrière cet abri, connu sous le nom de *Port des Poules*.

IV

La baie d'Arzeu. — La Sebkhâ et sa caverne enchantée. —
L'ancienne Arsennaria.

Arzeu, qui occupe la face occidentale du golfe, est située à cinq milles au nord-ouest de l'embouchure de la Mâkta. Entre ces deux points, une grève blanche et morne, entrecoupée de quelques roches basses, détermine le cordon de la côte.

La baie d'Arzeu (*la Mersa*) offre aux navires de commerce un excellent ancrage et un abri assuré contre les vents dans toutes les saisons. On la considère à juste titre comme un des meilleurs mouillages de l'Algérie. Elle a sur celle de Mers-el-Kebîr l'avantage d'être mieux abritée et plus adjacente à des terrains, sur lesquels on peut construire ; mais elle présente beaucoup moins de profondeur, et cette circonstance l'empêchera toujours de devenir un point de stationnement pour la marine militaire. Les grandes frégates et les vaisseaux de guerre, ne trouvant pas assez de fond derrière la pointe de rochers qui protège le port d'Arzeu contre les

1. *Turgimac* dans la carte du Dépôt de la marine de 1737.

2. *Les côtes d'Oran*, ap. *Ann. maritimes*, 1833, t. II.

vents du large, sont obligés de jeter l'ancre en dehors de cet abri, dans une position qui n'est pas sûre.

Autrefois les navires pouvaient s'approcher très-près du rivage, ce qui rendait les chargements plus faciles ; mais aujourd'hui cela n'est plus possible. Les Turcs d'Alger, qui laissaient tomber tout en ruines, ont compromis par leur imprévoyance la bonté de l'atterrage d'Arzeu. Ils permettaient aux grandes barques du pays, toutes les fois qu'elles venaient y charger, de jeter leur lest à la mer ; les navires étrangers, moyennant une légère rétribution, obtenaient la faculté d'en faire autant, et l'accumulation de ce dépôt a obstrué la partie du mouillage la plus rapprochée de la côte.

A l'entrée de la baie, on remarque un îlot, indiqué dans l'atlas catalan, qui sert aux marins de point de reconnaissance. Tofiño donne à ce rocher le nom de *Tujimes* : ses abords sont sans danger ; mais il n'y a pas de passage entre l'île et la terre. Selon toute probabilité, la baie d'Arzeu est le *Portus Deorum* de Strabon et de Ptolémée ; une voie romaine qui venait de l'intérieur aboutissait auprès du port¹.

Dans Edrissi, Arzeu n'est désigné que comme un bourg ; mais, lorsque les Beni-Ziân régnaient à Tlemsèn, les marchands chrétiens de la Méditerranée, surtout les Vénitiens et les Catalans, faisaient un grand trafic sur cette côte. De vastes magasins, construits près d'un ancien quai romain en pierres de taille qui existe encore, servaient au monopole des grains que l'on y apportait de toute la province.

Arzeu était à cette époque le port du Mâghreb, où le commerce des céréales était le plus considérable : en aucun autre lieu, les navires ne pouvaient aborder aussi commodément. Au siècle dernier, on y faisait encore de grands chargements de grains, et les tribus de l'intérieur y conduisaient, comme à Mostagânem, des bœufs et des moutons² ; mais, en 1830, lorsque la France déclara la guerre au dey d'Alger, la décadence successive de l'ancienne régence, sous la domination

1. Nous ne croyons pas que la baie d'Arzeu soit le *Portus Magnus*, comme le pense Léon Rénier. Les inscriptions qui ont été trouvées auprès d'Arzeu-le-Port ne nous paraissent pas avoir décidé la question. Ces expressions A PORT.... PORTUENSIS peuvent aussi bien s'appliquer au *Portus Deorum* qu'au *Portus Magnus*.

2. Pendant la guerre de la Péninsule, Arzeu était un des principaux marchés de l'armée anglaise ; dans une seule année, en 1814, on y embarqua plus de quarante mille bœufs.

turque, et la ruine des habitants des campagnes avaient fait tomber presque entièrement ces deux branches très-lucratives du commerce extérieur de cette partie de l'Algérie.

Les rois de Tlemsèn possédaient aussi sur le bord de la mer un entrepôt où l'on conservait le sel de la Sebkha, destiné pour l'exportation. Au temps d'Edrissi, ce sel était acheté par les marchands maures de l'Andalousie et de Valence. Au seizième siècle, les Espagnols, déterminés par la supériorité des salines d'Arzeu, venaient encore s'y approvisionner de cette denrée si nécessaire.

La Sebkha d'Arzeu, très-facile à exploiter, est située à une lieue au sud-ouest de la ville. Elle n'a guère que deux mille sept cent cinquante hectares de superficie, et cependant elle est beaucoup plus riche que celle d'Oran, énorme masse d'eau de vingt milles de long, qui s'étend comme un bras de mer à perte de vue du côté de l'ouest; cette dernière ne donne qu'une couche de sel très-faible.

En hiver, ces lagunes naturelles ressemblent à un grand lac; mais elles se dessèchent pendant les chaleurs de l'été: l'évaporation est si active, qu'au mois d'août les chameaux et les autres bêtes de somme peuvent passer à pied sec d'une rive à l'autre. Depuis quelques années, on exploite de nouveau les magnifiques salines d'Arzeu, et une partie de leurs produits s'exporte à l'étranger; en 1854, elles ont donné en moyenne deux mille sept cents tonnes.

La tradition raconte que les Beni-Ziân, chassés de Tlemsèn et retirés à Arzeu, cachèrent leurs richesses au milieu de la Sebkha, dans une caverne appelée *Djîr*, et que plus tard, lorsqu'ils redevinrent puissants dans le pays, ils continuèrent à y déposer leurs trésors. Elle ajoute que les tolbas, au moyen de quelques paroles magiques, peuvent seuls pénétrer dans cette caverne invisible aux yeux des profanes: ce droit ne procure du reste que la vue de ces trésors. Une fois entré dans la caverne, on arrive, après de nombreux détours, sur les bords d'un fleuve large et profond qui roule des flots d'huile bouillante; de l'autre côté de cet infranchissable obstacle, on aperçoit une quantité innombrable de *tellis'* remplis de pièces d'or.

En 1788, le bey de Mascara, Moh'ammed-el-Kebîr, chercha s'il ne pourrait pas découvrir ces fabuleuses richesses. Il fit

1. Grands sacs en laine qui servent à mettre le blé.

sonder dans tous les sens la Sebkha pour trouver la caverne enchantée, mais il ne rencontra rien. Honteux de sa crédulité, le bey se vengea de son insuccès en faisant une *r'azzia* sur la tribu insoumise des *Harrar*. Il rapporta en effet un trésor, selon l'expression des Arabes, mais il le devait à ses éperons¹.

El-Bekri assure qu'une montagne voisine d'Arzeu renfermait une mine de fer et une mine de mercure. « A l'extrémité de la plaine de Sirât, dit-il, sur le rivage de la mer, on trouve la ville d'Arzeu, qui doit son origine aux Romains, et qui est actuellement déserte. On y voit de vastes monuments d'antiquité, qui sont encore debout et dont la magnificence excite l'étonnement et l'admiration. Près d'Arzeu est une grande montagne, sur laquelle sont situés trois châteaux entourés de murs, et une chapelle où l'on se rend en pèlerinage. Cette montagne renferme une mine de fer et une mine de mercure. Lorsqu'on met le feu à quelqu'un des arbres qui croissent au milieu des rochers, il s'en exhale une odeur aromatique². »

A une petite distance, au sud d'Arzeu-le-Port, sur la crête d'un plateau, on trouve de nombreux débris d'anciennes constructions, des vestiges d'un cirque et d'un aqueduc, des citernes, des tronçons de colonnes, des pierres écrites et sculptées. Ces ruines sont celles de l'ancienne *Arsennaria* ou *Arsinna*, colonie de droit latin, qui était située, comme nous le dit Pline, à une lieue de la mer³.

Il n'existe aucune incertitude sur la position de cette cité romaine : le nom seul de la ville moderne suffit pour établir sa synonymie antique, et, sur ce point, tous les géographes sont d'accord. Cependant O. Mac-Carthy refuse de reconnaître cette identité et prétend avoir retrouvé le véritable emplacement d'*Arsennaria*. D'après lui, les ruines qui existent au marabout de Sidi-bou-Râs, dans le voisinage du cap Ma-

1. Walsin-Esterhazy.

2. En 1847, on a trouvé du mercure natif dans une carrière de pierres à bâtir, située à cinquante mètres d'Arzeu. « Il est probable, dit le savant ingénieur Ville, que ce mercure, provenu d'un récipient qui aura été renversé à la surface du sol, a été extrait de la mine citée par El-Bekri. Cette mine doit se trouver dans le massif de terrain secondaire, compris entre Arzeu et la montagne des Lions. »

(Notice minéralogique sur les provinces d'Alger et d'Oran, p. 131.)

3. *Arsennaria Latinorum tribus millibus passuum a mari.*

ghrâoua, représentent celles de la colonie romaine ; mais nous ne pouvons pas accepter cette synonymie. Nous croyons qu'au lieu d'aller chercher l'ancienne *Arsennaria* à l'est du Chelif, O. Mac Carthy eût mieux fait de visiter avec soin les nombreuses ruines qui couvrent toute la côte, autour de la baie d'Arzeu.

L'hypothèse du savant critique s'appuie sur les distances données par l'itinéraire d'Antonin qui, on le sait, deviennent de plus en plus incertaines, à mesure que l'on avance vers l'ouest ; il est évident qu'à partir de Césarée plusieurs noms ont été omis dans le routier romain. En adoptant d'ailleurs pour *Arsennaria* les indications de l'itinéraire, on est obligé de les accepter pour les autres points de la côte et de placer le *Portus Magnus* pour la place inhospitalière de Mostagânem, comme l'a fait Marmol ; ce qu'il n'est pas possible d'admettre ¹.

Le nom d'*Arsennaria* est d'origine punique : *Arzin* en phénicien veut dire arbre gommifère ou résineux. Cette étymologie atteste l'antiquité de cette colonie, où les Carthaginois avaient fondé un établissement de commerce. On trouve un évêque d'*Arsennaria* dans la Notice de l'église de Mauritanie ².

1. Arzeu, complètement délaissé aujourd'hui, est appelé à devenir un des premiers ports de commerce de l'Algérie. « Cet excellent mouillage, dit Lieussou, sera un jour le grand port marchand de la province d'Oran, comme Mers-el-Kebir en sera le grand port militaire. »

2. En 1851, on a découvert auprès des ruines du *vieil Arzeu* une idole grossièrement sculptée et trois pierres tumulaires qui datent de l'époque phénicienne ou carthaginoise.

CHAPITRE XII.

ORAN.

La montagne des Lions. — La colonie de Quiza. — Le Paradis du malheureux. — Le cardinal Ximènes. — Prise de Mers-el-Kébr par les Espagnols. — Première occupation d'Oran. — Organisation de la conquête. — Expédition du comte de Montemar. — Deuxième occupation. — Tremblement de terre. — Abandon d'Oran.

I

La montagne des Lions. — La colonie de Quiza. — Le Paradis du malheureux.

Les navigateurs du moyen âge comprenaient, sous le nom de *cap Ferrat*¹, tout le massif de montagnes interposées entre la baie d'Arzeu et celle d'Oran. Le même groupe, dans la géographie d'Edrissi, porte la désignation de *Râs Mechâna*.

Le cap Ferrat, qui se compose de trois saillies principales, le cap Carbon, le cap Ferrat proprement dit et la pointe Abuja, est formé par des roches brisées, des éboulements naturels, des falaises abruptes et découpées. L'aspect du promontoire, nuancé de teintes blafardes, est sombre et triste ; tout ce qui avoisine la mer semble frappé de stérilité. A un mille à peu près, au nord de la pointe Abuja, on aperçoit un rocher isolé qui se dresse comme une pyramide et qui, vu de loin, ressemble à un navire sous voiles. Les Européens donnent à ce rocher le nom d'*Aiguille* du cap Ferrat, et les Arabes celui de *Seba-Faraoun* (le pouce de Pharaon). Derrière la pointe Abuja, il y a une crique où les petits navires de commerce peuvent mouiller au besoin.

L'atlas catalan signale, entre le cap Ferrat et Oran, un point de la côte qu'il appelle *Albari*. Il n'est pas facile de retrouver la localité moderne à laquelle répond cette dénomination ; mais, selon toute apparence, l'auteur de l'atlas catalan a voulu désigner le *Djebel-Sbâ*, la montagne des Lions, qui est appelée par les Espagnols *Montagne de saint Augustin*.

1. *Cavo Ferrato, cavo de Ferrao.*

La côte forme en cet endroit une grande baie, très-fréquentée par les caboteurs maures. « La montagne des Lions, dit Bérard, remarquable par sa forme, sa hauteur et son isolement, est une des reconnaissances les plus utiles pour les atterrages de cette partie du littoral. » Entre le cap Ferrat et Oran, les portulans italiens n'indiquent aucun lieu.

Il est assez généralement admis que la ville d'Oran occupe l'emplacement d'une cité romaine, la colonie de *Quiza Xenitana*, Quiza l'étrangère, mentionnée par tous les anciens géographes ; mais on cherche vainement à la surface du sol des vestiges de la domination romaine.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la fixation des synonymies géographiques applicables aux divers points de la côte, depuis Tenès jusqu'à l'Oued-Moulouïa, est très-difficile à préciser par le désaccord frappant des autorités anciennes : la position d'un grand nombre de localités est impossible à déterminer. Un auteur moderne observe avec raison que, s'il fallait discuter les indications contradictoires de Pomponius Mela, de Pline, de Ptolémée et de l'itinéraire d'Antonin, il y aurait matière à d'interminables dissertations¹.

Pellissier considère la synonymie de *Quiza* et d'Oran comme un fait établi ; d'Avezac admet aussi, mais en faisant quelques réserves, l'identité de la cité romaine et de la cité arabe. Malgré les raisons présentées par le premier de ces critiques à l'appui de son opinion, nous ne pouvons pas l'accepter complètement et nous croyons, avec Berbrugger, qu'Oran est une ville entièrement arabe.

La carte du Dépôt de la guerre rejette également l'identité des deux villes et place *Quiza Xenitana* sur un point de la côte, à l'ouest de Mostagânem. Toutefois, les auteurs de cette carte, en présentant comme certaines les évaluations de distance de l'itinéraire d'Antonin et en les prenant pour bases de leur travail, ne nous paraissent pas avoir examiné avec toute l'attention requise les tables de Ptolémée et les indications fournies par les autres géographes. Si, comme le croit Berbrugger, Oran n'a pas remplacé l'ancienne *Quiza*, il est certain que la ville arabe a été construite dans le voisinage de la cité latine.

1. A partir de *Rusuccurum*, on n'a plus pour guide la table de Peutinger, et le manque de ce précieux document augmente encore l'incertitude.

On retrouve le nom de *Quiza* appliqué, dans les temps modernes, à diverses localités des environs d'Oran. Marmol parle d'un village arabe qu'il appelle *Guidza*. En 1546, cette bourgade, dont les habitants étaient accusés de s'entendre avec les Turcs, fut détruite par le comte d'Alcaudète, gouverneur des possessions espagnoles en Afrique. Plus tard, l'ancienne population revint se fixer auprès d'Oran. Le docteur Shaw cite, entre cette dernière ville et Cheristel, un village auquel il donne le nom de *Giza*. L'auteur anglais, en mentionnant cette localité, n'oublie pas de faire remarquer la ressemblance du nom arabe avec celui de la colonie romaine.

De nos jours, il existe encore une petite peuplade du nom de *Quiza*, sans aucune altération, qui, après avoir changé plusieurs fois de demeure, mais sans jamais trop s'éloigner d'Oran, habite aujourd'hui auprès d'Arbâl, au sud de la Sebkhâ de Miserguïn. A l'époque de la seconde occupation d'Oran par les Espagnols, cette peuplade était en possession presque exclusive de fournir de bétail la garnison de cette ville¹.

Au rapport d'El-Bekri, Oran (Ouahrân) fut fondée, vers l'an 290 de l'hégire (903), par des marchands musulmans d'Espagne, d'après un traité conclu avec les tribus qui habitaient ce littoral. Sept ans plus tard, elle fut prise et saccagée par ces mêmes tribus. Rétablie un an après, elle fut de nouveau détruite par les Berbères en 956; mais elle se releva une troisième fois et parvint rapidement à un haut degré de prospérité.

L'établissement, fondé à Oran par les marchands d'Espagne, paraît n'avoir été dans le principe qu'un entrepôt pour le commerce des grains de la province. Ebn-Haukâl nous apprend que les navires de l'Andalousie et de Valence, qui allaient faire le trafic sur cette côte, s'en retournaient en Espagne chargés de blé. Edrissi dit aussi que l'on tirait d'Oran presque tous les approvisionnements des cités méditerranéennes de l'Espagne. Il ajoute que la ville possédait de riches bazars, des fabriques, des bains, et que les habitants très-industrieux jouissaient d'un grand crédit dans tout le Mâghreb.

La province d'Oran, qui approvisionnait l'Espagne au moyen âge, pourrait encore aujourd'hui lui fournir des grains. En 1829, un seul négociant d'Oran expédiait à Gibraltar qua-

1. Pellissier, *Géographie ancienne de l'Algérie.*)

tre-vingt-quinze mille hectolitres de céréales. Le blé dur, considéré à tort pendant longtemps comme un produit d'un intérêt secondaire, est surtout très-estimé; depuis qu'il a été examiné de plus près, on sait qu'il possède à un haut degré toutes les qualités nutritives. Les Génois et les Vénitiens en achetaient autrefois de grandes quantités : le blé dur de Tlemsèn était alors préféré en Italie à tous les autres blés de l'Afrique.

Il y a quelques années, un colon de Miserguin offrit à la Société d'agriculture d'Oran plusieurs pieds de froment, riches de soixante à cent cinquante épis; il montra aussi un pied d'orge, contenant trois cent treize épis provenant d'un seul grain. Dans les concours annuels, les échantillons de céréales, présentés par les agriculteurs de cette province, pourraient rivaliser avec les plus beaux types des autres pays producteurs.

Aux quatorzième et quinzième siècles, l'importance d'Oran était toujours considérable comme place maritime et comme entrepôt de commerce. « Avant que les Espagnols n'en fissent la conquête, dit Léon l'Africain, la ville, ceinte de belles et hautes murailles et bien fournie d'édifices et de toutes choses qui sont séantes à une bonne cité, comme collèges, hôpitaux, étuves, hôtelleries, était très-fréquentée par les marchands d'Italie et de Catalogne, pour lesquels recevoir il y avait une loge, appelée communément *loge des Génois*, parce que les négociants de ce pays avaient l'habitude de toujours loger en icelle. Les habitants étaient humains, très-plaisants et courtois avec les étrangers. La plus grande partie se composait d'artisans et de tisseurs de toile, avec quelques citoyens qui vivaient de leurs revenus, bien que leur nombre fût petit, car, à vouloir se tenir à Oran sans s'adonner à quelque art, il fallait se contenter avec du pain d'orge. »

A cette époque, Oran, quoique faisant partie du royaume de Tlemsèn, formait une espèce de république. Les habitants, jaloux de leur liberté, n'avaient jamais voulu souffrir qu'un homme du roi de Tlemsèn prît le gouvernement de leur cité. Ce prince y percevait seulement les droits de douane, et, du consentement des habitants, pour lever les deniers provenant du port de la cité, il y entretenait un trésorier ou facteur. Il n'y exerçait aucune autre espèce d'autorité : un conseiller, élu directement par le peuple, avait égard sur les choses civiles et criminelles.

Tous les ans, les galéasses vénitiennes (*galee mezzane*)¹ allaient à Oran; mais, comme le port de cette ville, peu profond et exposé aux vents du nord-est, ne pouvait offrir un bon abri aux navires, les galères, lorsque survenait la fureur marine, se retiraient à Mers-el-Kebîr, d'où les marchandises étaient transportées à Oran sur des barques. Les Florentins s'y arrêtaient aussi : c'était un des points marqués dans l'itinéraire de la flotte marchande. « Oran, disait-on alors, est supérieure à toutes les autres villes par son commerce; elle est le Paradis du malheureux, et celui qui vient pauvre dans ses murs en sort riche. »

Toutes les marchandises, achetées dans l'intérieur du pays par les négociants chrétiens, étaient conduites à Oran, et les riches impôts, que la douane de ce port percevait sur tous les objets d'importation et d'exportation, formaient le revenu le plus considérable et le plus sûr des souverains de Tlemsèn.

La ville d'Oran, bâtie entre deux plages sablonneuses, au fond du golfe qui porte son nom, se présente sous un aspect à la fois imposant et gracieux. Au nord-ouest, elle est dominée par deux montagnes, dont les sommets isolés servent de point de direction aux navires. La ville, assise au pied du pic d'*Aïdour*, que les Espagnols appelaient *Santa-Cruz*, est séparée en deux parties, entre lesquelles serpente un ravin profond et spacieux, traversé par l'*Oued-Rahhi* (la rivière des moulins), le fleuve *Chylemath* de Ptolémée, selon Shaw et Mannert.

Il est impossible de s'imaginer, enclose entre les deux moitiés d'une ville, une vallée plus verte et plus riante. L'*Oued-Rahhi*, qui ne tarit pas même en été, alimente les trois fontaines de la ville et fournit à tous les besoins des habitants. Ses eaux, tombant en cascades, coulent à travers des jardins d'une délicieuse fraîcheur, semés de roses et de jasmins, et plantés d'amandiers, de grenadiers et d'orangers; ces massifs de verdure forment un contraste ravissant avec la nudité désespérante du pic d'*Aïdour*.

L'ancienne ville, celle que les Espagnols habitaient, est située sur la rive gauche du ravin, entre le ruisseau et les pentes abruptes de *Santa-Cruz*; sur la rive droite se groupe la cité nouvelle, la ville arabe, construite sur un plateau qui

1. Les *galee mezzane* servaient au commerce de l'Égypte et de la Barbarie. Elles étaient munies de quatre voiles et portaient ordinairement deux cents hommes d'équipage.

domine l'Oued-Rabhi. Un pont en pierres, très-élevé au-dessus du niveau des eaux et d'une seule arche, réunit les deux portions de la ville.

La situation géographique d'Oran, qui commande l'entrée et la sortie de la Méditerranée, en fait un des points les plus intéressants de la côte algérienne. « Des expériences nautiques ont démontré récemment, dit le baron Baude, que les courants du littoral, secondés par les vents d'ouest qui règnent très-fréquemment dans ces parages, poussent vers la baie d'Oran tous les navires qui viennent du détroit, tandis qu'ils arrêtent la marche de ceux qui cherchent à déboucher dans l'Océan. En moins de quinze heures, on peut se rendre d'Oran à Carthagène ou de Carthagène à Oran. Les vents, presque toujours parallèles au canal, sont également bons pour aller en Espagne, comme pour en revenir. Une croisière, établie entre ces deux ports, intercepterait bien mieux que Gibraltar le passage de la Méditerranée. »

II

Le cardinal Ximenes, — Prise de Mers-el-Kebir par les Espagnols.

Lorsque les Maures de Grenade, en 1492, assiégés depuis neuf mois par toutes les forces de l'Espagne gothique, acceptèrent enfin la capitulation qui leur était offerte, on stipula dans le traité qu'ils conserveraient le libre exercice de leur culte. Pendant quelques années, on les laissa tranquilles : on craignait de les pousser à bout; mais bientôt le roi Ferdinand, ne redoutant plus leur désespoir, voulut violemment les convertir.

Les riches marchands, « que la pauvreté épouvantait, habitués d'ailleurs à vendre leur conscience au poids de l'or, » se soumirent sans résistance; mais tous les autres aimèrent mieux s'expatrier que de se faire chrétiens. Repassant en fugitifs ce même détroit que, huit siècles auparavant, leurs pères avaient franchi en conquérants, ils vinrent demander un asile à leurs coreligionnaires d'Afrique, et partout où ils s'établirent à Bône, à Bougie, à Alger, à Cherchél, à Oran, ils portèrent la haine profonde qui les animait contre leurs vainqueurs.

A cette époque, la puissance maritime de l'Espagne gran-

dissait tous les jours ; elle avait pris un développement inattendu. Cette même année qui avait vu la chute de Grenade, le génie de Colomb lui avait donné l'Amérique. Des navires, chargés des richesses les plus précieuses, affluaient dans les ports espagnols et attiraient les corsaires de tous les pays.

Le désir de la vengeance remplissait les cœurs des exilés. Ils étaient trop faibles pour essayer de reconquérir leur patrie ; mais ils ne pouvaient consentir à vivre paisiblement à quelques lieues de cette belle contrée qu'ils venaient de perdre. Ne pouvant faire mieux, ils s'organisèrent en pirates, harcelèrent leurs ennemis et ruinèrent leur commerce. Postés à l'entré du détroit, ils attaquaient et capturaient les riches galions d'Hispaniola.

Au nombre des cités maritimes de la Barbarie, qui avaient accueilli avec le plus d'empressement les vaincus de Grenade, les historiens n'oublient pas de mentionner Oran. L'arrivée des Andalous vint donner une activité nouvelle aux entreprises des corsaires de cette ville. « Les habitants d'Oran, dit Léon l'Africain, armaient continuellement des brigantins et des fustes avec lesquels, voguant par la mer, ils molestaient grandement les îles espagnoles. » Ces hommes audacieux venaient jusque dans les ports enlever les vaisseaux des chrétiens.

Pour arrêter ces déprédations, les Espagnols et les Portugais, que les pirates barbaresques confondaient dans une haine commune, tentèrent plusieurs descentes en Afrique. En 1501, dom Manuel de Portugal essaya même de s'emparer de Mers-el-Kebîr. Le seul moyen de mettre un terme aux brigandages des corsaires africains était en effet d'occuper plusieurs points du littoral, afin d'exercer une surveillance active et continue sur tout ce qui s'y passait. Mais les Portugais furent repoussés et perdirent beaucoup de monde dans cette entreprise mal concertée.

Un pauvre moine, mais un homme de génie, respecté pour son courage, son vaste savoir et ses talents, gouvernait alors l'Espagne. C'était le cordelier Francisco Ximenès de Cisneros, que l'archevêque de Grenade avait autrefois donné à la reine Isabelle comme confesseur et comme conseiller.

« L'étonnement avait été grand à la cour, lorsqu'on y avait vu paraître cet homme du désert, dont la pâleur et l'austérité rappelaient les solitaires de la Thébaïde. Au milieu même des grandeurs, Ximenès observait rigoureusement la règle de Saint-François, voyageant à pied et mendiant sa nourri-

ture. Il portait des fourrures précieuses, mais par dessous la serge : il ornait ses appartements de lits magnifiques, mais il continuait de coucher sur son *petit lit de religieux*. » Pour qu'il acceptât l'archevêché de Tolède et consentît à vivre d'une manière convenable à l'opulence du plus riche bénéfice d'Espagne, il avait fallu un ordre de la cour de Rome ; plus tard, en 1507, lorsqu'il fut élevé au cardinalat, le pape fut encore obligé d'en appeler à son obéissance. Les rivaux mêmes de cet homme extraordinaire ne pouvaient s'empêcher d'admirer sa vertu.

Depuis longtemps les conseils de Ximenès poussaient le roi Ferdinand à une croisade contre les Maures d'Afrique, il voulait étendre dans ce pays les conquêtes de l'Espagne et la délivrer d'un voisinage incommode, qui tôt ou tard pouvait redevenir un danger pour elle.

A cette pensée politique se joignait le désir, nourri depuis de longues années, de relever dans la Barbarie la religion chrétienne, où elle avait brillé autrefois d'un si grand éclat. Dans sa jeunesse, lorsqu'il n'était encore qu'un obscur habitant du cloître, Ximenès avait souvent pensé, comme Raymond Lulle, à parcourir l'Afrique en missionnaire, et maintenant qu'il était devenu un des puissants du monde, il se croyait appelé par la Providence, à la fin de sa carrière, à la parcourir en conquérant. Cette grande entreprise était sa préoccupation constante.

Le même amour des grandes choses animait à cette époque presque toute la noblesse d'Espagne. Jeunes et vieux, pauvres et riches, tous rêvaient la conquête de l'Afrique, et quoique le roi Ferdinand, le plus habile politique de son temps, mais à cause de cela même l'homme le plus difficile à persuader, se montrât assez peu disposé à entreprendre cette guerre, on espérait toujours qu'il se laisserait entraîner par son ministre. Partout on ne parlait que de la grande expédition projetée contre les infidèles.

« Vers le même temps, un marchand vénitien, nommé Jérôme Vianelli, parut à la cour de Valladolid. Cet homme, fort pratique aux voyages de Barbarie où il avait longtemps navigué, en savait tous les ports et les endroits de plus facile accès. Ayant eu connaissance de la croisade que méditait Ximenès, il demanda à lui être présenté, se fit connaître et l'entretint longuement de tout ce qu'il avait vu en Afrique. Ximenès l'écouta avec une grande attention et se montra très-

enchanté des renseignements que venait de lui fournir ce Vénitien. Le trouvant capable de servir à son dessein, il commanda à ses portiers que, toutes les fois que cet étranger se présenterait, on le fît entrer, leur déclarant que pour lui il ne se trouverait jamais empêché¹. »

Vianelli, ayant obtenu un libre accès auprès du ministre, eut avec lui de fréquentes conférences et l'instruisit de toutes les *plages et avenues* de la côte de Barbarie qu'il connaissait si bien ; mais il appela surtout son attention sur le port de Mers-el-Kebîr, *la plus forte position et le principal repaire des pirates*, et sur la cité d'Oran, *la ville la plus belle et la plus opulente de l'Afrique*. On assure même que, pour se faire mieux comprendre, il dessina une carte de toute la côte et exécuta un modèle en cire, qui *représentait au naturel* la ville et la forteresse.

Ximenès, manquant des indications nécessaires pour fixer avec certitude le point vers lequel il dirigerait ses premiers efforts, avait différé jusqu'alors l'exécution de son grand projet ; mais enfin, renseigné convenablement et convaincu que l'occupation de Mers-el-Kebîr était pour l'Espagne de la plus haute importance, il se détermina pour l'attaque de ce port et n'hésita plus à presser le roi de consentir à l'expédition.

Ferdinand parut accueillir avec assez de faveur le plan de conquête de son ministre. Il répondit que « l'avantage de la religion se retrouvant dans cette guerre, sans autre considération, le sien, comme inséparable du premier, s'y trouvait aussi, et qu'il ne tiendrait pas à lui qu'un dessein si pieux ne fût exécuté. » Il ne présenta qu'une seule objection, mais elle était grave : c'est qu'il manquait d'argent.

Cette réponse ne surprit pas Ximenès. Il s'y était attendu, sachant mieux que tout autre ce qu'il en était à ce sujet, et depuis longtemps il avait pris ses mesures pour lever cette difficulté : onze millions étaient entassés dans les caves de son archevêché de Tolède. Le généreux ministre n'avait besoin que de l'adhésion de Ferdinand, et celui-ci s'empressa de la lui donner, dès qu'il fut bien assuré qu'on ne lui demanderait rien pour les frais de la guerre.

Ayant obtenu le consentement du roi, Ximenès s'occupa activement d'organiser une armée et une flotte. Au bout de quelques mois, tout était prêt. L'armée de débarquement fut

1. Michel Baudier, *Histoire du cardinal Ximenès*.

placée sous les ordres de don Fernand de Cordoue : elle était forte de cinq mille hommes et se composait presque entièrement de vieilles troupes venues de Naples. Don Raymond de Cordoue commandait la flotte. Les autres principaux chefs étaient Diégo de Vera, qui avait la direction de l'artillerie, Pedro Lopez d'Orosco et don Gonzalo Ayora, capitaine des gardes. Jérôme Vianelli, auquel on avait donné le grade de colonel, accompagnait les troupes en qualité de guide.

La flotte partit de Malaga le 29 août 1505 ; mais, contrariée par les vents, elle fut forcée de relâcher à Almeria. Ayant remis à la voile quelques jours après, elle parut devant Mers-el-Kebir, le 11 septembre. Le débarquement s'opéra sans obstacle sur la belle plage qui s'étend du fort au cap Falcon.

Depuis longtemps les Maures étaient prévenus du danger qui les menaçait, et ils avaient réuni de grandes forces pour recevoir les Espagnols ; mais ne voyant pas la flotte arriver, las d'attendre et manquant de vivres, ils venaient de se disperser, ne laissant en observation sur la côte qu'une petite troupe de cavaliers. Ceux-ci s'empressèrent d'allumer de grands feux sur les hauteurs pour signaler l'approche des ennemis ; mais, avant que les indigènes ne se fussent rassemblés de nouveau en assez grand nombre pour s'opposer au débarquement, la petite armée d'invasion était rangée en bataille sur le rivage.

Le premier soin des Espagnols fut de se retrancher. Le lendemain, ils poussèrent une reconnaissance vers la place et enlevèrent une hauteur qui la dominait. Le combat fut rude. Les Maures défendirent la position avec un grand courage ; mais ils furent enfin obligés de céder. Don Fernand fit établir aussitôt une batterie sur cette colline. Pendant ce temps, la flotte s'approchait du fort et l'attaquait par mer.

La garnison de Mers-el-Kebir n'était que de quatre cents hommes ; mais le chef qui la commandait avait été bien choisi ; il le prouva par sa vigoureuse défense. La première attaque des Espagnols fut repoussée. Les jours suivants, ils armèrent de nouveaux canons la batterie qu'ils avaient construite et foudroyèrent la place de leur artillerie. Ce moyen ne leur réussit pas mieux ; le fort ne se rendit pas. Vainement les Espagnols défirent un corps de troupes que le roi de Tlemsén envoyait au secours de Mers-el-Kebir, la garnison, qui avait vu le combat et qui ne devait plus s'attendre à être secourue, continua de résister avec la même énergie.

La position des chrétiens était devenue assez critique. Ils commençaient à souffrir du manque de vivres et se trouvaient comme bloqués dans leur camp par des nuées d'Arabes. On disait aussi que le roi de Tlemsèn assemblait une nouvelle armée; mais un coup de fortune les sauva. « Le gouverneur du fort, tandis qu'il allait et venait alentour des fortifications, donnant ordre aux lieux où il en était besoin, fut renversé tout à coup par une mousquetade partie des navires d'Espagne et demeura mort sur la place. » Découragés par la perte de leur commandant, les assiégés n'essayèrent pas d'opposer une plus longue résistance. Ils demandèrent à conclure un armistice et promirent de se rendre au bout de six jours, si dans cet intervalle ils n'étaient pas secourus par les troupes de Tlemsèn.

A l'expiration de ce délai, rien n'ayant paru, ils capitulèrent et reçurent la composition qu'ils auraient la vie sauve, hommes, femmes et enfants, avec tout ce qu'ils pourraient emporter sur leurs épaules. « Don Fernand, homme de foi, dit Michel Baudier, voulut que la composition fût gardée avec loyauté, et, pour la faire observer, il se tint lui-même à la porte de la forteresse par laquelle tous les Maures devaient sortir. Un soldat, pour son malheur, se laissa tenter par l'avarice. Voyant une femme qui sortait avec les autres, chargée des richesses de la fortune et de celles de la nature, il voulut l'arrêter; mais le général, accouru au bruit, ordonna de le saisir à l'instant, et, impitoyable dans l'exécution de ses ordres, il le fit tuer immédiatement en sa présence à coups de pique. »

Les Espagnols prirent possession de Mers-el Kebîr, le 23 octobre, cinquante jours après leur départ d'Almeria. Don Fernand s'empressa d'expédier une galère en Espagne pour y porter l'heureuse nouvelle de son succès. La joie fut grande dans tout le royaume; mais Ferdinand et son ministre s'en réjouirent surtout, car ils commençaient à être très-inquiets de la réussite de l'entreprise. Ximenès, pour remercier le ciel du nouveau triomphe que venaient d'obtenir les armées espagnoles, ordonna que pendant huit jours des prières seraient dites dans toutes les églises.

On raconte que l'officier chargé de lui annoncer la prise de Mers-el-Kebîr lui présenta un bâton d'ébène, *merveilleusement tourné et poli, qui était la marque de souveraineté du kâdi ou juge de la forteresse*. Ximenès le porta pendant plusieurs jours et l'envoya ensuite à son académie d'Alcala, afin qu'on l'y conservât comme un souvenir de sa première conquête africaine.

Don Fernand, en récompense de sa victoire, reçut le gouvernement de Mers-el-Kebîr; on y joignit le titre pompeux de capitaine général des possessions espagnoles en Barbarie

III

Première occupation d'Oran. — Organisation de la conquête.

Quatre ans après, les Espagnols s'emparèrent d'Oran. Ximenès, qui venait d'être élevé au cardinalat, voulut malgré son grand âge diriger lui-même cette seconde expédition, et, comme il avait fait pour Mers-el-Kebîr, il offrit d'en payer tous les frais avec le trésor de sa cathédrale de Tolède.

Alvar Gomez nous apprend que, lorsque le cardinal parla devant le conseil de cette nouvelle guerre et fit connaître sa résolution d'y aller en personne, les moqueries et les sarcasmes accueillirent ses paroles. Ximenès, comme tous les ministres qui servent bien leur pays, s'était fait de nombreux ennemis à la cour: on l'accusait d'ambition, on jalousait son pouvoir, on calomniait ses intentions les plus généreuses. Les grands, qu'il avait réduits dans leurs maisons avec aussi peu d'autorité que les moindres bourgeois, ne pouvaient pas lui pardonner et saisissaient toutes les occasions de lui susciter des tracasseries; mais le cardinal réussit à déjouer ces envieuses intrigues.

Le 16 mai 1509, la flotte, que Ximenès réunissait depuis longtemps, mit enfin à la voile. Elle se composait de dix galères à trois rangs de rames, de quatre-vingts vaisseaux de transport et d'un grand nombre d'autres navires plus petits. L'armée de débarquement, forte de dix mille fantassins, quatre mille chevaux et huit cents volontaires, était commandée par Pierre Navarro, comte d'Olivarès, *homme de condition, de valeur et d'expérience.*

C'était le *Grand Capitaine*, Gonzalve de Cordoue, qui avait lui-même conseillé ce choix au cardinal. Navarro avait sous ses ordres, comme principaux chefs, don Diego de Vera, toujours chargé de la direction de l'artillerie, Jérôme Vianelli, le comte d'Altamire, don Gonzalo Ayora et don Alfonso Venegas, commandant des levées de l'Andalousie.

Le lendemain du départ, jour de la fête de l'Ascension, l'escadre espagnole mouilla dans la rade de Mers-el-Kebîr.

Le cardinal débarqua le soir même. Voici comment s'effectua la descente. Ximenès, revêtu de l'habit de son ordre, était précédé d'un cordelier qui portait une grande croix d'argent; ce moine, d'une taille gigantesque, montait un cheval blanc et avait l'épée au côté, ceinte par-dessus sa robe. Une longue procession de prêtres et de religieux, armés comme lui, accompagnait le cardinal. Avec cette suite, Ximenès se retira à Mers-el-Kebîr.

La nuit même, il y eut un conseil de guerre. Les avis étaient partagés. Le cardinal pensait qu'il ne fallait pas laisser aux Maures le temps de se reconnaître ni permettre aux Arabes de la campagne de se rassembler en grand nombre, comme cela était arrivé pour Mers-el-Kebîr. Son opinion était qu'on devait marcher sur Oran le lendemain, sans rien attendre. Le comte Pierre Navarro et presque tous les chefs de l'armée auraient voulu, au contraire, différer l'attaque d'un jour ou deux : ils prétendaient n'avoir pas le temps nécessaire pour prendre toutes leurs dispositions ; ils craignaient aussi, en engageant trop précipitamment les troupes de rencontrer chez elles de l'hésitation. Ximenès, plein de confiance dans la valeur espagnole, termina la discussion en décidant qu'on attaquerait immédiatement le lendemain ; il ajouta qu'il prenait sur lui toute la responsabilité.

Le 18, dans la matinée, toutes les troupes débarquèrent. « Le cardinal commanda que chacun prit de la nourriture afin de mieux combattre, et parce que c'était un vendredi, et que la provision des vivres ne consistait qu'en pain, lard et chair salée, il dispensa les soldats de l'abstinence du jour. »

Vers huit heures, quatre bataillons carrés, de deux mille cinq cents hommes chacun, flanqués de cavalerie, étaient rangés en bataille sous les murs de Mers-el-Kebîr. Ximenès, précédé de la croix du Sauveur, *cette arme plus puissante que toutes les armes humaines*, et toujours entouré de ses prêtres et de ses religieux, *qui chantaient l'hymne de Jésus-Christ avec une grande dévotion*, se présenta devant le front de l'armée. Il voulait conduire les soldats au combat, et il n'y renonça qu'à regret, cédant aux observations du comte Navarro. Il se contenta donc de haranguer les troupes, leur promettant la victoire *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, puis il se retira dans l'église de Saint-Michel, à Mers-el-Kebîr.

Cependant un grand rassemblement de Maures et d'Arabes s'était formé sur les hauteurs, qui séparent ce dernier point

de la ville d'Oran. Navarro ayant donné le signal de l'attaque, les soldats s'élançèrent en avant, les piques baissées, gravissant au pas de course les flancs escarpés de la montagne. Un combat terrible s'engagea.

« D'abord les Espagnols ne firent d'autre progrès que de perdre des hommes, et des plus vaillants, dont les têtes coupées et traînées en triomphe allaient réjouir dans Oran les enfants et les femmes. » Mais enfin ils réussirent à s'emparer des hauteurs où ils s'arrêtèrent pour prendre un peu de repos, pendant qu'on y faisait monter de l'artillerie. Quatre coulevrines y furent amenées, et Navarro les fit pointer à l'instant contre les masses arabes. Celles-ci commençaient à tourbillonner sur elles-mêmes. Profitant de ce premier moment de stupeur, les Espagnols se précipitèrent sur les pentes de la montagne, culbutèrent l'ennemi et le chassèrent de toutes ses positions.

Pendant ce temps, la flotte, qui s'était dirigée vers la rade d'Oran après le débarquement de l'armée, canonna vigoureusement la ville. Le commandant espagnol, voyant fuir les Arabes, ordonna à quelques galères de s'approcher du rivage. Les marins, sautant à terre et renversant tout ce qui se trouvait devant eux, firent leur jonction avec les troupes. Saisis d'épouvante, les Arabes de la campagne n'essayèrent pas de résister plus longtemps; ils abandonnèrent le champ de bataille et se sauvèrent dans le plus grand désordre. Les Maures rentrèrent tumultueusement dans la ville.

Mais les Espagnols les suivaient de près; ils arrivèrent presque en même temps qu'eux au pied des murailles; à défaut d'échelles, ils y appuyèrent leurs longues piques et s'élançèrent bravement à l'escalade. Sosa, le capitaine de la compagnie du cardinal, atteignit le premier le haut du rempart et y planta l'enseigne de son maître. Il fut bientôt suivi de plusieurs soldats qui, descendus dans la ville, se hâtèrent d'en ouvrir les portes à l'armée.

Tous les historiens ne racontent pas la prise d'Oran de la même manière. Il paraît que le cardinal s'était ménagé d'avance des intelligences dans la place. Un marchand juif, nommé Sethora, qui entretenait pour son commerce des relations importantes avec les ports espagnols, avait promis de lui livrer la ville. Deux Maures, chargés de la perception des droits de douane pour le roi de Tiemsèn, devaient l'aider à accomplir cette trahison.

Les Espagnols venaient de refouler les Maures jusque sous les murs de la ville. Ce fut ce moment que Sethora choisit pour tenir la promesse qu'il avait faite au cardinal. Pendant la nuit, un navire qui lui appartenait, monté par des soldats espagnols, était venu mouiller dans la rade d'Oran. A la faveur du tumulte, ce navire s'approcha de la pointe de *la Mona*, où se trouvaient les magasins du juif. Les soldats débarquèrent et s'emparèrent de la porte de la marine, qui leur fut livrée par les deux douaniers du roi de Tlemsèn.

Sans perdre un instant, l'officier espagnol se dirigea vers la Kasba, s'en rendit maître et y fit arborer la bannière royale; sortant ensuite avec tout son monde, il fondit sur les Maures qui, acculés sous les murs de la ville, combattaient encore avec le courage du désespoir. Ceux-ci, attaqués par devant et par derrière, furent taillés en pièces.

Gomez nous apprend que les maisons des trois conjurés furent exemptes de pillage et leurs personnes de violence. Ils passèrent quelques années après en Espagne où ils obtinrent une pension. Les habitants d'Oran donnent encore aujourd'hui le nom de *Bordj-Ihoudi*, le fort du Juif, au château que les Espagnols construisirent plus tard à la pointe de la Mona.

Oran, abandonné aux soldats, subit toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. « Les vainqueurs tuaient tout sans pitié, hommes, femmes et enfants. Les maisons et les mosquées étaient remplies de carnage; les rues, pavées de corps morts, ruisselaient de sang humain. » Quelques habitants, retranchés dans une koubba de marabout, voisine de la grande mosquée du faubourg de *Kerquent'a*¹, s'y défendirent pendant cinq jours et, plutôt que de se rendre, se firent tous tuer jusqu'au dernier. On évalua à quatre mille le nombre des Maures qui périrent dans cette terrible journée; huit mille autres furent faits prisonniers. S'il faut en croire Marmol, les Espagnols ne perdirent qu'une trentaine d'hommes.

Une scène touchante mit fin au massacre. Quelques soldats aperçurent au milieu de la rue un petit enfant qui s'efforçait en vain de tirer sa subsistance du sein tari de sa mère morte. A cette vue, la cruauté céda et l'humanité reprit ses droits. Saisis de compassion, les Espagnols oublièrent de poursui-

1. Ce faubourg n'existe plus. En 1832, il a été détruit pour dégager les abords de la place.

vre les malheureux musulmans et s'arrêtèrent à contempler ce que peut devenir la créature dans sa misère, lorsqu'elle ne la connaît pas : le pauvre enfant, entouré de cadavres et couché dans le sang, souriait à ceux qui venaient de tuer sa mère. La fureur des soldats s'apaisa subitement, vaincue par l'innocence.

Le comte Navarro envoya un de ses officiers au cardinal pour lui annoncer la prise d'Oran et lui demander ses ordres. Ximenès se fit raconter tous les détails de la bataille; mais, comprimant sa joie, toujours calme et inaccessible à l'orgueil, pendant que l'officier parlait, il répétait tout bas l'humble verset de David, qui renvoie à Dieu toutes les gloires humaines. Il passa la nuit avec ses religieux à chanter des psaumes et de pieux cantiques d'allégresse.

Le lendemain, il monta sur une galère et se rendit à Oran. A son arrivée dans la rade, il fut salué par toute l'artillerie de la flotte. L'armée l'attendait, rangée en bataille sur le rivage. Le cardinal débarqua au milieu des cris de victoire et des acclamations de la foule; il donna sa bénédiction aux troupes, puis il fut conduit en triomphe à la Kasba : à la porte, il rencontra le gouverneur maure, qui avait demandé à présenter lui-même les clefs du château au *grand Alfaqui* des chrétiens ¹.

« Les Espagnols ramassèrent un butin immense; mais, tout fut porté aux pieds du cardinal, comme il l'avait ordonné. Une partie fut destinée pour subvenir aux frais de l'expédition; on retira aussi quelques pièces rares qui furent offertes au roi Ferdinand. Le reste fut distribué aux capitaines et aux soldats. Quant au cardinal, il ne garda rien pour lui : *il ne prit que ce qui est aux âmes généreuses la chose la plus douce, le plaisir de le donner aux autres.* »

On raconte que chaque officier eut pour sa part dix mille ducats. Ces richesses ne paraîtront pas exagérées, quand on saura qu'à cette époque Oran comptait quinze cents boutiques et six mille maisons ². On trouva sur les remparts de la

1. « Ximenès envoya ces clefs à son académie d'Alcala, avec plusieurs étendards et armes des Maures et quelques volumes en langue arabe pour la bibliothèque du collège. »

2. *Florente civitate plus quam sex millia domorum numerabantur.... Mille et quingentas tum mercatorum tum artificum officinas.* (Gomecius, *De Rebus gestis a Ximeno.*)

Kasba et de la ville soixante gros canons et dans les arsenaux une grande quantité de catapultes, de balistes et d'instruments propres à lancer des traits.

Le premier soin du cardinal fut de consacrer au culte chrétien les deux principales mosquées de la ville, l'une sous l'invocation de sainte Marie de la Victoire, l'autre sous celle de saint Jacques, le patron de l'Espagne. Il arrêta aussi qu'un inquisiteur serait établi à Oran, chargé principalement de poursuivre les juifs, ordonna la fondation d'un hôpital dédié à saint Bernard, et institua deux couvents pour la conversion des infidèles, l'un de Franciscains et l'autre de Dominicains.

C'était inaugurer la conquête d'une manière fâcheuse : il semblait que Ximènes prit à tâche de ne rien omettre de ce qui pouvait humilier ou irriter les musulmans. « Malheureusement l'appel aux haines religieuses dominait au fond de tous les cœurs, et il marquait d'un sceau néfaste la domination naissante de l'Espagne. »

Ximènes, toujours préoccupé de l'intérêt catholique, songeait même à confier la garde d'Oran à l'ordre militaire et religieux de Saint-Jacques. Il en parla au roi. Il demandait que les chevaliers, pour mériter les commanderies, fussent obligés de servir vingt ans en Afrique; mais ce projet ne se réalisa pas. Le roi Ferdinand, *qui ne voulait pas perdre le pouvoir de donner telles commanderies à qui bon lui semblait*, refusa de suivre le conseil du cardinal.

IV

Expédition du comte de Montemar.

La première occupation d'Oran par les Espagnols dura deux siècles. D'abord la conquête parut vouloir s'étendre. L'habileté des premiers gouverneurs parvint à soumettre autour d'Oran les Arabes de la campagne; un grand nombre de tribus, par haine des Turcs, se ligèrent même avec les chrétiens. Tlemsên reconnut la suzeraineté de l'Espagne; Mostagânem, Mazâgran, Arzeu consentirent à lui payer tribut; mais un demi-siècle s'était à peine écoulé, que déjà les Espagnols avaient perdu tout espoir de s'établir solidement en Afrique : c'était une belle revanche perdue.

Vainement la cour de Madrid continua d'accumuler sur la côte barbaresque les sacrifices d'hommes et d'argent, elle ne put y fonder, selon l'expression d'un historien moderne, que l'isolement et la guerre. Le caractère religieux de la conquête, prévalant toujours aux dépens des intérêts politiques, devait nécessairement amener ce résultat négatif.

Les Arabes reprirent Oran en 1708. Depuis la mort de Charles II, le dernier roi castillan de la maison d'Autriche, l'Espagne, livrée aux sanglantes discordes de la guerre de la Succession, ne pouvait plus accorder qu'une attention secondaire à la seule ville qui lui restât de ses possessions, autrefois si nombreuses sur le littoral algérien. Oran tenait pour Philippe V, et le gouvernement d'Alger, déterminé par l'Angleterre qui refusait de reconnaître comme roi d'Espagne le petit-fils de Louis XIV, résolut de profiter de la circonstance pour se rendre maître d'un point maritime, dont l'importance était si grande.

Abandonnée à ses seules forces et dénuée de toute espèce d'approvisionnements, la population chrétienne d'Oran ne pouvait faire une longue résistance. Cependant une première attaque, tentée en 1705 par Bou-Chelâr'em, bey de Mascara, échoua complètement. L'année suivante, il vint de nouveau camper sous les murs d'Oran, avec un corps de Turcs et les contingents des tribus de la province. Bou-Chelâr'em avait l'ordre du dey d'Alger de ne pas s'éloigner de la ville qu'il ne l'eût prise. Les attaques furent molles, mais persévérantes.

Pendant deux années, les Espagnols, soutenus par la puissante tribu des Beni-Amer, les *Moros de la Paz*, les amis constants des chrétiens depuis plus d'un siècle, repoussèrent les assiégeants ; mais la garnison, à peine suffisante pour la défense de la ville, fut bientôt contrainte d'abandonner ses alliés. Ceux-ci, qui voyaient leur territoire continuellement ravagé par l'armée du bey et qui savaient d'ailleurs que les chrétiens ne pouvaient plus leur assurer aucune protection, se détachèrent de l'alliance espagnole et se soumirent aux Turcs.

En 1707, Philippe V écrivit au grand-maître de Malte pour le prier d'envoyer l'escadre de la Religion au secours d'Oran. Le commandeur de Langon y conduisit quelques soldats et un convoi de munitions de guerre. Il passa avec son vaisseau au milieu de la flotte algérienne qui bloquait le port ; mais ce

faible secours ne pouvait sauver la ville. L'année suivante, au mois de septembre, les habitants d'Oran, comprenant qu'une plus longue résistance était impossible, consentirent à se rendre. Le fort Saint-Philippe ouvrit ses portes le premier, à la condition que la garnison serait libre; mais les Turcs, fidèles à leurs traditions de perfidie, ne se souvinrent plus de leur promesse, une fois entrés dans le château : tous les soldats furent réduits en servitude. Un traître livra le fort Santa-Cruz (*Bordj-el-Medjadjo*). Quant à celui de Saint-Grégoire, défendu par un moine, il opposa une résistance désespérée. Les Turcs ne purent s'en emparer qu'après un assaut terrible, et la garnison tout entière fut massacrée. Enfin la ville capitula.

« Les habitants, dit une relation de l'époque, ne purent rien emporter; mais on eut le bonheur de sauver une statue de la Vierge que l'on regardait comme miraculeuse, avec les vases sacrés, les ornements des églises et les registres des baptêmes et des mariages. » Quelques jours après, Mers-el-Kebir, pressé par la famine, se rendit aussi.

La perte d'Oran fut vivement sentie en Espagne. L'orgueil castillan se révolta; mais le pays était épuisé par une longue guerre, et il fallut dévorer cet affront. Les choses restèrent en cet état, sans incident remarquable, jusqu'en 1732. A cette époque, Philippe V, que le traité d'Utrecht avait maintenu sur le trône d'Espagne et dont la puissance était depuis longtemps assise, résolut de reconquérir Oran. Cette ville avait été un des beaux fleurons de la couronne d'Espagne, et il importait à une dynastie nouvelle de l'y rattacher. En conséquence, le roi ordonna de rassembler des forces considérables dans le port d'Alicante, et le 6 juin, une déclaration officielle, datée de Séville, instruisit l'Europe de la destination de cet armement, dont le but caché jusque-là avait jeté un peu d'alarme.

Philippe s'exprimait ainsi dans son manifeste :

« J'ai souvent pensé aux moyens de réunir tous les domaines que la divine Providence commit à mes soins, lorsqu'elle me plaça sur le trône d'Espagne; mais jusqu'à ce jour, la diversité des événements m'avait empêché de faire usage des forces que Dieu m'a confiées pour parvenir à ce but. Quoique je ne sois pas encore aujourd'hui entièrement libre d'autres inquiétudes, j'ai résolu de ne pas différer plus longtemps la reprise de possession de l'importante ville d'Oran, où, pen-

dant deux siècles, la valeur espagnole a brillé d'un si grand éclat.

« L'usage que les Maures d'Afrique font de cette place contre mes sujets, qu'ils emmènent en captivité, l'impossibilité de travailler dans ce pays d'une manière utile à la propagation de la religion catholique, et surtout la vue des dangers auxquels pourraient être exposées mes provinces méridionales, dans un temps où elles se trouveraient livrées à l'abandon ou moins garnies de troupes qu'elles ne le sont actuellement, si les Maures, plus instruits dans l'art de faire la guerre, voulaient se prévaloir de l'avantageuse situation d'Oran, m'ont paru des raisons suffisantes pour m'engager dans cette entreprise.

« J'ai donc ordonné de réunir une armée et une flotte dans un des ports de mon royaume, et j'espère, avec l'aide du Tout-Puissant, rentrer en possession de cette ville qui, à l'occasion de la multitude de mes ennemis, me fut autrefois frauduleusement enlevée. »

Ce manifeste remarquable prouve que la cour de Madrid comprenait bien alors toute l'importance militaire de la position d'Oran. Ces aveux, arrachés à l'orgueil espagnol, sont des enseignements pour l'avenir : la France, aujourd'hui maîtresse de l'Algérie, ne doit pas les oublier.

Le commandement de l'expédition fut donné au comte de Montemar. Le 15 juin 1732, la flotte, composée de douze vaisseaux, deux frégates, deux bombardes, trente-sept autres bâtiments légers et quatre cent soixante-sept transports, sortit du port d'Alicante. Elle portait vingt-cinq mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie, « avec tous les vivres, artillerie, munitions et outils nécessaires pour un grand siège. »

L'inquiétude était extrême à Alger. On ignorait la destination de ce formidable armement, et on craignait qu'il ne fût dirigé contre cette ville. « Cette appréhension fut cause qu'on y désarma tous les bâtiments, à la réserve de deux qui se trouvaient en course. On en prit les canons et les munitions pour garantir le môle et les remparts, et l'on y rassembla jusqu'à quatorze mille hommes, en outre des milices de la ville. »

La flotte, contrariée par les vents, fut retenue pendant sept jours au cap Palos. Le 24, elle remit à la voile et arriva le lendemain en vue des montagnes d'Oran ; mais, de nouveau as-

saillie par les vents contraires, elle fut obligée de regagner les côtes d'Espagne. Le 28 seulement, elle put jeter l'ancre dans la rade du cap Falcon, à deux lieues à l'ouest de Mers-el-Kebir.

Le débarquement s'opéra dans la nuit même. Il se fit avec cinq cents chaloupes, soutenues par toute l'artillerie de la flotte. A mesure que les troupes débarquaient, elles se rangeaient en bataille sur cinq lignes de profondeur.

Pendant que les colonnes se formaient, dix à douze mille Arabes parurent sur le rivage pour s'opposer au débarquement. Ils s'étaient divisés en petits détachements, afin d'être moins exposés au grand feu des vaisseaux; mais le premier coup tiré par la galère *Saint-Joseph* ayant tué le porte-étendard de la troupe la plus nombreuse, on les vit se retirer d'abord. Ils reparurent bientôt après et engagèrent une fusillade assez vive; leurs escarmouches continuèrent tant que dura le débarquement. Plusieurs soldats, qui s'étaient débandés pour courir à une source voisine, se trouvèrent un moment en danger; mais quelques compagnies de grenadiers, envoyées pour favoriser leur retraite, repoussèrent facilement les Arabes.

Le 30 juin, dans la matinée, les Espagnols venaient de commencer la construction d'une redoute pour assurer leurs communications avec la mer et protéger le débarquement du matériel de siège, lorsque les Turcs et les Arabes, au nombre d'environ vingt-deux mille, vinrent les attaquer. Ils étaient commandés par le fameux baron de Ripperda, renégat hollandais au service de l'empereur de Maroc. Cet aventurier, instruit du danger qui menaçait Oran par un des espions qu'il entretenait dans les présides espagnols, s'était empressé d'accourir au secours de cette ville, et il avait amené avec lui un corps nombreux de Marocains avec lequel il assiégeait Ceuta, lorsqu'il avait appris la véritable destination de l'armement préparé par la cour de Madrid.

A la vue des Arabes qui se précipitaient du haut de la montagne au grand galop de leurs chevaux, le détachement, chargé de couvrir les travailleurs de la redoute, se replia en toute hâte sur les troupes destinées à le soutenir. Ces troupes, qui formaient l'aile droite de l'armée, reculèrent elles-mêmes, ne pouvant résister à l'impétuosité et à la multitude des ennemis. Pendant quelques instants, elles se trouvèrent sérieusement compromises; quelques Arabes pénétrèrent

même jusque dans les retranchements; mais les Turcs et une partie des Marocains que Riperdá avait laissés sur les hauteurs, voyant plier l'aile droite espagnole, coururent inconsidérément se joindre aux Arabes.

Le comte de Montemar prit aussitôt l'offensive, et, en même temps qu'il envoyait du renfort aux défenseurs de la redoute, il marcha vers les montagnes en six colonnes serrées. Avant que les Arabes et les Turcs eussent compris ce mouvement, il était maître de toutes leurs positions; les grenadiers de l'aile gauche, solidement établis sur le Monte-Santo qui sépare Oran de Mers-el-Kebîr, menaçaient à la fois ces deux points et empêchaient entre eux toute communication.

Une terreur subite s'empara de l'armée ennemie, lorsqu'elle se vit tournée par la manœuvre de Montemar; elle n'essaya même pas de reprendre les hauteurs qu'elle avait abandonnées si imprudemment. Vainement le baron de Riperda fit les plus grands efforts pour la rallier, elle se débanda et s'enfuit en désordre, entraînant son général avec elle.

Le lendemain, les Espagnols travaillaient à un chemin pour amener leur artillerie sur le Monte-Santo, lorsque, vers deux heures, le comte de Montemar reçut du consul de France l'avis que les Turcs et les Arabes avaient, dans la nuit même, abandonné précipitamment la ville. Les grenadiers espagnols, en se montrant tout à coup sur le sommet de la colline qui domine Oran, avaient provoqué ce mouvement de panique. La garnison des forts, saisie d'épouvante à cette apparition inattendue qui lui annonçait la défaite de l'armée algérienne, s'était repliée à la hâte sur la ville où elle avait répandu l'alarme. Toute la population avait pris la fuite, sans essayer d'opposer une plus longue résistance, et le bey lui-même, aussi effrayé que le reste des habitants, s'était sauvé à Mostagânem, emmenant avec lui sa garde turque et deux cents chameaux chargés.

L'armée espagnole fit le soir même son entrée dans Oran: la ville était entièrement déserte. On y trouva une assez grande quantité de munitions de guerre, des vivres pour trois mois, quatre-vingt-sept canons de bronze, cinquante et un de fer et sept mortiers; une grande galiote et cinq brigantins étaient aussi mouillés dans la rade et furent capturés par la flotte.

L'agha turc qui commandait à Mers-el-Kebîr capitula le

lendemain. Il n'avait avec lui que cent cinquante soldats. Le reste de la garnison, sorti le 30 juin pour se réunir au baron de Ripperda, n'avait pu rentrer dans la forteresse après l'occupation du Monte-Santo par les Espagnols. Les Turcs et les Maures, qui se trouvaient avec eux, obtinrent la permission de se retirer à Mostagânem. La reprise d'Oran ne coûta aux Espagnols que trente-huit morts et cent cinquante blessés.

V

Deuxième occupation. — Tremblement de terre. — Abandon d'Oran.

La seconde période de l'occupation d'Oran n'eut pas de résultats plus importants que la première. La cour de Madrid ne pouvait songer à s'établir en conquérante sur le sol africain : Charles-Quint et Philippe II n'existaient plus, et d'ailleurs les Turcs avaient pris leurs précautions ; ils avaient refoulé dans les montagnes les *Moros de la paz*, les amis fidèles des chrétiens, et des tribus hostiles, campées autour d'Oran, ne permettaient pas aux Espagnols de renouer leurs anciennes relations avec les indigènes.

Pour punir les Beni-Amer de leur alliance avec les infidèles, le gouvernement algérien, après la prise d'Oran en 1708, les avait obligés de se retirer dans le Djebel-Tessâla, au sud de la sebkha de Miserguïn, et leur territoire avait été donné aux Douair et aux Abid du Maroc.

Pendant la première occupation, le commerce que les Espagnols faisaient avec les tribus de la province était peu considérable ; mais il avait cependant une certaine importance. Les marchands de Valence et de Malaga achetaient à Oran des céréales, de l'huile, des cuirs, des écorces tanniques¹, de la cire, du kermès de la montagne des Lions, et même des esclaves noirs que l'on envoyait en Amérique.

En 1732, le gouvernement espagnol, qui avait renoncé à toute idée de conquête, se flattait du moins que non-seulement la place d'Oran, sous le rapport militaire, compenserait pour lui la perte de Gibraltar, mais encore qu'il retirerait de cette occupation de grands avantages, au point de vue com-

1. Le *rhus coriaria*, ou sumac des corroyeurs, se rencontre en abondance dans les forêts de la province d'Oran. Il donne ce tan précieux, avec lequel on prépare les cuirs si renommés du Maroc.

mercial ; mais il comprit bien vite qu'il ne pouvait pas même espérer ce dernier dédommagement. Les Turcs, ainsi que nous l'avons dit, veillaient, avec un soin extrême, à empêcher, entre l'intérieur et la côte, le renouvellement des anciennes relations : ils voulaient que la solitude régnât autour d'Oran.

L'histoire de cette ville, au siècle dernier jusqu'à la fin de l'occupation espagnole, ne présente aucun intérêt. « Ce n'était pas une colonie, dit Pellissier, et c'était à peine un comptoir. Quelques centaines de familles européennes vivaient là : voilà tout. » De leurs anciens alliés, les Espagnols n'avaient retrouvé qu'un corps de cinq cents hommes, qui la plupart du temps n'avait d'autre moyen d'existence que le pillage des environs, et qui se recrutait parmi la population conquise restée dans la ville. Ce corps indigène faisait chaque matin deux reconnaissances alentour des fortifications ; après quoi, le troupeau de la place allait, s'il y avait lieu, pâturer au dehors¹. La garnison ne s'éloignait jamais au delà d'une portée de canon. Quelques esclaves cultivaient les terrains qui s'étendent vers la Sebkha. De l'intérieur du pays, on ne tirait rien ; tous les approvisionnements, même la viande, venaient d'Almería ou de Carthagène : chaque semaine un chebek faisait l'office de courrier, entre ce dernier port et la côte d'Afrique. Les Arabes de la campagne ne pouvaient entrer dans Oran que les yeux bandés et après avoir été rigoureusement fouillés.

Le ministère espagnol, fatigué de l'inutile possession d'Oran, qui coûtait à l'État des sommes énormes sans aucune compensation, songeait depuis quelque temps à l'abandonner ; mais il hésitait encore, craignant de mécontenter la nation. Une catastrophe vint lui fournir le prétexte qui lui manquait.

Depuis une année environ, la région du littoral, de Mers-el-Kebîr à Mostagânem, était agitée par des commotions plus ou moins profondes. Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1790, la ville d'Oran et sa banlieue furent bouleversées par un affreux tremblement de terre. Une secousse d'une violence extrême renversa, dans l'espace de quelques secondes, les trois quartiers de la ville basse, la vieille Kasba, la Marine et la Plaza. Mille à douze cents personnes demeurèrent ensevelies sous les décombres.

1. Baude, *l'Algérie*, t. II, chap. x.

L'épouvante avait saisi les habitants. Le sol ne se raffermissait pas ; chaque jour des commotions nouvelles achevaient de détruire ce que la première secousse n'avait fait qu'ébranler. La population et les troupes campaient en plein air ; mais elles se trouvaient sans vivres ni munitions, dépourvues de tentes, d'abris, de médicaments pour les blessés.

A la nouvelle de ce désastre, le bey Moh'ammed-el-Kebir s'était empressé d'accourir de Mascara pour mettre le siège devant Oran. Il espérait s'emparer facilement de cette ville désolée, à la faveur de la consternation générale ; mais le tremblement de terre avait heureusement épargné les remparts de la place : quoique crevassés en plusieurs endroits, ils étaient restés debout. Le gouverneur espagnol, ayant reçu quelques renforts, défendit courageusement ses ruines. Le retour de l'hiver obligea deux années de suite le bey Moh'ammed de se retirer, sans avoir rien fait.

Mais le cabinet de Madrid avait décidé l'abandon d'Oran. Des négociations furent ouvertes, et, au mois de mars 1792, une convention passée entre le gouverneur d'Oran et Moh'ammed-el-Kebir stipula l'évacuation de cette ville dans un délai fixé. Les Espagnols obtinrent la permission d'emporter leurs canons de bronze et tous leurs approvisionnements. Ils voulaient aussi faire sauter les fortifications ; mais Moh'ammed négocia, et il fut convenu qu'elles ne seraient pas détruites.

Les troupes et la population chrétienne furent transportées à Carthagène. Les habitants musulmans eurent la faculté de se retirer à Ceuta et à Melilla ou bien de rester à Oran ; le respect de leurs propriétés leur était garanti, et le bey s'engageait solennellement à ne pas les inquiéter pour les faits antérieurs à la prise de possession par le gouvernement algérien.

Moh'ammed demeura campé sous les murs d'Oran jusqu'à son entière évacuation par les troupes espagnoles. Une soixantaine de familles chrétiennes étaient restées dans la ville lorsque les Turcs y firent leur entrée ; mais elles ne s'y fixèrent pas et retournèrent bientôt dans leur patrie. Un seul Espagnol, que les Arabes appelaient *El Chico* (le petit), refusa de suivre ses compatriotes ; il était orfèvre et fut gardé par le bey à son service. Son fils, nommé Domingo, habitait toujours Oran lorsque les Français prirent possession de cette ville au mois d'août 1830.

Pour repeupler la nouvelle capitale de son beylik, à peu près déserte, Moh'ammed fit venir des habitants de tous les points de la province, de Mascara, de Tlemsèn, de Mostagànem, de Mazonna. On leur distribua les maisons chrétiennes : elles étaient presque toutes en bois ; les nouveaux habitants les démolirent et les remplacèrent par des constructions en maçonnerie ; mais la ville basse ne se releva pas de ses ruines. En 1832, ce n'était encore qu'un vaste amas de débris¹.

La clause relative aux fortifications, que le bey Moh'ammed avait fait insérer dans le traité, ne fut pas ratifiée par le gouvernement algérien. Il n'était guère possible qu'il en fût autrement.

La première pensée du dey d'Alger, en apprenant la reddition d'Oran, avait été une pensée de méfiance ; il craignait que la reddition d'une ville aussi forte ne fit naître des idées d'indépendance chez le bey de la province. Contrairement à ce qui avait été convenu, il ordonna qu'une partie des fortifications fût détruite. Un *oukil* (commissaire), venu d'Alger, fit sauter en sa présence les forts Saint-Ferdinand, Saint-Philippe et Santa-Cruz. Parmi ceux qui furent laissés debout, le fort du Juif ou château de la Mona et celui de Saint-Grégoire sont les seuls qui datent de la première occupation. Les autres ne furent construits que vers le milieu du dernier siècle.

Pendant le cours d'une possession qui avait duré près de trois cents ans, les Espagnols exécutèrent à Oran d'immenses travaux ; on y rencontre partout les traces matérielles de leur séjour. Les fortifications seules, construites pour résister à des attaques européennes, ne coûteraient pas aujourd'hui moins de trente-deux millions. Au nombre des ouvrages élevés par eux, on cite un magnifique magasin voûté avec un premier étage sur le quai Sainte-Marie, d'autres magasins taillés dans le roc, des casernes, une darse, trois églises, un théâtre.

De vastes communications souterraines reliaient entre eux

1. L'ancienne cité espagnole, aujourd'hui restaurée, est sans contredit la plus belle partie de la ville. C'est là que se trouvent l'hôtel de la marine et l'hôpital militaire, tous deux de construction nouvelle, la salle de spectacle ou Colysée et la principale église chrétienne, qui a remplacé l'ancienne église espagnole. Certaines maisons du quartier de la Plaza ne dépareraient pas les plus jolies rues de Paris.

les différents forts. Quelques-unes de ces galeries obscures et profondes, qui conduisaient du château de Santa-Cruz à divers points de la plaine, ne présentent guère moins de trois milles d'étendue. Oran avait mérité d'être appelé, à cause de ses agréments et de son luxe, la *Corte chica* (la petite cour)¹; « mais, chose étrange! dit Pellissier, de toutes les pierres que les Espagnols y entassèrent, pas une seule ne fut employée à l'amélioration du port de Mers-el-Kebîr, seul point qui pût être pour eux de quelque intérêt. »

CHAPITRE XIII.

TLEMSÈN.

Synonymie antique. — Tlemsèn sous les rois berbères. — Commerce avec l'Europe. — Traité de 1339. — Exportations. — Révolutions à Tlemsèn. — Baba-Aroudj et Martin d'Argote. — Les derniers Beni-Ziân.

I

Synonymie antique. — Tlemsèn sous les rois berbères.

Oran était au moyen âge le rendez-vous des marchands vénitiens, génois et catalans, qui trafiquaient dans les États du roi de Tlemsèn; ils ne pouvaient exporter que par cette voie les marchandises, qu'ils achetaient avec les négociants des villes de l'intérieur ou qu'ils échangeaient avec les Arabes; mais le principal entrepôt de cette partie de l'Afrique, le grand centre du commerce de la province, était la *citè des Sultans* et *l'honneur du Tell*, Tlemsèn la riche.

1. En 1351, Kbaïd, bey de Mascara, obligé de fuir devant le ressentiment du dey d'Alger, alla demander asile aux Espagnols d'Oran. « Les chrétiens, dit une légende arabe, reçurent avec magnificence le bey fugitif et lui donnèrent un palais, de nombreux esclaves, de superbes chevaux et de belles armes. » La *ville des infidèles* avait des richesses pour ses amis et pour ses ennemis.

A l'égard de cette ville, les incertitudes de synonymie se reproduisent, et la dénomination antique de Tlemsèn est encore un problème. D'Anville prétend que la ville arabe a remplacé la bourgade *Regia*, qui était peut-être une résidence royale des anciens princes numides. D'après le docteur Shaw, Tlemsèn a été bâtie sur les ruines du château de *Lanigara* ou *Lagnara* de Ptolémée. Selon Mannert, c'est l'*Ouasbaria* du même géographe qui paraît répondre à la station *ad Rubras*, les terres rouges, de l'itinéraire d'Antonin. Suivant O. Mac Carthy, c'est l'ancienne *Pomaria* ou *Menaria*. Enfin Pellissier semble croire que Tlemsèn a succédé à la colonie romaine de *Timice*, citée par Pline, où l'empereur Auguste avait établi la troisième légion, et qui figure dans la Notice de l'église de Mauritanie comme siège épiscopal.

Gramaye, dans son *Africa illustrata*, parle d'un rabbin qui affirmait avoir vu des médailles trouvées dans la campagne autour de Tlemsèn, sur lesquelles on lisait *Tremis. Col.* La ressemblance des noms donne une grande apparence de vérité à cette synonymie, bien que Ptolémée place *Timice* ou *Tremis* sous le méridien d'*Arsennaria*.

Il est très-possible, comme le fait remarquer Pellissier, que la position, assignée à *Timice* par le géographe d'Alexandrie, soit le résultat d'une erreur de chiffres; mais O. Mac Carthy observe qu'on a retrouvé à Tlemsèn deux inscriptions qui portent le nom de *Pomaria*¹, et cette découverte semblerait décider la question en faveur de la synonymie présentée par cet antiquaire. Les inscriptions, toutefois, ne donnent pas toujours une certitude complète; on sait qu'elles ont été quelque fois déplacées ou consacrées dans un lieu éloigné de celui au nom duquel elles avaient été faites. On en trouve plusieurs exemples dans la collection publiée par Léon Renier.

L'abbé Bargès essaye de concilier les deux opinions. Au rapport de ce critique, *Timice* s'appelait aussi *Menaria* ou *Pomaria*. Ce dernier nom lui avait été donné par les colons romains, à cause de la fraîcheur du site où elle était assise, de l'abondance des sources qui arrosaient son territoire et des nombreux vergers dont elle était entourée.

1. Une de ces inscriptions, encadrée dans la muraille de la mosquée d'Aghadir, est ainsi conçue : *Fl. Cassianus praefectæ. al exploratorum Pomariensium. . . .* (Léon Renier, *Inscriptions romaines de l'Algérie*, t. I, p. 456.)

Cette explication est ingénieuse ; mais il ne faut pas oublier que Ptolémée mentionne les deux localités ¹. Pour admettre l'hypothèse de l'abbé Bargès, on doit supposer que le géographe grec s'est trompé et qu'il a donné deux noms, qui n'ont entre eux aucune analogie, et deux positions différentes, à une seule et même ville. Une semblable supposition ne présente d'ailleurs rien d'in vraisemblable.

On ne sait pas quel fut le rôle de *Timice* ou *Pomaria* sous la domination romaine : l'histoire ne cite pas son nom. Du temps des Gordiens, c'était une colonie militaire ; mais on ignore ce qu'elle devint ensuite. La véritable importance de Tlemsèn ne date que de la conquête arabe. Vers la fin du deuxième siècle de l'hégire, les Édrissites de Fès la choisirent pour une de leurs résidences royales ; ce fut le commencement de sa splendeur future. Deux siècles plus tard, on la retrouve riche et puissante, occupant la première place parmi les villes de cette partie de l'Afrique.

A cette époque, Tlemsèn avait seize mille maisons habitées, ce qui suppose une population de quatre-vingt-dix mille habitants. Elle se composait de deux villes, séparées l'une de l'autre par l'espace d'un jet de pierre. La plus ancienne, située au levant et entourée de fortes murailles, s'appelait *Aghadir* : c'était la cité fondée par les colons romains ; elle était habitée par les gens du peuple et par les marchands. L'autre ville, qui portait le nom de *Taghrart* ², servait principalement de demeure aux employés du gouvernement et aux officiers de l'armée ; le commandant de la province y avait aussi son palais. Sous les émirs Almohades, un mur d'enceinte, que l'on mit quinze ans à terminer, réunit les deux villes.

Tlemsèn couvrait alors un espace trois fois aussi vaste que celui qu'elle occupe aujourd'hui. Vers l'Orient, elle s'étendait à un quart de lieue des murs actuels, jusqu'à un ravin arrosé par un petit cours d'eau que l'on appelait le *ruisseau des Chrétiens* ³. Tout ce côté de la ville n'offre plus maintenant que des champs cultivés et des bouquets de bois.

1. *Timice* et *Menaria* ou mieux *Mnaria*.

2. *Aghadir*, citadelle ; *Taghrart*, camp retranché.

3. El-Bekri assure qu'il y avait encore à Tlemsèn, vers le milieu du dixième siècle, un certain nombre d'habitants chrétiens ; ils y possédaient une belle église. Le même auteur ajoute que plusieurs monuments romains

Voici ce que Ebn-Khaldoun écrivait à la même époque des habitants de Tlemsèn :

« Les deux quartiers de la cité, Aghadir et Taghrart, la vieille et la nouvelle ville, sont habités par des gens de bien et d'honneur, fidèles à leurs engagements, chastes et simples dans leur nourriture, aussi bien que dans leurs vêtements et l'ameublement de leurs demeures. Ils suivent en cela les traces de leurs vertueux ancêtres. Leur cité est une mine de savants du premier ordre et de saints qui se sont illustrés par l'excellence de leur doctrine et l'éminence de leur piété; ce qui est attesté par leurs tombeaux que l'on vient visiter des pays les plus éloignés, et par leurs nombreuses légendes que répètent à l'envi la langue des grands et la langue des petits. »

Lorsque les Beni-Ziân, en 1240, se séparèrent violemment de l'empire almohade et proclamèrent l'indépendance du Maghreb, Tlemsèn devint la capitale du nouveau royaume et lui donna son nom. Son importance s'accrut encore. Les Beni-Ziân voulaient que leur capitale égalât Fès et Tunis. Ils agrandirent son enceinte, augmentèrent ses fortifications et se plurent à l'embellir de superbes édifices, de riches mosquées, de somptueux palais destinés à servir aux agréments de la vie et aux plaisirs de ce monde. Ils y fondèrent aussi de nombreuses *zaouïa*¹ et de splendides collèges, où l'on enseignait les mathématiques, le droit, la théologie et les sciences naturelles.

Ces établissements possédaient de vastes dépendances foncières, qui assuraient leur existence et permettaient d'offrir l'instruction gratuite à un grand nombre de jeunes musulmans. De tous les pays de l'Afrique, on venait étudier à Tlemsèn. « Le grand et incomparable collège, fondé en 1325 par le roi Abou-Tachfin, dit l'historien Moh'ammed-El-

étaient encore debout, et que l'on trouvait souvent dans les ruines des objets précieux.

1. « Toute *zaouïa*, dit Daumas, se compose d'une mosquée, d'un dôme (*koubba*) qui couvre le tombeau du marabout dont elle porte le nom, d'un local où on ne lit que le Koran, d'un second servant d'école primaire pour les enfants, d'une habitation destinée aux tolbas, enfin d'une autre habitation où l'on reçoit les pauvres et les voyageurs. La *zaouïa* est tout ensemble une université religieuse et une auberge gratuite, et, sous ces deux points de vue, elle correspond assez bien à ce qu'était en Europe les couvents du moyen âge. Tout homme, connu ou inconnu dans le pays, qui se présente à la porte d'une *zaouïa*, y est reçu et hébergé pendant trois jours. Nul ne peut être éconduit : l'exemple d'un refus de ce genre n'existe même pas. »

Tenessi, était un véritable palais et surpassait toutes les autres merveilles de la ville. Ce prince avait voulu qu'il fût orné de tous les embellissements que l'on admirait dans sa demeure royale. »

Les Beni-Ziân vivaient avec la plus grande magnificence. On disait alors, à Fès et à Tunis, que Tlemsèn renfermait à elle seule plus de richesses que toutes les autres villes de l'Afrique.

Les anciennes légendes racontent qu'un roi de Meknès, appelé *Soltan-El-Khal*, fut séduit par l'espoir de se rendre maître des trésors de Tlemsèn. Une aventure merveilleuse le conduisit sous les murs de cette ville.

Un jour qu'il était allé faire sa prière à la mosquée, il laissa, suivant la coutume, son cheval à la porte sous la garde d'un *saïs*. Pendant que le maître priait, le palefrenier s'endormit, et un voleur, profitant de son sommeil, coupa les *ferdât* (lanières de cuir) et emporta les magnifiques étriers qu'elles soutenaient. Le saïs, en s'éveillant, s'aperçut du vol, et craignant que son maître ne punit sévèrement sa négligence, il se sauva.

Après avoir erré pendant plusieurs jours, il arriva un soir à Tlemsèn et demanda en entrant *l'hospitalité de Dieu* : elle lui fut donnée chez le kaïd des chasses du roi, qui reçut de son mieux son hôte, et lui demanda, après le repas, d'où il était, d'où il venait et quelle était sa famille. Par un singulier hasard, il reconnut dans cet invité de Dieu (*Dif Rebbi*) un de ses parents, le prit sous sa protection et lui promit d'apaiser la colère de Soltan-El-Khal et de le faire rentrer en grâce. En effet, deux jours après, il lui donna une lettre et, le conduisant à l'endroit où étaient renfermés les lévriers (*slouguï*) de la chasse du roi, dont il avait la garde, il enleva à l'un d'eux son collier, qui était d'or, pur et le remit au fugitif en lui disant : « Voici qui te servira d'*aman*. »

De retour à Meknès, le saïs fit à son maître un récit pompeux de ce qu'il avait vu à Tlemsèn. El-Khal, qui était fort et puissant, voulut avoir dans son domaine la ville dépositaire de tant de trésors ; mais, pendant trois années, il l'assiégea vainement, car, disent les chroniques, *elle avait sept remparts et sept enceintes, et ses maîtres ne dormaient ni jour ni nuit*¹. Ce

1. Walsin-Esterhazy, p. 104, 105.

récit est fabuleux ; mais il indique quelles étaient alors l'importance et la richesse de Tlemsèn.

Moh'ammed-El-Tenessi, dans son *Exposition de la noblesse des Beni-Ziân*, décrit aussi les splendeurs de la cour de Tlemsèn. Un passage très-curieux de son histoire mérite d'être signalé.

« Le roi Abou-H'ammou-Moussa II, dit l'auteur arabe, n'oubliait jamais de célébrer avec une grande pompe l'anniversaire de la naissance du prophète. Pour cela, il faisait préparer un banquet où étaient invités indistinctement les riches et les pauvres. On voyait dans la vaste salle, où tout le monde était réuni, des milliers de coussins rangés sur plusieurs lignes, des tapis étendus partout et des candélabres dressés de distance en distance, grands comme des colonnes. Les nobles de la cour étaient placés chacun selon son rang, et des pages revêtus de tuniques de soie de diverses couleurs, circulaient autour d'eux, tenant des cassolettes où brûlaient des parfums, et des aspersoirs avec lesquels ils jetaient sur les convives des gouttes d'eau de senteur, en sorte que, dans cette distribution, chacun avait sa part de plaisir et de jouissance.

« Mais ce qui excitait surtout l'admiration des spectateurs, c'était la merveilleuse horloge qui décorait le palais du roi. Cette pièce de mécanique était ornée de plusieurs figures d'argent d'une structure solide et d'un travail très-ingénieux. Au-dessus de la caisse s'élevait un buisson, et sur ce buisson était perché un oiseau qui couvrait ses deux petits de ses ailes. Un serpent, qui sortait de son repaire situé au pied même de l'arbuste, grimpait doucement vers les deux petits qu'il voulait surprendre et dévorer. Sur la partie antérieure de l'horloge étaient dix portes, autant que l'on compte d'heures dans la nuit, et à chaque heure, une de ces portes tremblait en frémissant; deux portes, plus hautes et plus larges que les autres, occupaient les extrémités latérales de la pièce. Au-dessus de toutes ces portes et près de la corniche, on voyait le globe de la lune, qui tournait dans le sens de la ligne équatoriale et représentait exactement la marche que cet astre suivait alors dans la sphère céleste.

« Au commencement de chaque heure, au moment où la porte qui la marquait faisait entendre son frémissement, deux aigles sortaient tout à coup du fond des deux grandes portes et venaient s'abattre sur un bassin de cuivre, dans lequel ils laissaient tomber un poids également de cuivre qu'ils tenaient dans leur bouche; ce poids, entrant dans une cavité qui était

pratiquée dans le milieu d'un bassin, roulait dans l'intérieur de l'horloge. Alors le serpent, qui était parvenu au haut du buisson, poussait un sifflement aigu et mordait l'un des petits oiseaux, malgré les cris redoublés du père qui cherchait à les défendre. Dans ce moment, la porte qui marquait l'heure présente s'ouvrant toute seule, il paraissait une jeune esclave, douée d'une beauté sans pareille. Dans sa main droite, elle présentait un livre ouvert où le nom de l'heure se lisait dans une petite pièce versifiée ; elle tenait la main gauche appuyée sur sa bouche, comme on le fait quand on salue quelque khalife. Un musicien, dans l'intervalle des heures, chantait en vers les louanges du Prophète des prophètes, du prince des envoyés, le seigneur Moh'ammed.

« Vers la fin de la nuit, on apportait des tables, qui, par leur forme, ressemblaient à des pleines lunes et, par leur splendeur, à des parterres fleuris. Elles étaient chargées des plats les plus exquis et les plus variés ; il y en avait pour satisfaire tous les goûts, faire l'admiration de tous les yeux, charmer toutes les oreilles par leur nom. Le sultan passait la nuit entière au milieu des convives, qu'il se plaisait à voir et à entendre ; il ne les quittait qu'après la prière du matin, dont il s'acquittait dans le lieu même de la réunion. C'est de cette manière que se passait la nuit de l'anniversaire de la naissance du Prophète, pendant tout le règne du sage et pieux Abou-H'ammou ¹. »

Dans les premières années du seizième siècle, la *grande et royale* cité de Tlemsèn comptait encore douze mille maisons, de nombreux palais, cinq collèges ornés de mosaïques et d'autres ouvrages excellents, des bains, des mosquées et un grand nombre d'hôtels à la mode africaine, dont deux étaient principalement affectées aux Vénitiens et aux Génois qui faisaient le commerce dans ce pays.

« Tous les marchands et artisans, bien pris de leurs personnes, fort dispos et toujours honorablement vêtus ², étaient séparés en diverses rues et places qui gardaient les noms des différents corps d'état de ceux qui les habitaient. Il y avait aussi une longue rue, où demeuraient tous les juifs portant

1. *Histoire des Beni-Zidn*, chap. VII.

2. « Tlemsèn, la ville aux beaux cavaliers, disent encore aujourd'hui les Arabes ; son eau, son air et la manière dont ses femmes se drapent, n'existent dans aucune autre ville. »

un turban jaune en tête afin qu'on les pût discerner d'entre les autres. Les murailles, merveilleusement hautes et fortes, donnaient entrée dans la ville par cinq portes, très-commodes et bien ferrées, auprès desquelles se trouvaient les loges des officiers, gardes et gabeliers. Du côté du midi était assis le palais royal, ceint de murs élevés en manière de forteresse et embelli à l'intérieur de plusieurs édifices et bâtiments, avec beaux jardins et fontaines d'une magnifique et somptueuse architecture. Deux portes y donnaient accès : l'une regardait vers la campagne, et l'autre, où demeurait le capitaine du château, était du côté de la cité. Hors de celle-ci, on voyait de riches possessions et maisons de plaisance, où les citoyens avaient coutume de faire leur demeure, dans la saison d'été, à cause du bel ébat qu'on y trouvait¹. »

II

Commerce avec l'Europe. — Traité de 1339. — Exportations.

Située dans une admirable position qui domine tout le pays compris entre l'Oued-Tafna, le cours inférieur de l'Isser et la frontière du Maroc, voisine du désert, dont la limite n'est qu'à quinze lieues de marche, Tlemsèn était au moyen âge l'entrepôt naturel et en quelque sorte obligé des caravanes, venant de Fès et de Sedgelmèssa. ÉdriSSI l'appelle la clef de l'Afrique occidentale². Du Maroc on y expédiait des chevaux, des laines, des *belr'a*, des *niram* ou tapis, des cuirs crus et préparés ; les tribus de l'intérieur y portaient des céréales, des dattes, des jujubes, de la cire, du miel, des pelleteries, et le désert, entre autres productions précieuses, fournissait des dépouilles d'autruche, de l'ivoire, de l'ambre gris, du musc et de la poudre d'or.

Les anciens auteurs nous apprennent que les marchands de Tlemsèn étaient des hommes justes et honnêtes, *ayant en*

2. Léon l'Africain.

1. Les habitants de la côte la désignent encore par le nom de *Bâb-el-Gharb*, porte du Couchant. Tlemsèn, *Telem-Sîn*, dans la langue berbère, signifie *qui réunit les deux*, c'est-à-dire le Tell et le Sahara. Les portulans du moyen âge n'oublient pas de mentionner cette ville célèbre. L'Atlas de Ferrer lui donne le nom de *Tirimsi*, et les cartes italiennes celui de *Tremissem*.

singulière recommandation la loyauté dans les affaires, et prenant un merveilleux plaisir à tenir leur ville toujours bien garnie de marchandises. Ils étaient moins riches que ceux de Fès, qui passaient pour être les plus opulents du Mâghreb; mais on vantait leur libéralité et leur magnificence.

Nous avons vu que les Vénitiens et les Génois étaient établis à Tlemsèn. Toutes les autres nations commerçantes de la Méditerranée entretenaient avec les souverains de ce pays des relations mercantiles. Aux treizième et quatorzième siècles, les Catalans ou Aragonais, plus favorisés que les autres négociants européens à cause de la crainte qu'ils inspiraient, faisaient à Tlemsèn un commerce très-étendu. Une alliance intime existait entre les rois d'Aragon et les Beni-Ziân.

On trouve dans Capmany, que le roi d'Aragon, Jayme II, envoya en 1319 une ambassade au sultan de Tlemsèn, Abou-H'ammou, pour renouveler l'ancienne alliance des deux peuples et solliciter son secours contre les Maures de Grenade. Dans le traité qui fut négocié à cette occasion, il est dit que les deux rois seront amis de leurs amis et ennemis de leurs ennemis. Le même concordat renferme plusieurs clauses relatives au commerce. Le roi de Tlemsèn accorde aux marchands d'Aragon la permission de trafiquer librement dans toute l'étendue de ses États, moyennant le payement des droits légalement reconnus. Il promet de les protéger comme ses propres sujets, de leur faire rendre bonne et prompte justice, et d'agir à leur égard dans toutes les occasions, sans inimitié ni violence, conformément à l'ancienne coutume. La non-confiscation des bâtimens naufragés et l'inviolabilité des neutres sont également stipulées ¹.

Ebn-Khaldoun raconte que le roi de Tlemsèn, Abou-H'ammou-Moussa II, voulant se rendre à Alexandrie, s'embarqua, en 1390, sur un navire catalan qui se trouvait mouillé dans le port de Mers-el-Kebîr. Ce passage très-intéressant prouve que les relations politiques et commerciales entre les deux États étaient très-étroites. Il nous apprend aussi que les rois de Tlemsèn ne possédaient pas de marine, et qu'ils s'adressaient, comme les émirs de Bougie, aux négociants européens, lorsqu'ils avaient besoin de navires.

Mais les Beni-Ziân n'entretenaient pas à leur service des

1. *Comercio de Barcelona*, t. IV, charte 35.

hommes d'armes chrétiens, comme les autres princes musulmans. Le même auteur que nous venons de citer rapporte à ce sujet une anecdote assez curieuse.

« Abou-Iah'ia-Igremmour, le fondateur de la puissance des Beni-Ziân, dit Ebn-Khaldoun, avait à sa solde un escadron de deux mille cavaliers infidèles. Un jour, comme il faisait la revue de toutes ses troupes, dans l'*Abmoniah*, en dehors des murs de la ville, et qu'il passait devant les rangs des chrétiens, ceux-ci le trahirent et tuèrent son frère Moh'ammed. Leur chef, s'étant jeté en même temps sur le roi, l'avait saisi par le milieu du corps; mais Igremmour, plus vigoureux que son adversaire, parvint à le renverser. Il appela à son secours les gens de sa tribu qui, dégainant leurs épées, fondirent sur les infidèles, les poursuivirent et en firent un tel carnage que pas un seul n'échappa. A dater de ce moment, Igremmour ne voulut plus admettre dans ses troupes aucun homme d'armes étranger, et les descendants de ce prince, se conformant à cet exemple, refusèrent toujours de prendre à leur solde des cavaliers chrétiens¹. »

On possède encore un autre traité de commerce, conclu entre Abou'l-Hassan, sultan mérinite de Tlemsèn, et Jayme, roi de Majorque, comte de Roussillon et de Cerdagne, et seigneur de Montpellier. Cette convention, qui porte la date de 1339, est ainsi conçue :

« Les chrétiens de la seigneurie du roi de Majorque pourront entrer et circuler librement dans les États du roi de Tlemsèn, par terre et par mer, avec leurs effets et marchandises, et acheter, vendre ou faire des échanges, en payant les droits du tarif. Ils seront protégés et garantis dans leurs personnes et dans leurs biens. Aucun homme du roi de Tlemsèn, employé de la douane ou autre, ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, empêcher ou retarder le départ des marchands.

« Si un navire, appartenant au roi de Majorque ou à quelqu'un de ses sujets, fait naufrage sur les côtes d'Afrique, ou s'il est entraîné par les vents contraires dans quelque port du royaume de Tlemsèn, il y aura sûreté entière pour le navire, pour l'équipage et pour les marchandises et approvisionnements. Tout ce qui appartient au propriétaire lui sera inté-

1. *Histoire des Berbères*, t. II, p. 119.

grealement remis ; dans le cas où quelque tort lui serait fait, il lui sera permis de porter sa réclamation jusqu'au pied du trône.

« Les marchands de Majorque ne pourront exporter ni blé, ni armes, ni chevaux ; l'achat des peaux salées et tannées, provenant soit de vaches, soit de chèvres, est également prohibé ; mais toutes les autres marchandises seront à la libre disposition des chrétiens, moyennant le paiement des droits établis et des autres impositions de la douane. Aucune des marchandises exportées ne sera passible d'une augmentation de tribut, et les marchands n'auront à donner rien de plus que ce qu'autorisent les usages.

« Il sera expressément défendu aux corsaires de rançonner l'une ou l'autre des deux parties contractantes, et s'il arrive que l'un d'eux viole ledit ordre et fasse du dommage, il sera d'abord condamné à l'amende et subira ensuite une punition exemplaire.

« Les magistrats des deux pays apporteront une grande attention à faire exécuter le traité. Ils veilleront surtout à ce qu'il ne survienne aucun désordre dans les ports. Les marchands, soit à l'arrivée, soit au départ, ne seront ni maltraités, ni inquiétés de quelque manière que ce soit, et personne ne pourra leur causer un dégât quelconque. Si quelqu'un commet un acte de ce genre, le souverain du délinquant fera faire les poursuites nécessaires et l'obligera à réparer le mal qu'il aura fait ou à rendre ce qu'il aura pris. De plus, le coupable sera puni dans sa personne, pour que son châtiment serve de leçon aux autres, et empêche le renouvellement de semblables excès.

« Le présent traité sera notifié officiellement de part et d'autre. Il en sera fait criée dans tous les ports, terres et possessions de chacun des deux rois, afin qu'il reçoive la plus grande publicité, et que, par un effet de la puissance du Dieu Très-Haut, ses dispositions soient parfaitement connues de tous et observées ¹. »

Les habitants de Tlemsèn excellaient dans la fabrication des étoffes, qui étaient d'une finesse inimitable. Leurs ouvrages étaient en général fort recherchés : c'étaient de riches tapis, des gandoura, des haïk, des casaques en laine appelées

1. *Archives départementales*, t. II, p. 112, 113. Ap. *Documents inédits sur l'histoire de France*.

Kabbout, des ceintures brodées, des bernous qui pesaient à peine huit onces. « Les étoffes de Tlemsèn, dit Ebn-Khaldoun, étaient exportées dans les villes lointaines, tant en Orient qu'en Occident. »

On confectionnait en outre dans cette ville des harnais de prix, des selles enrichies d'étriers en or massif, des *djebira*, des *djellâle*, couvertures en laine, ornées de magnifiques dessins qui faisaient pâlir les fleurs, des *chelil*¹, des mors, des éperons, « les meilleurs qui se fissent alors en Afrique, et dont les ouvriers gagnaient bien de quoi vivre et de quoi passer joyeusement leur temps. »

Les marchandises européennes, que l'on introduisait dans le pays, consistaient en fer, étain raffiné, cuivre, agrès de navires, armes de toute espèce, draps, tissus de lin et de coton, étoffes de soie, or et argent monnayés, épiceries, drogues médicinales, bois de *brasil*, vif-argent, verroteries de Venise, planches et bois travaillé, et l'on exportait des défenses d'éléphant, des laines très-estimées, des cuirs bruts et préparés du Maroc, de la cire, du kermès, de la sparterie, des plumes d'autruche, du *zebed* (civette), des peaux de buffle du Soudan et un grand nombre d'esclaves noirs, que les marchands chrétiens ne se faisaient aucun scrupule d'acheter pour eux-mêmes² ou qu'ils allaient revendre à Tunis, à Tripoli et jusqu'en Égypte. Les Génois s'approvisionnaient encore à Tlemsèn d'écorces tanniques, de pelleteries, d'alun, de fruits secs et surtout d'huile pour les savonneries.

La production de l'huile, au moyen âge comme aujourd'hui, formait une des bases principales du commerce de Tlemsèn. Au nord et à l'ouest, la ville est couverte par une véritable forêt d'oliviers séculaires d'une vigueur prodigieuse. Les colons français ont bien vite compris les grands avantages qu'ils pouvaient retirer de ce végétal précieux, le *premier de tous les arbres*, dit Columelle³. Partout, sur leurs terres, ils ont planté des oliviers.

1. Ornement de soie que l'on étend sur la croupe des chevaux les jours de fête.

2. L'esclavage choquait si peu les marchands de Gènes et de Venise, endurcis par la fortune et par la guerre, qu'au dix-septième siècle encore ils se faisaient servir dans leurs propres maisons par des esclaves africains. Les nègres à Venise étaient surtout employés à ramer sur les gondoles des canaux.

3. *Olea omnium arborum prima*. Nulle part cet axiome ne trouve une

L'huile de Tlemsèn, qui ne pouvait servir autrefois que pour la fabrication des savons, égale aujourd'hui les meilleures huiles de Provence. En 1855, le nombre des oliviers greffés, dans la seule subdivision de Tlemsèn, s'élevait à plus de cent cinq mille.

III

Révolutions à Tlemsèn. — Baba-Aroudj et Martin d'Argote. —
Les derniers Beni-Ziân.

Lorsque les Espagnols firent la conquête d'Oran, les Beni-Ziân étaient en décadence. « La malédiction de Dieu, disent les chroniques, poursuivait cette famille autrefois si puissante; fière de ses innombrables richesses, l'orgueilleuse dynastie des Beni-Ziân avait oublié que la justice est la seule base inébranlable de tout pouvoir, et ses nombreuses iniquités avaient attiré sur elle le courroux du ciel. » Au lieu de se réunir pour faire face aux Turcs, dont la puissance croissante menaçait d'envahir tout le pays, les Beni-Ziân se disputaient les lambeaux d'un pouvoir qui allait leur échapper.

En 1517, Bou-H'ammou régnait à Tlemsèn. Il avait usurpé, avec l'appui des Espagnols d'Oran, la couronne de son neveu Abou-Ziân qu'il retenait prisonnier; mais le peuple mécontent ne lui obéissait, que contraint par la force. Presque toutes les tribus de la campagne avaient refusé de le reconnaître.

Vers le même temps, Baba-Aroudj, après avoir battu le roi de Tenès, s'empara de sa capitale. Il était occupé à soumettre le reste du pays, lorsque deux habitants de Tlemsèn, envoyés par les amis du prince Abou-Ziân, se présentèrent devant lui. Ils venaient implorer son secours en faveur du roi légitime contre l'usurpateur, qui leur avait été imposé par les armes infidèles. Le rusé corsaire n'eut garde de laisser échapper

plus juste application qu'en Algérie. L'olivier y prospère à toutes les expositions, à toutes les températures. Il n'a pas à craindre le froid, les insectes, les maladies qui rendent son produit incertain dans le midi de la France. Sa multiplication est facile et sa croissance rapide; au bout de cinq à six ans une plantation entre en rapport. On a vu des oliviers qui mesuraient jusqu'à dix mètres de circonférence.

une si belle occasion, et il prit à l'instant même le chemin de Tlemsèn. Il fut rejoint en route par un grand nombre d'Arabes, qui regardaient comme sainte la cause d'Abou-Ziàn dépossédé par les Espagnols.

Lorsque Baba-Aroudj parut sous les murs de Tlemsèn, Bou-H'ammou voulait se défendre ; mais, apprenant que les partisans du prince détrôné avaient soulevé le peuple, il s'enfuit avec ses femmes et ses enfants et se retira auprès du roi de Fès. Les habitants de Tlemsèn ouvrirent leurs portes à Baba-Aroudj, après lui avoir fait jurer sur le Koran de respecter la vie et les biens des habitants, et de rétablir sur le trône le prince prisonnier.

Aroudj promit tout ce qu'on voulut. D'abord il parut vouloir agir de bonne foi. Abou-Ziàn, tiré de sa prison, fut proclamé roi de Tlemsèn ; mais, quelques jours après, le Turc perfide, feignant d'aller prendre congé de lui pour retourner à Alger, envahit le palais avec une troupe de ses janissaires. Le malheureux Abou-Ziàn fut immédiatement mis à mort : Baba-Aroudj le fit pendre, lui et ses sept fils, avec la toile de leurs turbans, aux piliers mêmes de la galerie.

Au même moment, on arrêta dans Tlemsèn tous les membres de la famille royale et soixante-dix des principaux habitants, connus par leur attachement pour elle. Les premiers furent noyés dans une vaste pièce d'eau du palais et les autres égorgés en détail. « Aroudj, dit Marmol, présidait lui-même à tous ces meurtres, aidant à noyer les Beni-Ziàn et prenant plaisir à leurs postures et à leurs grimaces ; puis, quand on en eut fini avec ceux-ci, il fit massacrer sous ses yeux tous les autres prisonniers pour n'avoir plus, disait-il, à se préoccuper des conspirations. » Le peuple épouvanté n'essaya pas de remuer et courba la tête sous le joug.

Pendant que ceci se passait à Tlemsèn, Bou-H'ammou, réfugié à Fès, s'occupait de resserrer son alliance avec les Espagnols. Il avait toujours été l'ami des chrétiens d'Oran, qui faisaient alors un grand commerce avec Tlemsèn et s'approvisionnaient dans cette ville des denrées nécessaires à la subsistance de la population et des troupes. Aroudj avait défendu aux habitants, sous les peines les plus sévères, d'entretenir aucune relation avec les infidèles, et Bou-H'ammou, sachant combien la cessation des rapports entre les deux villes rendait précaire la situation des Espagnols, envoya dire au marquis de Gomarès, gouverneur d'Oran, que, s'il voulait

l'aider à recouvrer son royaume, il ne tarderait pas à ramener l'abondance dans ses magasins. Cet officier, après en avoir obtenu l'autorisation de son souverain, consentit à mettre une partie de sa garnison au service du roi détrôné, et celui-ci accourut aussitôt à Oran.

Le commandement de l'expédition fut donné au colonel Martin d'Argote, qui partit avec deux mille soldats espagnols et un nombre considérable d'Arabes, conduits par Bou-H'ammou.

On se dirigea d'abord sur K'ala, point intermédiaire entre Tlemsèn et Alger, qui avait paru susceptible de former une bonne place d'armes, et où Baba-Aroudj avait envoyé une garnison de cinq cents hommes, *tous armés d'arquebuses*, avec son frère Ishak et un renégat corse, appelé Iskender. K'ala, vigoureusement attaqué, fut défendu avec le même courage; mais enfin les Turcs, affaiblis par la perte d'un grand nombre d'entre eux et par la désertion des habitants, consentirent à rendre la place à la condition qu'il leur serait permis de se retirer à Tlemsèn.

Cette capitulation fut indignement violée. Au moment où les Turcs évacuaient la ville, un jeune Arabe aperçut au bras d'Iskender le bouclier de son père, qui avait été tué quelques jours auparavant dans une sortie de la garnison. Saisi de rage à cette vue, il se précipita sur le renégat corse et le frappa au visage. Aussitôt, comme si les autres Arabes n'eussent attendu que ce signal, ils entourèrent les Turcs et les massacrèrent tous, à l'exception de seize, que Martin d'Argote et Bou-H'ammou réussirent à sauver avec bien de la peine. Ishak et Iskender, qui combattirent jusqu'au dernier moment en animant leurs compagnons, périrent tous deux les armes à la main.

De K'ala, l'armée alliée marcha sur Tlemsèn. A son approche, les habitants, que les cruautés des Turcs avaient exaspérés, se soulevèrent et ouvrirent leurs portes à Bou-H'ammou. Aroudj n'eut que le temps de se réfugier dans la citadelle (*El-Mechouar*). Pendant vingt-six jours, il se défendit vaillamment et fit même quelques sorties très-meurtrières pour les Espagnols; mais le siège avançait toujours.

Convaincu enfin de l'inutilité de la défense, pressé d'ailleurs par le manque de vivres et de munitions, Baba-Aroudj résolut de s'ouvrir à tout prix le chemin d'Alger, en trompant la surveillance des Espagnols. Une nuit, il s'évada par une

poterne avecce qui lui restait de soldats, emportant toutes les richesses accumulées par ses exactions. Il réussit à franchir les lignes ennemies, sans être aperçu, et se dirigea vers l'est.

Le commandant espagnol ne fut averti de cette fuite audacieuse que le lendemain matin, il ne perdit pas courage, se mit aussitôt à la poursuite des Turcs et fit tant de diligence qu'il ne tarda pas à retrouver leurs traces. « Apprenant qu'il était poursuivi, Aroudj, dit Marmol, essaya d'arrêter ses ennemis, en faisant semer sur la route les bijoux, la vaisselle, les monnaies d'or et d'argent qu'il emportait avec lui; mais cette ruse fut inutile, les Espagnols ne ralentirent pas leur marche. » Ils atteignirent enfin les fugitifs sur les bords du *Rio Salado* (Oued-el-Malah). Déterminé à vendre chèrement sa vie, Aroudj se jeta, avec sa petite troupe, au milieu des ruines d'une ancienne forteresse; il s'y défendit pendant longtemps en désespéré; mais accablé par le nombre, il fut tué avec tous les Turcs qui l'accompagnaient.

La tête du corsaire et son caftan, qui était de velours rouge brodé en or, furent envoyés au marquis de Gomarès. La tête, après avoir été promenée dans toutes les tribus comme un glorieux trophée, fut exposée, selon la coutume arabe, au-dessus de la grande porte d'Oran; le caftan, donné en présent aux moines de Saint-Jérôme de Cordoue, servit à faire une chape qui fut longtemps célèbre sous le nom de *Capa de Babaroxa*.

Après ce succès décisif, Martin d'Argote retourna à Tlemsèn, où il fut reçu aux acclamations de tout le peuple, *heureux de voir le pays délivré du terrible fléau des Adjem*. Bou-H'ammou, rétabli sur le trône, se reconnut vassal de l'Espagne et s'engagea à payer chaque année au gouverneur d'Oran une redevance de douze mille ducats d'or, de douze chevaux et de six faucons en signe de vasselage. Ce tribut fut toujours exactement payé, et, pendant toute sa vie, Bou-H'ammou demeura l'allié fidèle des Espagnols.

Khair-ed-Dîn, dont les intrigues n'avaient cessé d'agiter le pays, réussit à lui faire donner pour successeur son frère Abd-Allah, qui se mit dans la dépendance complète des Turcs. Le règne de ce prince fut court. A sa mort, l'ambition divisa ses deux fils, qui se disputèrent son héritage.

Moulèi-Abd-Allah, l'aîné, était soutenu par les Espagnols;

Khair-ed-Din accorda sa protection au plus jeune, appelé Messâoud. Ce dernier, favorisé par l'influence croissante des Turcs¹, s'empara du trône au préjudice de son frère qui s'était réfugié à Oran. Abd-Allah réclama l'assistance de l'Espagne, offrant de reconnaître sa souveraineté aux mêmes conditions que son oncle Bou-H'ammou. Charles-Quint accueillit les ouvertures du prince dépossédé et donna l'ordre au comte d'Alcaudète, gouverneur d'Oran, de rétablir sur son trône le souverain légitime de Tlemsèn.

Le comte ne put donner à Abd-Allah qu'un secours de six cents hommes et de quatre bouches à feu, commandés par don Alfonso Martinez. On espérait qu'en avançant dans le pays, ce faible noyau serait grossi des partisans du prétendant ; mais quatre cents cavaliers seulement rejoignirent la petite armée espagnole.

Au lieu de retourner à Oran, comme le conseillait la prudence, Martinez, qui craignait de voir son honneur compromis s'il reculait, continua sa marche sur Tlemsèn. Il rencontra sur les bords de l'Isser les troupes de Messâoud qui accouraient au-devant de lui. Elles étaient tellement supérieures aux siennes, qu'après s'être retranché, comme il le put, dans quelques ruines qui se trouvaient sur la route, il chercha à entrer en arrangement ; mais, pendant qu'on négociait, les Arabes attaquèrent les Espagnols, qui furent écrasés sous le nombre. C'est à peine si vingt d'entre eux parvinrent à regagner Oran. Le commandant fut fait prisonnier avec treize autres ; tout le reste périt. Martin d'Argote, le vainqueur d'Aroudj, qui accompagnait l'expédition comme volontaire, fut tué dans le combat.

Charles-Quint s'était trop avancé pour reculer. Il se hâta d'envoyer de nouvelles troupes à Oran, pour venger l'affront reçu par les armes espagnoles. Le 27 janvier 1544, le comte d'Alcaudète se dirigea lui-même sur Tlemsèn, avec une armée forte de neuf mille hommes d'infanterie et de quatre cents

1. Cette influence était déjà toute-puissante. Les Turcs inspiraient une crainte profonde. Lorsqu'ils parurent en Afrique, ils étaient tous armés d'arquebuses, tandis que l'usage des armes à feu était à peu près inconnu aux Arabes. « Il est probable, dit Pellissier, que cet avantage primitif dans l'armement, après avoir donné la supériorité aux Turcs, fut pour beaucoup dans la durée du sentiment de crainte que les indigènes éprouvaient à la seule annonce de leur nom. On continua à les redouter par habitude, même après que le temps eut amené l'égalité dans l'armement des deux races. »

chevaux. A quelques lieues de cette ville, il trouva les Arabes qu'il mit en pleine déroute, après un combat sanglant. Le lendemain, de bonne heure, il arriva devant Tlemsèn, que Messâoud avait abandonné. La ville fut livrée au pillage. « Les soldats, dit Marmol, la saccagèrent d'un bout à l'autre, tuant ou faisant prisonnier tout ce qu'ils rencontraient. » Abd-Allah, le protégé de l'Espagne, fut remis en possession de ses droits usurpés, après avoir ratifié les anciens traités de Bou-Hammou, et accepté, comme lui, la suzeraineté de Charles-Quint.

Le comte d'Alcaudète resta quarante jours à Tlemsèn. Il fit plusieurs expéditions contre les Arabes des environs et leur enleva beaucoup de bétail. Ces actes impolitiques changèrent promptement les dispositions à son égard. Toutes les tribus se soulevèrent.

Voyant l'orage se former, le comte pensa qu'il était temps de revenir à Oran. Il se mit en marche, ramenant avec lui les quatre canons pris par Messâoud, lors de la défaite d'Alfonso Martinez. A peine était-il sorti de Tlemsèn, que des nuées d'Arabes vinrent assaillir ses colonnes. La première journée de marche ne fut qu'un combat, qui dura depuis le matin jusqu'à neuf heures du soir ; mais le comte dirigea la retraite avec tant d'habileté et fit surtout un si bon emploi de son artillerie, que l'ennemi, découragé, abandonna la poursuite. L'armée chrétienne rentra dans Oran, n'ayant perdu que quelques hommes.

Après le départ des Espagnols, Messâoud, qui avait rassemblé une armée avec l'aide des Turcs, vint assiéger son frère dans Tlemsèn. Abd-Allah sortit pour le combattre et le força de s'éloigner ; mais, lorsqu'il se présenta pour rentrer dans la ville, il en trouva les portes fermées. Les habitants lui crièrent du haut des remparts qu'ils ne voulaient plus pour roi un indigne musulman, qui les avait livrés aux infidèles et qui partageait leurs dépouilles avec eux. Abd-Allah, abandonné de tous ceux qui l'avaient aidé à repousser Messâoud, voulut se retirer dans le pays d'Angâd : il fut massacré en route par quelques cavaliers qui l'accompagnaient dans sa fuite.

Rappelé par le peuple de Tlemsèn, que son inconstance conduisait rapidement à l'esclavage, Messâoud reprit possession du trône. Il craignait les Espagnols, et, pour échapper à leur vengeance, il ne trouva pas de meilleur expédient que de se

faire le tributaire de Khaïr-ed-Dîn. Il fit frapper monnaie au coin d'Alger, consentit à recevoir une garnison turque et s'obligea à faire dire, dans toutes les villes soumises à son commandement, la *khotba* ou prière publique au nom du Grand-Seigneur.

Introduits dans Tlemsên comme auxiliaires, les Turcs ne tardèrent pas à en devenir les véritables dominateurs, et, lorsque, quelques années plus tard (1556), Salah-Reïs, pacha d'Alger, décida que l'autorité des Beni-Ziân serait abolie à Tlemsên, et que cette ville avec ses dépendances serait annexée aux autres États de la Régence, cette réunion eut lieu sans que sa volonté rencontrât la moindre opposition. Moulêï-Hassan, dernier roi des Beni-Ziân, se retira à Oran, où il mourut de la peste. Son fils se fit chrétien, passa en Espagne et y vécut obscurément sous le nom de don Carlos.

« Ainsi s'éteignit sans bruit, étouffée plutôt par la politique des Turcs que détruite par leurs armes, cette puissante dynastie des Beni-Ziân, dont la longue domination en Afrique avait jeté une si grande gloire sur le nom arabe. »

CHAPITRE XIV.

COMMERCE AVEC L'AFRIQUE CENTRALE.

Caravanes des marchands italiens. — Itinéraire de Tlemsên à Sedgelméssa. — La traversée du désert. — Les pères du sabre. — La plaine d'Iguidi. — L'oasis de Trâza. — Le grand entrepôt de l'Afrique centrale. — Marchandises importées et exportées. — Commerce de l'or.

I

Caravanes des marchands italiens. — Itinéraire de Tlemsên à Sedgelméssa.

Marin, dans son *Histoire du commerce des Vénitiens*, mentionne un traité très-remarquable, conclu en 1320 par la république de Venise avec *Masouth* (Abou-el-Baka), souverain

de Tunis. Cette convention contient des privilèges, relativement aux caravanes et au commerce de terre que les marchands italiens faisaient en Afrique.

Elle portait que les Vénitiens pourraient trafiquer en tout lieu et s'y arrêter aussi longtemps qu'ils le voudraient. Les caravanes avaient liberté entière d'aller où bon leur semblait.

Un dédommagement était promis pour les vols commis au préjudice des chrétiens, et recherche de ces vols devait être faite. Les marchands avaient aussi la faculté de faire paître leurs bêtes de somme trois jours sans rétribution. Aucun de leurs courriers ne devait être retenu, pour aucun motif et en aucune manière, en allant ou en revenant. Chaque fidèle musulman était tenu de prêter aide et secours au consul de la république, lorsqu'il le demandait pour ceux de sa nation et pour leurs caravanes. Dans le cas de contestation entre un Vénitien et un marchand franc, personne autre qu'un Vénitien ne devait s'immiscer dans la querelle pour la terminer¹.

Ce dernier article prouve que les autres marchands chrétiens prenaient part également à l'expédition des caravanes, qui s'enfonçaient dans l'intérieur de l'Afrique. Fanucci nous apprend, en effet, que les Pisans et les Génois faisaient aussi le commerce de terre par caravanes avec les Maures.

Au moyen âge, Tlemsên était le rendez-vous de nombreuses *kâfla* ou caravanes marchandes. Tous les ans il en partait pour le Maroc et le Soudan, et il est à présumer que les négociants italiens, qui avaient obtenu à Tunis le droit d'organiser des caravanes et de faire le trafic avec les tribus du Sahara, jouissaient du même privilège dans le royaume de Tlemsên.

Mais les tentatives des chrétiens, pour pénétrer dans l'intérieur du pays et pour y établir des relations suivies, ne devaient pas être accueillies avec une grande faveur par les princes musulmans. Le fanatisme et la jalousie des peuples qui habitaient le nord de l'Afrique, désireux de s'approprier les avantages du commerce des régions centrales, et l'impossibilité pour les marchands italiens de former des caravanes en état de braver tous les dangers du grand désert, devaient être des obstacles bien souvent insurmontables. La seule chose possible, pour les Européens, était sans doute d'obtenir la permission d'accompagner les caravanes du pays.

De tout temps, les productions de l'intérieur de l'Afrique

1. *Commercio de' Veneziani*, t. IV, p. 287.

ont été très-recherchées. Au moyen âge comme dans les temps anciens, les nations commerçantes de la Méditerranée mettaient une grande importance à se procurer ces marchandises utiles et précieuses qui, échangées contre les produits européens, donnaient un bénéfice de plus de cent pour cent.

L'époque de la plus grande prospérité de ce commerce paraît avoir été le quatorzième siècle. Les pays, situés sur les bords des fleuves qui fertilisent le Soudan, étaient alors couverts d'États dont la population, presque entièrement musulmane, se livrait à un trafic d'échange très-actif. Des révolutions, dont on ignore l'origine et les détails, bouleversaient souvent ces royaumes éloignés, mais sans y détruire le commerce ; au contraire, les expéditions armées, que les Arabes tentaient quelquefois pour asservir les populations du Soudan, servaient à étendre les relations mercantiles, en rendant les communications plus faciles et plus sûres.

Le commerce de l'intérieur de l'Afrique était considéré au moyen âge comme une source de richesses. Les géographes arabes parlent avec enthousiasme de Timbektou, *le remède de la pauvreté, la ville la plus opulente du monde*, et du royaume d'Ouângara, où *l'on voyait des morceaux d'or gros comme des rochers sortir du sable, comme ailleurs les plantes sortent de terre*. On assurait que cette contrée mystérieuse, dont tout le monde parlait, mais que personne n'avait vue, renfermait plus d'or à elle seule que toutes les autres régions du globe¹. Les marchands, qui entreprenaient le long et périlleux voyage du grand désert, partaient tous avec l'espoir de revenir riches ; mais la difficulté était d'arriver jusqu'au merveilleux pays de l'or.

Les caravanes, qui se dirigeaient de Tlemsèn vers le midi, se rendaient d'abord à Ouchda, cité aujourd'hui déchuë, située sur la frontière du Maroc. De cette ville, elles allaient camper sur les bords de l'Oued-Mouloufa, un des grands fleuves du Maghreb qui *porte des bateaux à voiles*. Pendant quelques jours on côtoyait cette rivière, puis on arrivait à Aksabi-Sourefa, grand village entouré de nombreux jardins², où l'on se réunissait aux caravanes parties de Meknès, de Fès et de Tetouan.

1. Ebn-Ouardi, ap. *Notices et Extraits des Mss.*, t. II, p. 37. — El-Bakoui, *Ibid.*, p. 393.

2. Le mot *jardin*, dans les oasis du Sahara, a une signification tout à fait

On traversait ensuite des montagnes désolées et des vallées pierreuses. A Noslâta, on était obligé de payer un tribut, que le cheikh des *porteurs de bernous* du pays exigeait de toutes les caravanes ; puis on atteignait un groupe de villages éparpillés de chaque côté de l'Oued-Zis, la rivière de *Sedgelméssa*. Pline nous apprend que ce petit pays, découvert par le consul Suetonius Paulinus sous le règne de Claude, était appelé *Gir* par les indigènes. Il porte encore aujourd'hui le même nom.

On suivait les bords de la rivière, dans une direction sud-est. Ensuite, pendant un jour entier, la route se dirigeait à travers le Djebel-Zis, chaîne aride de quinze froides et après montagnes. Le chemin était escarpé et très-difficile. A Zablâ, château assis sur un haut rocher, au commencement d'un étroit passage, les caravanes devaient acquitter un nouveau tribut. Rien ne pouvait passer sans la permission d'un cheikh de la grande famille des Zenhâga, qui habitait ces montagnes : « Au pied du château demeurait une garde, laquelle avait ordre de prendre un denier par ducat sur toute charge de chameau. »

Presque toujours en guerre avec les Arabes, les Zenhâga des montagnes de Zis étaient les plus grands voleurs et les plus grands meurtriers du monde, et tout marchand qui refusait de payer le tribut était immédiatement dépouillé et souvent mis à mort.

En quittant Zablâ, on entrait dans le district d'El-Medr'ara, où l'on trouvait des jardins et des champs cultivés, fertilisés au moyen de *souâgui* ou canaux d'irrigation. Cette oasis produisait les plus beaux palmiers et les plus belles roses des contrées africaines ; les cultivateurs, qui avaient soin de faire tremper l'orge et les autres semences dans des piscines semblables à celles qui servent à faire le sel, obtenaient, par la bénédiction de Dieu, des moissons très-abondantes.

Après un jour de marche, on se retrouvait de nouveau sur les bords de l'Oued-Zis, que l'on suivait pendant quelque temps, à travers des bosquets de palmiers et de riantes vergers. De nombreux châteaux, construits par les rois de Fès et de Maroc, se montraient sur la route. On entrait ensuite

différente de celle que nous lui donnons. C'est ordinairement un ensemble de champs de céréales et de plantations d'oliviers et d'autres arbres à fruit, croissant à l'ombre de grands palmiers.

dans une plaine unie, désolée, sans arbres, sans eau, sans habitants, séjour des antilopes et des autruches. Ce trajet présentait de grands dangers, à cause des partis de Zenhâga, qui traversaient fréquemment cette plaine pour venir enlever les troupeaux des Arabes. On rencontrait pour la troisième fois l'Oued-Zis, et, après avoir passé par plusieurs villages riches en dattiers, on arrivait enfin à Sedgelméssa¹.

Le géographe Léon donne à cette ville célèbre une origine romaine. Il prétend que le consul Suetonius Paulinus, pour assurer la domination impériale dans cette région reculée, fit jeter sur le lieu même, où il venait de vaincre les peuplades barbares de la Mauritanie, les fondements d'un vaste camp fortifié, en disant ces mots : *Sigillum mihi est*, ceci est mon signe. Ce camp devint plus tard une ville, qui d'abord appelée *Sigillum est* ou *Sigilmest*, reçut des Arabes, à l'époque de la conquête, le nom de *Sedgelmessâ*. Cette étymologie est assez ingénieuse ; mais il n'est pas aussi certain qu'elle soit vraie.

Quoi qu'il en soit, Sedgelmessâ, bien connue au moyen âge de tous les commerçants qui fréquentaient les marchés de l'Afrique occidentale, avait une importance qui égalait sa célébrité. Les histoires du temps parlent de la grande opulence des habitants de cette ville, qui étaient regardés comme les plus riches de l'Afrique, parce que la province de Zis était le passage le plus fréquenté pour aller au pays de l'or.

« Sedgelméssa, ville très-peuplée, dit Ebn-Haukâl, est située dans une position superbe, sur une rivière qui, semblable au Nil, répand en été ses eaux sur le pays. Les habitants, modestes et généreux, se font remarquer par leur bonne mine et la noblesse de leur caractère. Dans aucune autre province du Mâghreb, on ne rencontre autant de cheikhs d'une conduite aussi régulière et d'un savoir aussi profond ; mais ce qui distingue surtout Sedgelméssa et ce qui la rend supérieure aux autres villes, c'est la grande richesse de ses habitants. Au temps du kalife El-Moezz, elle payait chaque année au trésor de ce prince quatre cent mille dinars, et dans ce chiffre figuraient en première ligne les droits sur les

1. Léon l'Africain, liv. VII. — *Itinéraire de Fès à Tafilétt*, ap. Walkenâer.

caravanes qui se rendaient au Soudan, et les taxes sur les marchandises expédiées à Sous, à Fès, à Aghmat, à Kaïrouan¹. * Ornée de nombreux édifices et visitée par des étrangers des contrées les plus lointaines, Sedgelmèssa était si vaste qu'on ne pouvait pas la traverser dans une demi-journée².

II

La traversée du désert. — Les pères du sabre.

Un grand nombre de négociants, qui n'osaient pas entreprendre le voyage du grand désert, s'arrêtaient à Sedgelmèssa, où ils trouvaient à échanger leurs marchandises contre les riches produits des contrées centrales de l'Afrique. Au quatorzième siècle, presque tout l'or, que l'on pouvait se procurer dans les marchés de Timbektou, était apporté à Sedgelmèssa. On faisait aussi dans cette ville un grand commerce de coton, et l'on trouvait à y acheter des cuirs du Maroc³, des tissus de soie et des étoffes de laine fabriquées dans le pays, d'une grande richesse et d'une beauté incomparable.

De Sedgelmèssa, quatre routes principales conduisaient dans le Soudan ou pays des Noirs.

La première se dirigeait au sud-est vers Touât, vaste réunion d'oasis qui s'étend du nord au sud, sur une longueur de cent lieues kilométriques, et qui renferme trois cent quinze *ksour* ou villages⁴. Il fallait douze jours pour s'y rendre de Sedgelmèssa : on marchait toujours au milieu des sables et on ne trouvait de l'eau qu'une seule fois.

1. Le même auteur raconte que, se trouvant à Aoudeghoscht, petite ville située à deux mois de chemin de Sous, un habitant de cette oasis lui montra un papier, par lequel un homme de Sedgelmèssa se reconnaissait son débiteur pour une somme de quarante mille dinars, chose dont on n'avait jamais trouvé un semblable exemple en Orient.

2. Edrissi. — Ebn-Ouardi. — Tafilèlt, qui a remplacé l'ancienne Sedgelmèssa détruite sous le règne des Beni-Merïn, est toujours un lieu de passage très-fréquenté par les caravanes et un des principaux marchés du Sahara marocain.

3. Les Arabes donnent à ces peaux renommées le nom de *fidli* (de Tafilèlt). Il s'en fait en Algérie une grande consommation.

4. La ville de Tafilèlt (*Taffileta*) et l'oasis de Touât (*Tuet*) figurent sur la carte de Fréduce, de l'an 1497.

La contrée de Touât était une des communications les plus importantes du désert. Il y venait des caravanes de tous les points de l'occident et du nord de l'Afrique, de Maroc, de Fès, de Tiemsèn, de Constantine, de Tunis, de Tripoli. Les nombreux étrangers, dont le commerce enrichissait le pays, y jouissaient de la plus grande faveur et de la plus efficace protection ; ils trouvaient partout des *zaouïa* (ermitages) destinés à les recevoir. Du temps du voyageur Ebn-Batouta, Bouda était le groupe le plus considérable de ce grand archipel d'oasis ; aujourd'hui Gourâra ou Timimoun, appelé *Tegorarîn* par Léon l'Africain, est le principal centre de population.

De Touât, on pouvait se rendre à Kâno, en passant par Assouda, Agades et Kâchna. Ces grands entrepôts du pays des Noirs, toujours abondamment pourvus des marchandises africaines, étaient continuellement visités par les caravanes ; mais la ville la plus peuplée et la plus commerçante de l'intérieur était Kâno, la *Ghana* des géographes arabes : de toutes les contrées du Soudan et des extrémités de l'Afrique, les marchands venaient y trafiquer et faire des échanges¹. Les négociants de Sedgelmèssa s'y rendaient, à travers des déserts où il n'y avait point d'eau. On y portait du sel, du fer, du cuivre, des verroteries, des dattes, des figues, et l'on n'en exportait que de l'or². De Kâno, on allait à Timbektou, en suivant les bords du Niger ou Dhioliba, le *grand Nil* des nègres.

Une autre voie plus directe conduisait de Touât dans le Soudan occidental, avec lequel les habitants de cette oasis avaient des relations très-suivies. En quittant Agabli, dernière bourgade méridionale du pays de Touât, *habité par des marabouts très-riches en dattiers et en troupeaux, et très-grands en influence*, on entraît dans le désert proprement dit, *El-Falat*. On voyageait d'abord au milieu d'un pays uni où se faisait remarquer quelque végétation ; puis on atteignait le mont *Tanezrouft*, une de ces nombreuses élévations qui sillonnent le grand désert comme autant de vagues immenses. Au delà, ce n'était plus qu'un vaste océan de sables.

Pendant vingt jours, on cheminait péniblement à travers

1. Cette ville est encore aujourd'hui le grand marché central du Haoussa (Soudan oriental).

2. Édriissi. — Ebn-Ouardi.

ce désert inhabité et inhabitable, où l'œil ne découvrait ni arbre, ni plante, ni créature humaine. On ne rencontrait l'eau que trois fois avant d'arriver à la petite oasis de *Tindidil*, où les caravanes s'arrêtaient souvent quelques jours. Les habitants de cette oasis étaient riches en moutons et en chameaux (*meh'ara*) ; séparés du reste des humains par deux mers de sable, ils accueillaient les voyageurs qui passaient avec un grand empressement¹.

On s'engageait ensuite dans une plaine d'une aridité extrême, dont le sol était une terre rougeâtre et salée. Les géographes du moyen âge donnent à cette solitude le nom de *Gôgdem*. Cette portion de la route était la plus difficile. « Il était impossible d'y trouver une seule goutte d'eau pendant l'espace de neuf longues journées, excepté dans un lac qui se faisait de l'eau des pluies ; mais c'était une grande aventure d'en rencontrer. Pour prévenir à tous inconvénients, on chargeait à force d'eau sur les chameaux pour passer ce désert². » Lorsque les caravanes qui traversaient cette plaine désolée, étaient surprises par le vent du midi, le terrible simoun, elles épuisaient leurs *mzâda*³ et mouraient en route.

Ce danger n'était pas le seul que présentait cette pénible traversée du désert ; les marchands avaient aussi à redouter la rencontre des Touâreg ou *Moletsnin* (voilés), les pirates de ces mers de sable.

Un grand archipel montagneux, perdu au milieu de ces solitudes immenses et appelé *Djebel-H'oggar*, était le refuge habituel des farouches *pères du sabre* ; mais on les trouvait jalonnés partout dans le désert, les uns au nord, les autres au centre, d'autres au sud. Campés en avant de *Timbektou* et dans quelques oasis voisines de *Touât*, ils gardaient les portes du Sahara et celles du Soudan, prélevant sur les caravanes un droit de sortie, un droit de passage, un droit d'entrée. Celles qui essayaient de passer en contrebande arrivaient rarement à leur destination, sans avoir été plus ou moins pillées.

On n'est pas d'accord sur l'origine des Touâreg. Les uns les font descendre des Vandales, les autres des Perses et des Mèdes dont parle *Salluste*. Ils disent eux-mêmes qu'ils sont

1. *Itinéraire de Tougourt à Timbektou*, ap. *Revue de l'Orient*, 1857.

2. *Léon l'Africain*, liv. VII.

3. Outre faite de la peau d'un jeune chameau.

les descendants des Turcs ; mais cette opinion accréditée par leur amour-propre ne mérite pas d'être discutée. Quoi qu'il en soit, cette grande tribu du désert forme une des plus belles races d'hommes qu'il soit possible de voir.

Les Touâreg sont de taille élevée et de couleur blanche, nerveux, minces et très-adroits. Les hommes ont la singulière coutume de se cacher la figure. Ils s'enveloppent la tête dans une pièce d'étoffe bleu foncé, qu'ils nomment *litsâm*. Lorsqu'on leur demande quelle est l'origine de cette habitude, ils répondent qu'ils n'en savent rien, mais que cette coutume doit être sage puisqu'elle vient de leurs pères ; d'ailleurs des gens nobles ne doivent pas se laisser voir. Cet usage n'est vraisemblablement qu'une précaution hygiénique : le *litsâm* sert à défendre le visage de l'action du sable et du vent.

Les femmes ne portent jamais de voile. Elles sont très-belles et très-blanches, *blanches comme des chrétiennes*, disent les Arabes. A la différence des femmes maures et musulmanes, elles jouissent d'une grande liberté et prennent une part active à toutes les affaires, à toutes les transactions de leurs maris. Leur coquetterie, leur vivacité et les égards que les hommes ont pour elles forment un contraste frappant avec les mœurs des autres États mahométans.

La religion musulmane est professée par les Touâreg ; mais ils ne passent pas pour de fervents observateurs des préceptes de l'islamisme ; on leur reproche même de mêler à leur culte quelques pratiques chrétiennes. Ils prient peu, ne jeûnent jamais et ne font pas les ablutions ordonnées. Les Arabes et les Sahariens les méprisent autant qu'ils les redoutent ; la terreur qu'ils inspirent a certainement contribué à exagérer leur détestable réputation ; on dit qu'ils n'ont pas d'amis et qu'il n'y a de bon chez eux que leur beauté et leurs chameaux.

Ces *alliés des démons*, comme on les appelle, se sont engagés à ne jamais inquiéter les *Djinn* qui habitent les solitudes du désert, en invoquant Moh'ammed ou en citant le Koran sacré ; et, de leur côté, les *Djinn* leur ont promis protection contre leurs ennemis, et plus particulièrement lorsque le jour tombe, en leur accordant alors la faculté d'une vision et d'un tact infailibles, pour surprendre les caravanes durant les heures redoutables des ténèbres.

Les armes habituelles des Touâreg sont l'arc, le bouclier,

la lance et le sabre. Ils ne font presque jamais usage des armes à feu, pour lesquelles ils semblent manifester une espèce de répugnance. Leur bouclier est en cuir d'hippopotame ou d'antilope et porte une chaîne qui s'enroule autour du bras. Le sabre, *l'arme du Targui dont le cœur est aussi fort que le bras*, ressemble, pour la forme et la longueur, à notre sabre de cavalerie; il est droit et à deux tranchants. Les Touâreg estiment peu les chevaux, et ils n'en achètent que pour les échanger contre des esclaves dans le Soudan. Leur monture ordinaire est l'infatigable *meh'ari*, race de chameaux d'une grande taille et d'une légèreté surprenante, dont la marche est un trot allongé, et qui peuvent faire jusqu'à vingt-cinq et trente lieues par jour.

Les Touâreg parlent le *targuïa*, un dialecte du berbère. C'est une langue dure, saccadée et emphatique; les Arabes lui trouvent de l'analogie avec l'allemand. Ils sont fiers de l'antiquité de leur langue, et prétendent que Noé la parlait de préférence à toute autre. Les pillards les plus redoutés par les caravanes sont les Touâreg du nord; ceux du sud, qui habitent un pays plus fertile et qui sont matériellement plus heureux, sont aussi plus humains et plus hospitaliers. Ils attaquent rarement les caravanes et se contentent d'exiger d'elles un droit de passage.

Après avoir franchi le désert de Gôgdem, on atteignait Mabrouk, dont les habitants faisaient le commerce de sel. Le pays autour de Mabrouk était très-fertile et abondant en eau. Le coton, la garance et toute espèce de légumes y venaient sans culture. A la limite de cette oasis s'ouvrait un autre désert, qu'on mettait sept jours à traverser, puis on rencontrait les stations de Bouzbeia et d'El-Mâmoun, et enfin on arrivait à Timbektou. La distance de Sedgelméssa à cette dernière ville, en passant par le pays de Touât, était de cinquante-sept jours.

III

La plaine d'Iguidi. — L'oasis de T'raza. — Le grand entrepôt de l'Afrique centrale.

La seconde route, en ligne droite vers le midi, passait par les montagnes de D'ra, le désert d'Iguidi et les puits d'El-Araouân. Cette voie, très-fréquentée au moyen âge, était or-

dinairement suivie par les caravanes de Tlemsèn, qui se rendaient dans le pays des Noirs¹. On la trouve indiquée dans l'Atlas catalan². Elle ne comptait que quarante-cinq journées de marche, mais elle présentait de grandes difficultés.

La traversée du désert d'Iguidi³, immense plaine sablonneuse, interrompue çà et là par des collines basses, était surtout très-pénible. On ne rencontrait que quelques puits, à de longs intervalles, et, malgré les précautions que prenaient les caravanes de garnir les sources à l'intérieur avec des cuirs et de les murer avec les os des chameaux qui jonchaient le désert, il arrivait trop souvent qu'elles disparaissaient tout à coup sous les tourbillons de sable soulevés par le vent du midi. Ce phénomène redoutable condamnait les caravanes à mourir de soif⁴.

Léon l'Africain, qui avait parcouru cette route, dit qu'elle était comme jalonnée d'ossements blanchis. L'aspect de ces tristes dépouilles épouvantait les voyageurs perdus au milieu de cette solitude terrible.

+ La troisième route, qui se dirigeait vers le sud-ouest, allait à Tegaza ou T'râza, petite oasis représentée sur les cartes du moyen âge, dont les maisons étaient bâties en pierres de sel et couvertes de peaux de chameaux. Ce point important était connu de tous les marchands arabes.

« Tegaza, dit Léon l'Africain, est une contrée en laquelle se trouvent plusieurs veines de sel qui semble marbre, et que l'on tire d'aucunes cavernes. Autour d'icelles sont assis plusieurs chameaux, où se retirent ceux qui sont adonnés à ce labeur. Le séjour de Tegaza est fort dangereux. Les ouvriers ne sont pas du pays même; ils viennent de Tombout ou d'autres lieux et n'ont d'autres vivres que ceux qui sont apportés par les caravanes. Il est advenu très-souvent qu'on les a trouvés morts dans leurs loges, à cause du long retard des vivres. Outre cela, en temps d'été, il s'élève un vent de siroc qui

(1). Là est le passage des marchands qui s'acheminent de Tlemsèn à Tombout, passant par le milieu de ce désert.

2. *A quest loc pasen los mercadores, por entren en la terra dos negres de Gineva, le qual pasen appellat Val de Darha.*

3. *Ighidi, Idjdi* veut dire *sable* dans l'idiome berbère.

4. Jackson raconte qu'en 1805 une caravane de 2000 hommes et de 1800 chameaux périt tout entière dans ce même désert d'Iguidi, parce qu'une source, qui jusque-là avait été un lieu de station pour les caravanes, avait subitement disparu.

les rend perclus des genoux, et plusieurs aussi en perdent la vue. »

Au quatorzième siècle, lorsque Ebn-Batouta visita cette oasis, elle était habitée par les esclaves de la tribu des Mesoufa, que l'on employait à tirer le sel. Aujourd'hui encore, ses rares habitants ne subsistent que du sel qu'ils exploitent et qu'ils transportent à des distances considérables. A T'râza, la route se divisait en deux parties. L'une, au sud-est, se rendait à Timbektou par Taoudeni, où l'on remarquait quelques cultures, et les puits bien connus d'El-Araouân. De Sedgelmèssa à T'râza, on comptait trente jours de marche, et de ce dernier point à Timbektou, vingt autres jours.

Le second embranchement, qui est mentionné par Ebn-Batouta, suivait une direction plus méridionale et conduisait à Taceralha, où l'on exploitait aussi des mines de sel. Les marchands s'y reposaient quelques jours. A Taceralha, la route était traversée par une autre voie venant d'*Hoden* (Oua-dân), de Tatta et du cap Blanc, dont les habitants transportaient dans le pays des Noirs du cuivre, de l'étain, du fer, de l'argent et d'autres objets expédiés par mer des côtes de Barbarie. En échange de ces marchandises, ils recevaient de l'or et une espèce de poivre, appelé *malaquette* ou *graine de Paradis*¹.

La route de Taceralha, prolongée au sud-ouest, se dirigeait vers la Sénégambie, le pays des Berbères Zenhâga d'Édrissi; mais une direction orientale conduisait à Ioulâten, *ville brûlée du soleil, où les arbres étaient rares et les femmes très-belles*. Les habitants faisaient presque tous le commerce. Ioulâten, dont le nom de forme berbère signifie les *gens d'Oualâta*, paraît être la même localité que la bourgade *Oualet* de Mungo-Park, située sur les confins du désert et des contrées du Soudan fertilisées par le Dhiolibâ.

La quatrième route, partant de Sedgelmèssa, se dirigeait à l'occident vers Tatta, où elle joignait la voie indiquée par Cadamosto, qui venait de l'Océan. La prolongation de cette grande communication littorale, où se ramifiaient des routes nombreuses venant de tous les points du Maroc, conduisait du nord-ouest à T'râza, puis à Timbektou. Toutes ces routes sont encore aujourd'hui très-fréquentées par les caravanes.

1. Cadamosto, ap. Ramusio, t. I, p. 96.

Édrissi ne parle pas de Timbektou, *la ville de l'or, la reine du désert*. De son temps cette cité célèbre n'existait pas encore. Elle fut fondée l'an 610 de l'hégire (1213), par un roi, nommé Souleyman, et, moins d'un siècle après, on la trouve mentionnée par les géographes comme la plus opulente de toutes les villes des nègres. Elle devait à sa situation, la plus avantageuse qu'il fût possible d'imaginer, cette prospérité rapide. Placée entre le désert et les fertiles contrées du Soudan, à quelques milles du Dhioliba qui lui ouvrait des communications faciles avec les terres les plus lointaines du pays des Noirs, Timbektou devait nécessairement devenir le grand entrepôt de l'Afrique centrale ¹.

À toutes les époques de l'année, les caravanes affluaient dans cette ville. Le nombre des négociants étrangers, qui venaient y échanger les marchandises de l'Europe et du nord de l'Afrique contre les riches productions du pays, s'élevait quelquefois à quinze ou vingt mille. C'était une véritable population ajoutée à la population indigène.

Ces marchands s'établissaient ordinairement à Timbektou pendant cinq ou six mois, y louaient des boutiques et se livraient au commerce, vendant ou achetant avec une entière liberté, comme ils eussent fait dans leur propre pays ². Tout étranger, de quelque nation qu'il fût, jouissait de la plus grande sûreté et du libre exercice de sa religion. Partout il était accueilli avec une bienveillance empressée. Il pouvait vivre comme il lui plaisait, conserver son costume national ou adopter celui des nègres, sans que personne s'avisât d'y trouver à redire.

Les nombreux bazars de Timbektou étaient toujours abondamment approvisionnés. On pouvait s'y procurer toutes les marchandises de l'Afrique intérieure; mais on y trouvait surtout de l'or, ce produit précieux du Soudan, que les marchands des villes du littoral venaient y chercher à travers tant de périls.

1. L'atlas catalan donne à Timbektou le nom de *Tenbuch*. La ville est située au nord d'un lac, près duquel on lit *Ormuss sive lacu Nil*, dans la même position que lui assignent les cartes modernes.

2. Les riches négociants des villes du nord de l'Afrique ont encore aujourd'hui à Timbektou des succursales de leurs maisons de commerce, tenues par des chargés d'affaires. Les blancs sont appelés par les indigènes *le raisin qui n'est pas mûr*. (Daumas, *le Grand-Désert*.)

De Bambouk, de Segou, de Mâli, de Tekrou, de Nuffi, de Haoussa, on portait de l'or à Timbektou. Celui qui venait du Bambouk était très-recherché. On le trouvait dans une terre rougeâtre et sablonneuse, mêlée de nombreux débris de quartz blanc¹. Mâli fournissait aussi au marché de Timbektou de grandes quantités d'or, en poudre, en barres (*sebaïk*) ou façonné de différentes manières. C'était un des grands centres de ce riche commerce. Le roi de Mâli était regardé comme le plus noble seigneur de cette partie de l'Afrique, parce que son pays recélait d'abondantes mines d'or².

Léon l'Africain donne le prix de quelques-unes des marchandises, introduites dans le Soudan par les caravanes du Maroc et du nord de l'Afrique. Dans le pays de *Gago* (Khago), au sud-est de Timbektou, « l'aune du plus bas drap d'Europe se vendait quatre ducats, quinze le moyen, et celui de Venise, fin comme est l'écarlate, le bleu ou le violet, ne se laissait pas à moins de trente ducats. Une épée, la plus imparfaite qu'on pouvait trouver, s'y vendait trois ou quatre ducats; semblablement, les éperons, brides et toutes merceries et épiceries y étaient très-chères. » Le prix de ces marchandises à Timbektou était sans doute un peu moins élevé; mais la différence ne devait pas être bien grande.

Dans certaines contrées du Soudan, lorsqu'une caravane arrivait, tous les marchands étaient obligés de se présenter devant le chef du pays et de déclarer le nombre, l'espèce et la qualité des marchandises qu'ils avaient apportées avec eux. Celles-ci étaient conduites dans un lieu particulier et confiées à la garde des nègres. Toutefois il arrivait bien rarement que les marchands eussent à se plaindre de quelque détournement commis à leur préjudice.

A Timbektou, rien de semblable n'avait lieu. Les négociants

1. Le Bambouk est aujourd'hui bien connu. Le canton de ce pays le plus riche en or est celui de Tambaoura, où l'on trouve les fameuses mines de Solla et de Nettakho.

2. Le nom de ce royaume figure dans l'atlas catalan. A côté du mot *Gineva* est une tête de nègre et une légende ainsi conçue : *A quest lugar negre es appellat Musse Melly, senyor de los negres de Gineva e quest rey es lo pu rich e pu noble senyor de toda esta partida por l'abondança de lor la qual se recull en la sua terra.* Le royaume de Mâli n'existe plus. Ses anciens habitants, les *Mali-nkès* (hommes de Mâli, presque tous marchands, vivent aujourd'hui dispersés isolément ou en petits groupes sociaux, dans toutes les villes de l'Afrique occidentale.

étrangers pouvaient garder avec eux leurs marchandises et les déposer dans des magasins qu'ils louaient à cet effet ; mais il leur était défendu très-expressément de faire le commerce avec les juifs du pays. « Le roi, pour rien au monde, n'endurait que ces mauvaises gens missent le pied dans la cité, et s'il était averti que les marchands de Barbarie trafiquassent avec eux, il faisait incontinent confisquer tous leurs biens. »

IV

Marchandises importées et exportées. — Commerce de l'or.

Les caravanes du Maroc et du nord de l'Afrique portaient à Timbektou, à Kâno, à Katchna et dans les autres villes du Soudan des toiles de coton, des draps d'Italie et de France, des étoffes de soie, du poivre noir, appelé *poivre des chrétiens*¹, des clous de girofle (*kromfel*) et autres épiceries, du corail en grains pour chapelets et colliers et du corail *arouk*, long et mince pour parure, des dattes, de l'huile, des verroteries de Venise (*kharez*)², des objets de harnachement, des bonnets rouges ou *chachia*, du bois d'aloës, du benjoin, des feuilles de myrte et autres essences, de l'étain, des armes, des bracelets, des bagues, des colliers, de vieux débris de cuivre, des peaux tannées de Sedgelmëssa, du bois de Senonbar (*pinus*) et du sel, que les nègres taillaient en petits morceaux uniformes et dont ils se servaient comme d'une monnaie courante.

Le sel, ce produit de première nécessité, manque entièrement au Soudan. Dans certains pays, il se vend encore au poids de l'or, comme du temps d'El-Bekri. Au seizième siècle, la charge d'un chameau, c'est-à-dire environ deux cents kilogrammes, coûtait à Timbektou quatre-vingts ducats ; ce qui mettait le kilogramme à cinq francs à peu près. Les nègres

1. On disait que les forêts de l'Inde où croissent les poivriers étaient infestées de serpents, et que, pour cueillir le poivre, les habitants étaient obligés d'allumer de grands feux, afin d'éloigner d'abord les reptiles. Le poivre, ainsi brûlé, était appelé *poivre noir*. Importé et vendu en Afrique par les marchands italiens, il avait reçu des Arabes le nom de *poivre des chrétiens*.

2. Certaines perles en verre étaient très-recherchées. Les nègres leur prêtaient la vertu des talismans et prétendaient qu'elles guérissaient les maladies.

recherchent le sel avec avidité. Ils le regardent comme indispensable à la santé et comme un préservatif contre les grandes chaleurs ; chaque jour ils en font dissoudre un morceau dans un vase plein d'eau.

Léon l'Africain nous apprend que les marchands des villes du nord conduisaient aussi à Timbektou des chevaux de Barbarie, « lesquels n'étaient pas plutôt arrivés avec les caravanes, que le roi envoyait savoir et mettre par écrit le nombre d'iceux, et en cas qu'ils excédaient le nombre de douze, il retenait celui qui lui semblait le meilleur et de plus belle taille, en payant toutefois ce qui était raisonnablement estimé. » Un cheval tout harnaché se vendait de dix à quatorze têtes d'esclaves¹.

On portait encore à Timbektou beaucoup de livres écrits à la main qui se débitaient avec avantage, « tellement qu'on en retirait plus grand profit que de quelque autre marchandise que ce fût. » Il serait assez singulier, comme le pense Jackson, qu'on retrouvât un jour dans le Soudan de nombreuses traductions arabes des classiques anciens.

En retour de ces marchandises, les caravanes recevaient de l'or, des esclaves, des défenses d'éléphant, des peaux de buffle (*djeld el-fezázi*), des dépouilles d'autruche dont la plume était employée à faire pennaches², des cornes de rhinocéros, appelées *korkidan*, que les Arabes estimaient à très-haut prix et dont ils faisaient des manches pour leurs poignards, des *te-defeurt*, peaux de chèvres préparées, rouges ou jaunes et ornées de dessins géométriques, du séné (*ahrem*) destiné pour l'Europe, du koheul ou sulfure de plomb (*stibium*), employé comme remède et comme parure³, du henna pour teindre les ongles des femmes⁴, de la gomme blanche (*arouár*), de

1. Cadamosto, ap. Ramusio, t. I.

2. Dans le désert et dans le pays des Noirs, on ne tire aucun profit des plumes d'autruche. Richardson raconte, dans son *Voyage du Sahara*, que les marchands lui demandaient souvent ce que les Européens faisaient de ces plumes. Quand il leur répondait qu'elles servaient à orner la tête des dames chrétiennes, ils éclataient de rire. « Je riais beaucoup de mon côté, dit-il, à la vue de leurs femmes ornant leur cou et leur poitrine de méchants grains de verre, qu'elles estimaient de magnifiques ornements. »

3. La coutume de se colorer les yeux avec le koheul est très-ancienne. Le prophète Jérémie reprochait cet usage aux femmes de Jérusalem.

4. C'est le *cyperus* des anciens. « Quand une femme, disent les Arabes, s'est orné les yeux de *koheul*, paré les doigts du *henna*, et qu'elle a mâché la branche du *souak* qui parfume l'haleine, fait les dents blanches et les

l'ébène, de l'encens (*bekhour*), des étoffes en lin *fin comme de la soie* (*zenian*), objet de luxe fort recherché par les femmes arabes, de la cire brune très-estimée, des noix de gour pour la traversée du désert et de l'indigo (*nilah*), qui croît sauvage dans les régions centrales de l'Afrique et qui est d'une excellente qualité.

Les habitants de Timbektou donnaient de l'or pour les marchandises d'une grande valeur; mais les *choses de petite conséquence* se vendaient pour des *oudâ*, espèce de coquillage connu vulgairement sous le nom de *kaurie*¹. Ces oudâ formaient avec le sel, les perles en verre de Venise et l'étain façonné en anneaux, la petite monnaie du Soudan.

Au seizième siècle, quatre cents oudâ ou kauries valaient un ducat. Aujourd'hui leur prix est six fois moins élevé; suivant l'évaluation donnée par Mungo-Park, deux cents kauries ne représentent que la valeur de un franc. Cette diminution du prix des oudâ doit être attribuée à la grande quantité de ces coquillages, que les Anglais transportent dans le Soudan; ils y versent annuellement, par la Guinée, près de cent tonneaux de kauries du Bengale, où le prix de cette monnaie arbitraire est le plus minime qu'il soit possible d'imaginer: deux mille kauries n'y ont que la valeur de un franc.

Une partie de ces *petites conques* était apportée du pays des chrétiens; mais on en pêchait aussi dans le Niger ou Dhioliba, au moyen de peaux de bœufs fraîchement dépouillés, que l'on jetait dans le fleuve et qu'on en retirait le lendemain, ramenant ainsi les coquillages qui s'y étaient attachés pendant la nuit².

La poudre d'or ou *teber*, épurée avec soin, était enfermée dans de petits sachets de cuir, appelés *serra*³, et pesant à peu près vingt-cinq *milkhâl* (125 grammes). On donnait ordinairement pour quatre *serra* de ce dernier poids ou bien pour

lèvres de pourpre, elle est plus agréable aux yeux de Dieu, car elle est plus aimée de son mari.» — La femme dont le mari est mort ou qui a été répudiée, doit, en signe de deuil, s'abstenir pendant quatre mois et dix jours du *koheul*, du *henna* et du *souak*. (Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*.) On se sert aussi du henna pour teindre la laine et le cuir en jaune orangé. La couleur est solide, mais peu agréable.

1. Ces coquilles sont appelées *kourdi* par les Noirs et *timehila* par les Touâreg.

2. Ritter, *Géographie de l'Afrique*, t. III, p. 370. — Daumas, *le Grand-Désert*.

3. *Serra*, qui réjouit.

un grand serra de cent mitkhâl, une charge de sel de quatre tables ou quintaux.

Le *teber* était la première qualité d'or : il revenait à neuf ou dix francs le mitkhâl¹. L'or ouvré ou *mesnou* ne valait que sept ou huit francs, et le *sebaïk* (or en barres) un peu moins encore. Les marchands rapportaient avec eux une certaine quantité de serra ; mais, attendu la difficulté de conserver la poudre d'or sans perte ni déchet, ils aimaient mieux pour le transport s'approvisionner des deux autres qualités.

On pouvait aussi échanger très-facilement contre de l'or des pièces d'argent arabes ou étrangères : à Timbektou et dans les autres villes du Soudan, l'argent qu'on ne trouvait pas dans le pays était beaucoup plus estimé que l'or. « Aujourd'hui, dit le docteur Perron, le douro d'Espagne, connu à Timbektou sous le nom de *rial* ou *talari*, est très-recherché par les Noirs. Il est demandé et reçu avec avidité. La quantité de douros ou talaris qui s'achemine vers le Soudan est extraordinaire ; mais une fois qu'ils y sont entrés, ils disparaissent et n'en sortent plus. Le nombre de ce qu'il y en a de cachés et enterrés est incalculable. »

Les esclaves étaient après l'or le principal objet d'exportation. La chasse aux nègres (*r'ázia*) était à peu près la seule industrie des Touâreg qui habitaient au midi du grand désert ; ils fournissaient aux caravanes des pacotilles entières de chair humaine. On amenait aussi beaucoup d'esclaves de Bambarra et des autres contrées du sud. Par une faveur particulière, les habitants de Timbektou ne pouvaient pas être réduits en servitude, à moins qu'ils ne se fussent rendus coupables de quelque crime.

On donnait souvent un esclave pour quelques kilogrammes de sel, mais le prix ordinaire était de cinquante ou soixante francs. C'était, comme on le voit, un article sur lequel il y avait beaucoup à gagner : l'esclave, que l'on achetait à Timbektou cinquante francs, se vendait quatre ou cinq cents francs dans les États barbaresques ; mais ce n'était pas sans peine que les marchands, qui se livraient spécialement à ce commerce, pouvaient amener leurs cargaisons d'esclaves sur les marchés des villes du littoral ; ils en laissaient souvent plus de la moitié dans les sables du désert.

¹ Rendu à Fès ou à Tlemsén, ce même mitkhâl de poudre d'or se vendait 130 ou 140 francs.



Les relations mercantiles que les négociants de Tlemsèn, aux quatorzième et quinzième siècles, entretenaient avec le pays des Noirs, étaient très-actives. Ce commerce procurait au trésor royal des sommes considérables et enrichissait le pays. Ahmed-el-Makkari raconte que le roi de Tlemsèn, Abou-H'ammou-Moussa II, avait en très-grande estime les négociants qui trafiquaient avec les Noirs, « parce qu'ils exportaient des marchandises de vil prix et qu'ils ne rapportaient que de l'or, *métal auquel tout obéit en ce monde*, tandis que les autres marchands enlevaient au contraire l'or du pays et ne donnaient en échange que des objets, dont les uns s'usaient très-vite et dont les autres finissaient par n'être plus de mode au bout de quelque temps. »

Marmol dit aussi que le Soudan tirait de Tlemsèn une quantité prodigieuse de marchandises, et que les négociants de cette ville en obtenaient le prix qu'ils voulaient. Deux ou trois voyages dans le pays des nègres suffisaient pour enrichir un marchand.

Au delà de Timbektou, le commerce se continuait avec quelques contrées situées au sud et à l'est, où les négociants étrangers allaient vendre pour de l'or les produits européens et barbaresques apportés par les caravanes. Les géographes de l'époque mentionnent la ville de *Gago* (Khago), habitée par des marchands noirs très-riches. L'or que l'on tirait de ce pays passait pour le meilleur du monde. « Il arrivait en cette cité, dit Léon l'Africain, une infinité de nègres chargés d'or pour acheter et enlever ce qui provenait de Barbarie et d'Europe; mais ils ne trouvaient jamais assez de marchandises pour les valeurs qui étaient en leur possession, tellement qu'ils étaient obligés de s'en retourner dans leur pays avec la moitié ou le tiers de l'or qu'ils avaient apporté. »

Mais le merveilleux royaume d'Ouângara, dont il est tant parlé dans les anciens géographes, n'est plus connu aujourd'hui. Cette fabuleuse contrée, que l'on appelait aussi *Beled-el-Teber* (pays de l'or pur), n'a jamais existé. Le capitaine Lyon avait soupçonné la vérité à ce sujet, et les voyages de Clapperton et de Denham paraissent avoir définitivement résolu la

1. *Relation du royaume de Maroc*, Mss. Fonds Saint-Germain, n° 718.
— La fameuse Khago, qu'Ebn-Batouta proclamait la plus belle de toutes les villes fondées par la race noire, n'est plus aujourd'hui qu'une misérable bourgade. Elle a été visitée en 1854 par le docteur Barth.

question. Le dernier de ces voyageurs donne une explication fort plausible de ce nom d'*Ouângara*, qui a trompé tant de géographes. « Les pays situés au sud-est, dit-il, sont appelés *Ouângara* dans le Soudan occidental, non parce que ces contrées renferment des mines d'or, mais parce que les négociants de cette partie de l'Afrique, qui fréquentent les marchés de Timbektou, y apportent en grande quantité des noix de gour. »

Ce fruit, particulier aux provinces du Soudan oriental, a un goût d'une agréable acidité et sert à rendre potable l'eau des déserts. Il est le produit d'un arbre qui a reçu le nom de *Sterculia acuminata*. Les nègres prétendent qu'après en avoir mangé, on trouve les boissons meilleures et les mets plus succulents. Tout à la fois apéritif et aphrodisiaque, ce fruit est très-recherché par les populations de l'intérieur de l'Afrique : il est pour elles ce qu'est le café pour les habitants de l'Arabie. Le gour est entouré d'une capsule de dix pouces de longueur qui contient de sept à neuf noix de la grosseur d'un marron. Il est livré au commerce débarrassé de son enveloppe. On le place dans un panier (*ouagh*), dont l'intérieur est tapissé de grandes feuilles et qui est recouvert de même. On met par-dessus un sac (*grâra*), et de cette manière on peut le transporter et le conserver frais assez longtemps. Une seule capsule de gour est souvent le prix d'un esclave ¹.

Au moyen âge, le commerce établi avec les peuples de ces provinces éloignées se faisait encore, comme au temps des Carthaginois, par des échanges muets. Lorsque les marchands étaient parvenus à un certain endroit, ils battaient du tambour pour prévenir de leur arrivée, et, quand ils étaient assurés qu'on les avait entendus, ils déposaient par terre les marchandises qu'ils voulaient vendre, puis ils se retiraient. Les Nègres venaient alors, plaçaient à côté des marchandises l'or qu'ils offraient en échange, et disparaissaient à leur tour. Si l'or qui était offert paraissait aux marchands payer la valeur des objets déposés, ils l'emportaient; mais si le prix ne leur semblait pas convenable, ils s'éloignaient et attendaient tranquillement de nouvelles offres. Les indigènes revenaient et ajoutaient une certaine quantité d'or, jusqu'à ce que l'on fût

1. C'est le même fruit que les habitants de la Guinée appellent *noix de kola*. Ils la regardent comme un remède souverain contre toutes les maladies.

satisfait de part et d'autre. Dans tous les cas, on ne se faisait aucun tort réciproquement : les uns ne touchaient pas à l'or, tant que la quantité offerte n'était pas estimée égale à la valeur de la marchandise, et les autres ne touchaient pas aux objets donnés en échange, tant que l'or n'avait pas été enlevé¹.

Dans quelques localités, les indigènes étaient de moins bonne composition. Les échanges n'avaient lieu que la nuit, et si, le lendemain, les marchands n'étaient pas contents du troc et tardaient à l'enlever, les nègres y mettaient le feu et reprenaient leur or².

CHAPITRE XV.

DE MERS-EL-KEBÎR A L'OUED MOULOUÏA.

Mers-el-Kebîr. — Les deux rades du cap Falcon. — Les îles Habîba. — Le golfe de Sereni. — La rivière salée. — La baie rosheuse. — L'ancienne Siga. — H'enneit. — Son importance au seizième siècle. — Le golfe de Frigonia. — Le fleuve royal.

I

Mers-el-Kebîr. — Les deux rades du cap Falcon. — Les îles Habîba.

Mers-el-Kebîr est le *magnus Portus* des Romains, ainsi nommé à cause de son étendue et de sa profondeur. Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard : l'ancienne forme du nom latin s'est conservée dans la traduction arabe³. Au rapport de Pline, une petite ville romaine (*oppidum*) était située sur la presqu'île qui forme la pointe septentrionale de la baie; mais l'impossibilité de construire sur les ro-

1. Hérodote, liv. IV, § 196. — El-Bakoui, p. 393. — Cadamosto, p. 108: *E a questo modo fanno la sua mercanzia senza vedersi l'un l'altro per una lunga e antica consuetudine.*

2. Ebn-Ouardi, p. 37. — Lyon's *Travels through north Africa*, p. 149.

3. *Mers-el-Kebîr*, le grand port. — *Portus magnus a spatio appellatus.* — *Portus cui magno cognomen est obspatium.*

chers abrupts où la mer vient se briser, le peu de commerce que l'on faisait alors sur cette côte, et surtout le manque d'eau douce, s'opposèrent toujours à l'accroissement de cette bourgade.

On sait qu'Oran n'a pas de port. On a essayé, à force de travaux et de blocs de béton, d'améliorer l'atterrage de cette ville ; mais on n'est parvenu qu'à renfermer un assez petit espace, où quelques bâtiments caboteurs peuvent à peine mouiller en sûreté. La baie, dans sa plus grande partie, continue d'être ouverte à tous les vents. Les navires, que le commerce conduit sur cette côte, n'entrent guère dans le port d'Oran que pour embarquer ou débarquer leur cargaison. Ils n'osent pas y stationner et se retirent à Mers-el-Kebir, comme les galères vénitienes le faisaient autrefois.

Au moyen âge, on n'avait que la voie de mer pour se rendre de Mers-el-Kebir à Oran, et, quoique la distance entre ces deux points ne soit que de trois milles, le mouvement des marchandises, au moyen d'allèges, s'opérait très-difficilement et occasionnait souvent des retards préjudiciables. Il arrivait même quelquefois que le mauvais temps interdisait toute communication, entre la ville et la rade, pendant des semaines entières. Depuis la conquête française, on n'a plus à supporter les mêmes inconvénients : lorsque la voie de mer est fermée, il reste la voie de terre : une belle route, taillée dans le roc et praticable pour les voitures, réunit Mers-el-Kebir à Oran.

Les géographes arabes du moyen âge vantent la bonté de la rade de Mers-el-Kebir, le *port d'Oran*, comme ils l'appellent. « Cette baie, dit Ebn-Haukâl, est tellement sûre et si bien abritée contre tous les vents, qu'elle n'a pas sa pareille dans tout le pays des Berbères. » Les navigateurs modernes ont confirmé cette assertion du savant voyageur. Sur tout le littoral algérien, les baies sont nombreuses, mais peu considérables, ainsi qu'il arrive partout où les vallées sont courtes et encaissées. La terre ne forme point de saillies très-avancées dans la mer, et les embouchures des fleuves manquent d'étendue. Les golfes de Bône, de Stôra, de Kollo, de Bougie, d'Arzeu offrent à la navigation quelques abris sûrs et des rades spacieuses ; mais il a été reconnu que Mers-el-Kebir est le meilleur de tous les mouillages. C'est le seul port où les grands bâtiments peuvent, en toute sécurité, séjourner pendant l'hiver.

La rade de Mers-el-Kebîr est formée par une pointe de terre, qui la défend contre les vents impétueux du nord et du nord-ouest. Au midi, elle est bornée par des terres élevées qui la séparent d'Oran. Sur le point culminant de la montagne s'élève le fort Santa-Cruz. Le petit mamelon rocailleux sur lequel il est construit fait, avec l'extrémité d'une crête voisine, une embrasure très-remarquable, qui sert de point de repère aux navigateurs, à une grande distance au large. Par cette espèce de créneau sortent de violentes rafales, contre lesquelles les navires qui stationnent dans la rade doivent se précautionner même en été. Les Espagnols appelaient *polvorista* le vent qui souffle ainsi du fond de la baie ¹.

Visconti ne nomme pas Mers-el-Kebîr. C'est sans doute un oubli des copistes, car ce port, d'une importance si grande, était bien connu des navigateurs italiens. Il est mentionné par tous les autres cartographes.

Le cap Falcon, que les Arabes appellent Râs-el-'Archfa ², ferme à l'ouest le golfe d'Oran, le *Sinus Laturus*, de Pomponius Mela, s'il faut en croire Mannert, dont la limite orientale est la pointe Abuja. De chaque côté du promontoire, on trouve deux grandes baies, où les navires qui fréquentent cette côte abordent souvent pour faire de l'eau. En 1505, l'expédition espagnole qui s'empara de Mers-el-Kebîr, opéra son débarquement dans la rade à l'est, appelée par les Espagnols *Las Aguadas* et par les indigènes *Mers-Râs-el-'Archfa*. En 1732, la flotte, sortie d'Alicante pour reprendre Oran, sous les ordres du comte de Montemar, mouilla dans la même rade. La baie de *Las Aguadas*, qui est une magnifique plage de sable, présente un bon abri contre les vents. La mer a une grande profondeur, et on peut jeter l'ancre très-près de la côte.

Selon Pellissier, les deux rades du cap Falcon sont les *Portus divini* de l'itinéraire d'Antonin. Mannert, qui confond le *Portus Deorum* de Ptolémée et de Strabon avec les deux ports mentionnés par l'itinéraire, indique leur emplacement plus à l'ouest, à quelque distance du cap Sigale. Il est très-difficile en effet de préciser avec exactitude la position du port des Dieux des géographes grecs et celle des ports Divins de l'itinéraire. Il est évident que le routier romain a subi des trans-

1. Bérard. — Berbrugger.

2. *Cavo Falco*, *cavo de Falcom*, dans les portulans du moyen âge. — *Râs-el-'Archfa*, le promontoire raboteux.

positions par suite de l'inadvertance des copistes; dans Ptolémée, l'ordre des noms est également interverti, et il n'est pas étonnant que les commentateurs aient confondu le *Portus Deorum* et les *Portus divini*.

Pellissier, après avoir montré l'impossibilité de faire concorder ensemble les indications de distance fournies par les auteurs anciens, tranche la difficulté en niant hardiment l'identité de ces deux points. « De cette manière, dit-il, toutes les incertitudes disparaissent : on voit pourquoi l'itinéraire écrit *Portus divinos* et non pas *Portum divinum*; pourquoi, bien qu'indiquant deux ports, il ne fait pas deux stations, et enfin pourquoi le port des Dieux et les ports Divins, qu'une appellation à peu près semblable faisait croire être les mêmes, sont diversement placés par l'itinéraire et par le géographe d'Alexandrie. »

Au temps des Romains, les *Portus divini*, peut-être ainsi nommés, comme le pense Mannert, par la pieuse reconnaissance d'un navigateur miraculeusement sauvé, était une des stations les plus remarquables de la côte occidentale. Les deux rades du cap Falcon étaient le premier mouillage, qui se présentait aux marchands qui venaient de *Tingis*. L'itinéraire d'Antonin dit expressément qu'à partir de cette dernière ville, on voyageait par mer le long des côtes jusqu'aux ports Divins. En ce lieu s'arrêtaient les routes tracées et s'embarquaient les voyageurs qui voulaient se rendre aux villes de l'ouest¹.

Le cap Falcon, peu élevé, est formé de deux pointes, entre lesquelles on remarque un petit enfoncement sablonneux. La rade, située à l'ouest du promontoire, est plus profonde que celle de *Las Aguadas*; mais elle est moins abritée.

L'atlas catalan signale au fond de la baie un point de la côte qu'il appelle *Argozaba*; mais il n'indique aucune embouchure de rivière. Malgré cet oubli, *Argozaba* est indubitablement l'*Oued-el-K'sâb*, la rivière aux grandes herbes. La ressemblance du nom et la position ne permettent pas le moindre doute à ce sujet. Ce cours d'eau, peu étendu, prend sa source dans les montagnes voisines et vient se jeter à la mer dans un petit havre, protégé contre les vents du large par quelques roches détachées. *Argozaba*, qui ne figure pas sur les portu-

1. *A Tingi littoribus navigatur usque ad portus Divinos.*

lans italiens du quatorzième siècle, n'était sans doute fréquenté que par les navigateurs espagnols.

La position, assignée par Ptolémée au *Flumen Chylemath*, correspond à celle de l'Oued-el-K'sâb, mais il n'est pas présumable, comme le remarque Pellissier, que le géographe grec, qui paraît n'avoir voulu faire mention que des rivières un peu considérables, en ait indiqué une aussi peu importante que l'Oued-el-K'sâb.

Une suite de falaises blanchâtres, qui augmentent de hauteur à mesure que l'on approche du cap Lindlès (Râs-Andeles), terminent la baie à l'ouest. Cette partie du littoral est assez mal dessinée dans les anciens portulans; les cartes italiennes et les deux atlas catalans de Vallsequa et de Ferrer ne mentionnent pas le Râs-Andeles et le cap Sigale que l'on trouve ensuite.

A la distance de six milles environ au-nord-ouest du dernier promontoire, on découvre plusieurs îles; mais deux seulement méritent ce nom: les autres ne sont que des rochers isolés, formant une chaîne qui court de l'est à l'ouest. La plus grande des îles Habiba, qui est aussi la plus élevée, est représentée sur les anciens portulans. La carte pisane de M. Jomard lui donne le nom d'*Izula Alabiba* et l'atlas de Ferrer celui d'*Aquabiba*.

Selon toute apparence, c'est l'île *Bartas* de Skylax, lieu de relâche pour les navigateurs carthaginois. Edrissi la cite et la nomme *Dzâir-er-R'ennem*, l'île des Moutons. On s'explique difficilement l'origine de cette dénomination, car les îles Habiba sont inhabitées et incultes. Au sud-est, on remarque une petite crique, où les barques du pays qui font le trafic sur cette côte peuvent se mettre à l'abri. Tofiño assure que le mouillage est bon dans tous les temps.

II

Le golfe de Sereni. — La rivière salée. — La baie rocheuse. —
L'ancienne Siga.

Le cap Figalo, le *Râs-Azintour* des Arabes, est un des promontoires les plus remarquables de cette partie du littoral algérien. Séparé des terres de l'intérieur par une échancrure profonde, il est très-facile à reconnaître. La côte, jusqu'au

cap Hone, forme un grand enfoncement qui, dans les anciennes cartes, porte la dénomination de *golfe de Sereni*; il est connu des navigateurs modernes sous le nom de golfe de Tlemsèn ou de Rachgoun¹.

Il y a un petit port à l'est du promontoire (*Mersa-Mia-Bou-zoudjar*). Au seizième siècle, lorsque les Espagnols disputaient aux Turcs d'Alger la possession de l'ancienne capitale des Beni-Ziàn, la baie du cap Figalo servait quelquefois de retraite à leurs flottes pendant la belle saison. Sur le bord de la mer, on trouve une aiguade d'un abordage facile.

L'aspect du Ràs-Azintour est morne et désolé. Les terres qui l'avoisinent forment de hautes falaises se terminant à la mer par des escarpements à pic. Elles s'abaissent progressivement jusqu'à l'Oued-el-Malâh et présentent, de distance en distance, des éboulements et des ruptures de couleurs diverses qui dénotent la plus grande stérilité. Au sommet des falaises, on ne distingue aucune végétation; quelques arbustes étiolés se montrent seulement de loin en loin comme pour faire ressortir cette aridité désolante.

Les portulans du moyen âge signalent l'embouchure de l'Oued-el-Malâh, mais sans nommer la rivière. Il y a en cet endroit une petite rade avec une plage commode où l'on peut mouiller en cas de besoin. On y est à l'abri des vents d'est. Sur la pointe, au nord de l'embouchure, on remarque quelques habitations. L'Oued-el-Malâh, la rivière salée, est le *Flumen Salsum* de l'itinéraire d'Antonin et le *Rio Salado* des Espagnols. C'est dans son voisinage qu'il faut placer l'ancienne *Chalka*, colonie phénicienne, qui au rapport de Skylax était située sur une rivière.

Toute cette côte paraît avoir été bien connue des marchands de Carthage. « Sur le golfe, dit Skylax, on trouve l'île et le port de *Bartas*, *Chalka* auprès d'une rivière, *Arylon*, *Mes* avec un port, *Siga* à l'embouchure d'un fleuve, et en face de cette ville, l'île d'*Akra*. » Malheureusement les indications fournies par ce géographe se bornent à ces quelques mots, et il sera toujours impossible de déterminer d'une manière certaine l'emplacement de ces diverses localités. L'Oued-el-Malâh est fermé à son embouchure par une barre sablonneuse.

A partir de ce point, les falaises semblent diminuer de

1. Le docteur Shaw, contrairement à l'opinion émise par Mannert, croit que le golfe de Tlemsèn est le *Sinus Laturus* de Pomponius Mela.

hauteur en se dirigeant vers le sud. Derrière le cordon abrupte de la côte, on découvre les riches plaines de Zidour, et plus loin aux dernières limites de l'horizon, les sommets dépouillés de quelques montagnes. Le rivage tourne ensuite brusquement et remonte au nord-ouest pour rejoindre le cap Ouelhassa. L'espace compris entre *la rivière salée* et le promontoire forme une espèce de baie, au fond de laquelle on distingue les embouchures de deux petites rivières ou plutôt deux torrents, l'Oued-Hallouf et l'Oued-R'âzer. La plus occidentale, qui débouche à la mer dans une crique, appelée par les Arabes *Mersa-si-Djelloul*, est représentée dans quelques portulans italiens.

Il est parlé de ce petit port dans l'histoire arabe. Abou-Farès, roi de Tunis, ayant chassé de Tlemsèn les Beni-Merîn, établit à leur place pour gouverner le pays la famille puissante des Beni-Ifferen¹. Le cheik de cette peuplade berbère s'obligea à lui payer un tribut qui consistait en argent, en blé et en orge. Les céréales, principalement tirées des belles plaines de Zidour, étaient apportées à Mersa-si-Djelloul, où les galères de Tunis venaient les chercher². Selon toute probabilité, Mersa-si-Djelloul est l'ancienne *Camarata* de l'itinéraire d'Antonin. On y a découvert de nombreuses ruines.

Au delà du cap Ouelhassa, la côte se relève; les pointes de rochers et les falaises reparaissent. A sept milles de distance, on trouve une autre rivière, dont l'embouchure est plus largement dessinée dans les anciennes cartes, mais qu'elles signalent sans la nommer, comme l'Oued-el-Mâlâh et l'Oued-R'âzer. C'est la *rivière de Tlemsèn*, l'Oued-Tafna, le *Rio Aresgol* des cartes espagnoles du seizième siècle et l'ancien fleuve *Siga* de Ptolémée. Il n'existe pas le moindre doute au sujet de cette synonymie; sur ce point tous les commentateurs sont d'accord. Suivant Mannert, c'est aussi le même cours

1. « S'il faut en croire les habitants du pays, dit Walsin-Esterhazy, Abd-el-K'âder ne descend pas, comme il le prétend, des *Mehal*, c'est-à-dire des Arabes des diverses invasions, mais des berbères Beni-Ifferen. La beauté des filles de cette tribu est proverbiale en Afrique. »

2. Les Arabes regardent ces plaines comme les plus riches de la province de Tlemsèn. Elles commencent à l'Oued-el-Mâlâh et s'étendent jusqu'à l'Isser. C'est une contrée délicieuse, arrosée par un grand nombre de sources et de ruisseaux.

d'eau que Pline et Pomponius Mela désignent par le nom de *Sardabal*.

La Tafna est large et profonde; mais, comme la Seibouse, le Chelif, l'Oued-el-Maláh, elle est obstruée à son embouchure par un banc de sable. Néanmoins, cette barre est tellement abordable, qu'à tous moments les grandes barques des pêcheurs espagnols la franchissent sans beaucoup de peine pour remonter la rivière¹. Au moyen âge, l'embouchure de la Tafna était une station de commerce très-fréquentée par les marchands européens. Les tribus de l'intérieur y apportaient de la cire, du miel, des céréales, des cuirs et des laines recherchées pour la merveilleuse propriété qu'elles ont de s'empreindre de toutes les couleurs. Le commerce de blé était surtout considérable. On sait que le bassin de la Tafna a toujours été renommé pour sa grande fertilité et pour la variété de ses produits.

Une île volcanique, hérissée de falaises jaunâtres, est située en face même de l'embouchure de la Tafna. Skylax, qui la cite dans son périple, l'appelle *Akra* (l'île élevée). Elle figure dans les portulans du quatorzième siècle sous le nom de *Lumace* ou *Limachs*, l'île des Limaçons². Un canal d'un mille et demi la sépare du continent, et les relèvements nautiques lui donnent un peu moins d'une lieue de circonférence; son élévation au-dessus du niveau de la mer est d'environ soixante mètres. Cette île a été occupée par les Français, au mois d'octobre 1835.

La baie que forme la rivière de la Tafna, défendue contre les vents du large par l'île des Limaçons et protégée à l'est et à l'ouest par de hautes montagnes, offre un excellent mouillage et un abri très-sûr pendant la belle saison. Ce port, qui est connu des Arabes, ainsi que l'île des Limaçons, sous le nom de *Rachgoun* ou mieux *H'archgoun* (la baie rocheuse), est le *Portus Sigensis* de l'itinéraire d'Antonin.

Sur la rive gauche de la Tafna, à une petite lieue de son embouchure, on a retrouvé des restes de constructions romaines. La position de ces ruines, que les indigènes appellent *Tak'embrît*, correspond à celle que l'itinéraire assigne à l'ancienne *Siga*, située à trois milles de la mer. *Siga* fut d'abord

1. O. Mac Carthy, *Revue de l'Orient*, 1850, t. II.

2. *Lumaca*, limaçon. C'est la *Isla de los Caracoles* de la carte de Tofiño. Le mot espagnol n'est que la traduction littérale du mot italien.

une colonie phénicienne ou carthaginoise. Elle devint ensuite la cité royale des Numides Massésyliens. Souf'aks y résida pendant quelque temps¹. Plus tard, lorsque ce prince se fut réconcilié avec les Carthaginois et qu'il eût réuni le royaume des Massyliens à ses possessions, il quitta cette province éloignée pour s'établir à *Rusuccurum*, puis à *Kirtha*. Dans la géographie de Mannert, l'emplacement de la ville numide est indiqué à Nedrôma ; mais il n'est pas possible d'admettre cette synonymie.

Strabon, qui écrivait sous le règne d'Auguste, parle de l'ancienne capitale des Massésyliens comme d'une ville ruinée. Il est certain que, lorsqu'elle cessa d'être la résidence de Souf'aks, elle dut déchoir considérablement ; mais les Romains la relevèrent. Elle est citée dans Pomponius Mela et dans Pline. Ptolémée lui donne le titre de *colonie* et l'itinéraire d'Antonin celui de *municipe*. Aux troisième et quatrième siècles, cette ville avait quelque importance : l'Espagne romaine entretenait avec elle des relations suivies, et les marchands de *Malacha* (Malaga) venaient y faire le commerce avec les Gétules, dont les habitations n'étaient séparées de la côte que par une chaîne de montagnes. Pellissier dit que *Siga* figure sur la liste des évêchés de la province de Mauritanie ; mais nous avons vainement cherché son nom dans l'*Africa christiana* de Morcelli.

A partir de l'embouchure de la Tafna, la côte se dirige vers l'ouest, en conservant une hauteur uniforme. Elle présente presque partout une muraille de roches abruptes. Dans la bordure du rivage, on distingue quelques anfractuosités ; mais il n'y a pas d'enfoncements remarquables. L'atlas catalan mentionne sur cette côte la petite rade de *Gordanea*, dont il indique assez exactement la position, entre la Tafna et le massif du cap Hone. C'est le *Mersa-Ouerdania* des indigènes, situé au fond d'une crique formée par l'Oued-bou-Djera.

1. *Siga Regia Syphacis*. — A l'époque des guerres de Carthage et de Rome, la Numidie, qui s'étendait jusqu'au fleuve Moulouïa, était fractionnée en deux parties gouvernées par des chefs différents : les Massyles ou Massalybiens du côté de la Lybie proprement dite, qui avaient pour capitale *Zama Regia* (Zouârin), et les Massésyliens du côté de la Mauritanie. Le cap *Treton* sépare ces deux puissantes tribus de la nation numide, les plus nombreuses et les plus redoutables parmi les populations africaines.

O. Mac Carthy pense que Mersa-Ouerdania occupe l'emplacement du *Portus Cœcili* de l'itinéraire d'Antonin; mais les vagues notions, acquises sur cette partie du littoral, et la discordance des tables de Ptolémée avec le routier romain, où la situation relative d'une même localité est souvent inverse, ne permettent pas d'établir d'une manière satisfaisante la synonymie des bourgades obscures, échelonnées sur cette côte. Il n'y a aucun doute pour les villes de quelque importance : elles sont faciles à retrouver par leur position naturelle ou par leurs noms anciens. Quant aux stations intermédiaires, l'incertitude est à peu près complète.

Le portulan de Visconti signale le petit havre d'Ouerdania; mais il lui donne le nom de *Godane*; et le place à tort à l'ouest du cap Hone. Les autres cartes italiennes lui assignent sa position exacte.

III

H'enneit. — Son importance au seizième siècle. — Le golfe de Frigonia. —
Le fleuve royal.

Les navigateurs modernes distinguent le cap Noé du cap Hone (*Râs-H'enneit*); une petite baie sépare en effet les deux promontoires. Sur les cartes marines du moyen âge, la configuration de cette partie du littoral est assez bien dessinée : les deux caps sont indiqués, ainsi que le léger enfoncement qui existe entre eux; mais ils sont compris sous la même appellation ¹.

Le massif du cap Hone, quoique formé dans sa partie orientale par des terres élevées et coupées à pic du côté de la mer, est difficile à reconnaître; mais le Djebel-Tadjra, haute montagne de l'intérieur, remarquable par son sommet aplati et tronqué, sert aux navires de point de direction. Suivant Marmol, le Râs-H'enneit, qui s'avance très-loin dans la mer, est le *Magnum Promontorium* de Ptolémée. Cette détermination a été adoptée par Mannert et O. Mac Carthy.

A l'est du cap Noé, on trouve Mersa-H'enneit ou H'anoun, comme écrit El-Bekri ². Ce petit port est nommé dans l'his-

1. *Unem, Hunam, One.*

2. *Kasr-Abou-H'anoun.* le château de Hannon. Cette étymologie semble indiquer un ancien établissement des Carthageois.

toire des Mouâhedîn (Almohades), parmi les villes maritimes qui avaient alors de la célébrité. Il en est parlé dans le rôle de répartition que fit faire Abd-el-Moumen, en 1160, où chaque ville du littoral était imposée pour un certain nombre d'hommes : H'enneït devait fournir cent matelots pour le service de la flotte, autant que Tanger et Ceuta¹. On voit encore, sur le bord de la mer, les ruines de la forteresse construite par Abd-el-Moumen. L'enceinte, flanquée de tours carrées, est presque complète.

Les marchands de Tlemsèn, ne pouvant plus se rendre à Oran après la prise de cette ville par les Espagnols, allaient à H'enneït qui, pendant quelques années, fut l'entrepôt maritime du commerce de l'intérieur. Les galéasses vénitienes et génoises y faisaient de fréquents voyages. Léon l'Africain raconte que, se trouvant à H'enneït avec un secrétaire du roi de Tlemsèn, il vit une *grande nef génoise* aborder dans le port. Elle portait une si grande quantité de marchandises d'Europe, que la cité en fut approvisionnée pour cinq ans, et les droits de douane, perçus à cette occasion par le secrétaire du roi qui accompagnait Léon, montèrent à près de quinze mille ducats.

Mais H'enneït ne tarda pas à s'attirer la colère de l'empereur Charles-Quint. Marmol et Ferreras disent que les habitants avaient envoyé des corsaires ravager les côtes de l'Andalousie. Il est permis de croire, comme l'observe Pellissier, que la concurrence commerciale, que cette ville faisait à Oran, fut la véritable cause qui arma contre elle les Espagnols.

En 1533, Charles-Quint ordonna d'occuper ce point du littoral. Don Alvar Bazan, général des galères d'Espagne, se présenta inopinément devant H'enneït. Les troupes débarquèrent sans éprouver la moindre opposition; tous les habitants avaient fui. L'amiral espagnol prit possession de la ville au nom de l'empereur, après l'avoir préalablement abandonnée au pillage, y établit une bonne garnison et s'éloigna ensuite; mais il revint quelques mois après. Charles-Quint avait changé d'avis: l'occupation de H'enneït ne lui paraissait plus nécessaire, et il avait décidé qu'elle serait rasée pour éviter la dépense qu'elle lui coûtait. Ses ordres furent exé-

1. Conde, *Historia de los Arabes en España*, t. III, p. 132.

cutés avec la plus grande rigueur; la malheureuse ville fut si complètement détruite, qu'elle ne s'est jamais relevée depuis.

La crique, située en face de la forteresse, qui forme le port de H'enneit, est parfaitement abritée contre les vents de l'est et de l'ouest; mais rien ne la protège au nord. Elle présente une plage de sable où les bateaux peuvent aborder facilement. Une petite rivière, l'*Oued-el-M'sab*, vient déboucher à la mer au fond de la rade, et sur les hauteurs environnantes, on remarque quelques champs cultivés.

On sait que les Romains exploitaient des mines de fer auprès du Grand Promontoire. Ces anciens gisements ont été retrouvés. La *Notice minéralogique des provinces d'Alger et d'Oran* signale dans le voisinage de H'enneit les mines de Bâb-M'leurba, de l'Oued-M'sab et du Djebel-Sefiân.

Dans la géographie de Mannert, la bourgade moderne connue sous le nom de H'enneit s'identifie avec la station romaine *ad Fratres* de l'itinéraire. Suivant le docteur Shaw, c'est le *Portus Cœcili*; d'après O. Mac Carthy, c'est la ville de *Gypsaria* du géographe d'Alexandrie, qui figure comme siège épiscopal dans la notice de la Mauritanie Césarienne. La carte du Dépôt de la guerre place également *Gypsaria* à l'est du cap Hone¹. Cette opinion paraît la plus probable: mais nous croyons, comme nous l'avons déjà dit, qu'il n'est pas possible de fixer d'une manière certaine la correspondance des points connus de l'ancienne géographie, avec les localités modernes que l'on trouve sur cette côte.

« On compte dix-sept milles, dit Bérard, du cap Hone au cap Milonia. C'est une côte assez remarquable. Elle se creuse peu, mais uniformément. Les terres, très-accidentées, se terminent à la mer par des falaises abruptes de couleur rougeâtre. On découvre quelques cultures sur les versants des collines. » Entre les deux promontoires s'ouvre le petit golfe de *Frigonia* ou *Ferrara*, qui est toujours fréquenté par les caboteurs espagnols; mais Tofiño observe que la navigation du golfe est dangereuse: on n'y trouve aucun abri contre les vents.

L'atlas de Ferrer et les portulans italiens signalent dans cet

1. Marcus (*Additions à Mannert*, p. 724) croit que le *Portus Cœcili* de l'itinéraire est la même localité que le *Portus Gypsaria* de Ptolémée.

enfoncement un petit port qu'ils nomment *Tigona*¹. C'est sans doute la même bourgade que les géographes arabes du moyen âge appellent *Ternâni*; El-Bekri, qui marque sa situation à l'occident d'Abou-H'anoun, nous apprend qu'elle était habitée par les Beni-Beloul. Les cartes espagnoles lui donnent le nom de Frigonia. Au siècle dernier, les marchands de Malaga et d'Almería allaient y acheter des céréales. Les tribus du voisinage y portaient aussi du miel, de la cire et des laines.

La position de l'ancienne *Artisia* ou *Artisiga* de l'itinéraire d'Antonin paraît coïncider avec celle de Frigonia. Le docteur Shaw place *Artisia* dans les environs du château de Touent, qui était situé à quelques milles seulement de Ternâni ou Frigonia. La carte du Dépôt de la guerre marque aussi l'emplacement d'*Artisia*, à l'ouest du Râs-H'enneït.

A une petite distance de Ternâni, El-Bekri indique l'embouchure de la rivière *Amelsîn*, défendue par deux châteaux, qui servait de port à Nedrôma. Cette ville, fondée par Abd-el-Moumen, était célèbre au moyen âge. Léon l'Africain dit qu'elle était pleine de ruines et d'inscriptions romaines; mais il lui donne une assez singulière étymologie: il prétend qu'elle fut ainsi appelée par les indigènes, à cause de sa ressemblance avec Rome. Les environs de Nedrôma, fertiles et bien cultivés, produisaient du coton en abondance.

La petite rade d'Amelsîn, resserrée entre deux rochers qui semblent rappeler la station des deux frères, *ad Fratres*, de l'itinéraire d'Antonin, s'appelle aujourd'hui Djâma-R'zâouat ou Nemours. C'est un des points les plus intéressants de la côte occidentale et en même temps un des sites les plus pittoresques. Le port de Nemours est devenu, depuis quelques années, un débouché très-important pour l'écoulement des produits agricoles de l'intérieur.

Le cap Milonia est représenté sur les portulans du moyen âge; mais il n'est pas nommé. Suivant Pellissier, c'est le *Magnum Promontorium* du géographe d'Alexandrie et le *Metagonium* de Strabon; mais cette synonymie, que le savant critique donne comme certaine, ne nous paraît pas suffisamment démontrée. L'identité des deux promontoires est également très-douteuse: pour l'admettre, on est obligé d'altérer le texte.

1. *Tegon* dans l'Atlas catalan.

« Le *Metagonium* de Strabon, dit Mannert, est évidemment le *Promontorium Metagonitis* de Ptolémée, connu aujourd'hui des Européens sous le nom de cap Tres-Forcas (Ràs-ed-Deir). A la vérité, Strabon se borne à dire que *Metagonium* est situé dans le voisinage de la rivière *Molochath*, sans indiquer si c'est à l'est ou à l'ouest; mais il ajoute que de *Cotes* (cap Spartel) une chaîne non interrompue de montagnes s'étend jusqu'au promontoire, indication qui est exacte et prouve clairement qu'il veut parler du *Promontorium Metagonitis* de Ptolémée. Ce qui a induit en erreur quelques critiques, c'est que Strabon dit que *Metagonium* est situé en face de *Carthago Nova*, à une distance de trois mille stades. En toute hypothèse, ce chiffre est beaucoup trop fort, et, quant à l'expression *en face*, il ne faut pas la prendre à la lettre. Elle veut dire seulement que c'était à *Metagonium* qu'on s'embarquait habituellement pour passer en Espagne : c'est dans le même sens que *Malacha* est placé vis-à-vis de Siga. »

Auprès du cap Milonia, les cartographes du moyen âge mentionnent un point du littoral qu'ils nomment *Tabavrit* ou *Tabori*. Cette petite rade est certainement le port Tàbekhrît des géographes arabes; mais sa position est intervertie dans les anciens portulans. Léon l'Africain et Marmol indiquent la situation de Tàbekhrît dans le voisinage du cap Hone. « Cette petite cité, dit le géographe Léon, est voisine d'aucunes montagnes très-hautes et scabreuses, mais bien peuplées. Les habitants sont tous tissiers, ayant de grandes possessions de caroubes et miel en quantité. Les terres prochaines d'eux sont âpres et maigres, ne produisant nuls grains, hors quelque peu d'orge. »

A l'est de Tàbekhrît, Edrissi et El-Bekri citent un autre port qu'ils appellent Tâferknit. Visconti, qui écrit *Trapacanit*, paraît avoir confondu les deux localités; mais il commet du reste la même erreur que les autres portulans et place *Trapacanit* auprès du cap Milonia.

La côte, à l'ouest du promontoire, forme d'abord un enfoncement, puis elle se relève en se dirigeant vers le cap d'El-Agua. La mer, dans cet endroit, change de couleur, ce qu'il faut attribuer aux eaux limoneuses des deux rivières qui viennent s'y jeter. La première, dont le cours est très-peu étendu, s'appelle Oued-Aggierout; l'autre, plus occidentale, qui est fort grande, porte le nom de Moulouïa. Les tables de Ptolémée mentionnent les deux rivières, la *Maloua* et la *Molo-*

chath. Ce dernier nom est phénicien : dans l'ancien idiome punique, *Molochath* veut dire fleuve royal.

L'Oued-Moulouïa¹ est souvent nommée dans l'histoire de l'ancienne Afrique. Du temps de Iougourth, elle formait la limite entre les possessions de ce prince et celles de Bok-k'hous. Plus tard elle devint la ligne de démarcation entre les deux Mauritanies Césarienne et Tingitane². Pline nous apprend que l'Oued-Moulouïa était navigable. Dans les anciennes cartes espagnoles, cette rivière est signalée comme très-facile à approcher pour faire de l'eau ; mais on recommande de se tenir en garde contre les attaques des habitants du littoral. Au rapport de Léon l'Africain, la pêche est très-abondante à l'embouchure de la Moulouïa.

Les trois îles Dja'farin, situées au nord du cap d'El-Agua, sont petites et très-rapprochées l'une de l'autre. Les caboteurs qui font le commerce sur cette côte peuvent mouiller au sud de l'île du milieu : la tenue de l'ancrage est bonne et l'abri très-convenable. L'itinéraire d'Antonin mentionne cette station, *ad Tres Insulas*, et marque sa position à douze milles de l'embouchure de la *Maloua*. « En citant ces îles, dont toute l'importance consistait dans un bon mouillage, dit Mannert, le routier romain prouve qu'il n'y avait pas de route tracée le long de la mer. »

Un canal de deux milles sépare les îles Dja'farin du continent. Il est assez difficile de s'en approcher, surtout de la plus élevée, qui est à l'ouest, mais elles sont d'ailleurs inhabitées³. Les portulans du moyen âge indiquent les trois îles.

1 *Milavia*, *Millonia*, *Miluya* dans les anciens portulans.

2 *Mulucha amnis, nunc gentium olim regnorum quoque terminus, Bocchi Jugurthæque* (P. Mela, l. I, c. v). — *Maloua flumen dirimit Mauritanias duas* (Itin. Ant., p. 12).

3. « Lorsque nous visitâmes les îles Dja'farin, dit Bérard, celle du milieu était couverte d'un nombre prodigieux de petits limaçons blancs, qui avaient dévoré toutes les plantes vivantes. » Depuis 1848, les Espagnols occupent les îles Dja'farin; ils y entretiennent une garnison de soixante-quatorze hommes, commandés par un capitaine et deux lieutenants ou sous-lieutenants. Tous les vivres et approvisionnements viennent de Malaga.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	1
AVERTISSEMENT.....	3

CHAPITRE I.

TABARKA ET LA CALLE.

L'île et le port de Tabarka. — Établissement des Génois. — Mers-el-Kharez. — La pêche du corail. — Fondation du Bastion de France. — Thomas Linchès et Carlin Didier. — Traité de 1604. — Sanson Napolon. — Traité de 1628 et rétablissement du Bastion de France. — État des dépenses de l'établissement.....	5
--	---

CHAPITRE II.

LES CONCESSIONS D'AFRIQUE.

(1628-1694.)

Lepage, premier héraut d'armes de France. — Description du Bastion. — Les rois de la mer. — Seconde destruction du Bastion de France. — Nouveau traité conclu par le sieur du Coquié. — Picquet et Jacques Arnaud, gouverneurs du Bastion. — Mauvaise administration du sieur Lafont. — La Calle, siège de l'établissement.....	24
---	----

CHAPITRE III.

LES CONCESSIONS D'AFRIQUE.

(1695-1827).

Pierre Hély, directeur de la Calle. — Le comptoir du cap Nègre. — Historique des Concessions françaises pendant le dix-huitième siècle. — Suppression de la Compagnie d'Afrique. — Hostilités et négociations. — Traité du 7 mars 1817. — Importance des Concessions.....	41
---	----

CHAPITRE IV.

LE GOLFE DE BONE.

Le cap Rose. — Bone au moyen âge. — Établissements des marchands chrétiens. — La cité royale. — Commerce ancien. — Les trois mouillages de Bone. — Le port romain. — Le cap rouge. — Les marbres de la Numidie.....	58
---	----

CHAPITRE V.

STÔRA ET CONSTANTINE.

Tekouch. — Le cap de Fer. — Le golfe de Numidie. — La rade de Stôra. — L'ancienne Kirtha. — La ville aérienne. — Commerce de Constantine. — Les Daratites et les Pharousiens. — Les marchands italiens et catalans. — Biskra, Tougourt, Ouâregla. 80

CHAPITRE VI.

KOLLO ET DJIDJEL.

Kollo. — Les Sept Caps. — Le port des Olives. — Djidjel. — La ville romaine et la ville arabe. — Expédition du duc de Beaufort. — Débarquement des Français et occupation de Djidjel. — Arrivée des Turcs. — Désastreuse retraite. 103

CHAPITRE VII.

BOUGIE.

Les îles Cavallo. — Mansouria. — La colonie de Saldæ. — Les Beni-H'ammad. — La rade de Bougie. — Commerce avec l'Europe. — Les Pisans. — Abou-Einan et Pierre de la Barba. — Les Florentins. — Les Génois et les Vénitiens. 124

CHAPITRE VIII.

BOUGIE.

(Suite.)

Les Catalans. — Khaled-ben-Zakkaria, roi de Bougie. — Traité de 1323. — Les Marseillais. — Consuls de Bougie et de Ceuta. — Relations des chrétiens avec les États barbaresques. — Commerce des armes. — Importations et exportations. — Prise de Bougie par les Espagnols. — Baba-Aroudj et Sâlah-Reis. — Décadence de Bougie. 146

CHAPITRE IX.

ZAFFOUN. — TEDLÈS. — ALGER.

L'île des Pisans. — Zaffoun. — Le roi de Koukô. — Tedlès. — Le port des Poules. — Le Râs-Temendfous. — La ville des Vingt. — L'île des Beni-Mezr'ana. — Commerce d'Alger sous les Turcs. — Les esclaves. . . . 172

CHAPITRE X.

SIDI-FEROUDJ ET CHERCHÊL.

Le Râs-el-Khechîn. — Sidi-Feroudj. — Staouâli. — Le tombeau de la Chrétienne. — La montagne de la Synagogue. — Julia Cæsarea. — Les rois

esclaves. — Les deux ports de Cherchél. — Commerce ancien. — Les ruines de Bresk..... 201

CHAPITRE XI.

DE TENÈS A ARZEU.

Le cap de la Cloche. — Tenès. — La ville française et la ville arabe. — La montagne des Roseaux. — Le roi des Fleuves. — Les marchés du Chelif. — Mostagânem. — La rivière du Gué. — La baie d'Arzeu. — La Sebkhâ et sa caverne enchantée. — L'ancienne Arsennaria..... 218

CHAPITRE XII.

ORAN.

La montagne des Lions. — La colonie de Quiza. — Le Paradis du malheureux. — Le cardinal Ximènes. — Prise de Mers-el-Kebîr par les Espagnols. — Première occupation d'Oran. — Organisation de la conquête. — Expédition du comte de Montemar. — Deuxième occupation. — Tremblement de terre. — Abandon d'Oran..... 237

CHAPITRE XIII.

TLEMSÈN.

Synonymie antique. — Tlemsèn sous les rois berbères. — Commerce avec l'Europe. — Traité de 1339. — Exportations. — Révolutions à Tlemsèn. — Baba-Aroudj et Martin d'Argote. — Les derniers Beni-Ziân..... 263

CHAPITRE XIV.

COMMERCE AVEC L'AFRIQUE CENTRALE.

Caravanes des marchands italiens. — Itinéraire de Tlemsèn à Sedgelmèssa. — La traversée du désert. — Les pères du sabre. — La plaine d'Iguîdi. — L'oasis de Trâza. — Le grand entrepôt de l'Afrique centrale. — Marchandises importées et exportées. — Commerce de l'or..... 281

CHAPITRE XV.

DE MERS-EL-KEBÎR A L'OUED-MOULOÛÏA.

Mers-el-Kebîr. — Les deux rades du cap Falcon. — Les îles Habîba. — Le golfe de Sereni. — La rivière salée. — La baie rocheuse. — L'ancienne Siga. — H'enneît. — Son importance au seizième siècle. — Le golfe de Frigonia. — Le fleuve royal..... 301

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET C^{ie}
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21
